

PROCES-VERBAUX

RECORD

1946 - 1954

1946-1954
1946-1954

X62
#3th

— 1949 —

Mo	Tu	We	Th	Fr	Sa	Su	Mo	Tu	We	Th	Fr	Sa	Su
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31											

J. JACOB & COWENY, LTD.
PRINTED AND BOUND
185 Cité de la Montagne - Québec

Les Passes Péloponneses page 421

1946
à
1954

4 Septembre 1846

Leves: reguliers du conseil de la municipalite
de la Ville d'Orleans, tenu au Hotel de Ville
d'Orleans le quatre septembre mil neuf cent qua-
rante six a sept heures E. M. Bisson de son bureau de
maire Cléophas Lalle, Messieurs les citoyens Adolphe
Champola, Wilfrid Bouliot, Johnny Froude et Alvide
Clery formant quorum sous la présidence de M. Bisson

Les deliberations de la dernière seance sont lues
et adoptées

Propose par M. Wilfrid Bouliot

Secrète par M. Johnny Froude

Tous les comptes de l'année venant approuvés et payés
tels que présentés

The S. W. at Paris special	12.16 P.
	2.47 P.
	26.26 P.
	2.55 P.
	71 P.
Royce Lavante	31.71 P.
P. Dupont	2.27 P.
Georges Mardet	21.21 P.
Mme Alfred Roy	27.21 P.
Chicago Henry	9.28 P.
J. C. Hudson	24.27 P.
The S. W. at Paris	1.25 P.
Cléophas Lalle	2.00 P.
L. M. Madant	19.00 P.
Adolphe Bisson	21.71 P.
Lalle et Froude	7.00 P.
La Banque des Regnes	20.11 P.
La Ville d'Orleans	2.00 P.
A. B. Lecomte	2.25 P.
Opul Compagnie	1.50 P.
	187.00 P.

Orin Compagnon	14.05 P
	11.75 P
	14.90 P
	6.95 P
	23.50 P
Arrest Dingle	57.00 P
Wallis Fidler	7.00 P
Edmond Descault	14.00 P
	46.00 P
Erigne	7.20 P
	4.70 P
Roger Levesque	1.40 P
Louis Tardieu	7.30 P
Arabelle Côté	7.20 P
Arrest Dingle	16.00 P
	54.50 P
Julien Couture	7.00 P
Maurice Bédard	22.00 P
Lucien Bédard	21.00 P
St-François Chénier	15.25 P
	4.75 P
Welfred Poirer	7.40 P
Proposé par Alerte Fleury	
Seconde par Adolphe Champagne	
Les membres ont autorisés de faire faire un contrat pour l'achat d'un terrain sur le no 27e échelle de Paul Louis Pellerin au prix de \$2000 et qui est autorisé de signer ce contrat pour et au nom de cette corporation	
Proposé par Johnny Houde	
Seconde par Welfred Poirer	
Les cette corporation faire un contrat avec Edmond Pellerin pour l'achat d'un terrain tel que dit ci-dessus par l'opinion signée à cette effet pour le prix de \$2000 et que les mêmes ont autorisés de signer ce contrat pour et au nom de cette corporation	
Proposé par Alerte Fleury	
Seconde par Adolphe Champagne	

Sur la dernière lecture demandée au Procureur de la Cour l'appellation de terrain pour augmenter l'approvisionnement de l'eau à l'égout municipal de la Ville d'Arbitascha suivant plans et devis de l'ingénieur de cette corporation Charles Fungler.

Proposé par M. Alerte Fleury

Seconde par M. Johnny Houde

Sur le règlement d'impôt sont remis à la prochaine séance afin d'avoir l'approbation du Municipal de la Cour pour les taxes et impôts relatifs et à faire concernant le dit règlement

Proposé par M. Alerte Fleury

Seconde par M. Johnny Houde

Sur cette séance s'ajourne à samedi le 17 septembre 1946 au lieu et heure ordinaires.

Welfred Poirer

Et les autres signés

Alerte Fleury

2 octobre 1946

Séance régulière du conseil de la municipalité de la Ville d'Arbitascha, tenue à l'Hôtel de la Ville d'Arbitascha ce trois octobre mil neuf cent quarante six à sept heures par Présents les honorables les conseillers Alerte Fleury, Monsieur les échevins Gilles Houde, Johnny Houde, et Alerte Fleury faisant fonction de conseil quorum sous la présidence des Maires

Les délibérations de la dernière séance ont été adoptées

Proposé par M. Alerte Fleury

Seconde par M. Johnny Houde

Sur les comptes sont approuvés et payés à savoir

Charles W. et Poirer	15.00 P
	2.10 P
	50.00 P
	2.82 P
	79.92 P

L. Dompierre	3.22	F
Henri Bayon	12.00	P
Roger Laroche	12.00	P
Eugene Desautel	12.00	P
L'Association des Amis	2.02	P
Philippe Bachelier	50.00	P
	3.50	P
Le Digne Lethier	22.00	P
Dalglisk	2.50	P
V. J. Caron	115.00	P
Henri Contier	46.00	P
Rene Lemoine	12.00	P
Edouard Kollman	28.00	P
Wol. Lamine	13.30	P
Joseph Desbrosses	12.00	P
Alfred Lemoine	22.00	P
Martin Ponce	22.00	P
Eugene Desautel	56.00	P
Chel Compagnie	18.75	P
"	41.50	P
"	55.50	P
"	12.24	P
"	3.50	P
"	12.35	P
Roland Houde	24.72	P
Joseph Lelievre	14.00	P
Alphonse Bachelier	7.00	P
Antoine Bouchard	7.00	P
David Lemoine	12.00	P
Edouard Desautel	60.00	P
	30.00	P
Ernest Lamoine	24.00	P
	6.00	P
Armand Laroche	46.36	P
Mme Anne Desautel	20.00	P
L. Dompierre	4.00	P
Mme D. Compagnie	13.25	P
	4.00	P

Ministere de la Sante	226.00
V. H. Fleude	60.00 P
Auger et Fils	15.50 P

Propose par Helles Fuville
 Secours par Johnny Houde

Une se conseil deuce pages sur delle au
 Ministere de la Sante tel que convenu par
 une resolution sur date des 2 juillet 1904
 copie nous a été transmise.

Le Secours sur l'avis de la Reque
 des Transports au sujet de la demande
 de Jean Paul Desbrosses demandant d'au
 planter un "Doux Yourself"

Propose par Johnny Houde
 Secours par Helles Fuville

Une cette cooperation ne s'objecte pas a
 ce que la Reque des Transports action un pu
 velle de "Doux Yourself" a Jean Paul Desbrosses

Les hommes de l'union sur le cas d'ho
 galopation des enfants de l'union de l'union

Propose par Johnny Houde
 Secours par Helles Fuville

Une cette cooperation sur le cas d'ho
 dans l'union de l'union de l'union de l'union
 un enfants sans l'assistance publique et
 donne quelle part pour de l'allocation a
 messe d'assistance et l'allocation publique

Propose par Helles Fuville
 Secours par Johnny Houde

Une le montant de 250.00 est accepte de l'union
 au paiement de deux copies de l'union de l'union
 de l'union de l'union de l'union de l'union

Propose par Helles Fuville
 Secours par Johnny Houde

Une cette union s'objecte a l'union de l'union
 de l'union de l'union de l'union de l'union

Le Secours Helles Fuville

5 octobre 1946

Seance speciale du conseil de la municipalite de la ville d'Atchafalcha, tenue a l'Hotel de la ville d'Atchafalcha, au cinq octobre mil neuf cent quarante six a sept heures P.M. Presente: Son honneur le maire Ephigie Latta, Messieurs les echevins Gilles Veille, Johnny Hinde, Alerte Selmy et Wilfrid Poirier formant quorum avec la presence de deux

Propose par M. Alerte Selmy

Seconde par Johnny Hinde

Sur cette seance a eue lieu au 8 octobre 1946 au lieu et heure ordinaires

Et la seance a eue lieu
Gilles Veille
9 octobre 1946

Seance d'ajournement du conseil de la ville d'Atchafalcha, tenue au lieu et heures ordinaires le neuf octobre mil neuf cent quarante six Presente: M. Johnny Hinde et M. Gilles Veille Son honneur le maire Ephigie Latta et M. Wilfrid Lechamps formant quorum avec la presence de deux

Propose par M. Johnny Hinde

Seconde par M. Gilles Veille

Sur cette seance a eue lieu au douze octobre mil neuf cent quarante six au lieu et heures ordinaires

Et la seance a eue lieu
Gilles Veille
12 octobre 1946

Seance d'ajournement du conseil de la ville d'Atchafalcha tenue au lieu et heures ordinaires le douze octobre mil neuf cent quarante six Presente: Son honneur le maire Ephigie Latta messieurs les echevins Alerte Selmy

Wilfrid Lechamps, Johnny Hinde, Raymond Lamoine formant quorum avec la presence de deux

Reglement no 22 de la ville d'Atchafalcha

Attendu que depuis quelques annes il y a eu une croissance d'eau pour les travaux tuyaux et canots de la Corporation de la ville d'Atchafalcha, la population augmente, l'Hotel Dieu est devenu un hopital important, nos collegues ont des personnes plus considerables

Attendu que dans les circonstances la necessite s'impose d'augmenter l'approvisionnement d'eau de l'aqueduc municipal

Attendu qu'il y a eu depense et un montant de \$22,416.20 a ete depense pour achat de terrains, puits d'infiltration, tuyaux des puits d'infiltration a la base de pompage temporaire, et frais accessoires; un autre montant de \$1,542.38 a ete paye pour eau et pompage a feu achete de la C.P.C.

Attendu que pour completer les travaux commences avec un systeme satisfaisant, et une protection adequate en cas d'urgence, il faut une depense de \$22,125.46 pour la construction d'une usine de pompage, achat et pose de tuyaux de six et huit pouces, de l'usine jusqu'au lieu des canots de la Cour et des Canals Ces travaux ont ete approuves par le Municipal de la Ville par une lettre en date du 8 octobre 1946

Il y a une dette de \$22,125.46 en billets pour lesquels qui existe depuis des annes et il y a avantage de la rembourser

En consequence il est propose et statue par reglement de ce conseil comme suit

Règlement no 113

1. - La Corporation de la ville d'Abkhatcha est autorisée à exister ou faire exister les travaux et travaux dérivés, à dépenser les argentés nécessaires aux fins susdites et à passer les contrats requis.

2. - Sous les travaux déjà existants et les argentés déjà dépensés, tel que spécifié plus haut sont les présentes approuvés et ratifiés à toutes fins que de droit.

3. - La Ville d'Abkhatcha est autorisée à emprunter une somme de \$ 20,000.00 à ses fins, à son taux d'intérêt accordant par M. Linn et pour une période de dix ans.

4. - Le dit emprunt sera fait au moyen d'une émission d'obligations sous le sceau des Maires et le contre sceau des habitants de la ville d'Abkhatcha.

5. - Les obligations seront datées du 1er novembre 1914, et seront remboursables comme suit:

	Capital	Intérêt	Total
1er mai 1915	\$ 2,000 -	2100 -	4100 -
1er mai 1916	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1917	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1918	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1919	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1920	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1921	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1922	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1923	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1924	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1925	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1926	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1927	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1928	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1929	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1930	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1931	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1932	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1933	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1934	2000 -	2000 -	4000 -

1er mai 1935	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1936	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1937	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1938	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1939	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1940	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1941	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1942	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1943	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1944	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1945	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1946	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1947	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1948	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1949	2000 -	2000 -	4000 -
1er mai 1950	2000 -	2000 -	4000 -
	\$ 20,000 -	\$ 2,000 -	\$ 22,000 -

6. - L'intérêt sur ces obligations sera payable annuellement, les 1er mai et 1er novembre, le premier paiement devant se faire le 1er mai 1915.

7. - Les dites obligations pourront, sous l'autorité des Maires, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au gré, à toutes échéances d'intérêt, en plus ou en moins, et si tel rachat est partiel, il effectuera les échéances les plus prochaines et les numéros les plus élevés.

8. - Il sera tenu à chacune des dites obligations le nombre suffisant de coupons pour représenter l'intérêt comme convenu sur chacune des dites obligations pendant la période de son existence, les dites coupons porteront les signatures des Maires et des habitants de la ville d'Abkhatcha, imprimées en lithographie.

9. - Ces obligations ainsi que les coupons d'intérêt seront payables au porteur à nos Chefs de Bureau de la Banque de Montréal, Montréal, Québec, Victoria et Vancouver.

10. - Les obligations seront de la dénomination de \$ 1000 au multiple de \$ 1000.

11. - Il est par le présent règlement supposé et déclaré que les présentes conditions des dites obligations sont acceptées.

de la municipalité, une liste spéciale à un taux
suffisant d'après les rôles d'évaluation en vigueur
chaque année, sans préavis au préalable, en ce qui
concerne les intérêts des contribuables assujettis
au paiement des taxes.

2. Le Maire et le Secrétaire Municipal sont autorisés à
signer et contre signer tous les documents requis
par les dites commissions,

3. Les règlements adoptés en vertu des commissions
sont soumis à la loi.

Sur Proposition de l'échevin Alceste Fleury
Approuvé par l'échevin Raymond Lussier

Il est résolu que les dits règlements

soient adoptés en dernière lecture.

John Belliveau Ephège Tubbé maire

Le conseil procédera à la révision des rôles
d'évaluation et à l'adoption des plans

Proposé par M. Alceste Fleury

Secondé par M. Raymond Lussier

Sur la révision des rôles d'évaluation sont
aprouvés au 14 octobre prochains au lieu et lieu
des autres.

Proposé par M. Belliveau

Secondé par M. Johny Hache

Sur la révision des rôles d'évaluation d'impôt
de 1922 ont été mis au 11 et 12 octobre prochains de 11 heures
à 12 heures à l'Hôtel de Ville de Thibaultville à la ville
du conseil d'impôt.

Il est résolu que les rôles d'évaluation

John Belliveau Ephège Tubbé maire

15 octobre 1922

Une réunion aura lieu à la ville
de Thibaultville le 15 octobre 1922
concernant la révision des rôles d'évaluation
des rôles communaux devant le conseil de
ville ainsi qu'il est mentionné ci-dessus
à l'égard d'iceux.

En foi de quoi j'ai mis mes noms et
à Thibaultville, ce 15 octobre 1922

Ephège Tubbé maire
Alceste Fleury échevin
Johny Hache échevin
Raymond Lussier échevin
John Belliveau échevin

Johny Hache
Raymond Lussier
John Belliveau

Une réunion aura lieu à la ville de
Thibaultville, tenue à l'Hôtel de Ville de Thibaultville au
quatre octobre prochain au lieu et lieu
des autres. Les rôles d'évaluation
seront mis au 14 octobre prochains au lieu et lieu
des autres. Les rôles d'évaluation
seront mis au 14 octobre prochains au lieu et lieu
des autres. Les rôles d'évaluation
seront mis au 14 octobre prochains au lieu et lieu
des autres.

Le conseil d'impôt aura l'honneur de
vous en faire part.

Proposé par Alceste Fleury

Secondé par Raymond Lussier

Sur la révision des rôles d'évaluation
des rôles communaux devant le conseil de
ville ainsi qu'il est mentionné ci-dessus
à l'égard d'iceux. Les rôles d'évaluation
seront mis au 14 octobre prochains au lieu et lieu
des autres. Les rôles d'évaluation
seront mis au 14 octobre prochains au lieu et lieu
des autres. Les rôles d'évaluation
seront mis au 14 octobre prochains au lieu et lieu
des autres.

Notes consignées sous officier rapporteur et en
certains des résolutions de l'assemblée des électeurs-
propriétaires tenus les 3 et 4 novembre 1946 antéfi-
ons que les résolutions du vote sur le règlement de 1945
a été libé comme suit.

1 - 124 électeurs propriétaires ont voté dont 106 ont
des électeurs propriétaires.

101 pour et 23 contre, majorité: 146

2 - Le vote fut de ce genre

En faveur * 254,300

Contre 7,000

Total 261,300

Majorité: 254,300

Fut et signé à Athabasca au quatorzième
novembre mil neuf cent quarante six.

Sous officier rapporteur: Jean Paul Richard
Shaffer: Marie Anne Donald

Les Secrétaires présents à l'ouverture des as-
semblées qui ont été comme suit:

La Salle Power Co limitée * 12,722.00

Electric Canada Construction * 11,628.90

Le conseil décide de remettre à plus tard la décision
sur ces nominations pour études.

Proposé par M. Hilda Kaville

Secondé par M. Adolphe Champagne

Une demande fut faite à la 5^e Nat Power Co limit-
ée sous l'humaine de me à l'extension d'actes de la
ville de la manufacture.

Proposé par M. Adolphe Champagne

Secondé par M. Raymond Lavoie

Une loi conseil d'union approuve une plus union
sympathique aux travailleurs Athabasca à l'occasion de
série de ses vices M. de Victoria Vols. Adopté

Proposé par M. Adolphe Champagne

Secondé par M. Hilda Kaville

Une séance a eue lieu au 8 novembre 1946
au long et heures ordinaires.

Le Maire de la Ville d'Épave
9 novembre 1946

Séance d'ouverture du conseil de la
ville d'Athabasca, tenue au lieu et heures ordi-
naires ce neuf novembre mil neuf cent quarante
six. Présents: M. le Maire Adolphe Champagne, M.
Maurice Lesclapart, Adolphe Champagne, Wilfrid Pichard, Raymond Lavoie et Johnny
Hendry faisant quorum sous la présidence du
Maire.

M. Lavoie donne une lecture des résolutions
à faire pour ignifier la ville de l'Épave.

Proposé par M. Adolphe Champagne

Secondé par M. Wilfrid Pichard

Une loi commission de la Construction Canada
Construction Royal pour travaux d'amélioration au
système d'égout de la ville d'Athabasca tel
que planifié dans un accord passé sous le nom de
projet de loi 11, 229.90 tel qu'indiqué sur ces résolu-
tions. Et que le Maire et la législature soit autoris-
és à faire pour un contrat à cet effet avec
la compagnie sus dite et que les résolutions
de la signature pour et au nom de cette corporation.

Adopté

Proposé par M. Raymond Lavoie

Secondé par M. Adolphe Champagne

Une demande fut faite au directeur de la
ville pour l'extension de M. Wilfrid Pichard administrateur
de la ville d'égout, de faire venir au bureau d'égout
Athabasca dans la ville de Camiel étant ten-
gué de la loi. Le conseil de M. Pichard pour par-
ticiper avec et pour le projet d'actes de la ville de la
Manufacture.

Proposé par M. Wilfrid Pichard

Secondé par M. Adolphe Champagne

Une demande est faite au ministère de la
Travaux par l'entrepreneur de M. Wilfred Lalle, adminis-
trateur des fermages, d'accorder une subvention pour
l'entretien de deux jours les automobiles de chemin
de cette municipalité.

Proposé par Adolphe Champagne

Secondé par Alcide Fleury

Une telle somme a été versée au dit entrepreneur
par le conseil au lieu de l'année précédente.

Ch. Pélissier

Elphège Lotté maire

23 novembre 1946

Seance d'agencement du conseil de la
Ville d'Atchabaska, tenue au lieu et heures ordi-
naires ce vingt-troisième jour de novembre mil
neuf cent quarante six. Présents: Son honneur le
maire Elphège Lalle, Messieurs les adjoints Alcide
Fleury, Adolphe Champagne, Wilfred Paulin, Raymond
Lemieux et Johnny Houde formant quorum sous la
présidence de M. Lalle. Présent par M. Wilfred Paulin, absent

par M. Johnny Houde

Une ce conseil passe par un troi sur pour
aménager l'eau de la rue de l'Église à l'usine de
collage à la rue St-Jacques ainsi que connexion
à cet effet avec l'usine première des travaux à la
quodam a été exécutée le printemps prochain.

Proposé par Adolphe Champagne

Secondé par Raymond Lemieux

Une la commission de la Capitale Canada-Bris-
tantine King ont ratifié dans un montant de \$11,000.00
tel qu'inscrit à la séance du 2 novembre dernier con-
formément des travaux d'agencement et d'agencement
est attaché que le coût de l'opération d'agencement sera
payable par cette municipalité à l'année le budget de
1947. Adopté

Ch. Pélissier

Elphège Lotté maire

Ch. Pélissier

4 décembre 1946

Seance régulière du conseil de la municipalité
de la Ville d'Atchabaska, tenue à l'Hôtel de Ville de
Atchabaska ce quatre décembre mil neuf cent quarante
six à sept heures par son Président Son honneur le
maire Elphège Lalle, Messieurs les adjoints Alcide
Fleury, Adolphe Champagne, Wilfred Paulin, Alcide
Fleury et Johnny Houde formant quorum sous la
présidence de M. Lalle

Les délibérations de la dernière séance sont
lues et adoptées

Proposé par M. Johnny Houde

Secondé par M. Wilfred Paulin

Une les comptes soient approuvés et payés
tels que présentés

Edmond Demault	6.00 P.
Elycar Thémis	60.00 P.
M. Janguon	31 P.
La Presse	11.40 P.
La Paix	2.50 P.
La Tribune	4.50 P.
Le Soleil	8.00 P.
M. Demault	60.00 P.
S. Demault	90.00 P.
Joseph Pons	30.00 P.
Joseph Lelloux	14.00 P.
Philips Martin	22.00 P.
	16.10 P.
J. H. H. et P. P.	2.25 P.
" " " " " "	52.25 P.
" " " " " "	2.50 P.
Ville de Ville	12.00 P.
	77.25 P.
M. Lotté	28.00 P.
M. Lotté	17.00 P.
Arthur Proulx	21.00 P.
Clot des Charbonniers au Centre	15.00 P.
Pierre Thibault	40.00 P.

C. R. Haines	40.00 P
Onil Compagnie	12.00 P
"	18.00 P
"	5.00 P
"	5.00 P
"	21.00 P
"	6.50 P
"	12.15 P
Omer Haines	1.20 P
Omer Haines	20.00 P
Onest. Langue	2.00 P
"	31.00 P
"	4.00 P
Johnny Kenelle	19.00
Onest. Dagle	5.00 P
W. L. Michel	1.00 P
Fern. de la Ville	12.00 P
Edward Demault	22.00 P
"	17.00 P
Angus et Lila	4.00 P
Langue Duchet	3.00 P
Elodie Rome	5.00 P
Langue Fleury	20.00 P
Onil Compagnie	7.00 P
"	2.00 P
Onest Langue	4.00 P

Ventes des chemins, à partir de la Cité Steine
occasion de la route des 4 au 5ème rang.

Armand Rome

700

André Lemire

\$3000 pour

chemin de front de Raymond Lemire

Proposé par M. Lilla Duville

Secondé par M. Alilard Champoula

Les notes de l'entente des chemins à être
fait par le secrétaire ont été acceptés et ratifiés par
le conseil comme suit

À partir du pied de la Cité Steine à

la route des 4 au 5ème rang adjugé à
M. Armand Rome pour le prix de 7000 \$ l'he-
re. Le chemin de front de M. Raymond Lemire
adjugé à M. André Lemire pour le prix
à forfait de \$2000 pour la section. Le conseil
décide de vendre l'entente à travers des
tracteurs à M. Onil Compagnie à \$125 mille
l'heure cependant est entièrement bon si on
se contentait que possible sur le tracteur de
la Corporation.

Proposé par Johnny Houde

Secondé par Alilard Fleury

Que la permission soit accordée au Club
Laurier d'Arhabaska de se servir de l'eau
de l'aqueduc municipal pour arroser sa
patinoire, mais le dit Club devra se servir
de l'eau d'une manière raisonnable et devra
se soumettre aux ordonnances du Maire ou
du conseil à cet effet.

Lecture est donnée par le secrétaire de l'ap-
probation du règlement No 113 et de la ratifica-
tion par le lieutenant Bourgeois en conseil.

Proposé par Alilard Fleury

Secondé par Wilfred Pouchot

Que des commissions soient demandées par
une publie dans la Gazette Officielle de Québec
le 5 décembre prochain pour l'achat de
\$75,000 obligations de cette municipalité
conformément au règlement No 113 et seront reçues
au bureau du secrétaire jusqu'à samedi le
21 décembre 1911 à 11h du soir. Chaque com-
mission sera être accompagnée d'un ché-
que accepté égal à 1/10 du montant de l'im-
port. Les commissions seront ouvertes et sou-
mises à une séance du conseil qui aura lieu
le 21 décembre 1911 à 11h du soir au lieu ordinaire.
Le conseil se réserve le droit de ne pas accepter la
plus haute ou aucune des commissions.

Proposé par M. Adolphe Champoula
 Secondé par M. Gilles Vernille

Sur cette séance a été agitée au 21 décembre
 1946 sur l'heure et heures ordinaires

Ephège Sillol maire

21 décembre 1946

Séance spéciale du conseil de la
 ville d'Arthabaska tenue au vingt-neuf décembre
 au soir neuf heures quarante au Palais. Les
 membres du conseil: Ephège Sillol, Adolphe Cham-
 poula, Johnny Houde, Alceste Fleury

Rendu de M. Paul Emile Pellerin la somme
 de \$275 pour le cadastre des parcelles délimitant
 les terrains de la ville Paul Emile Pellerin et limit-

Proposé par M. Alceste Fleury

Secondé par M. Johnny Houde

Sur permission a été accordée à son honneur
 le Maire d'accorder un congé marqué le 2 janvier
 1947

Proposé par Adolphe Champoula

Secondé par Johnny Houde

Sur cette séance du conseil a été agitée
 au 21 décembre 1946 à 8 heures du soir sur l'heure et heu-
 res ordinaires.

Adopté

Ephège Sillol maire

23 décembre 1946

Séance d'agencement du conseil de la
 ville d'Arthabaska tenue au soir et heures ordina-
 res au vingt-troisième jour de décembre au soir
 neuf heures quarante au Palais. Les membres du conseil
 Ephège Sillol, Messieurs les adjoints Adolphe Fleury,
 Adolphe Champoula, Wilfrid Paulin, Raymond Larocque
 et Johnny Houde, Gilles Vernille formant le conseil
 en complet sous la présidence du Maire

La séance procède à l'ouverture des
 commissions qui donnent le résultat suivant

D. C. Lafframore \$100.00

Rene J. Levesque \$100.00

Clément Guenest \$100.00

F. C. Lefrançois \$100.00

Proposé par M. Alceste Fleury

Secondé par M. Raymond Larocque

Sur cette proposition acceptée la commission
 de M. D. C. Lafframore \$100. pour l'achat de terrain
 mesurant de 20000. portant intérêt au taux de 3%
 pour les frais de \$200.00, et, les intérêts avancés
 et le service en lieu

Ephège Sillol

Ephège Sillol maire

3 janvier 1947

Séance régulière du conseil de la municipa-
 lité de la ville d'Arthabaska tenue à l'Hôtel de ville
 d'Arthabaska au trois janvier au soir neuf heures
 quarante à sept heures quinze. Les membres du
 conseil: Ephège Sillol, Messieurs les adjoints Alceste Fleu-
 ry, Adolphe Champoula, Gilles Vernille formant que
 sous sous la présidence du Maire

Les délibérations de la dernière séance sont lues
 et adoptées

Proposé par M. Alceste Fleury

Secondé par M. Gilles Vernille

Wilfrid Paulin 10.00 P

Alceste Fleury 21.00 P

John S. West 10.00 P

Raymond Larocque 1.00 P

Gilles Vernille 4.00 P

Adolphe Champoula 10.33 P

Johnny Houde 4.00 P

D. C. Lafframore 12.57 P

Bureau du conseil 4.76 P

Agenda de la séance

nomination comme mine en présence
de M. Alfred Pothé, tel qu'il appert
au serment prêté par lui en due forme,
et qui se trouve annexé au
bulletin qui suit.

Le bulletin de présentation de
M. Johannes H. Oede, ouvrier de la
ville d'Arhabaska, dûment qualifié
pour remplir la charge d'homme de
quartier Nord, siège N° 1 de la ville
d'Arhabaska, est prêté, prouvé,
et prêté de toutes les formalités
requises par la loi, à la demande de
Charles Gauthier, Charles Leonard,
Léonard, George Nassau, Michel
Mahieu, Thomas Goussard, Rodolphe
Obernard, Ouzime, Thomas, Elzior
Bucavane, Joseph Laffé, Ephraïm
Haut, Rodolphe Nassau, lesquels
dûment qualifiés à cet effet, à une
élection municipale pour le quartier
Nord de la ville d'Arhabaska, le dit
bulletin de présentation portant l'ac-
ceptation des candidats, sur nomme de
ce dit mine en nomination comme in-
schem de siège N° 1 en présence de
M. Ouel Compagnon qui atteste sa
signature en même temps que celle
de tous les illustres signataires du
dit bulletin de présentation, tel qu'il
appert au serment prêté par lui
en due forme et qui se trouve annexé
au bulletin qui suit.

Le bulletin de présentation de
M. Ovide Fleury, employé, résident
en la ville d'Arhabaska, dûment
qualifié pour remplir la charge

d'adjoints des quartiers Nord de la
ville d'Arhabaska, est prouvé,
prouvé et prouvé de toutes les
formalités requises par la loi, à
la demande de M. Charles Gauthier,
Charles Leonard, Léonard, George
Nassau, Michel Mahieu, Ouzime
Goussard, Rodolphe, Ouzime, Elzior
Bucavane, Joseph Laffé, Ephraïm
Haut, Rodolphe Nassau, lesquels
dûment qualifiés à cet effet, à
une élection municipale pour le quartier
Nord de la ville d'Arhabaska, le dit
bulletin de présentation portant l'ac-
ceptation des candidats, sur nomme de
ce dit mine en nomination comme in-
schem de siège N° 2, en présence de M. Ouel
Compagnon qui atteste sa signature
en même temps que celle de tous
les illustres signataires du dit bul-
letin de présentation, tel qu'il appert
au serment prêté par lui en due
forme et qui se trouve annexé au
bulletin qui suit.

Deux Recus s'étant inscrits
après l'ouverture de l'assemblée et
sans autre bulletin, n'ayant été prouvé
pour les charges de Maire et d'adjoints
du quartier Nord de la ville d'Arha-
baska.

Qu'il n'y a pas plus de
candidats à la charge de Maire
et d'adjoints du dit quartier
que n'y a de charge à remplir.
Et proclamé, spec. fait, par
Ephraïm Laffé, Maire élu par acclamation.

mation pour le terme fixé par
la loi et M. Johnny Koudé élu
cibouis au siège No 1 et M. Alcide
Fleury élu cibouis au siège No 2, par
acclamation pour le terme fixé par
la loi.

Donné à Québeke ce vingt cinq
jour de mai neuf cent quarante sept

Alcide Fleury

Donné
à Québeke

Je soussigné Elyhize Fabbé comme
maire de la ville de Québeke fais serment
que je remplirai avec honnêteté et fi-
délité les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement et de
mon capacité. Puisse que Dieu me
soit en aide.

Assurance devant moi à Québeke
ce cinq jour de mai 1947

Elyhize Fabbé

Donné à Québec

Municipalité de la ville de Québeke

Je soussigné Johnny Koudé
nommé cibouis par le siège No 1 (cibouis)
de la ville de Québeke, fais serment
que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement
et de mon capacité. Puisse que Dieu
me soit en aide.

Assurance devant moi à Québeke ce 5 jour de
mai 1947
Johnny Koudé

Donné à Québec

Municipalité de la ville de Québeke
Je soussigné Alcide Fleury, soussigné
Alcide Fleury nommé cibouis par le
siège No 2, de la ville de Québeke, fais serment que
je remplirai avec honnêteté et fi-
délité les devoirs de cette charge au meilleur
de mon jugement et de mon capacité.

Puisse que Dieu me soit en aide!
Assurance devant moi à Québeke
ce cinq jour de mai 1947

Alcide Fleury
Elyhize Fabbé maire

Je soussigné

Je soussigné Alcide Fleury, soussigné
Alcide Fleury nommé cibouis par le
siège No 2, de la ville de Québeke, fais serment que
je remplirai avec honnêteté et fi-
délité les devoirs de cette charge au meilleur
de mon jugement et de mon capacité. Puisse que Dieu
me soit en aide.
Assurance devant moi à Québeke ce cinq jour de
mai 1947
Johnny Koudé

Les délibérations de la dernière séance
sont lues et adoptées.

Je soussigné Johnny Koudé, soussigné
Johnny Koudé nommé cibouis par le
siège No 1, de la ville de Québeke, fais serment
que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge au meilleur
de mon jugement et de mon capacité. Puisse que Dieu
me soit en aide.

Propose par M. Alvide Fleury	
Seconde par M. Welfred Parbot	
Sur les comptes mis approuvés et payés tels que présentés	
Phéas Luitens	20.00 P
	15.00 P
Auger et Fils	1.00 P
Ornit Compagnie	40.00 P
	2.25 P
	2.00 P
	5.00 P
	4.00 P
	12.50 P
Raymond Lemaire	1.00 P
Benoit Paulin	1.20 P
Adelard Laguerre	4.00 P
Amor Lemaire	9.00 P
Ernest Lemaire	20.00 P
	1.00 P
Nous Belotreau	1.50 P
Roger Lemaire	2.00 P
Rene Ponsot	5.00 P
Jean Paul Vallieres	5.40 P
Richard Compagnie	2.00 P
Larage Dutil	7.00 P
Messager Bell	7.50 P
Larage Fleury	30.00 P
L'Impression et Art	2.00 P
Les Brasseur	10.00 P
Roger Laguerre	1.50 P
Adelard Laguerre	11.00 P
Jean des Alpid Martin	1.35 P
Ernest Lemaire	2.00 P
Amor Lemaire	5.00 P
	22.00 P
	1.40 P
Ornit Compagnie	1.00 P

Ornit Compagnie	15.50 P
	21.12 P
	12.00 P
	20.12 P
	5.00 P
	2.00 P
Benoit Compagnie	10.25 P
Ther. W. et Fourn	11.00 P
	1.10 P
	2.25 P
	21.00 P
	2.10 P
	15.00 P
Shell oil Company	14.00 P
Armand Lemaire	5.00 P
La Fonderie Lemaire	1.00 P
Pierre Dutil	22.00 P
Cléopha Ponsot	6.50 P
Larage Fleury	5.00 P

Propose par Alvide Fleury
 Seconde par Raymond Lemaire
 Sur cette inscription faire installer pour le garage Fleury un "starter" pour le pompe à feu
 Une de motor est par le présent donne
 par M. Alvide Fleury que le conseil a ce qu'
 chaque séance faire un règlement imprenant les
 services nécessaires pour payer les dépenses de ce
 conseil pour l'année 1907

Propose par Alvide Fleury
 Seconde par Adelard Champoux
 Sur cette séance s'ajourner au 11 février au
 lieu et heures ordinaires

Lailler
 Ephigie Lemaire

17 février 1947

La séance spéciale s'agrémentant
au conseil de la municipalité de
la ville d'Arhabasté, tenue à
la Hohl de Sude d'Arhabasté ce
dix-sept février mil neuf cent quarante
sept à sept heures du soir, présents
M. Hornung, le maire, Edouard Laffé,
M. Roussin, les échevins Raymond Lemus,
Marius Poulbot, Jules Verrière, Edouard
Champoux, Alcide Henry, Raymond
Lemus, formant le conseil au
complet, sous la présidence du maire.

Le conseil a vu son rapport sur
rapport au vérificateur Jean Roy, devenu
rent à Victoraville lequel a fait la
vérification des livres de la Corporation de
la ville d'Arhabasté pour la période
comptable en finissant l'année 1946 au
31 décembre inclusivement.

Proposé par M. Alcide Henry

Recordé par M. Raymond Lemus

Que le rapport du vérificateur
Jean Roy est accepté & approuvé ainsi
que les livres et comptes en regardant
pour la même période - adopté unanimement

Le conseil décide ensuite à l'étude
du règlement d'égouts pour tous les
rues, rapportés sur dépenses encourues
par le règlement N° 113

Proposé par M. Jules Verrière

Recordé par M. Edouard Champoux

La séance s'ajourne, au
17 février prochain au lieu & heure
ordinaire. Et la séance s'ajourne.

Le Maire Edouard Laffé

- 17 février 1947

Séance s'agrémentant au conseil de
la municipalité de la ville d'Arhabasté
tenue à la Hohl de Sude d'Arhabasté
ce dix-sept février mil neuf cent quarante
sept, à sept heures du soir, présents
M. Hornung, le maire, Edouard Laffé,
M. Roussin, les échevins Alcide Henry,
Edouard Champoux, Jules Verrière, Raymond
Lemus, Edouard Laffé, formant le conseil au
complet, sous la présidence du maire.

Le règlement N° 114

Règlement

N° 114

Proposé par M. Raymond Lemus
Recordé par M. Alcide Henry

Quel est fait un règlement pour
payer, une taxe de une piastre et cinq sous
par cent piastres et les autres taxes ordinaires
des locataires, taxes personnelles et autres
pour l'année mil neuf cent quarante-sept

Règlement N° 114

Une taxe de une piastre et cinq sous
par cent piastres est, par le présent
règlement, imposée sur tous les biens
personnels imposables de cette municipalité,
d'après le dernier rôle d'évaluation
en vigueur pour, subséquent aux dépenses
des échevins de ce conseil pour l'année
mil neuf cent quarante-sept.

Les taxes additionnelles des locataires,
les taxes seront comme suit:
25⁰⁰ des taxes personnelles;
5% des loyers annuels pour les locataires;
100⁰⁰ pour les Banques et Compagnies

L'éclairage électrique;

112⁰⁰ pour les Compagnies d'Assurances;
 2⁰⁰ pour les marchands ambulants
 et exporteurs étrangers se servant de
 véhicules et ceux qui viennent faire com-
 merce de marchandises sèches;

5⁰⁰ pour les marchands ambulants et
 exporteurs ne se servant pas de véhicules
 2⁰⁰ pour toutes personnes en compagnie
 pendant hors les limites de la ville
 et servant faire commerce de marchandises
 destinées à l'alimentation excepté seulement
 pour les bouchers auxquels il sera chargé de
 cinquante centimes par cent livres
 sur le montant du contrat des contrac-
 tures d'exportation de vingt centimes par
 cent livres sur le montant du contrat
 pour le usage de l'acqueduc par les dite
 entrepreneurs.

Et percevant également centimes
 sur factes et récépissés dans les lieux
 légaux prescrits par la loi après
 sa promulgation.

Ch. Bellefleur Ephège Sabbatier

Proposé par Messieurs Bouliet,
 Bouliet fils, Adelaud, Champouy,
 Luyet, conseil donné à la forma-
 tion des comités comme suit:

Commissaire - Alexis Henry
 Comité des Femmes - Acadie Henry président
 Messieurs Bouliet, Kay, mais plusieurs
 Comités à l'Hotel de Ville - Lalle Davides président
 Adelaud, Champouy, Alexis Henry.

Commissionnaires, Raymond Lericieux, président
 Messieurs Bouliet, Jules Davides
 Luyet, Messieurs Bouliet, président,
 et pour Messieurs, Alexis Henry,
 Pélissier, Luyet, Messieurs, président
 Adelaud, Champouy, Jules Davides
 Messieurs Kay, Luyet -
 Messieurs, Luyet

Budget de la Ville d'Albany

(Année 1917)

- Recours -

Impôts sur le revenu	6,500.00
Impôts sur les propriétés	678.00
Portes	50.00
Lignes	200.00
Impôts sur le revenu	225.00
Impôts sur les propriétés	198.40
Impôts sur les propriétés	6729.00
Impôts sur les propriétés	200.00
Total des Recours	14,499.20

- Dépenses -

Salaires des fonctionnaires	800.00
Commissaires	30.00
Entretien des chemins	1,200.00
- l'acqueduc	900.00
- l'Hotel de Ville	600.00
- l'Hotel de Ville	200.00
Salaires des fonctionnaires	200.00
Commissaires	350.00
Vidange	50.00
Eclairage des rues	1175.00
Entretien	2500.00
Impôts	52,125.00
Portes et lignes	247.00
Entretien	40.00

Expenditures L'année	365.00
Indiqués	50.00
Arrestation Indiqués	600.00
Arrestation	310.00
Contrat Concession Canada Inc.	
Dépense des Caisses post.	90
Dépense	914.80
Total	14,743.44
Excédent qu'on	250.76
	14,994.20

Proposé par M. Alexis Stacey
 Deuxième par M. Raymond Lemieux
 Les comptes suivants sont
 approuvés par le conseil :

Telles notes 100 pages Municipal	21.00 P
" " 30 pages Municipal	54.00 P
" " 20 pages Municipal	60.00 P
Colliers faits en papier rouge	18.00 P
Telles notes imprimées avec parafiches sur règlement No 112	140.00 P

sept.

Proposé par M. Valérius Dubois
 Deuxième par M. Adolphe Champoux
 Que le second sur Telles notes
 soit réglé au taux de \$800.00 par
 année sept.

Proposé par M. Alexis Stacey
 Deuxième par M. Valérius Dubois
 Que la carte d'assistance
 publique soit acceptée par le conseil
 et réglée par un bonnaire si possible
 Proposé par M. Adolphe Champoux
 Deuxième par M. Valérius Dubois
 Que la somme de \$250.00 soit
 chargée en avance pour services
 statutaires et autres expenses,

toute fois, le second sur est autorisé de se
 servir de son jugement pour la collection
 et la remise des ces amendes acceptés
 Proposé par M. Alexis Stacey
 Deuxième par M. Valérius Dubois
 Que le premier sur soit réglé au
 2^e février prochain au lieu de deux semaines
 Et la somme de \$100.00
 M. Valérius Dubois

Sept. 1897
 Le 7 février 1947

Deuxième d'ajournement du conseil
 de la municipalité de la ville d'Archieville
 tenue à l'Hotel de Ville d'Archieville
 ce jour de ce jour au lieu de deux
 semaines sept à sept heures du soir.
 Présents: M. Valérius Dubois, M. Alexis Stacey,
 M. Adolphe Champoux, M. Valérius Dubois - premier
 quorum sous la présidence de M. Valérius Dubois -
 Le conseil tenu le 7 février 1947 et la composition
 du conseil auant d'ajournement.

Ces dispositions ont été prises par le conseil de la
 ville d'Archieville le 7 février 1947 qui a résolu
 à cet effet de régler les amendes par le
 règlement d'ajournement par le conseil
 de la ville d'Archieville le 7 février 1947
 et la composition du conseil auant d'ajournement.

Le 7 février 1947
 M. Valérius Dubois

Sept. 1897

JANUARY 1947

Jeunes résidents ont conseil de
la ville spéciale de la ville d'Asaka
Asaka, ainsi que le Hôtel de ville
d'Asakabashi, ces cinq mais nul
unif sans qu'on ne soit à sept
heures du soir. Résidents 109
sur tout le monde, tel que les
M. résidents des résidents d'Asaka
Tokuo, Adachi, Chiyoda, S. S. S.
T. S. S., T. S. S., S. S. S., S. S. S.
S. S. S., S. S. S., S. S. S., S. S. S.
S. S. S., S. S. S., S. S. S., S. S. S.
S. S. S., S. S. S., S. S. S., S. S. S.

Reglement
No 115

Reglement de la ville d'Asakabashi
concernant l'aqueduc et le service de
l'eau.

Il est ordonné et statué, par le
dit règlement, ce qui suit:

1. Tous les règlements concernant l'
aqueduc et le service de l'eau sont par
les présentes abrogés et remplacés par
le présent règlement.

2. Les différents taux, charges et
concessions ci-après mentionnés
sont par les présentes imposés pour
l'eau fournie par l'aqueduc de
la ville.

3. Les taxes d'eau applicables à tous
les propriétaires résidents, les
occupants, les locataires, les maisons
de commerce, les boutiques, les salons
de commerce, les bureaux, sauf ceux
mentionnés au sous paragraphe C et D
ci-après.

A	Pour le premier robinet	* 8.00
	Pour tous les robinets additionnels	1.00
	Pour une ou plusieurs parties d'acqueduc	5.00
	Pour une ou plusieurs bornes	1.50
	Pour un cheval ou plus	1.50

* Pour 100 valables
et pour 4.25 pour
la première 100 valables
et 0.15 pour cent
valables additionnels
E.S.
S.S.

	Pour le premier et 0.15 pour chaque cheval additionnel	0.15
	Pour un robinet ou plus pour la première 0.15 pour chaque robinet additionnel	0.15

B	Pour l'eau additionnelle à ceux-ci mentionnés.	
	Installation demandée des pipes	* 15.00
	Quantité	20.00
	Garage, Station de bornes	2.00
	Parcs et routes	50.00
	Utilisation pour l'eau	2.00
	R. P. S.	6.00
	Trigonométrie pour les bornes, répondre à l'eau	5.00
	2.00 pour chaque robinet additionnel	1.00

C	Taxe d'eau spéciale non additionnelle à la taxe fixe	
	B. S. S.	60.00
	H. S. S., H. S. S., H. S. S.	40.00
	T. S. S., T. S. S., T. S. S.	100.00
	T. S. S., T. S. S., T. S. S.	100.00
	Commission de l'eau d'Asakabashi	2.00
	Commissaires H. S. S.	2.00
	Le programme d'Asakabashi	2.00
	Le seul de M. S. S. et M. S. S.	4.00
	Association Nationale	1.00
	M. S. S., M. S. S., M. S. S.	1.00
	M. S. S., M. S. S., M. S. S.	1.00
	Bureau de l'eau	2.00
	Palais de justice	5.00

D - Taxes d'eau spéciale sur les établissements

Pour toute industrie autre que celles déjà mentionnées au sous-paragraphe C. De dessus, la taxe d'eau sera de \$1.10 par employé, et en plus, \$1.10 par cheval vapeur de bouilloire.

4 - Pour tout établissement étranger venant d'une des constructions dans les limites de la ville, une somme de \$2.00 par \$1,000.00 sur le montant de l'entreprise.

5 - La taxe d'eau mentionnée au sous-paragraphe 3 A et 3 B est due séparément, et il n'y aura pas cumul de titres pour ne payer qu'une seule taxe, même s'il s'agit d'un propriétaire ou occupant avec son établissement dans le même édifice.

6 - Les taxes ci-dessus sont dues et payables au bureau de la Corporation par semestres égaux et semi-annuels le premier jour de juillet et le premier jour de janvier de chaque année. Lorsque l'eau est fournie à un locataire ou à un occupant d'une maison ou d'une bâtisse quelconque, les dites taxes seront payables par les propriétaires des dites maisons ou bâtisses.

7 - Au moment qu'il y aura un usage d'eau pour une partie d'un terrain, quelque minime qu'il soit, la charge sera pour le propriétaire, mais pour pas moins d'un mois.

8 - Toutes charges pour des pionniers spéciales d'eau et fosses spéciales pour les hommes de l'armée seront payables d'avance, tant que l'eau sera ainsi fournie et toutes charges seront déterminées par le conseil, suivant les circonstances.

9 - A défaut pour toute personne de payer les taxes imposées par la présente loi dans les 30 jours de leur exigibilité, la confiscation de la rue d'Urbahabon pour la suspension de l'approvisionnement de l'eau à cette personne tant qu'elle sera en défaut, sans préjudice aux droits de la Corporation de faire les personnes les possibles au paiement des sommes exigibles pour le service d'eau, et l'eau ne sera fournie de nouveau, que lorsque la personne en défaut, aura payé en sus des taxes dues et exigibles, une somme de \$2.00 pour couvrir les frais de l'employé chargé de servir, et de recueillir les conduites d'eau.

10 - Si les taxes d'eau, charges ou compensations pour l'eau ne sont pas payées dans les 30 jours de leur exigibilité, le montant pourra en être prélevé de la manière et avec les formalités prescrites par la loi, pour la perception des taxes ordinaires et les dites taxes, charges et compensations seront ajoutés au total de la dette d'impôt de la personne en défaut.

11 - L'introduction de l'eau dans toutes bâtisses qui devraient en être approvisionnées sera au profit

des propriétaires ou occupants de
bâties bâties jusqu'en l'année 1910
après l'acquisition, après demande et
avoir obtenu l'autorisation par écrit
des experts ou par ^{procès} verbal de l'expert.

12. Les taxes, charges et compensations sont
imposées et servies ^{indépendamment} même dans
les cas où les propriétaires ou occupants
ne se servent pas de l'eau de l'
aqueduc, pourvu que les villes donne
aux et seigneurie à ces propriétaires
ou occupants qu'elle est prête à leur
fournir l'eau.

13. Dans tous les cas où une per-
sonne endommage ou lève en mau-
vais état une conduite d'eau, une
soutasse, un robinet, cabinet d'écoulement,
une baignoire ou autre appareil ou
s'en sert ou permet de s'en servir
de façon que l'eau soit gaspillée
ou consommée sans à propos, la
ville peut intercepter l'eau ou en
suspendre l'approvisionnement tant
que la dite personne ne s'en défait,
sans cependant, que cette personne
soit exemptée du paiement de l'eau,
tout comme si l'incident avait été
fourni sans interruption.

14. Toute personne prenant l'eau,
si ce n'est les tuyaux de distribution,
à l'intérieur de la bâtisse ou des bâties,
en bon état, en les protégeant contre
le froid à leur propre dépense, et
elle sera responsable de tout dommage
qui pourrait en résulter à défaut
pour elle de se faire.

15. Il est spécialement défendu à toute
personne d'emprunter les conduites d'eau
pour servir sa propriété, sans le con-
sentement de la Corporation, lorsque de
conduites aura été fermées.

16. Il est aussi défendu par le présent
règlement de fournir l'eau à une
personne non-abonnée, et défendu à
une personne non-abonnée de se faire
fournir de l'eau par une personne
abonnée et, en cas de contravention,
la Corporation peut intercepter et
en sus pendre l'approvisionnement tant
que la dite personne est en défaut
et se refuse à fournir de l'eau ou à
laisser une autre en service de
l'eau comme susdit.

17. Toute personne ayant une abonnée
sous les aménagements de son la manière
d'un flotteur automatique.

18. Les cabinets d'écoulement doivent
être munis d'une boîte avec flotteur
automatique, et si quelque propriété
ou occupant persiste à ne pas avoir
de boîte avec flotteur et à faire
fonctionner les cabinets d'écoulement
avec robinet, la Corporation pourra
les intercepter l'eau et en suspendre
le l'approvisionnement tant qu'il
n'aura pas une installation avec
boîte et flotteur.

19. La Corporation a le droit, à son
gré et plaisir, de faire installer des
conduites d'eau dans toute établis-
sement, manufacturiers, usine, garage,
maison d'habitation, maison privée
ou toute habitation pour utilisation.

14. La Corporation
S.S.
188.

La consommation d'eau faite par toute personne, société ou corporation se servant de l'eau fournie par le système d'aqueduc de la Corporation, et les officiers et employés de la Corporation peuvent entrer dans aucun des établissements ci-dessus mentionnés pour contrôler les dits systèmes d'eau et survenir de s'assurer de leur bon fonctionnement, ou pour se rendre compte de la consommation d'eau ainsi faite par toute personne, société ou compagnie, et l'appréhension de l'eau pourra être suspendue à toute personne, société ou compagnie refusant de recevoir ses officiers ou employés aussi longtemps que dans ce refus, et les dites personnes, société ou corporation sont en plus passibles de l'amende prévue par le paragraphe 20.

20^e Les officiers de la ville peuvent entrer dans toutes les maisons ou bâtiments quelconques ou sur toutes propriétés situées dans ou hors de la ville, pour s'assurer et l'eau ne se perd pas et si les règlements relatifs à l'aqueduc sont fidèlement exécutés. L'appréhension de l'eau peut être suspendue à toute personne refusant de recevoir ses officiers, aussi longtemps que dans ce refus, sous que cette personne soit l'exemple, toutefois, au

appréhension de la taxe d'eau.

21^e Les villes ne garantissent en aucune manière la quantité d'eau qui sera fournie et nul ne pourra réclamer, à raison de la qualité et de l'insuffisance de la quantité d'eau obtenue, ni le manque d'eau causé par le froid ou autrement, ni payer la taxe annuelle et les contributions établies et fixées pour le service de l'eau.

22^e Les officiers et les employés de la ville peuvent entrer sur tous les terrains et immeubles publics ou privés, sur les places publiques ou grande chemins, pour y faire et réparer les conduites d'eau ou pour y faire toutes autres traverses nécessaires se rattachant à l'aqueduc.

23^e En outre de la suspension et de l'appréhension de l'eau, tel que ci-dessus prévu, toute personne contrevenant aux dispositions du présent règlement sera passible pour chaque contravention d'une amende n'exédant pas \$10.00 ou sous des prison, et, à défaut de paiement de la dite somme et de prison, d'un emprisonnement pour un terme n'exédant pas deux mois.

24^e Le présent règlement deviendra en force dans les délais requis les formalités requises par la loi avec effet rétroactif au premier janvier mil neuf cent quarante sept.

Approuvé par le conseil de la ville de Winnipeg

Approuvé par le conseil de la ville de Winnipeg

Le est reculé unanimement que le
des jactement de 115 soit adopté -

Ch. P. M. M. M. Elphège Sibbi romaine

Propose par M. Johnny Kouda
proposé par M. Raymond Lemaire
sur le compte de après avoir
examiné pour a savoir

Ch. P. M. M.	2.15 P
Elphège Sibbi	2.15 P
"	1.15 P
Lebrun St. Jean	3.40 P
Impression de publications	10 P
Les Statuts de 115	17 P
Coopérative canadienne de la santé	41 P
Journal - S. H. T.	2.58 P
Comité de la	2.60 P
Proposte	1.50 P
Journal de la	36.19 P
Sur les bases de l'écriture	35 P
Étampes de l'écriture	1.10 P
Edouard Demerut	1.60 P
San Roy C. A.	35.00 P
Comité canadienne	6.00 P
"	40.00 P
"	1.200 P
"	1.00 P
"	ml. 4.50 P
"	19.34 P
"	1.00 P
"	4.00 P
Roger Laroche	4.10 P
Denis Gauthier	4.10 P
Thibaut Laroche	7.10 P
Yves Laroche	5.00 P
Marcel Michal	1.60 P
Georges Bergeron	1.60 P

Ch. P. M. M.	2.15 P
Elphège Sibbi	2.15 P
"	1.15 P
Lebrun St. Jean	3.40 P
Impression de publications	10 P
Les Statuts de 115	17 P
Coopérative canadienne de la santé	41 P
Journal - S. H. T.	2.58 P
Comité de la	2.60 P
Proposte	1.50 P
Journal de la	36.19 P
Sur les bases de l'écriture	35 P
Étampes de l'écriture	1.10 P
Edouard Demerut	1.60 P
San Roy C. A.	35.00 P
Comité canadienne	6.00 P
"	40.00 P
"	1.200 P
"	1.00 P
"	ml. 4.50 P
"	19.34 P
"	1.00 P
"	4.00 P
Roger Laroche	4.10 P
Denis Gauthier	4.10 P
Thibaut Laroche	7.10 P
Yves Laroche	5.00 P
Marcel Michal	1.60 P
Georges Bergeron	1.60 P

adopté

Le conseil a donné lecture de ces comptes rendus
et les a adoptés.

Propose par M. Claude Lemaire

proposé par M. René Bombard

Sur la proposition de ce conseil pour
les services de la "Caisse Royale" soit les
dormir de 70.00 adopté

M. René Bombard demande au conseil
sur son de la "Caisse Royale" (Caisse) sur
pour une licence sur les transactions en
vue de contrôler plus facilement la fermeture
de ces établissements, le "carrage" et la fin de
l'argent.

M. Napoléon Costantini propose que l'argent soit
de plus en plus, par les professionnels des
des cabinets d'assurance, après l'avis de
la commission.

Propose par M. Claude Lemaire

proposé par M. Raymond Lemaire

Sur la proposition de M. René Bombard
M. Napoléon Costantini propose que l'argent
soit de plus en plus, par les professionnels des
des cabinets d'assurance, après l'avis de
la commission.

de droit afin d'y donner suite si faire
se peut - adopté.

Après l'adoption du règlement de 115
M. Napoleon Bonheur a demandé une
diminution des taxes qui sont être chargés
à la Commission de laire du Village
d'Arthabaska et quelques autres
contribuables ont demandé des explications
par le conseil a été fait un plan
de donner sans toutefois faire aucune
diminution des taxes qui sont chargés.

En la séance, 20^{ème}
On a lu la lettre de M. Richard
Maurice

2 avril 1907

Les mêmes règlements au conseil de la municipalité
de la ville d'Arthabaska, tenue à l'Hotel de
ville d'Arthabaska, ces deux sont ont eu lieu
quarante sept à sept heures du soir trente deux
bonheur de la main, Elphège Labbé, Messieurs les
messieurs Alphonse Elmy, Raymond Lacombe, Wilfrid
Pouliot, Johnny Heude formant quorum sous la
présidence de M. Heude.

Les délibérations de la dernière séance ont
été lues et adoptées.

Proposé par Raymond Lacombe

Secondé par Wilfrid Pouliot

Des les comptes ci après ont été approuvés
et payés à savoir

Achille Marchand	175.00 P.
Benoit Lacombe	1.20 P.
Clément Lacombe	11.00 P.
Oscar Compagnon	27.00 P.
	22.00 P.
	526 P.
	1.35 P.

Jean Compagnon	1.20 P.
Paul Roux	1.75 P.
Ernest Lacombe	21.40 P.
Emile Lacombe	11.00 P.
Benoit Pouliot	5.00 P.
St. François Xavier	2.41
La Fondation Lyrique	100.00 P.
Jeanne Bess	129.98
Alphonse Elmy	201.57 P.
Elphège Elmy	5.00 P.
Joseph Drouin	15.39 P.
"	86.04 P.

La suivante dans l'histoire de la lettre de
M. Richard Elmy au sujet de son accident, sur
le 17 novembre 1900, lequel est prêt, sans attente
à ses dents, à accepter la somme de \$2000.00 en
explorant total de sa réclamation de \$3644.00
demandé à la compagnie d'assurance. La
compagnie qui assurait les biens de la Compagnie
Proposé par Wilfrid Pouliot

Secondé par Johnny Heude

Une cette corporation ne peut accepter de
signer l'indemnité de M. Richard Elmy, on accept
la son offre en que les employés de la Compagnie
son sont protégés par une Assurance Adopté

Proposé par Raymond Lacombe

Secondé par Alphonse Elmy

Des ce conseil pour respectueusement de M.
messieurs des travaux publics de remplacer les font
être sur les routes que relie Arthabaska à la
traverse et que ne présente pas une longueur
suffisante pour la sécurité des nombreux voy
agistes qui y circulent et que après de la for
sent ont transmis à M. Wilfrid Labbé, admi
nistrateur des travaux publics pour le comté d'Arthabaska
de, un communiqué des travaux publics et un conseil
de Victoriaville.

Proposé par Johnny Houdé
 Secondé par M. Albert Fleury

Sur ce conseil a approuvé avec regret les dires de
 M. Eugène Champoula, père de l'ancien Adjudant
 Champoula et de sa femme. Les expenses avec que sa
 famille ses plus proches sympathiques.

M. Le Feltreux demande au conseil de lui
 donner des secours à vie.

Proposé par Wilfrid Poulet
 Secondé par M. Johnny Houdé

Sur les mises de la case soit installée à
 M. Le Feltreux pour sa construction nouvelle, au
 vant les règlements d'agrandissement de la ville
 d'Orléans.

Proposé par M. Johnny Houdé
 Secondé par M. Wilfrid Poulet

Sur ce conseil est d'avis d'arrêter l'eau
 dans les limites de la ville à partir de l'aval
 1901 à l'aval au 27 sept 1901 à l'aval et
 demande aux contribuables de se conformer à
 cette résolution.

Et la séance est close.

Le Maire E. Feltreux

7 mai 1907

Séance régulière du Conseil de la commune
 de la ville d'Orléans, tenue à l'Hôtel de
 la ville, ce sept mai mil neuf cent quatre-vingt
 sept heures du soir. Présents MM. les conseillers
 E. Feltreux, maire, les conseillers Albert Fleury,
 Wilfrid Poulet, Johnny Houdé, Adolphe Champoula,
 Jules Tardieu, absent pour cause de maladie.

Les délibérations de la dernière séance ont été
 adoptées.

Proposé par Wilfrid Poulet
 Secondé par Johnny Houdé

Sur les comptes sont approuvés et payés à
 savoir:

Casse	5.00 P
L'Impression	7.17 P
Telephone	12.00 P
M. Christophe tuteur	4.83 P
Municipales	2.92 P
J. S. W. et P. (maires)	2.50 P
	77 P
	77 P
	2.20 P
	3.50 P
Jean Paul Duple	20.25 P
Emil Compagne	2.00 P
Richard Compagne	1.00 P
Alfred Pons	1.25 P
Emil Compagne	2.23 P
	1.10 P
	12.28 P
	16.00 P
	12.12 P
	14.02 P
Edmond Descourt	10.00 P
	12.91 P
	7.00 P
Jean Houdé	6.00 P
	11.00 P
Amédée Dubois	4.20 P
	4.81 P
	6.50 P
Amédée Dubois	6.50 P
	19.81 P
	12.20 P
Adolphe Houdé	1.00 P
	2.00 P
Philipp Houdé	14.20 P
Harold Fleury	1.25 P
Clément Pons	6.00 P

Magnus Victor	9.75
Jenkins Bros	116.75 P
Lacey & Doolittle	97.75 P
J. J. Kelch	141.00 P
Albion Bayne	17.50
Armand Buis	50.10 P
Albert Beauchêne	35.25 P
J. H. Plante	11.00
Total	546.80

Proposé par M. Alerte Henry

Secondé par M. Gilles Vanille

Sur ce conseil dans le but d'aider à la 301^e loi fait remise de ses taxes de location, adopte

Proposé par Alfred Foubert

Secondé par Gilles Vanille

Sur pour faire suite à la lettre de la Cote Canada Construction, en date du 28 avril 1951 le conseil est d'avis que les travaux de la bidon de la zone de pompage sont construits de suite qu'ils continuent les autres travaux lorsque les Corporations aura reçu la teneur de la lettre de la Cote de la Zone Soudaine et que copies de la Procédure sont transmises à Eastern Canada Construction

Proposé par Alphonse Champagne

Secondé par Johnny Houde

Sur il est le honneur de ce conseil de recevoir des au Ministère de la Ville d'Alouette, redresser et passer une recherche des lettres au 101^e route 34. 160 Alouette Québec sur les travaux loués et entend que se fait sur ces travaux il est continuellement exemple de cadastre et d'indices malgais tant la bonne volonté des propriétaires à l'entretien de ces chemins

Le Conseil est bien informé que les Directeur de la Ville se rendra à la poste demande des copies de ces chemins

Et que copies de ces procès-verbaux sont remis au M. Alfred Vanille, administrateur des travaux

pour la route et les chemins, à M. Honoré Kooker député au conseil de la Ville, au Ministère de la Ville à Saint-Jovite à la Chambre de Commerce de la Ville de la Ville. Adopte unanimement

Proposé par Alerte Henry

Secondé par Gilles Vanille

Sur la remise du grand nettoyage fait par les 11^e ou 12^e mai 1951 et par tous les citoyens sont priés de faire la toilette de leur emplacement et dépendances devant cette parcelle de la Ville dans le but de faire la remise de la Ville

Proposé par Gilles Vanille

Secondé par Alerte Henry

Sur toute résolution concernant les travaux de la Ville les conseils sont recommandés et remplacés par les suivants:

Sur les salles du conseil sont louées comme suit:

1^o Sur les salles du conseil ont louées pour la semaine de \$100 par semaine et la grande salle pour les réunions d'été et les réunions et lorsque les réunions sont des réunions payantes et une charge pour la louage de la salle du conseil

2^o Sur la grande salle - \$150

3^o Sur les particuliers ou organisations louant des représentations de mise en scène ou pièces de théâtre il sera chargé \$150 pour la grande salle par représentation

4^o Sur nous, bureaux et autres organisations louant une salle pour la grande salle - \$150 pour une semaine de \$100 à \$150 par semaine et les mêmes locations pour la salle pour la semaine et les autres d'une charge \$150 en plus

Ces loyers seront payés d'avance au bureau de la Ville et les copies des lettres de la Ville de la Ville.

Il est entendu et convenu entre les locataires et le conseil qu'il ne devra être distribué aucune liqueur alcoolique lors de ces réunions, les jours de Noël et de l'Épiphanie ou lors d'autres fêtes, à ces occasions il est chargé de voir au maintien de l'ordre, en cas de trouble et est autorisé de faire venir le chef de police et les fins de voir chargé en ce cas les jours de Noël.

Il sera payé au propriétaire de l'Hôtel de Ville pour chaque année 200 francs les logements et chauffage de la salle du conseil et 250 francs le chauffage, pour la grande salle de logement et chauffage et chauffage. Il est attendu qu'il y aura des chauffages dans la salle qui se trouve sur les murs de l'Épiphanie.

Et la somme de 450 francs.
 Le Secrétaire E. P. Sibbs maire

4 jours 1907

Le conseil a approuvé le Compte de ces dépenses fait par le Hôtel de Ville de Montréal, tenu à l'Hôtel de Ville de Montréal, ce compte pour l'année 1907, sur lequel sept à sept francs ont été présentés par le maire E. P. Sibbs, Messieurs les citoyens Albert Fleury, Jules Verelle, Raymond Lacombe, Johnny H. de France, qui ont été présentés par le président du conseil.

Les déductions de la somme de 450 francs ont été faites et adoptées.

Proposé par Albert Fleury

Secondé par Johnny H. de France

Les comptes en épice sont approuvés et payés

L'Impression	0.72 P
Le 5. Hôtel de Ville	450
	450
	450

Le 5. Hôtel de Ville	2.51 P
----------------------	--------

	76.21 P
--	---------

Messieurs Bell	50 P
----------------	------

Messieurs Victoria	12.50 P
--------------------	---------

Joseph André	15.70
--------------	-------

Louise Fleury	12.10
---------------	-------

" Dubé	112.65 P
--------	----------

Épiphane Bouché	4.71 P
-----------------	--------

Jean-Baptiste Lacombe	17.00 P
-----------------------	---------

Madame Lacombe	18.00 P
----------------	---------

Jean-Baptiste Lathé	18.30 P
---------------------	---------

Milieu Lacombe	18.20 P
----------------	---------

Edmond Desautels	12.40 P
------------------	---------

Comité Fleury	12.80 P
---------------	---------

Comité Compagnie	6.60 P
------------------	--------

Léonard Coutu	6.40 P
---------------	--------

Comité Compagnie	11.00 P
------------------	---------

	18.00 P
--	---------

	32.00 P
--	---------

	1.00 P
--	--------

J. B. Desautels	2.25
-----------------	------

Edmond Desautels	24.00 P
------------------	---------

Comité Fleury	28.00 P
---------------	---------

Léonard Lacombe	22.00 P
-----------------	---------

Edmond Dubé	23.00 P
-------------	---------

Robert Bouché	6.00 P
---------------	--------

Léonard Coutu	5.50 P
---------------	--------

Comité Compagnie	30.00 P
------------------	---------

	78.00 P
--	---------

Lecture de la correspondance des mois

Lecture de l'avis de M. Albert Bouché sur son honneur le conseil et chargé de voir M. Albert Bouché sur son avis de la quelle on lui a dit qu'il n'y a pas à l'entrée des nouveaux objets de M. Bouché.

Le conseil est adjourné au mois de la M. H. O. U.

Sur les secretaires faire venir 6 copies
de la loi sur les paquets pour la ville de
Providence par M. Raymond Lemaire

Secondé par M. Johnny Houde

Salaires

Sur les frais faits pour les journaliers tra-
vaillant pour les corporations soit 50% le temps et
sans cheval soit 50% l'équipe

Proposé par Johnny Houde

Secondé par Willie Venelle

Sur les évaluations suivantes sont mon-
trées pour faire l'évaluation municipale de
l'année 1947. M. Louis Leclerc, Paul Laroche, Phil-
ippe Costantini avec M. F. Philippe, Président
pour un salaire de \$1.00 par jour. Adopté

Et les séances suivantes

Elphège Leduc maire

7 Janvier 1947

Mes concitoyens, maire & conseil
de la ville d'Arthabaska, renouvons
à l'avis de convocation de la fin
cette assemblée et convocations à pro-
céder sur toutes questions à être sou-
mises, sur conseil, notre premier conseil
le défaut d'avis

En foi de quoi nous avons signé
à Arthabaska au Hôtel de Ville le
sept. Janvier 1947 -

Elphège Leduc maire

Alcide Thériault

Arthabaska

Willie Venelle

Johnny Houde

Raymond Lemaire

Seance spéciale du conseil de la Ville
d'Arthabaska, tenue au Hôtel de Ville d'Artha-
baska ce sept. juillet mil neuf cent quarante sept
à sept heures p.m. Présents: Nos honorables
Elphège Leduc, Messieurs les citoyens: Alcide Théri-
ault, Adolphe Champagne, Willie Venelle, Wilfrid Pa-
quet, Johnny Houde et Raymond Lemaire. Joints
le conseil en complet sous la présidence des Messrs

Les délibérations de la dernière séance sont lues
et adoptées

Proposé par M. Raymond Lemaire

Secondé par Adolphe Champagne

Sur les comptes en apures sont approuvés
et payés à savoir

The S. W. et Fournier	317 P.
	16.37 P.
	2.85 P.
	97 P.
	11 P.
Edmond Demont	6.50
Auguste J. J.	19.45 P.
	6.50
Adolphe Champagne	1.60 P.
Ernest Langlois	7.00
Emile Thériault	4.00 P.
Omnes Thériault	2.10 F.
Elphège Leduc	1.10
	2.50
Lie Fortin	2.00 P.
Henri Béliveau	5.00 P.
"	17.00 P.
Onk Béliveau	1.00
Ernest Langlois	12.00
Elise Béliveau	1.00
Ernest Langlois	25.00 P.
M. Piquet	10.00 F.
Alcide Béliveau	1.00
Raymond Lemaire	8.75 P.

Felic Nishi	24.00 P
A. B. Lecomte	12.45 P
Danville Lecomte	509.22 P
Ornd Compagnie	1.42 P
"	1.20 P
"	19.10 P
Armand Dubois	12.50 P
Ornd Compagnie	27.20 P
"	1.20 P
"	1.20 P
The S. White Power	33

Reçu à Standard Clay Product pour faire venir des tuyaux de 4 pes. 800 pds à ajouter à ses tra communs avec l'induit de 200 pds

Proposé par Adélard Champoula
Secondé par Belle Venelle

Qu'il est de l'avis de ce conseil de venir la faire de Victorville Venelle en laissant au puits à l'usage du conseil que elle donne à Athabasca mercredi prochain à 11 P.M.

Les résolutions sont

Ch. P. L. L. Elphège S. L. L. unies

16 août 1941

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville d'Athabasca, tenue ce soir août mil neuf cent quarante sept. Présente Son honneur le Maire Elphège L. L. L., Messieurs les citoyens Adélard Champoula, Wilfred P. P., Belle Venelle Raymond L. L., Johnny H. H. formant le Conseil au complet, sous la présidence du Maire

Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées

Proposé par Belle Venelle

Secondé par Adélard Champoula

Tous les comptes vérifiés sont approuvés et payés à saisi

L. L. L.	12 P
The S. White Power	2.40 P
"	96.20 P
"	3.14 P
"	31 P
Telegraph	21 P
"	11 P
Société d'Agriculture	200 P
Express L. L.	74 P
Freight	65 P
L. L.	102.60 unies
Elphège L. L.	12.00
William Bergeron	35.25 P
Charles E. Couture	6.40
Fer	15.00 P
"	5.00 P
Johnny Venelle	40.00 P
H. H. H.	14.00 P
Arrest Bergeron	54.85 P
"	12.50 P
"	18.25 P
Comité H. H.	6.00
Jean Thiel L. L.	2.00
Omer L. L.	1.50 P
Edmond Devault	12.00 P
Ornd Compagnie	5.62 P
"	35.15 P
"	19.91 P
"	35.20 P
"	18.20 P
"	14.34 P
Arrest Dangle	69.25
"	22.50
Berquet J. J.	52.50 P
Arrest Dangle	22.20
La Cie de Téléphone	3.00
Pierre L. L.	23.25 P
L. L.	3.93 P

La Ville de Rimouville	13.50
"	44.30
Emile Thémis	7.00
Edmond Desautel	31.00 P.
Wald Michel	16.25
"	13.70
Canada Iron Foundries	2303.98
La Compagnie	51.32
Bureau Fleury	95.64
"	29.21
Welfid Desautel	20.32 P.
Elphège Roux	2.17 P.
Canada Iron Foundries	2877.17
"	74.98
Just	1.22 P.
B. Demers	53.69
Alcide Bergeron	35.20

Proposé par M. Welfid Desautel
 Secondé par M. Alcide Bergeron

Il est résolu de la part de ce conseil de prendre en bonne considération les remarques de M. les commissaires Martin et Larocke, mais de regretter ne devons se rendre à leur demande de donner ou d'acheter de la terre dans une colline Adopée.

Payer du Maire 1000 pour la faire avec le terrain de l'île.

Et la séance est levée.

Elphège Desautel Maire
 Charles Desautel Sec. G.

17 Septembre 1947

Revenu régulier des produits de la municipalité de la ville d'Arthabaska, remis à l'Hôtel de ville d'Arthabaska, ce sont sept cents et neuf cents quarante sept et sept cents dix sous. Trisante et six centimes la main. Elphège Desautel, maire, les citoyens Théodore Houde, Joseph Robit, Jules Desautel, André Fleury, fontant quatre cents sous la quinzaine des années. Les délibérations de la dernière séance sont lues et adoptées.

Proposé par M. Joseph Robit

Secondé par M. Joseph Houde

Sur les comptes ci-après soient

approuvés et payés -	
Guyard Drouot	\$ 1.30
Robert Larocke	1.50
Emile Thémis	2.25
Roger Desautel	2.50
Paul Fleury	2.00
Ones Thémis	2.00
Robert Desautel	2.00
Paul Desautel	2.00
" " Marie Robit	0.00
Paul Desautel	18.00
Roger Larocke	14.00
Ernest Larocke	25.75
" "	39.50
" "	21.00
Ernest Campagne	39.57
" "	45.23
" "	15.00
" "	6.35
" "	14.45
" "	21.87
" "	16.60
" "	6.20

Adelard Gagnon 2.00
 Fay Shaw Loring 2.51
 George Fleury 7.10
 Elphège Tardif 1.70
 Canada from Montreal 2946.34
 Philip Howe 27.52
 Philippe Gauthier 28th Noel 28th Sept

Lecture de la correspondance des mois

Proposé par M. Philip Fleury

Seconde par M. Felix Tardif

Leur son honneur le maire
 et le notaire sont autorisés de faire
 signer et signer aux contract au nom
 de la ville d'Amherst, avec L'Union
 L'Association pour l'échange de certains
 terrains dont une cédente a été agée
 à cet effet, avec permission accordée
 aux signataires des dit contract par
 la ville de faire les changements dans
 les terrains désignés à l'intention qu'
 n'a jugeront le plus utile pour cette
 corporation. adopté

Le secrétaire donne lecture de la
 lettre de M. Philias Gauthier sur sujet
 de son accident subit en main d'œuvre

Proposé par Michel Tardif

Seconde par Felix Tardif

Leur les demandes de M.

Philias Gauthier sont prises en
 sérieuse considération et que les
 lettres sont transmises à l'agente
 de la Compagnie M. F. H. Plouffe
 lui enjoignant de faire provision
 auprès de sa compagnie après que
 l'accident Gauthier est réglé de
 plus tôt possible. adopté.
 Le secrétaire donne lecture du rôle

L'evaluation "in extenso" mentionnant
 Proposé par M. Philip Fleury
 Seconde par M. Michel Tardif

Le rôle de l'evaluation est
 homologué ainsi que son format, ainsi
 que les permutations des propriétés ont été
 changés et ensuite ont été géographes par le
 maire et le conseil

Et la séance est levée

Philip Fleury
 Michel Tardif

le 1 octobre 1947

Jean Rivest en conseil de la ville
 capitale de la ville d'Amherst, le maire et
 Michel de la ville d'Amherst, ce premier octobre
 mil neuf cent quarante sept à sept heures
 de la soirée, présents M. Philip Fleury
 Elphège Tardif, Michel Tardif, Adelard Gagnon
 Felix Tardif, Michel Tardif, formant quorum
 avec la présence du maire

Les délibérations de la dernière séance
 sont lues et adoptées

Proposé par M. Felix Tardif

Seconde par M. Adelard Gagnon

Leur les exemplaires de ces deux
 approuvés par le conseil

Felix Tardif	20.00
Prop. par Boire Fontaine	8.15
S. P. + P. comp. p.	71
Comp. p.	48.06
S. P. p.	71
Sec. p.	2.55
Lumière en p.	14.77
Hôtel de ville	2.50
Telephone	1.90
Compt. L'Union	1.10

Léopold Béchard	2.00
Emiel Daugh	19.00
Omb Compagne	18.00
" "	24.19
" "	27.42
" "	24.27
" "	1.00
" "	10.-
Emiel Bouché	23.75
" "	3.50
Emiel Langué	21.25
" "	4.50
Médéric Pagnon	43.75
Léopold Béchard	20.-
Georges Laroche	12.00
Roger Laroche	1.25
Byron Transport	1.15
Stano.	627.09
"	14.14
Léonide Parry	35.47
P. S. Létourneau	12.75
Canal St. Maurice	3071.70
Lucien Tremblay	20.50
Telegramme	57

Le conseil a délibéré sur le rapport du com.
des finances de la nuit & de la correspondance
des mois. Les comptes se font bien, mais les
recettes, surtout l'immobilier, sont
faibles. Les dépenses sont
faibles. Le conseil a délibéré sur l'organisation des fêtes
de la nuit. Les fêtes de la nuit.

Propose par M. Létourneau Bouché
Seconde par M. Létourneau Bouché
Que les résolutions soient à la suite
des comptes rendus au conseil.

à propos avec M. Lucien Laroche, soit
carré de la nuit.

Propose par M. Létourneau Bouché
Seconde par M. Létourneau Bouché
Que les résolutions soient à la suite
des comptes rendus au conseil. Les
résolutions de la nuit sont
à la suite des comptes rendus au conseil.
Et la nuit de la nuit.

Elphège Létourneau

5 novembre 1917

Le conseil a délibéré sur le rapport du com.
des finances de la nuit & de la correspondance
des mois. Les comptes se font bien, mais les
recettes, surtout l'immobilier, sont
faibles. Les dépenses sont
faibles. Le conseil a délibéré sur l'organisation des fêtes
de la nuit. Les fêtes de la nuit.

Les délibérations de la dernière séance
sont lues et adoptées.

Propose par M. Létourneau Bouché
Seconde par M. Létourneau Bouché
Que les comptes se font bien, mais les
recettes, surtout l'immobilier, sont
faibles. Les dépenses sont
faibles. Le conseil a délibéré sur l'organisation des fêtes
de la nuit. Les fêtes de la nuit.

Elphège Létourneau	2.30
Omb Compagne	21.75
" "	17.50
" "	12.75
" "	12.25
" "	16.57

Propose par M. L'abbé de la Roche
 Jacques par M. L'abbé de la Roche
 De les comptes de opus
 soient approuvés & payés à frais
 de M. de la Roche
 St. H. de la Roche 17. 11. 6. 285 km 1035 p. 1000 - 222. 500
 J. de la Roche 21. 50
 J. de la Roche 10. 90
 E. de la Roche 21. 00
 " " 22. 00
 F. de la Roche 17. 00
 " " 15. 00
 E. de la Roche 23. 50 f
 J. de la Roche 1. 00
 G. de la Roche 12. 00
 " " 5. 00
 " " 20. 00
 " " 10. 00
 " " 15. 00
 " " 10. 00
 Benoit de la Roche 25. 00
 E. de la Roche 19. 50 P
 G. de la Roche 19. 50 P
 O. de la Roche 22. 50
 A. de la Roche 15. 00
 G. de la Roche 11. 00
 J. de la Roche 21. 00
 E. de la Roche 1. 00
 H. de la Roche 10. 00
 A. de la Roche 12. 27
 A. de la Roche 20. 00

adpte

Propose par M. de la Roche
 Jacques par M. de la Roche
 Que le conseil de la Roche
 soit composé de sept membres
 à M. de la Roche, M. de la Roche, M. de la Roche
 par le conseil de la Roche, à M. de la Roche
 sept membres de la Roche par le conseil de la Roche
 le conseil de la Roche de la Roche
 et en outre leur soit également donné le pouvoir
 de faire tout ce qui est nécessaire à la Roche
 de temps en temps le conseil de la Roche
 les membres de la Roche par le conseil de la Roche
 Jacques par M. de la Roche
 Jacques par M. de la Roche

Que le conseil de la Roche
 soit composé de sept membres
 à M. de la Roche, M. de la Roche, M. de la Roche
 par le conseil de la Roche, à M. de la Roche
 sept membres de la Roche par le conseil de la Roche
 le conseil de la Roche de la Roche
 et en outre leur soit également donné le pouvoir
 de faire tout ce qui est nécessaire à la Roche
 de temps en temps le conseil de la Roche
 les membres de la Roche par le conseil de la Roche
 Jacques par M. de la Roche
 Jacques par M. de la Roche

Que le conseil de la Roche
 soit composé de sept membres
 à M. de la Roche, M. de la Roche, M. de la Roche
 par le conseil de la Roche, à M. de la Roche
 sept membres de la Roche par le conseil de la Roche
 le conseil de la Roche de la Roche
 et en outre leur soit également donné le pouvoir
 de faire tout ce qui est nécessaire à la Roche
 de temps en temps le conseil de la Roche
 les membres de la Roche par le conseil de la Roche
 Jacques par M. de la Roche
 Jacques par M. de la Roche

J. de la Roche
 J. de la Roche
 Et la séance est levée

Arthur Tasson, Jean Marc Henry,
Alfred Rich, Oscar Ringier, Claude
L'Herminier, Charles Edouard Content,
Jean Baptiste Hancouer, Paul Campagne
L'ensemble de ces noms est qualifié à cet
à une élection municipale pour le
quartier Est de la ville d'Arhabaska.
Le dit bulletin de présentation portant
l'acceptation du candidat au nom
de son nom en nomination comme indiqué
au siège No 1 des Quartiers est de
la ville d'Arhabaska en présence de
M. Paul Campagne, tel qu'il apparaît
au moment où il se trouve en une
forme et que se trouve annexé
aux bulletins sus-dits.

Le bulletin de présentation de M.
Oscar Hancouer, ce bulletin est
à cet effet, est produit, en outre, en
des mots les formalités requises par
la loi, accompagnée de son signet
à la demande de M. Paul Campagne
qui atteste sur signature au même
temps que ces signatures sur
des bulletins de présentation, M. M. Maurice
Hancouer, Maurice J. Campagne, Alfred
L'Herminier, Pierre, Pierre, Paul,
Jean Marc Henry, Alfred Rich, Oscar
Ringier, Charles Edouard Content,
Edouard Content, Jean Baptiste
Hancouer, Paul Campagne, L'ensemble
de ces noms est qualifié à une élection
municipale pour le quartier est
de la ville d'Arhabaska. Le dit
bulletin de présentation portant
l'acceptation du candidat au
nom de son nom en nomination.

nomination comme indiqué au siège No 2
en présence de M. Paul Campagne sur lequel
se trouvent en même temps que ces
des signatures sus-dites bulletins de présentation,
tel qu'il apparaît au moment où il se
trouve en une forme et que se trouve annexé
aux bulletins sus-dits.

Les deux bulletins sus-dits sont qualifiés
à l'acceptation de l'assemblée et tel bulletin
bulletin ayant été soumis par les
chefs d'indigènes du quartier Est
de la ville d'Arhabaska.

Tel qu'il apparaît à ces deux bulletins
à la charge d'indigènes du quartier
Est de la ville d'Arhabaska en charge
de son nom.

Tel qu'il apparaît à ces deux bulletins
à l'acceptation de l'assemblée et tel bulletin
bulletin ayant été soumis par les
chefs d'indigènes du quartier Est de la
ville d'Arhabaska, tel qu'il apparaît
au moment où il se trouve en une
forme et que se trouve annexé
aux bulletins sus-dits.

Le dit bulletin de présentation portant
l'acceptation du candidat au nom
de son nom en nomination.

Paul Campagne
Président

7 février 1908

Le dit bulletin de présentation portant
l'acceptation du candidat au nom
de son nom en nomination.

Canada

Provincia de Quebec

"Municipalite" de la ville de Chicoutimi
 et Compagnie des Freres Paul
 n'ayant aucun des sieges de
 du quartier est de la ville de Chicoutimi
 fait serment que je remplirai avec
 honneur et fidelite les devoirs de
 cette charge (au meilleur de mon
 jugement et de ma capacite)

Et j'ai signe

Asserment devant M. J. Paul
 moi (Chicoutimi)

le 24 fevrier 1948

Ephise S. L. maire

et de Messieurs, Messieurs Paul et Antoinette
 n'ayant aucun des sieges de
 du quartier est de la ville de Chicoutimi
 fait serment que je
 remplirai avec honneur et fidelite
 les devoirs de cette charge au
 meilleur de mon jugement et de
 ma capacite. Ainsi que Dieu
 me soit en aide.

Asserment devant Andre Lacombe
 moi (Chicoutimi)

le 24 fevrier 1948

Ephise S. L. maire

4 fevrier 1948

Seance reguliere du Conseil de la Ville
 d'Alfredville, tenue a l'Hotel de Ville au quartier
 Centre-ville neuf cent quarante huit a sept heures.
 Presente son honneur le maire, Ephise S. L. Maire
 les echevins Andre Lacombe, Jean-Jacques Houde, Alfred
 Paul, Gilles Verreault, et les conseillers municipaux, Claude
 Fleury formant le conseil au complet avec la

presidence, des dames

Propose par M. Claude Fleury

Secunde par M. Gilles Verreault

Tous les comptes et taxes sont approuves et

payees a savoir

Bureau Dardot	25.00 P.
Comite Bernard	1.00
Ormel Compagnie	25.00 P.
"	2.00 P.
"	2.50 P.
"	1.75 P.
"	7.15 P.
"	49.00 P.
Comite Langue	3.00 P.
The Guardian Insurance	10.00 P.
Madame Piquet	10.00 P.
Jean Roy	20.00 P.
Bureau Fleury	50.20 P.
Ephise Roue	1.00 P.
J. B. Doreau	46.10 P.
Comite Lacombe	2.00 P.
Ormel Compagnie	20.00 P.
"	7.12 P.
"	2.00 P.
"	26.25 P.
"	3.00 P.
"	14.00 P.
"	2.12 P.
"	8.00 P.
Bureau et Ile	2.60 P.
J. E. Hudson	22.00 P.
Rene Lacombe	7.25 P.
Raymond Lacombe	1.00 P.
Comite Lacombe	25.75 P.
Comite Langue	20.00 P.
"	1.75 P.
Claude Doreau	11.75 P.
Comite Lacombe	22.00 P.

Journaux	140.65 P
"	309.25 P
Chaixs Dactyl	16.87 P
Spécialités Domestiques	12.50 P
Thomas Muellet	34.00 P
"	42.27 P
"	52.92 P
Général Accident	61.24 P
Standard Clay	247.22 P

Proposé par M. Wilfrid Pouliot

Secondé par M. Johnny Hude

Que la permission soit accordée à M. Conrad Lacroix de se servir de la borne fontaine à proximité de ses immeubles ou ses dépendances seulement.

Proposé par Johnny Hude

Secondé par Adolphe Champoux

Que la démission de M. André Lamineau soit acceptée comme intérimaire de chemin et que M. Raymond Lamineau lui soit substitué en même lieu, aux mêmes conditions.

Le Secrétaire donne lecture de la carte de pétitionnement de Mme Lucienne Hambeau. Elle est renvoyée au prochain conseil pour étude.

Lecture de la requête de M. Edgus Simonneau et autres demandant l'entretien d'un trottoir de leur rue.

Proposé par M. Gilles Verville

Secondé par M. Adolphe Champoux

Que ce conseil ait à dire de donner droit à la requête de M. Edgus Simonneau et autres demandant l'entretien d'un trottoir de leur rue aboutissant au Bureau de poste mais il est bien compris que cette Corporation ne sera responsable d'aucun dommage occasionné par cet entretien.

Proposé par M. Alcide Fleury

Secondé par M. André Lamineau

Des démarches ont été faites à M. Wilfrid Lelbe, administrateur du patronage pour le compte d'Arthabaska, de demander au Gouvernement Provincial de charger la commission des Monuments historiques de l'entretien de l'église paroissiale de la ville d'Arthabaska laquelle commémore le centenaire de la découverte des Bonnes terres. Adopté.

Lecture de la requête de la Ligue du S.C. laquelle est renvoyée à une date ultérieure.

Le Secrétaire donne lecture du rapport de l'auditeur Jean Roy.

Monsieur Robert Hall offre 24 pds dans la forme de son terrain pour la pose de 250 et à condition que une lettre soit fait jusqu'au bout de ce coin.

Proposé par M. Johnny Hude

Secondé par Adolphe Champoux

Que les pompes incendie soient engagées pour le service de protection contre incendie.

Onel Compagna, chef pompier

Conde Michaud, sous chef

Charles Edmond Couture

René Gaudet

Ferdinand Fleury

Jean Marc Fleury

Wilfrid Muellet

Raymond Muellet

Proposé par André Lamineau

Secondé par M. Gilles Verville

Que cette avance s'ajoute au 12^e février 1902 au lieu et dans son ordre.

21 february 1948

Depute d'agrement des
conseil de la corporation de la ville
d'Ankashpa, venue a l'Hotel de
ville de Piskabaska, et sont fournis
avec deux cent quarante huit a
cinq cent cinquante sous pour Pisco.

Don le conseil les meins, Elphege
Laffé, Messieurs les inspecteurs A l'Hotel
Henry Adelaud Champollé, Gilles
Versé, Joseph Paulot, Johnny Kade
Gustave Lamine, formant le conseil
des comptes sous la présidence
des comptes.

Le secrétaire donne lecture
de la séance du 4 février 1948.

Le secrétaire donne lecture du
budget et le conseil en fait
son étude soignée.

Propose par Albert Fleury
Secrétaire par Adelaud Champollé

Le conseil rapport de l'audit
par Roy ont accepté ainsi que
les comptes et lors du secret sur
pour la séance comptable 1947-1948.

Propose par M. Johnny Kade
Secrétaire par M. Gustave Lamine
Le conseil budget est accepté
et que fait pour l'année 1948
et accepté.

Propose Joseph Paulot
Secrétaire Gilles Versé

Il est fait un règlement pour prélever
une taxe de valeur ajoutée à vingt centimes par cent
piastres et les autres taxes ordinaires des locataires
locaux personnelles et autres pour l'année mil neuf
cent quarante huit.

Règlement No 116

Une taxe de mille piastres et vingt centimes
par cent piastres est, par le présent règlement,
imposée sur tous les biens fonds imposables de
cette municipalité et après le devoir de l'évalua-
tion ou acquies pour subvenir aux dépenses
généralistes de ce conseil pour l'année mil neuf
cent quarante huit.

Les taxes spéciales des locataires, les loyers
seront comme suit.

- * 2% taxes personnelles
 - * 5% des loyers annuel pour les locataires.
 - * 100.00 pour les Banques et Compagnies d'éclairage
électrique
 - * 12% pour les Compagnies d'Assurance;
 - * 20% pour les marchands ambulants et colporteurs
étrangers ne servant de véhicules et ceux qui
servent faire commerce de marchandises usées,
 - * 20% pour les marchands ambulants et colporteurs
ne servant pas de véhicules
 - * 25% pour toutes personnes ou compagnies résidant
dans les limites de la ville et servant faire com-
merce de marchandises destinées à l'alimentation
sauf seulement les boucheurs, auxquels il sera
chargé * 15%
- Cinquante centimes par cent piastres sur le montant
du contrat des contracteurs étrangers et vingt
centimes par cent piastres sur le montant des
contrats pour l'usage de l'acquies pour les
dits entrepreneurs.

Le présent règlement entrera en force et
viguera dans les délais légaux prévus par la
loi après sa promulgation

Elzéar Satti maire

Proposé par le conseil

Secondé par Johnny Koude

Sur ce conseil procède à la formation des comités
communaux

Pro. Maire: Elzéar Satti

Comité des Finances: Aléide Satti, président
Thiéférit Pouhob & Raymond Lemmens

Comité de l'Hôtel de Ville: Gilles Versière, président

Aléide Satti, Adilard Champoula

Chemins et Trottoirs: André Lemmens, président

Gilles Versière, Thiéférit Pouhob

Aqueduc: Thiéférit Pouhob, président

Aléide Satti

Police et Jeu: Johnny Koude, président

Adilard Champoula, Gilles Versière

Auditeur: Jean Roy

Secrétaire: Félix Koudé

Budget de la Ville d'Orthésas

Année 1948

— Revenues —

Taxes	18 20 00
Taxes de locataires	7 40 00
Droits	30 00
Licences	300 00
Loyer de l'Hôtel de Ville	400 00
Subventions	1 10 00
Apports	6 20 00
Divers	250 00
Total des Revenues	15 200 00

— Dépenses —

Salaires des Secrétaires	800 00
.....	
Entretien des chemins	11 00 00
- d'aqueduc	12 00 00
- Hôtel de Ville	200 00
- Trottoirs	250 00
Service des taxes	300 00
Département de feu	350 00
Entretien des routes	1 200 00
Remise	350 00
Intérêt	2 900 00
Indemnités Ré. Adamare	250 00
La Salle Paving, Evaluation	50 00
Assistance Publique	6 73 94
Démolitions, Camions	500 00
Assurances	200 00
Divers	1 100 00

Le conseil a étudié les propositions concernant
les communes et a adopté une étude d'ordre
avec les marchands.

Proposé par le conseil
Secondé par Johnny Koude
Sur les changements faits au projet
d'évaluation paragraphe 6 par le maire
et les recettes sont acceptés del que
c'est adopté

Elzéar Satti

3 Mars 1941

Seance reguliere du Conseil de la Ville
d'Orshaska, tenue a l'Hôtel de Ville ce trois Mars
mil neuf cent quarante et une. Présents: Messieurs
les adjoints André Lavoie, Johnny Hinde, Wilfrid
Poulet, Gilles Veinille, Adolphe Champagne, Claude
Blauy faisant fonction sous la présidence du
premier.

Les deliberations de la dernière seance sont
lues et approuvées.

Proposé par M. Gilles Veinille

Seconde par M. André Lavoie

Que les comptes soient approuvés et payés
tels que présentés

John W. et Poirer	11 P.
"	39.20 P.
"	11 P.
"	2.52 P.
"	46.31 P.
"	4.22 P.
Comme Coteau	22.65 P.
Dont Compagnie	40.00 P.
"	7.31 P.
"	2.28 P.
"	35.20 P.
"	11.27 P.
"	13.00 P.
"	21.52 P.
Edmond Desrochers	12.00 P.
Emile Beaudin	12.00 P.
Ernest Lavoie	12.00 P.
Jeffrey Compagnie	2.00 P.
Antoine Lavoie	5.00 P.
George Dault	38.00 P.
" " Fleury	44.21 P.
Foodline Mercier	40.00 P.
L. Desjardins	6.20 P.
Ministère du Travail	175.00 P.

Jélie Hinde, liste des fous 7.50 P.
La Corporation de Châteaueville 2.00 P.
Comme Ltee 36.00 P.

Abonnement revue Municipale tenue en
seances

Proposé par M. Johnny Hinde

Seconde par M. Wilfrid Poulet

Que M. Wilfrid Poulet soit nommé inspec-
teur des manoeuvres locales et de change de
site d'Orsh.

La requête à la Commission Souterrain de Village
d'Orshaska est renvoyée à une seance ultérieure.

Une forte délégation de la rue de Conseil
demande au conseil de renvoyer la demande
au Ministère de la Ville de pour une enquête de
terrain sur la rue de Conseil étant donné
que cette rue est le chemin le plus direct entre
St-Norbert et Veinville et de ce fait les condi-
tions la rend inhabitable de la perspective
qui se dégage de ce chemin.

La Corporation propose au Conseil que leurs
revenus soient gelés.

Maurice Carrier propose au Conseil que son
ajout de 4000\$ soit gelé cette année et de
mander au conseil de négocier à grande échelle
pour un emprunt.

Une motion est faite par M. Poulet
M. Adolphe Champagne que le conseil a une fonction
sérieuse pour un règlement concernant une loi de
comptes.

Proposé par M. Gilles Veinille

Seconde par M. Johnny Hinde

Que cette seance s'agisse au problème
sur la rue de conseil ultérieure.

J. Hinde

Claude Fleury pour le conseil

15 Mars 1971

Seance d'ajournement du conseil de la corporation de la Ville d'Arthabaska, tenue a l'Hotel de Ville d'Arthabaska ce quinze mars mil neuf cent quatre-vingt et sept heures du soir. Presente Son Honneur le Maire Cléophas Latta, Messieurs les echevins: Alcide Fleury, Johnny Houda, Lillies Veuille, Wilfrid Louche et Raymond Lemaire formant quorum sous la presidence de son Honneur.

Lecture de l'avis de la Ville au sujet de l'ouverture des chemins.

Propose par Wilfrid Louche

Seconde par Johnny Houda

Que des certificats de permanence soit donne a l'Assurance Chomage en faveur de M. Ernest Languette et Ernest Bouchard et que son Honneur le Maire et le secretaire soit autorise de signer ces certificats.

Propose par M. Johnny Houda

Seconde par M. Andre Lemaire

Que cette corporation est d'avis de demander a la Reine d'accorder son service d'autobus et d'aide-voiture a M. Robert Michal pour Arthabaska St. Norbert.

Propose par M. Johnny Houda

Seconde par M. Alcide Fleury

Que la somme de \$100 soit allouee a la Cour Rouge.

Propose par M. Lillies Veuille

Seconde par M. Johnny Houda

Qu'un drapier provincial soit achete pour l'Hotel de Ville et que le secretaire soit autorise de faire cet achat.

Propose par M. Wilfrid Louche

Seconde par Andre Lemaire

Que ce conseil est d'avis de voter d'avis

l'autorisation a son Honneur de signer la carte d'hospitalisation de Monsieur Lemaire.

Le conseil fait une etude approfondie de la question de la commune avec l'aide de l'avocat legal de la Ville.

Propose par M. Johnny Houda

Seconde par M. Alcide Fleury

Que cette seance d'ajournement au 22 Mars au lieu et dependance.

Cléophas Latta Maire

22 Mars 1971

Seance d'ajournement du conseil de la municipalite de la Ville d'Arthabaska, tenue a l'Hotel de Ville d'Arthabaska, ce vingt deux mars mil neuf cent quatre-vingt et sept heures du soir. Presente Son Honneur le Maire Cléophas Latta, Messieurs les echevins: Alcide Fleury et Johnny Houda.

Le conseil de quorum est est propose par M. Johnny Houda, appuye par Alcide Fleury que son Honneur le Maire et le secretaire soient autorise de signer ces certificats.

Et la seance est ouverte.

Cléophas Latta Maire

7 Avril 1971

Seance reguliere du Conseil de la Ville d'Arthabaska, tenue a l'Hotel de Ville ce sept avril mil neuf cent quatre-vingt et sept heures du soir. Presente Son Honneur le Maire Cléophas Latta, Messieurs les echevins: Alcide Fleury, Johnny Houda, Lillies Veuille, Andre Lemaire, Albert Champoux formant quorum sous la presidence de son Honneur.

Les deliberations de la derniere seance sont lues et approuvees.

Proposé par M Adolphe Champroule
 Secrétaire par M Gilles Varielle

Tous les comptes ci apus sont approuvés
 et payés

The W et Poiré	2 81 P
" " "	76 31 P
" " "	2 55 P
" " "	77 P
" " "	25 81 P
" " "	77 P
La Prévoyance	140 00 P
Assurance Étranger	15 64 P
Charles Landry	2 00 P
Jean Paul Loubet	2 98 P
Joséphine Varnaud	11 07 P
" " "	18 71 P
Elphège Roue	2 45 P
L'Impression	7 72 P
Jean Paul Douyde	32 68 P
J. B. Douyde	16 14 P
Théophile Varielle	1 50 P
Genève Fleury	42 76 P
Ernest Leroy	3 50 P
" " "	37 30 P
Constance Bonnelin	29 08 P
Henri Loubet	2 25 P
Adolphe Roue	1 00 P
Ond Compagnie	1 00 P
Antoine Loubet	5 25 P
Ond Compagnie	5 62 P
" " "	6 00 P
" " "	39 12 P
" " "	18 15 P
" " "	2 50 P
Alphonse Bonnelin	18 70 P
Urbain Michel	108 28 P

Règlement No 117

Règlement No 117, conformément à l'article
 469 de la loi des Cités et Villages, chapitre 233 Statuts
 révisés de l'année 1911 concernant l'industrie et
 l'agriculture, ainsi que l'usage de l'ouvrage par étrangers
 Proposé par Adolphe Champroule
 Secrétaire par Ernest Fleury

Qu'il est déclaré, statué et ordonné par ce règlement
 comme suit:

Interprétation le mot "personne" posé dans ce règlement
 ne s'entend dans le présent règlement que pour les firmes,
 syndicats, sociétés, compagnies ou corporations

1° Toute personne, syndicat, société ou corporation
 ou après mentionnées et qui résident pas ou se ayant
 pas son siège d'affaires dans les limites de la Ville
 d'Arthabaska, ne pourront y faire commerce ou
 des affaires sans y avoir été autorisés au moyen
 d'une licence et sans avoir payé pour tel permis une
 taxe annuelle sujet aux limitations, conditions et
 restrictions contenues dans le présent règlement et
 fixés comme suit savoir:

Pour toute personne, société ou corporation exploitant
 une usine de fabrication de bit ou vendant des
 produits bitumeux ou provenant pas exclusivement de
 leur usine * 35 00

Le permis ne sera accordé aux lettres que sur satisfaction
 de l'inspecteur de l'industrie sanitaire du Comité d'Arthabaska
 à l'effet que leurs usines et leurs installations
 soient en bon état

Sur tout bitumeux ou commerce de bitumeux	25 00
" bitumeux	16 00
" épave	25 00
" décharge	15 00
" commerce de fruits ou légumes	20 00
" commerce de produits agricoles	10 00
" commerce de produits	10 00
carrière ou magasin	150 00

Sur tous concours ou expositions, exhibitions
ou spectacles quelconques sur la période 1899-1900
pour chaque année subéquente * 25.00 avec maximum
* 200.00 par année.

Sur tout entreprenant ou entrepreneur 5000
tarif pour nettoyeurs 25.00

2° Sur toute personne voulant exploiter dans la Ville
d'Attabaska des instruments de jeux, appelés
tous machines à jeux, logatelle ou boules devra prendre
une licence et payer une licence de * 25.00 pour
chaque instrument.

Les licences et permis devront être pris aux bu-
reaux de la Ville et rendront pour un an à partir
de la date de l'octroi de la licence ou de la date
ou de l'octroi de la licence et de la date de l'octroi de la licence
ou de la date de l'octroi de la licence.

Tout règlement ou partie de règlement incompatible
avec la présente loi est par le présent abrogé
et le Conseil en conséquence.

Quoique contraire à quelque acte de dis-
position du présent règlement, une personne, sans
avis, sans ou sans frais et, à défaut de paiement
immédiat de la dette exigible ou de la dette exigible
et les frais admissibles, à un empressement de la
dette exigible n'exécute pas * 25.00 et l'empressement
moment ou sera par suite une période de plus
à compter que la dette exigible, cependant,
devant venir en tout temps avant l'expiration
des termes fixés par la Loi sur le paiement de la
dette exigible ou de la dette exigible et les frais, ac-
cording to the case, et en l'absence de contestation, le contentieux
sera par suite de la dette et de la période
ou de la période de plus par suite de la dette exigible
ou de la période de plus par suite de la dette exigible.

Le présent règlement entrera en vigueur
quatre jours après sa promulgation.

*Alfred
500 bis*

Alfred Patti maire

Lecture de la lettre de M. Amund Christian
au sujet de la rue projetée à côté des Bureaux
de Poste.

Lecture de la requête de M. Maurice Bernadine
et de demandeur la municipalité et la con-
struction d'égout sur la rue d'Attabaska.

Le Secrétaire donne lecture de l'avis d'accident
de M. J. M. Lablanc pour Mme Edgar Lablanc.

Proposé par M. Gilles Verville

Secondé par M. Alvide Fleury

Sur cette requête ont été prises en sérieuse considéra-
tion et l'avis sur la table pour étude. Adopté.

Requête de Paul Ross au sujet de faire ar-
rêter les papiers et autres dérivés accumulés sur son
terrain.

Cette requête est prise en sérieuse considération
et il est décidé que son conseil d'égout sera mis
au fait de la rue de ce conseil de faire payer
la taxe d'égout * 200 à M. Henri Dubois.

La demande de M. Alfred Naimar est lue
au prochain conseil afin de s'enquérir de la res-
ponse de la municipalité et de l'avis sur la
partie au cas de la loi.

Proposé par M. Johnny Drouin

Secondé par M. André Lavoie

Sur la requête ont été délégués à la commission
de la M.F.O.

Proposé par M. Alvide Fleury

Secondé par M. Gilles Verville

Sur l'avis de la commission d'avis à la
demande des Frères des Soeurs Bénédictines au lieu de
leur 22^e de tuyaux de 24 pouces pour les plus long-
ment sur tuyaux d'égout des abattoirs sur leur ter-
rain dans la rue sur face de la résidence de M.
Lucas Joseph Baul. Ces tuyaux sont donnés dans un
but d'embellissement de cette partie de la ville
et par gratitude pour les faveurs obtenues de ses divers

Les six Secrétaires arrivés à la Eastern
Canada Constructors de leurs demandes de
commencer leur construction

Proposé par M. Johnny Hinde

Secondé par M. Adolphe Champagne

Les six années de l'année ont été discutées pour se
porter des derniers samedi à avril au dernier
samedi de Septembre 1948

Ces comptes ont été acceptés la somme
de \$200 que les deux années de taxes dues par
M. C. Lalonde

Le Journal se lie
Ephigène Sabeti secrétaire

5 mai 1948

Siéance régulière du Conseil de la Ville
d'Outchabaska, tenue à l'Hotel de Ville ce cinq
mai mil neuf cent quarante huit. Présents: M. John
Hinde et Adolphe Champagne, faute de quorum
cette siéance est ajournée comme suit

Proposé par Adolphe Champagne

Secondé par Johnny Hinde

Les six siéances ajournées au 15 mai
en lieu et heures ordinaires

15 mai 1948

Siéance d'ajournement du Conseil de la Ville
d'Outchabaska, tenue à l'Hotel de Ville ce quinze mai
mil neuf cent quarante huit. Présents: les honorables

a 7 h 30 P.M. le maire Ephigène Sabeti, Messieurs les citoyens Alide,
Henry, Adolphe Champagne, Gilles Hamelin, Wilfrid
Lalonde, Johnny Hinde, André Lacombe furent au
conseil au complet sous la présidence du maire

Proposé par Adolphe Champagne

Secondé Adolphe Champagne

Les six comptes de l'année ont été approuvés et
paies

Loyers de Case	200 P
Comme	77.00 P
John S. W. & Power	77.15
" " " "	255.1
" " " "	16.20 P
" " " "	77 P
" " " "	72.37 P
" " " "	287 P
Eastern Canada Constructors	2000 - P
John S. W. & Power, trans	28.50 P
Ernest Langue	7.10 P
Yvels Michel	2.10 P
Raymond Lemieux	24.00 P
Henri Blanchette	25.00 P
Ernest Compagne	16.00 P
"	2.00 P
"	20.00 P
"	27.71 P
"	5.00 P
"	12.00 P
"	7.63 P
"	10.85 P
"	12.40 P
Ernest Langue	7.10 P
"	24.50 P
"	13.50 P
"	5.20 P
Alphonse Beaudoin	4.00 P
René Duchette	18.20 P
"	9.00 P
Edmond Demelt	21.30 P
"	17.75 P
"	22.50 P
Jeffrey Compagne	16.75 P
Ernest Boivin	7.20 P
"	17.00 P
"	7.00 P

Albert Beauchemin	118.12 P
St. Christophe	5.50 M
Cross Range	10.00 P
La Salle Perry	53.54 P
Hayes Doubt	29.20 P
Leslie Old Co	21.59 P

Plan pour rue Rosa, plan pour rue Harrison
se conseil considère qu'il y a des anomalies
sur ces plans qui devront être corrigés avant d'être
acceptés par ce conseil

Propose par M. Adelard Champoulet

Secondé par M. Johnny Houde

Il est est de l'avis de ce conseil de demander
au Conseil du Comté d'Anticosti de se charger
des réparations à la Croix lumineuse qui a été
érigé sur le Mont St. Michel d'Anticosti pour être
briev le centenaire des Buis Français. La Commission
des Monuments historiques se charge d'en payer
l'éclairage. Cette éclairage et est entretenu étaient
depuis quelques années payés par M. J. C. Allard de
Vieuxville.

Propose par André Lemieux

Secondé par Lillie Kuville

Dans ce conseil achète la propriété de terre à l'
encouragement de la rue de Comval ^{de M. Roland Noll}
pour le feu de 1800 pour aggrandir et améliorer
cet encouragement et que le conseil et le Secrétaire
sont autorisés de faire faire et signer ce contrat
pour et au nom de cette corporation

Propose par Wilfrid Poulet

Secondé par Johnny Houde

Dans ce conseil est l'avis de faire continuer
l'équipement de la rue jusqu'au 1000 d'Hommes
en face de la maison de M. Houde et le Bureau
de M. R. Beauchemin, que les lampes d'équipement
sont posés et installés par le contracteur des travaux

s'acquiesce aux mêmes prix que celui qui est installé
de son côté de son côté

Propose par M. André Lemieux

Secondé par M. Wilfrid Poulet

Dans cette séance a aguerre au 22 mai
prochain au lieu et heures ordinaires.

Le 22 mai 1911 Elyège Fabbé maire

22 mai 1911

Résolu d'acquiescer de l'avis de
la Municipalité de la Ville de Saint-Jean
de Terre à l'égard de la rue de la paroisse
qui est de 1000 pieds de long et
2000 pieds de large. Le conseil a
élu pour l'achat de la terre M. André
Lemieux, M. Wilfrid Poulet, M. Johnny
Houde, M. Lillie Kuville, M. Roland
Noll, M. J. C. Allard de Vieuxville.

Les plans corrigés de M. Rosa et Brochu
n'étant pas arrivés, il est de l'avis de ce conseil
de remettre cette acceptation à la prochaine
séance.

Le conseil de l'avis pour la purchase de M.
Roland Houde sera de 18 1/2 des mille gallon
avec une charge additionnelle de 10% des fins
des comptes pour le loyer et entretien des dit
compteur. Mais il est bien compris que le compte
de cette purchase sera en face de 1800 pour la
Des le conseil a été à la Co. Montville Manu-
facturing Company pour avoir une extension de
No 402 et 401 des deux catalogues.

Le conseil a été à l'installation d'un nouveau
tuyau d'égout pour protection contre l'inondation
pour la manufacture et l'installation de ce tuyau a été
long le rue de la Manufacture

Propose par Adelard Champoulet

Seconde par André Lemieux
 Que cette séance s'ouvre au 28 comant
 au lieu et heure ordinaires
 La Ville de St. Elyse Sells maies

2 juin 1971

Séance régulière du Conseil de la Ville de St.
 Thérèse, tenue à l'Hotel de Ville ce deux juin
 mil neuf cent quatre-vingt et sept heures du
 soir Présents Son honneur le maire Elyse Sells
 Messieurs les échevins Alexis Fleury, Adolphe
 Champagne, Wilfrid Foullet, Johnny Thode et André
 Lemieux présent quorum sous la présidence
 de M. S.

Les délibérations de la dernière séance
 sont lues et approuvées

Proposé par Johnny Thode

Seconde par Wilfrid Foullet

Que les comptes en copie soient approuvés et
 payés

St. Elyse Sells	450 P.
"	75 P.
"	4000 P.
"	200 P.
"	215 P.
"	2650 P.
Canadian Brass Co.	141.75 P.
Canada Iron Foundry	124.70 P.
Fret	325 P.
" Canadian Brass	9.77 P.
Leitford's Universal	1.40 P.
Oriel Compagnie	4.00 P.
Royal Home	2.00 P.
Francis Duroth	2.50 P.
Comer Dubois	2.50 P.
Comte Gosselin	5.75 P.
Oriel Foullet	12.35 P.

Walter Foster	11.75 P.
Jean Louis Blanchette	7.50 P.
Elie Blanchette	7.50 P.
Oriel	4.00 P.
Thodore Lavoigne	2.25 P.
Ronald Dubois	2.50 P.
Paul Foster	7.50 P.
Leonel Gosselin	5.10 P.
Edmond Demault	15.50 P.
Oriel Compagnie	9.25 P.
"	7.25 P.
"	70.72 P.
"	12.50 P.
"	21.70 P.
"	5.25 P.
"	9.25 P.
Ernest Lavoigne	39.25 P.
"	15.25 P.
Jeffrey Compagnie	72.70 P.
"	24.70 P.
"	4.00 P.
Georges Fleury	6.00 P.
Wilfrid Demault	22.00 P.
H. Bannier	1.00 P.
Mme. Valde Michel	7.00 P.
St. Francis Chateau	12.25 P.

Proposé par Adolphe Champagne

Seconde par André Lemieux

Que M. M. Louis Sédin, Walter Macdonald, Wilfrid
 Lemieux soient nommés instructeurs pour la
 confection des rôles d'évaluation avec Louis Sédin
 comme président

Proposé par Alexis Fleury

Seconde par André Lemieux

Que les écritures soit mises à jour et
 des numéros pour chaque propriété de la Ville de
 St. Thérèse No 712

Proposé par Johnny Houde
 Secondé par Wilfrid Pouliot

Dans les plans préparés par M. Armand
 St-Pierre O. L. pour la division en lots à bâtir
 les lots nos 177-183 du cadastre du Village
 d'Arthabaska pour la ville d'Arthabaska sur la
 terre de M. Faubert Roue soit acceptés par le conseil
 et transmis au Ministère des Terres et Forêts

Proposé par M. Adolphe Champagne
 Secondé par M. Alexis Fleury

Dans les plans préparés par M. Armand St-Pierre
 pour diviser ses lots à bâtir sous parties du
 lot No 275 du cadastre officiel du village
 d'Arthabaska pour la ville d'Arthabaska sur
 la terre de M. Napoleon Brochu soit acceptés
 par le conseil et transmis au Ministère des
 Terres et Forêts

Proposé par Johnny Houde
 Secondé par André Desnoes

Dans cette séance s'ajoutent au 12 juin
 1948 aux biens et biens dérivés

Le conseil se réunit

7 juillet 1948

Sième régulière du Conseil de la Ville de la
 d'Arthabaska tenue à l'Hôtel de Ville au septième
 étage au neuf cent quarante huit à sept heures
 du soir précédée de la messe par M. Alexis Fleury
 Messieurs les édifices Wilfrid Pouliot, Johnny
 Houde, Gilles Vanille et Adolphe Champagne

Proposé par Gilles Vanille

Secondé par Johnny Houde

Dans les comptes en épais sont approuvés
 et payés

The S. W. et Proulx

7.12 P

3.90 P

96.89 P

The S. W. et Proulx

255 P

77 P

77 P

Grand messe Mgr Côté

3.00 P

L'Imprimerie

1.04 P

Castor Canada Construction

5000.00 P

2000.00 P

Messages

75 P

Wilfrid Danneville

16.00 P

44.11 P

Orbit Compagnie

32.80 P

7.16 P

"

70.52 P

"

1.50 P

"

19.00 P

"

5.50 P

Paul Pelletier

1.25 P

Roland Ducharme

11.00 P

Omer Ducharme

11.00 P

Roland Vanille

11.00 P

Theodore Langue

11.00 P

Jacques Pelletier

11.00 P

Jean Paul Vanille

26.25 P

Hervé Bilodeau

8.00 P

Walter Fortin

8.00 P

Omer Couture

8.00 P

"

38.25 P

"

12.50 P

"

47.01 P

Maurice Vanille

27.75 P

"

21.50 P

Jean Hug Roue

22.25 P

"

35.75 P

Hervé Vanille

12.00 P

"

41.25 P

Ernest Langue

31.00 P

"

65.35 P

Jeffrey Compagnie

22.10 P

Proposé par M. André Lavoie
 Secondé par M. Wilfrid Pouliot

Sur les comptes avant approuvés et payés

Wilfrid Dorell	21.00 P.
Paul Thériault	30.00 P.
Maurice Veilleux	21.20 P.
Unité Sanitaire	55.12 P.
Telephone Centrale	10.00 P.
Joseph Paris	27.00 P.
Oriel Compagnie	48.35 P.
"	48.96 P.
"	8.10 P.
"	17.87 P.
"	11.50 P.
"	20.25 P.
Omer Couture	1.00 P.
Compt. Langue	26.50 P.
"	26.25 P.
"	27.00 P.
Marie Belandier	7.00 P.
"	36.00 P.
"	21.50 P.
Edmond Duguay	1.00 P.
" Duchaine	12.00 P.
Odette Marcotte	1.00 P.
"	21.00 P.
Omer Dubouché	5.00 P.
"	24.70 P.
Paul Thériault	21.00 P.
"	35.50 P.
Thérèse Lavoie	1.00 P.
"	25.00 P.
Jaffrey Compagnie	21.00 P.
"	14.50 P.
Jacques Kellum	5.00 P.
"	24.25 P.
Edmond Dorell	11.00 P.

Emile Hosselin	16.00 P.
Guy Rime	11.50 P.
Beaman Rime	12.00 P.
Eastern Canada	118.50 P.
Louis Cloutier	20.00 P.
Oriel Compagnie	12.00 P.
George Et Desrosiers	7.00 P.
Géphon Blais	24.00 P.
Fernand Thériault	40.00 P.
Oriel Compagnie	8.00 P.
Armand Lavoie	14.25 P.
Adolphe Morin	5.00 P.
Clément Rime	5.25 P.
Eastern Canada Construction	1754.90
"	1221.70

Mme Ubald Michel	13.00 P.
Alexis Bagnon	51.00 P.
Lionel Masson	11.00 P.
Jacques C. Rime	35.75 P.
Eastern Canada	326.76
Angus et Fils	70.25 P.
St. François Chateau	22.50 P.
W. Lambert	12.24 P.
Messages	2.13 P.
Hormides Gosselin	42.65 P.

Les décrets de la Commission de la réclamation
 tout de M. Edgar Laliberté Carrefour la prend
 en aucune considération et renvoie à la
 prochaine séance

Proposé par Adolphe Champoux
 Secondé par Helle Veilleux

Sur demande ont été faits à la S.W. et H.W.
 d'installer une lumière de rue sur le poteau
 qui se trouve à proximité de la rue sur les
 terrains de l'abbé à Artibonite

Proposé par M. J. Lang Rime
 Secondé par M. Wilfrid Pouliot

Sur cette séance s'ajoute au 14 août en
partie pour deux et heures supplémentaires

Ch. D. de la Ville Elphège L'abbé omnia

14 août 1908

Séance spéciale du Conseil de la Ville
d'Arthabaska tenue à l'Hôtel de Ville d'Arthabaska
le ce quatorze août mil neuf cent quarante huit
à sept heures du soir Présents Son honneur le
maire Elphège L'abbé, Messieurs les échevins Alvide
Flury, Gilles Verville, Adolphe Champagne, Wilfrid
Pouliot Johnny Houde et André Lamoine forment
le conseil au complet sous la présidence du
Maire

Lecture de la lettre de M^{re} John Wick au
sujet de l'accident à M^{re} Edgar Salubrié son
avis et son opinion légale sur cette acclamation

Proposé par Wilfrid Pouliot

Secondé par Adolphe Champagne

Sur ce est de l'avis de ce conseil de reje-
ter toute responsabilité pour cette corporation
au sujet de l'accident sur le maire Edgar
Salubrié au cours de l'heure suivante

Sur les secrétaires tenus à la Commu-
nauté Municipale au sujet de la réglementation
de la rue en arrière des Bureaux de Poste

Proposé par M. Alvide Flury

Secondé par Johnny Houde

Sur ce conseil a approuvé avec son
sentiment de regret le décès de M. Elphège
Vigore, le beau-père des échevins, M. Adolphe
Champagne et même exprimé à ce dernier ainsi
qu'à sa famille ses plus sincères condoléances

Proposé par M. Wilfrid Pouliot

Secondé par M. Gilles Verville

Leurs vœux ont été faits par les secrétaires et

conclue avec M. Paul Vallée locataire de l'ancien
siège de l'Hôtel de Ville et est à deux fois le loyer
ci-dessus occupé par M. Hermann Houde et
Léopold Leduc pour le prix de \$200.00 par mois
pour y installer une manufacture de tapis
ou laine ou d'articles et que le maire et le
secrétaire soient autorisés de le signer pour
et au nom de cette corporation

Proposé par André Lamoine

Secondé par Gilles Verville

Sur cette corporation pour la somme
de \$100.00 à M. Hermann Houde pour l'obligation
à l'ancien sous-loyer, payable 75% son loyer et
25% sur une somme Adolphe

Proposé par M. Johnny Houde

Secondé par Gilles Verville

Sur ce conseil donne son consentement
à ce que The Bell Telephone Company of Canada
construise des lignes téléphoniques dans la
territoire de cette municipalité tel que mentionné
dans la lettre de la dite Compagnie en date
du 5 juillet 1908 et les plans qui l'accompagnent
et que Wilfrid Pouliot surveille le travail pour
le compte de la municipalité

Elphège L'abbé

Ch. D. de la Ville Elphège L'abbé omnia

1 septembre 1908

Séance régulière du conseil de la Ville
d'Arthabaska tenue à l'Hôtel de Ville d'Arthabaska
le ce premier septembre mil neuf cent quarante
huit à sept heures du soir Présents Son honneur
le maire Elphège L'abbé, Messieurs les échevins Al-
vide Flury, Gilles Verville, Adolphe Champagne,
Wilfrid Pouliot, Johnny Houde forment quatorze
sur le président des Maire

Les deliberations de la dernière reunion ont
lues et approuvées

Propose par M. Miles Kenville

Seconde par Adelaide Champoux

Sur les comptes en apres avoir approuvés
et payés

Wilfrid Demont	2.00 P
Unité scolaire	85.16 P
Medicine Pagnon	26.02 P
Heure Bilodeau	32.00 P
"	35.00 P
"	22.75 P
Ornit Compagnie	17.75 P
"	3.75 P
"	49.40 P
"	11.70 P
"	36.97 P
"	11.91 P
Emile B.	37.00 P
Dessain	28.50 P
"	35.50 P
Paul Stearn	38.75 P
"	2.00 P
"	36.50 P
Ernest Langue	29.25 P
Ernest Langue	46.50 P
"	6.00 P
Jeffrey Compagnie	29.50 P
"	31.00 P
"	6.00 P
Theodore Langue	29.00 P
"	31.00 P
"	28.00 P
George H. Cole	18.25 P
"	1.50 P
La Ville d'Arthabaska	2.00 P
J. B. Desrosiers	43.11 P
L. S. Little	218.50 P

L'Impression d'Arthabaska	3.22 P
"	10.00 P
Moutet St-Pierre	62.00 P
Marlette	78.00 P
Expres	37 P
Eugene Lamoine	56.75 P
J. B. Desrosiers	16.14 P
"	25.41 P
Wilfrid Demont	19.50 P
Richard Langue	252.50 P
Omnes Dubout	2.00 P
George C. Desrosiers	2.00 P

Propose par Alade Fleury

Seconde par Wilfrid Fochet

Sur la somme de \$1000 dollars ont
payés à Eastern Canada Construction un
compte au contact

Propose par Alade Fleury

Seconde par Adelaide Champoux

Sur la somme de \$2200 ont votés
à la Fanfare d'Arthabaska pour lui aider
à acheter des instruments musicaux

Lecture de la requête pour la pose de l'asphalte
sur pied de la Côte Steux

Le conseil prend cette requête en sérieuse
considération et référés au député du Comté

Et la séance se lève

6 octobre 1948

Seance reguliere du conseil de la Ville
d'Arthabaska, tenue à l'Hotel de Ville d'Arthabaska
le six octobre mil neuf cent quarante huit
sept heures du soir. Présents: les honorables
Messieurs Alade Fleury, Messieurs les adjoints
Adelaide Champoux, Johnny Huet, André Lamoine
formant quorum. L'ordre du jour est le suivant:

Proposé par M. André Lemaire
 Secondé par M. Johnny Houdé
 Les comptes ci-après ont été approuvés et

payés

J. R. Noël	26.00 P.
Elliot Bergeron	7.00 P.
Lu Paroissien	53.02 P.
Comité des Brass	105.20 P.
Fondation Linné	30.42 P.
Marcus Elving	22.37 P.
Wesley Donault	1.20 P.
Louis Cloutier	65.00
Wilfrid Donault	7.20 P.
"	8.40 P.
L'Association Idelford	17.73 P.
Élysée Riva	10.80 P.
Comité des Linnéens	112.53 P.
J. A. Lussier	202.00 P.
Bergeron Elving	43.10 P.
Drolet	190.67 P.
L'Association des Acadiens	18.85 P.
Wilfrid Roussy	2.00 P.
Isidore	2.11 P.
Monsieur Hédouin	18.00 P.
"	6.00 P.
Orléans Compagnie	39.00 P.
"	69.00 P.
"	40.00 M.
"	34.86 P.
"	9.00 P.
"	13.70 P.
Monsieur Billet	105.50 P.
"	30.00 M.
"	10.00 P.
Jeffrey Compagnie	43.80 P.
Comité Linné	34.70 P.
Comité Roussy	47.00 P.

Isidore	5.87 P.
Raymond Lemaire	12.00
Adrien Houdé	10.00 P.
Orléans Compagnie	11.00 P.
Théodore Lussier	166.00 P.
"	14.00 P.
"	22.75 P.
Edouard Dubois	7.25 P.
Camille St-Onge	4.00 P.
Samuel Houdé	25.00 P.
Messieurs Bell	253 P.

Comité à M. François Roy de venir à signer
 les statuts après avoir vérifié les annexes les finit
 sur le terrain de la ville.

Le secrétaire donne lecture des statuts de la
 détermination.

Proposé par M. Adolphe Champagne

Secondé par M. Johnny Houdé

Les statuts de détermination proposés par les
 pétitionnaires ont été lus et ont été homologués
 par les fins et annexes avec les amendements
 proposés par le président et le secrétaire.

Proposé par M. André Lemaire

Secondé par Johnny Houdé

Les statuts de détermination ont été lus
 par le président et le secrétaire.

M. Hédouin

André Elving président

12 Oct 1908

Séance d'agencement des
comités de la municipalité de la
ville d'Arthabaska, tenue aux lieux
ordinairement de ce genre et où ont
assisté quarante-huit au total M.
Présents: Son Honneur le maire
Elysée Lefebvre, Messieurs les échevins
de la Ville: Jules Desrosiers, Joseph
Lefebvre, Jules Desrosiers, formant
quarante-huit au total.

Proposé par Alcide Lefebvre
Deuxième par Johnny Nadeau

Que l'autorisation soit accor-
dée à M. Honneur le maire de signer
la carte d'hospitalisation de Georges
Le Goffic à l'hôpital du Saint-Jacques
de Québec, accepté.

Le secrétaire futur de la lecture
des comités d'aide à Cayah.

M. Jossé fermiers, présent, soit cinq

Proposé par Jules Desrosiers
Deuxième par Jules Desrosiers.

Que tout règlement de chauffage
soit en telle sorte que les habitants de
la Ville d'Arthabaska et que les habitants
de cette municipalité.

Et la séance est levée

Signé: Elysée Lefebvre maire

3 novembre 1908

Séance régulière du conseil de la Ville
d'Arthabaska, tenue à l'Hôtel de Ville d'Arthabaska
ce jour novembre, où ont assisté quarante-huit
sept heures du soir. Présents: Son Honneur le
Maire Elysée Lefebvre, Messieurs les échevins: Jules
Desrosiers, Jules Desrosiers, Joseph Lefebvre, Jules
Desrosiers, formant quarante-huit au total.

Alcide Champagne, formant quarante-huit au total
sièges de la Ville.

Les distributions de la dernière séance sont
lues et approuvées.

Proposé par Jules Desrosiers

Deuxième par Jules Desrosiers

Que les comptes en après soient approuvés et
payés.

Jules Desrosiers	47.25 P
Urbain Michal	11.00 P
Ornel Compagnon	1.50 P
Comité Association	24.25 P
Jeffrey Compagnon	2.00 P
Ernest Langue	31.25 P
Ernest Langue	2.00 P
Ernest Langue	53.75 P
Ernest Langue	12.50 P
Ernest Langue	20.00 P
Adrien Boivin	1.50 P
René Boivin	4.25 P
Charles Landry	10.00 P
Walter Fortin	5.00 P
Ornel Compagnon	16.00 P
Ornel Compagnon	15.75 P
Ornel Compagnon	30.50 P
Ornel Compagnon	24.70 P
Ornel Compagnon	1.50 P
Ornel Compagnon	4.25 P
Ornel Compagnon	2.00 P
Ornel Compagnon	40.00 P
Ornel Compagnon	6.00 P
Ornel Compagnon	300.00 P
Ornel Compagnon	57.25 P
Ornel Compagnon	116.10 P
Ornel Compagnon	15.00 P
Ornel Compagnon	51.50 P

J. Hamet	10.10 P.
Wilfred Lamerde	20.00 P.
St. Francois Clavier	7.75
Emest Daigle	148.16 P.
Manonni Lopez	177.08 P.
Armand Lavoie	7.40 P.

Propose par M. Johnny Houde
 Seconde par M. Adelard Champoux

Une demande est faite a la Commission Water Power d'installer deux lumieres de rue dans la Nouvelle rue au sud-est des Bureaux de Poste & Art. Kabaska. Adopte.

M. Rivard demande quel cas pour leur partenaire, comme on la dit le beau et avait propose. Elle de se priver de partenaire que de financer de la rivière Maslet, a tout simplement et devra s'adresser au maire pour l'usage de l'eau.

Propose par Adelard Champoux
 Seconde par Wilfred Poullet

Une engagement des Bailleurs de l'Hotel de Ville soit remis a une session ulterieure etant donne que la corporation par son secretaire lui a donne avec quelle entente mettre fin a son bail.

Propose par Wilfred Poullet
 Seconde par Johnny Houde

De son emprunt de \$2500.00 soit contracte pour subvenir aux depenses extraordinaires de ce conseil pour la presente annie occasionnes par l'ouverture des rues et le passage de tuyaux d'egout, et que le maire et le secretaire soient autorises de signer cet emprunt pour et au nom de cette corporation.

Propose par M. Alcide Fleury
 Seconde par M. Adelard Champoux

Une des rues au sud-est des Bureaux de Poste soit accepte a 4 pds de largeur ayant fait tout ce que l'on etait possible pour obtenir une rue plus large.

Propose par M. Alcide Fleury
 Seconde par M. Alcide Fleury

Une autre session s'ajourne au 18 nov. au lieu et heure ordinaire.

Elaboration

Elphège Lallé maire

18 novembre 1908

Session speciale du Conseil de la Ville & Art. Kabaska tenue a l'Hotel de Ville & Art. Kabaska ce soir lundi 17 novembre 1908. Le conseil se compose de sept membres au lieu de huit. Le conseil est compose de Messieurs Alcide Fleury, Elphège Lallé, Adelard Champoux, Wilfred Poullet, Johnny Houde, formant quorum avec la presence du Maire.

Propose par M. Johnny Houde
 Seconde par Adelard Champoux

Une M. Uldrich Michel soit engage de garder de l'Hotel de Ville au lieu de s'occuper avec obligation communi au l'ancien avec l'ancien et que le conseil soit autorise de signer cet engagement pour et au nom de cette corporation.

Propose par M. Wilfred Poullet
 Seconde par M. Alcide Fleury

Une les deux appartements du Cote sud de l'Hotel de Ville etant a l'entree centrale soient loues a M. Vallée Craft. Lire avec les privileges de ce genre de l'entree pour y installer un bureau pour ses stenographe pour le prix de \$100.00 payables 100.00.

Propose par Johnny Houde
 Seconde par Adelard Champoux

Les demandes ont été faites à la S.W. et P. avec
 l'intention de deux bureaux de rue sur les rues
 Drogue au parc Arctique

Proposé par M. Alcide Flamy

Secondé par Johnny Houde

Les deux bail pour le dépôt ont renouvelé
 pour une période de 10 années avec M. Joseph Poiré
 et agrandi vers le dévissage de la côte del qu'entre
 des avec M. Poiré, et le conseil s'est engagé à étendre
 le dit dépôt agrandi et en compensation de cette
 augmentation, le conseil étendra avec deux
 tranches barbelées le chemin aménagé le long de
 la ligne de Front Poiré pour conduire au dépôt
 et l'entretien de la Brook de la dite étendue sera
 à la charge de M. Poiré. Monsieur Joseph Poiré, joint
 à cette séance le conseil accepte ses conditions

Proposé par Johnny Houde

Secondé par Wilfrid Poullet

Les ce conseil devra organiser ses plus
 sincères sympathies à l'occasion d'André Lacombe
 et à sa famille à l'occasion de sa décès et son père
 M. André Lacombe

Proposé par Alcide Flamy

Secondé par Adolphe Champagne

Les demandes d'octroi ont été faites au Maire
 lors de la tenue pour l'entretien d'hygiène des chemins
 de cette municipalité

Proposé par M. Wilfrid Poullet

Secondé par M. John Houde

Les cette séance s'est terminée au 22^e vol. 1948
 au 10^e et heure ordinaire

Alcide Flamy Alcide Flamy Alcide Flamy
 Wilfrid Poullet Wilfrid Poullet Wilfrid Poullet

22 novembre 1948

Le conseil s'est réuni au conseil
 de la municipalité de la ville d'Arctique
 par la tenue à l'Hôtel de Ville
 d'Arctique le 22^e novembre 1948
 pour une durée quarante cinq à sept
 heures du soir. Présents M. Poiré
 le maire, E. Champagne, Alcide Flamy,
 Adolphe Champagne, Wilfrid Poullet,
 Johnny Houde, André Lacombe,
 Poullet, Poullet, Poullet, Poullet
 pour en avoir la somme des deux
 des hommes les mêmes fait rapport
 sur le plan et devis pour les
 à être souscrit sur les fermes Arctique
 vie pour donner les ignes d'ignif
 pour les emplacements de la dite ferme
 et les bureaux ont accepté ont les
 encore terminés

Le conseil propose par M. Wilfrid Poullet

Secondé par Johnny Houde

Les cette séance s'est terminée au

24 novembre courant sur les lieux de la
 de l'après

Alcide Flamy Alcide Flamy Alcide Flamy

1 décembre 1948

Le conseil s'est réuni au conseil de la ville
 d'Arctique, tenue à l'Hôtel de Ville d'Arctique
 le 1^{er} décembre 1948 pour une durée quarante
 huit à sept heures du soir. Présents M. Poiré
 le Maire, Alcide Flamy, Adolphe Champagne,
 Wilfrid Poullet, Johnny Houde et André Lacombe
 pour en avoir la somme des deux
 des hommes les mêmes fait rapport
 sur le plan et devis pour les
 à être souscrit sur les fermes Arctique
 vie pour donner les ignes d'ignif
 pour les emplacements de la dite ferme
 et les bureaux ont accepté ont les
 encore terminés

Les délibérations de la dernière séance sont
lues et approuvées

Proposé par Welfrid Poulton

Seconde par Johnny Hodge

Que les comptes soient approuvés et payés

Inet	280 P
Ormel Compagnie	42.25 P
"	55.21 P
"	18.49 P
"	17.22 P
"	18.12 P
"	17.55 P
Henri Belodine	22.90 P
"	7.75 P
Charles Landry	21.00 P
"	26.00 P
Jeffrey Compagnie	26.95 P
"	5.31 P
Ernest Lavigne	29.50 P
"	29.00 P
"	9.25 P
Emile Masselin	22.00 P
"	37.20 P
"	18.71 P
Edmond Donault	22.70 P
"	23.75 P
Adrien Boivin	9.25 P
Joseph Poiré	2.50
Roland Poiré	1.00
Philippe Boivin	1.00
Stéphane Lavigne	10.60 P
Armand Lavigne	6.00 P
Alphonse Beaulieu	8.00 P
Omer Duchaine	4.20 P
Auguste Fleury	27.27 P
Elphège Ross	5.40 P
Alcide Bergeron	42.10 P

Ybold M. et al	9.00
J. Hémel	8.00 P
Compte Desi Industries	21.15 P
Compte Canada Construction	125.43

Proposé par M. Alcide Fleury

Seconde par M. Gilles Verelle

Que l'assurance sur l'Hôtel de Ville soit
haussée jusqu'à concurrence de 425,000

Proposé par M. Ovide Champagne

Seconde par M. Johnny Hodge

Que l'assurance soit accordée à son bon
le maire de signer le acte d'hospitalisation de
l'enfant de M. Philippe Boivin, étant donné
le grave accident, à lui, survenu le printemps
dernier, ce qui lui cause un tort considérable dans
son industrie

J. B. Dussan demande l'assistance pour
Dame Marie Fortin. Son bonheur de son mari a
fait ce qui sera nécessaire pour empêcher que cette
personne souffre et fera rapport au prochain conseil

Proposé par M. Ovide Champagne

Seconde par M. Alcide Fleury

Que le conseil de la Ville d'Arthabaska est
disposé à recueillir la requête de M. Lionel Humeau
et de rembourser l'annexion des lots 581-411 et
partie des lots 500 et de faire payer de la
Municipalité de St. Victore d'Arthabaska, à la
municipalité de la ville d'Arthabaska

Il est proposé par M. le conseiller Welfrid Poulton

Seconde par M. le conseiller Alcide Fleury
et résolu

Qu'en conformité des pouvoirs accordés à ce conseil
par l'article 4 de la loi (2 Angles), l'hôpital, une douze
huit ont fait un Syndicat des Fiduciaires de St. Basile
ville. Leval au montant cinq cents dollars \$500.00
payables en 24 versements annuels égale et convenu

des de 35° chacune, sans intérêt, le premier
admission de conseil de la ville le 1er janvier 1898,
et les autres, le 1er janvier de chacune des années
subsequentes.

Les présentes résolutions ont été approuvées par la Commission municipale de
la ville.

Adoptées lors de la séance du conseil tenue le
premier décembre 1898.

Municipalité de l'Ontario

Comté de l'Ontario

Proposé par M. Wilford Postlet

Secondé par M. Johny Hinde

Sur les requêtes de M. Roland Blouin et al
ont été prises en considération et que leur honneur
la municipalité a été autorisée de s'entendre avec les
requerants afin que les conditions soient corrigées
pour qu'il y ait entente entre les parties et la
ville de l'Ontario.

(Proposé par M. Alcide Fleury, 1^{er} vice)

Secondé par M. Johny Hinde

Il est entendu que les C^o Shumigan Water & Power
ont l'intention de venir établir une station
considérable dans les limites de cette municipalité,
et qu'elle devra s'occuper de cette corporation. Les
dépenses pour l'acquisition d'acquies et d'égouts.

Proposé par M. Alcide Fleury

Secondé par M. Johny Hinde

Sur la proposition de la ville de l'Ontario
ont agréé cette proposition et donnée à la
dite C^o Shumigan Water & Power une acquisition
assignat d'acquies et d'égouts, tel que demandé.

Comme de Motions est passé de présent sous
par M. Alcide Fleury que le conseil de la
ville de l'Ontario a les présentes résolutions.

une résolution pour changer et donner des noms aux
rues de la Ville de l'Ontario et renommer les
rues.

Proposé par Adolphe Schampfle

Secondé par M. Helle Verelle

Sur les résolutions ont été adressées à
M. Wilford Postlet, député du comté de l'Ontario
pour les généreux offres accordées au conseil pour
l'acquisition et le pavage en asphalte des
rues de la ville de l'Ontario.

Proposé par M. Wilford Postlet

Secondé par M. Helle Verelle

Sur la route de l'entretien des chemins
ont été acceptés et ratifiés par le conseil comme suit.

A partir du pied de la rue Stein à la route
du 1^{er} au même rang adjugé à M. Raymond Proulx
pour le prix de \$1.00 par 100 pieds. Le chemin de
front de M. Raymond Proulx adjugé à M.
Raymond Proulx pour le prix de \$1.00 par 100
pieds pour les saisons.

Proposé par M. André Larocque

Secondé par M. Helle Verelle

Sur cette séance a été adjourné au 1^{er} décembre
comme un lieu et heures ordinaires.

[Signature]

Alcide Fleury

1^{er} décembre 1898

Comme de Motions est passé de présent sous
par M. Alcide Fleury que le conseil de la
ville de l'Ontario a les présentes résolutions.
Comme de Motions est passé de présent sous
par M. Alcide Fleury que le conseil de la
ville de l'Ontario a les présentes résolutions.
Comme de Motions est passé de présent sous
par M. Alcide Fleury que le conseil de la
ville de l'Ontario a les présentes résolutions.

1. Accordé au nom de la Commission des
 2. 1870
 3. 1871
 4. 1872
 5. 1873
 6. 1874
 7. 1875
 8. 1876
 9. 1877
 10. 1878
 11. 1879
 12. 1880
 13. 1881
 14. 1882
 15. 1883
 16. 1884
 17. 1885
 18. 1886
 19. 1887
 20. 1888
 21. 1889
 22. 1890
 23. 1891
 24. 1892
 25. 1893
 26. 1894
 27. 1895
 28. 1896
 29. 1897
 30. 1898
 31. 1899
 32. 1900

Reglement No 18

1. 1870
 2. 1871
 3. 1872
 4. 1873
 5. 1874
 6. 1875
 7. 1876
 8. 1877
 9. 1878
 10. 1879
 11. 1880
 12. 1881
 13. 1882
 14. 1883
 15. 1884
 16. 1885
 17. 1886
 18. 1887
 19. 1888
 20. 1889
 21. 1890
 22. 1891
 23. 1892
 24. 1893
 25. 1894
 26. 1895
 27. 1896
 28. 1897
 29. 1898
 30. 1899
 31. 1900

21 Mars 1894
 1894

1. 1870
 2. 1871
 3. 1872
 4. 1873
 5. 1874
 6. 1875
 7. 1876
 8. 1877
 9. 1878
 10. 1879
 11. 1880
 12. 1881
 13. 1882
 14. 1883
 15. 1884
 16. 1885
 17. 1886
 18. 1887
 19. 1888
 20. 1889
 21. 1890
 22. 1891
 23. 1892
 24. 1893
 25. 1894
 26. 1895
 27. 1896
 28. 1897
 29. 1898
 30. 1899
 31. 1900

1894
 1894
 1894

24 janvier 1907

Sième séance du conseil des les municipalités de la ville de Chatham tenue au lieu ordinaire ce vingt-quatre janvier mil neuf cent quatorze neuf à trois PM suivant son spécial donné a cet effet. Présents: Son honneur le maire Cléophas Lobb, Messieurs les échevins Alvide Fleury, Lillies Veauville, Adolphe Champoux, Wilfrid Fochet, Johnny Houdy, et André Lacombe forment le conseil au complet sous la présidence du Maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et approuvées.

Proposé par Adolphe Champoux

Secondé par Lillies Veauville

Que les comptes soient approuvés et payés

Comité Executif	25.50 P
J. Hamel	7.35 P
Fernand Roy	20.00 C
Freest	40 P
	70 P
Uld Muel	90.00 P
Messager Bell	1.00 P
Henri Bilodeau	7.20 P
St. S. W. et P.	8.25 P
"	37.25 P
"	25 P
"	77 P
"	77 P
"	36.75 P
Henri Bilodeau	25.10 C
Philippe Cocheau	4.00 P
Francis Hankin	96.90 P
Albert Lamane	30.00
Leopold Leche	6.00
Albert Benoit	589.01 P
St. S. W. et P.	77
"	37.25
"	77

St. S. W. et P.	2.50
"	97.25
"	7.50
Accessoires Outillage	22.50
St. Francis Hankin	6.84 P
Sylvain Machel	109.00
Garage Cole	17.75 P
	200 P
Messager	75 P
L'Impression	1.25 P
Valle Victoreau	111.24
J. Hamel	8.75
St. Francis	64.24
M. Uld Muel	15.00
Orvil Compagnie	20.15
	26.60
	11.50
	7.80
	3.00
	12.90
	10.25
Comité Langue	20.10
	11.00
Henri Bilodeau	2.50
Luce	7.00
Robert Lavoie	50 P
Théodore Langue	5.00
Henri Bilodeau	24.00
Philippe Cocheau	7.00 P
Edmond Desautel	16.50 P
L'Impression	15 P
	5.51 P
Cléophas Rose	6.30
Messager Express	70
J. Hamel	6.25
L'Impression	18.00 P
Bois des quai	5.30

Jouan	41.37
J. Hamel	7.58
Elphège Laroche	162.00
Accessoires Outillage	22.18 P.
Prochille Marchand	17.50
Jouan Francis Houdan	22.17 P.
J. Hamel	6.93
Estimé Hamel	7.00 P.
S. Oudet à S. Université Laval	22.00 P.

Le secrétaire distribue les exemplaires des rapports au simplificateur et en donne lecture.

Proposé par Aloude Fleury

Secondé par Wilfrid Pouliot

Que le rapport de la vérification faite par M. Jean Roy soit accepté ainsi que les livres et comptes des deniers pour la période

Proposé par Michel Verelle

Secondé par André Lemieux

Que M. Wilfrid Pouliot soit autorisé de voir à acheter les fournitures nécessaires pour aider Mme Anne Fortin et ses assistantes elle et sa famille.

Proposé par le secrétaire

Chaque section Elphège Laroche maie

Le 1er avril 1949

Le Comité général de l'association de simplificateurs de la ville de Québec a eu lieu le 1er avril 1949. Le Comité a été présidé par M. Elphège Laroche, vice-président par M. Louis Laroche, secrétaire par M. Louis Laroche, trésorier par M. Louis Laroche, et par M. Louis Laroche. Le Comité a discuté de la situation de la ville de Québec et de la nécessité de simplifier les services municipaux. Le Comité a décidé de faire une enquête sur la situation de la ville de Québec et de la nécessité de simplifier les services municipaux. Le Comité a décidé de faire une enquête sur la situation de la ville de Québec et de la nécessité de simplifier les services municipaux.

Le Comité a discuté de la situation de la ville de Québec et de la nécessité de simplifier les services municipaux. Le Comité a décidé de faire une enquête sur la situation de la ville de Québec et de la nécessité de simplifier les services municipaux. Le Comité a décidé de faire une enquête sur la situation de la ville de Québec et de la nécessité de simplifier les services municipaux. Le Comité a décidé de faire une enquête sur la situation de la ville de Québec et de la nécessité de simplifier les services municipaux.

Le Comité a discuté de la situation de la ville de Québec et de la nécessité de simplifier les services municipaux. Le Comité a décidé de faire une enquête sur la situation de la ville de Québec et de la nécessité de simplifier les services municipaux. Le Comité a décidé de faire une enquête sur la situation de la ville de Québec et de la nécessité de simplifier les services municipaux. Le Comité a décidé de faire une enquête sur la situation de la ville de Québec et de la nécessité de simplifier les services municipaux.

Le Comité a discuté de la situation de la ville de Québec et de la nécessité de simplifier les services municipaux. Le Comité a décidé de faire une enquête sur la situation de la ville de Québec et de la nécessité de simplifier les services municipaux. Le Comité a décidé de faire une enquête sur la situation de la ville de Québec et de la nécessité de simplifier les services municipaux. Le Comité a décidé de faire une enquête sur la situation de la ville de Québec et de la nécessité de simplifier les services municipaux.

At deux heures précises, c'est-à-dire à quatre heures de nuit, à six heures, il a été décidé de voter par l'opposition pour les changes d'adhésion de siège No 1 de la ville d'Ankhalaska.

Le résultat de ces votes a été le suivant: M. Ellipse Latta a obtenu 20 voix, M. ... a obtenu 10 voix, M. ... a obtenu 5 voix, M. ... a obtenu 3 voix, M. ... a obtenu 2 voix.

Donné aux mois de ... le ...

- 1^{er} février 1847 -

Le premier février mil huit cent quarante-sept, après avoir lu et entendu les articles de la loi ...

M. ... a obtenu ... voix, M. ... a obtenu ... voix, M. ... a obtenu ... voix, M. ... a obtenu ... voix, M. ... a obtenu ... voix.

Le deuxième de deux heures mil huit cent quarante-sept, après avoir lu et entendu les articles de la loi ...

En conséquence de la loi ... M. ... a obtenu ... voix, M. ... a obtenu ... voix, M. ... a obtenu ... voix.

Date à Pichabaska en deux parties
 sur neuf cent quarant - neuf -

Le Comte
de Ross

10 février 1848

10 février
 1848

Pierre Régulier est venu à la municipalité
 de la ville de Pichabaska, venue à l'effet de
 Pichabaska en deux parties sur neuf
 cent quarant - neuf à son décès en 1848.
 Présente son honneur le maire Elyse Latta,
 Messieurs les jurés Pierre Lamy, -
 Louis, Vincent, Thibault, Michel Lamine,
 Horace Bergeron, Thibault & Compagnie -
 Arrivent devant au greffier sous la
 présidence du maire.

Le notaire soussigné a occupé
 en vertu de ses fonctions les années 1848.

Province de Québec

Municipalité de la ville de Pichabaska

Le sieur, Elyse Latta, venant
 à l'effet de la ville de Pichabaska
 faire solennellement faire sa promesse
 avec Honnêteté & fidélité les livres de
 cette charge sur lesquels de moi
 les enfants et de moi capacité.

Je soussigné, Thibault & Compagnie

Notaire soussigné

notaire à Pichabaska en
 qualité de greffier sur
 neuf cent quarant -

neuf -
 Thibault & Compagnie

Elyse Latta maire

Province de Québec

Municipalité de la ville de Pichabaska

Le sieur Horace Bergeron, venant à l'effet
 de la ville de Pichabaska, faire solennellement
 sa promesse avec Honnêteté & fidélité les
 livres de cette charge sur lesquels de moi
 les enfants et de moi capacité.

Je soussigné, Thibault & Compagnie

notaire à Pichabaska en qualité de greffier

sur neuf cent quarant -

neuf -

Elyse Latta maire

Horace Bergeron.
 Notaire.

Province de Québec

Municipalité de la ville de Pichabaska

Le sieur Thibault & Compagnie, venant à l'effet
 de la ville de Pichabaska, faire solennellement
 sa promesse avec Honnêteté & fidélité les
 livres de cette charge sur lesquels de moi
 les enfants et de moi capacité.

Je soussigné, Thibault & Compagnie

notaire à Pichabaska

en qualité de greffier sur

neuf cent quarant -

neuf -

Elyse Latta maire

Le notaire soussigné a occupé
 en vertu de ses fonctions les années 1848
 charge de maire & d'adjoint -

Les adjoints de la dernière année sont
 sur & adjoint.

Budget pour l'année 1948.
Revenus

1. 24.50 Revenus 200,000 (1.29)	7245.00
Localités ? Revenues	718.25
Revenus	300.00
Intérêt sur taxes	20.70
Revenus	1000.-
Revenues	6753.00
Total	15,416.95

Depenses

Maintenance de Baignes	407.76
Entretien de la route de la Baigne	1,200.00
Revenues	2,500.00
Salaires de 10 eds	1,200.00
Tribunal	300.00
Service de Police	200.00
Service de la Poste	3,000.00
Eclairage des Baignes	1,400.00
Revenues	4,000.00
Revenues + Salaires	3,125.00
Charges de la Commune	300.00
Revenues	63.00
Revenues de la Poste	2,750.00
Service de la Poste	300.00
Revenues	400.00
Revenues	11,240.00
Salaires des Revenues	800.00
Total	16,040.76
Revenues des Revenues	100.00
Total	16,140.76

Projet de Glade Steung
Budget pour l'année 1948
Le budget pour l'année 1948
est acceptable tel que fait - acceptable -

Projet de Glade Steung
Budget pour l'année 1948

Le budget pour l'année 1948
est acceptable tel que fait - acceptable -

Le budget pour l'année 1948

Le budget pour l'année 1948
est acceptable tel que fait - acceptable -

Le budget pour l'année 1948
est acceptable tel que fait - acceptable -

Le budget pour l'année 1948

Le budget pour l'année 1948

Le budget pour l'année 1948

Le budget pour l'année 1948
est acceptable tel que fait - acceptable -

Le budget pour l'année 1948

Le budget pour l'année 1948

Le budget pour l'année 1948

Le budget pour l'année 1948

Le budget pour l'année 1948

Le budget pour l'année 1948

Le budget pour l'année 1948

Le budget pour l'année 1948

Le budget pour l'année 1948

Le budget pour l'année 1948

des uns briments de gens affecés, trois-madame
fais, baptisé de tous les autres pendants
Honne et Juges sans l'œuvre de 25^e jour
Chaque uns briments

Les présents règlemente en l'œuvre
et regnent par les bels regens après la
gouvernance

Ch. Rousseau Elphise S. Abbé maire

Proposé par M. Adolphe Champoula

Secondé par H. H. Bergeron

Les comptes et après sont approuvés

et payés

J. H. Roy

200 P

J. H. Roy

20 P

J. H. Roy

20 P

Ubold Michel

4000 P

Message Bell

100 P

H. H. Bergeron

700 P

The S. W. et P. H.

400 P

"

1700 P

"

200 P

"

100 P

"

700 P

"

1600 P

H. H. Bergeron

2000 P

Philippe Caron

400 P

François Chelice

7000 P

André Compagnon

1200 P

"

200 P

"

2000 P

"

1100 P

"

200 P

"

200 P

"

1000 P

"

1200 P

Emile Bisselton

1600 P

Emile Bisselton

1100 P

Ernest Langens

375

"

1450

Richard Compagnon

200 P

Armand Langens

200

André Compagnon

100 P

Adrien Poulet

650 P

H. H. Bergeron

200

Bureau d'Etat

1500 P

L'Imprimerie

255 P

"

200 P

"

300 P

Cross Rouge

1000 P

Electron

7675

Studio Bisselton

100

J. H. Roy

5000 P

Chelice

1000 P

Ministère S. G.

13275

J. H. Roy

1000 P

Bureau d'Etat

8750

La requête de M. H. Bergeron et al au sujet de la
ge d'agriculture pour les chabots chemin St Paul est prise
en aucune considération et renvoyé à une séance
ultérieure pour étude de la

Le texte de la requête de membres de la fanfare
demandent une direction pour une fanfare

Proposé par M. H. Bergeron

Secondé par M. André L. Bergeron

Une telle corporation paie la somme de 1000 P

Les uns au directeur de fanfare d'Althabach pour
une période d'un an mais il est bien attendu
qu'il faut que les membres de la fanfare de plusieurs
sont de quel pour assister à ces une instruction

Proposé par Johnny H. Roy

Secondé par Adolphe Champoula

Les au conseil décide à la fonction des
comptes comme suit:

Mairie Alcide Fleury
 Comité des Finances Alcide Fleury, président.
 Wilfrid Pouliot André Lemieux
 Comité de l'Hotel de Ville, Adelaïde Champault, président.
 Alcide Fleury et Horace Bergeron
 Chemises et tricotage, Wilfrid Pouliot, président, Horace
 Bergeron André Lemieux
 Agriculture, Horace Bergeron, Johnny Hude, Alcide Fleury
 Police et feu, Johnny Hude, président, Adelaïde
 Champault, André Lemieux
 Académie, Jean Roy
 Secrétaire, Genevieve Fite Hude.

Une motion est par le present donnee
 par M. Alcide Fleury que le conseil a sa pro-
 chaine séance fasse des changements sur nom-
 des rues de la ville en amendant le no 18.

Propose par M. Wilfrid Pouliot

Seconde par M. Johnny Hude

Que l'ancien Alcide Fleury soit autorisé
 de faire faire les photos des maisons d'Orshades.
 au depens de fondation pour servir de salle
 au conseil.

Exp.

Le 10e séance de la...

Ch. Hude, maire

Ephège Sitti maire

3 Mars 1949

Seize réuniens au conseil de la municipalité de
 la ville d'Orshades, tenue à l'Hotel de Ville ce 10 Mars
 représentes par quarante-neuf à sept heures du soir
 présents son honneur le maire Ephège Sitti, Messieurs les
 sieurs Alcide Fleury, Johnny Hude, Wilfrid Pouliot
 Horace Bergeron Adelaïde Champault formant groupe
 sous la présidence du Maire.

Les délibérations de la dernière séance sont
 lues et approuvées.

Page no 18. Ben & Fleury

Le 10 Mars 1949

1. Que le mot St-Ephège dans le programme
 et soit changé en St-Charles, Etienne Pouliot (1949)
 2. Que le mot St-Ephège dans le programme à
 soit changé en St-Joseph.
 3. Que le nom St-Ephège dans le programme
 et soit changé en St-Joseph.
 4. Que les noms des rues dans le programme et
 de redonner le nom soit changé en St-Joseph.
 5. Que le nom St-Ephège dans le programme
 et soit changé en St-Joseph.

Exp. Ephège Sitti maire

Propose par Johnny Hude

Seconde par M. Wilfrid Pouliot

Que les comptes se soient approuvés et
 payés à savoir

Bergeron Fleury	32.42 P.
Ernest Lemieux	15.25 P.
Ernest Lemieux	9.75 P.
Orshades Compagnie	7.40 P.
"	4.15 P.
"	4.00 P.
"	24.31 P.
"	27.25 P.
"	13.00 P.
"	14.95 P.
"	9.75 P.
"	15.25 P.
"	5.00 P.
"	7.50 P.
Ville Fortin	4.50 P.
Paiement Lemieux	1.00
Orshades	10.75 P.

Theodore Langme	2 01 P
Adrien Paulist	1 25 P
Casimir	14 00 P
J. R. Noel	20 95 P
Guillaume	297 70 P
J. Hamel	10 54 P
L'Imprimerie	4 41 P
Loison, Horodier	9 75 P

Le secrétaire donne lecture de la lettre de M. Claude Pelloux au sujet des salaires des sous-officiers rapporteurs

Il est décidé par le conseil de ne pas revenir sur sa décision au sujet des sous-officiers pour les officiers d'élection.

Proposé par Adolphe Champault

Secondé par Honoré Bergeron

Les M. Wilfrid Vidal sont nommés inspecteurs des manufactures textiles et des champs de fil d'Inde.

Proposé par Honoré Bergeron

Secondé par Alcide Elmy

Les 4 heures de 1 heure pour les citoyens de la Ville d'Arthabaska ont été payés le 25 avril au 25 septembre 1949.

Le montant couru à ce conseil sur son budget de 1949 est de 25 000 \$.

Proposé par August Paulist

Secondé par M. Adolphe Champault

Le conseil d'administration est formé avec M. Honoré Bergeron comme président et M. Adolphe Champault, Johnny Boudet comme membres.

Proposé par M. Honoré Bergeron

Secondé par M. Adolphe Champault

Les 10 cabinets d'écriture sont installés à l'Hotel de Ville et que le maire et le conseil de l'Hotel de Ville soient installés et que M. Robert Noël en soit nommé secrétaire.

Le conseil d'administration est formé
Et le conseil est formé.

Le conseil d'administration est formé
Et le conseil est formé.

6 avril 1949

Siéance régulière du conseil de la municipalité de la Ville d'Arthabaska, tenue à l'Hotel de Ville au soir, vendredi, le 6 avril 1949, à sept heures. Les sous-officiers présents sont le maire Alcide Elmy, Louis Hamel, Honoré Bergeron, Adolphe Champault, Wilfrid Vidal et André Larocque formant quorum sous la présidence du Maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et approuvées.

Proposé par Alcide Elmy

Secondé par M. Johnny Boudet

Les comptes de l'exercice 1948 sont approuvés

et payés à savoir:

P. J. A. A. P.	2 21 P
Theodore Langme	2 00 P
Loison Horodier	9 00 P
Paul Compagnon	26 58 P
"	4 25 P
"	25 03 P
"	7 05 P
"	1 75 P
"	16 48 P
"	4 23 P
"	19 17 P
"	36 20 P
"	15 25 P
"	11 25 P
"	2 00 P
"	2 00 P
"	16 00 P

Jern and Langnes	2.25 P
	27.00 P.
Ernest Langnes	2.00 P.
	26.75 P
Bernard Langnes	5.25 P
	29.50 P.
	19.50 P.
Edouard Dersvelt	2.00 P.
Walter Foster	1.00 P.
	25.00 P
Philipp Blomhelt	5.00
Paul Petters	1.50 P
Amela Hosselson	1.00 P
	14.50 P.
Ernest Robinson	6.25 P
Paul Steensen	9.25 P.
Adrian Hosselson	19.75 P.
Case	3.00 P.
John F. Walsh	193.22 P
Dr. Johnson	19.00 P
John Walsh	14.25 P.
J. Hamel	7.75 P.
L. Impromessi	2.04 P.
P. C. Bennett	2.47 P.
Bow. Belmont	3.31 P
Walter Mischand	6.34
The S. W. et. Power	97 P
	44.28 P
	77 P
	2.22 P.
	102.14 P.
J. Hamel	4.23 P
	10.34 P.
Commer. Stee	87.50 P

Il est des lieux de conseil de m. autress.

son bon vouloir de faire la copie de la pétition de la part de M. Alinde Bergeson étant donné qu'il est propriétaire, le conseil ne peut légalement mettre avec sans d'assister les litiges.

Propose par Anders Larsson
 Secondé par Johnny Hauke

Sur la mutation de propriété devant soit faite au titre d'évaluation et de perception de la ville d'Arctabaska Hamel Hamel à Bernard Marier.

Ordon de motion est par la présent donné par M. Alinde Steury que le conseil a en prochaine séance faire un règlement pour annexer les lots n^{os} 211, 200-202, 203 et 204 de la paroisse Ste. Victoire.

Propose par Noreau Bergeson
 Secondé par Johnny Hauke

Sur son honneur le maire soit autorisé de s'entendre et régler si possible avec M. Hamel au sujet de sa réclamation si accident ou litige qui son épouse avec le lot n^o 22 par le 22 janvier 1907.

Propose par Anders Larsson
 Secondé par Johnny Hauke

Sur cette séance a également sur 11 avril par chery au lieu et lieu adossé.

Le Maire J. Walsh E. H. L. L. main
 11 août 1907

Déjà il y a un rapport du conseil de la municipalité de la ville d'Arctabaska, tenue à l'Hotel de la ville d'Arctabaska, ce rapport a été remis au conseil municipal le 22 août 1907. Par suite M. Johnny Hauke a écrit Steury, par la suite Steury a écrit par M. Johnny Hauke au sujet de la ville d'Arctabaska qui sera soumis à la séance du conseil.

A la suite de la séance à la suite de la séance le conseil de la ville d'Arctabaska a été tenu le 22 août 1907. Par suite M. Johnny Hauke a écrit Steury, par la suite Steury a écrit par M. Johnny Hauke au sujet de la ville d'Arctabaska qui sera soumis à la séance du conseil.

le maire J. Walsh
 24:

Jeune sous le Président des 1000
 Des avis de motion (avis) à la dernière séance de
 conseil ont été présentés et adoptés
 comme suit:

ORDONNÉ NO 120

"Etant vu tous électeurs propriétaires d'immeubles d'une petite colline de la Municipalité de Ste-Victoire ont demandé qu'un certain territoire de ladite Municipalité soit annexé à la Ville d'Arthabaska pour fins municipales;

Attendu qu'une désignation complète du territoire à annexer et qu'un plan ont été préparés par l'arpenteur Armand St-Pierre, et déposés au bureau de la Ville d'Arthabaska;

attesté qu'il est dans l'intérêt public d'ordonner la dite annexion.

Il est statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit:-

1.- La Ville d'Arthabaska est autorisée à annexer les limites de la Municipalité, et annexion, pour fins municipales, le territoire suivant de la Municipalité de Ste-Victoire, c'est-à-dire la Ville d'Arthabaska.

Une certaine lièze de terrain de forme irrégulière, située sur le côté nord-est de la route no 3, dans la Municipalité de Ste-Victoire, Canton d'Arthabaska dans le comté d'Arthabaska et comprenant les lots 409, 500, et 501 de la dite Municipalité, lesquels lots ont été détachés de cette dite Municipalité pour être annexés à la Municipalité d'Arthabaska dans le comté d'Arthabaska.

Cette lièze de terrain est bornée au nord-est par les lots 409, 500, 501, et 502 de la Municipalité de Ste-Victoire; au sud-est par les limites actuelles de la Municipalité d'Arthabaskaville et le lot 502 de cette dite Municipalité; au sud-ouest par la route no 3 reliant la ville de Victoriaville à Arthabaskaville; et finalement au nord-ouest par les lots 400, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, et 512.

Cette lièze de terrain est à une profondeur de 4600 pieds par une largeur de 165,6 pieds, pour le terrain situé au nord-est du lot 409 et une largeur totale de 165,6 pieds de la route no 3, forme une superficie totale de 104,8 acres, comme suit:

"Toutes les mesures données sont exactes."

2.- Cette partie du dit territoire située au nord-est de la route d'Arthabaska fera partie du quartier Nord de la ville d'Arthabaska.

3.- La Ville d'Arthabaska prendra à ses charges et rembourse à la Corporation de Ste-Victoire la somme de \$ 2475, représentant le prorata de dette, en regard à l'évaluation municipale des immeubles compris dans le territoire annexé;

4.- Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais et après l'accomplissement des formalités prévues par la loi, et spécialement les formalités prévues aux articles 111 à 114 de la loi des Cités et Villages.

Sur proposition de l'échevin Maurice Bergeron appuyée par l'échevin Louis Fleury, le dit règlement no 120, est adopté en première lecture.

Arthabaska, ce 11 avril 1948.

(Signé) Clodige S. L. L. Maire
 Louis Fleury

Une motion est présentée devant par l'échevin Maurice Bergeron, relative que le conseil a ses prochains travaux faire un règlement pour annexer le règlement no 10 annexion certains parties de la ville pour défendre le stationnement sur son site de certains rues de la ville, réglementés les stationnement statuts sur les routes et routes.

Proposé par Wilfred Pouché

Secondé par John Hinde

Une ce conseil refuse au maire l'autorisation de signer la carte de hospitalisation de l'enfant de M. Ernest Pichon et dit donné qu'il n'a pas eu son domicile à Arthabaska 12 mois consécutifs avant cette motion.

Proposé par Maurice Bergeron

Secondé par Johnny Hinde

Une l'arrangement fait par son honneur le maire avec M. Ernest ont accepté et que son montant de \$ 2500 ont payés à M. Ernest son règlement fiscal de tout compte son rapport avec son accident survenu à son épouse le 21 janvier 1947.

(Signé)

Clodige S. L. L.

Clodige S. L. L. Maire

4 mai 1948

Séance régulière du conseil de la municipalité de la Ville d'Arthabaska tenue à l'Hôtel de Ville ce quatre mai mil neuf cent quarante-huit. Les présents sont honneur le maire Clodige S. L. L., M. Maurice Bergeron, M. Louis Fleury, M. Maurice Bergeron, Wilfred Pouché, Johnny Hinde et Ernest Lemaire formant quorum sous la présidence du Maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et approuvées.

Proposé par Clodige S. L. L.

Secondé par Wilfred Pouché

Clodige S. L. L.

Ernest Lemaire

4.00 P.

38.00 P.

Eugène Lavigne	7.00 P.
Marcelle	20.75 P.
Armand Lavigne	2.00 P.
"	17.00 P.
Ouel Compagnie	12.00 P.
"	9.00 P.
"	8.75 P.
"	23.60 P.
"	26.00 P.
"	16.50 P.
Eugène Robit	23.75 P.
Emile Bonstein	21.25 P.
Léo Vanille	16.00 P.
Adrien Bonstein	5.00 P.
Clément D'Amall	36.50 P.
Ouel Compagnie	9.75 P.
Walter Fortin	11.00 P.
"	12.50 P.
Théodore Lavigne	22.00 P.
Joséphine Lavigne	18.00 P.
Wilfrid Ramsey	2.00 P.
Jacq	75 P.
Walter Deslot	42.07 P.
J. S. Demers	51.60 P.
Emile Gossard	3.77
Canada Iron Foundry	18.25 P.
J. O. Raymond	18.60 P.
J. J. Demers	9.75
Raymond Lemire	75.00

Proposé par Johnny Houde
Secondé par André Lemire

Sur cette séance s'ajoute pour quelques minutes
pour permettre au conseil de statuer sur l'instal-
lation des tablettes au l'Hôtel de Ville.

U. des raports de la séance les mêmes lectures sont
présentés.

Proposé par M. Wilfrid Paulin
Secondé par M. Johnny Houde

Les nouvelles sont construites dans la rue
des Crabbes à partir de celui existant jusqu'à la
rue de Courval par M. Robert Noël au prix de \$1.25
les pieds linéaires de la même dimension que celui
existants et suivant les angles de l'air avec un bon
planage des côtés des chemins. L'alignement sera
donné par le Président du comité des chemins et le
surintendant de la Ville.

Il est de l'avis du conseil de fournir la peinture
et la tapisserie à M. Michel pour l'église de la paroisse
et lui fournir gratuitement la colle pour le 22 juillet
1949.

Les propriétaires de la rue Pincus demandent une
belle cette demande est prise en considération
relatif et remis à une séance ultérieure.

Proposé par André Lemire
Secondé par André Lemire

Sur cette séance s'ajoute en 12 novembre 1949 au
lieu et tenue ordinaire.

Walter Deslot Elphège Péllet maire

12 novembre 1949

Le conseil d'administration au cours
de la séance du 12 novembre 1949 a discuté et a
adopté le rapport de M. le maire et le rapport de
M. le conseiller adjoint M. Raymond D'Amall
le maire Elphège Péllet, M. le conseiller adjoint
Eugène Robit, M. le conseiller adjoint J. O. Raymond,
M. le conseiller adjoint J. J. Demers, M. le conseiller
adjoint Raymond Lemire, M. le conseiller adjoint
Walter Deslot, M. le conseiller adjoint J. S. Demers
et M. le conseiller adjoint Johnny Houde ont
conclu au complet avec le maire et le
maire.

Ernest Lavigne	29.50 P.
"	17.50 P.
"	17.75 P.
Roméo Lavigne	6.25 P.
"	5.75 P.
"	15.75 P.
Marcel Lambert	13.50 P.
Lionel Masselin	3.00 P.
"	14.00 P.
Jean	50 P.
Oriel Compagnie	5.50 P.
"	18.25 P.
"	11.00 P.
"	34.40 P.
"	18.20 P.
Albert Beaune frere	519.51
J. R. Noël	581.72 P.
Brière et Bisson	178.50 P.
Jos. Lajeunesse	85.00 P.
J. B. Dancœur	80.47 P.
Timbre et usage	57.16 P.
Arnie Héroux	4.57 P.
St. Etienne & Leblond	8.12 P.
Rossie Lalonde	185.50 P.
The S. W. et Power	101.97 P.
"	2.58 P.
"	1.92 P.
"	77 P.
"	28.89 P.
"	77 P.
Société Can. King & Agnew	3.00 P.
Jean Paul Daigle	2.75 P.
Elphège Roux	5.00 P.
Ernest Marchand	250.00 P.

Il est de l'avis du conseil de faire passer les droits des Terres à la commission scolaire du Village d'Alfredville.

Proposé par M. Honoré Bergeron

Secondé par M. André Lemieux

Sur les frais des loyers du Grader à che-min sur faits à \$1.00 de l'heure un employé de la ville pour conduire la dite machine compus

Proposé par M. Adolphe Champoux

Secondé par M. Alouise Fleury

Sur les tables et les accessoires appartenant aux fermiers sont achetés à un prix à forfait de \$21.00

M. Gilles Vallée demande de l'aide à la Ville pour les aider à défricher 1 acre qui force sur ses terres

Proposé par M. Alouise Fleury

Secondé par M. André Lemieux

Sur le cas de M. J. B. Dancœur au sujet des terres de 1 acre à ses propriétés est lancé à l'étude pour le prochain conseil

Proposé par Welford Poirier

Secondé par Johnny Houde

Sur les évaluations annuelles sont renvoyés pour faire l'évaluation des propriétés de la ville pour l'année 1921. M. Welford Dancœur, M. Maurice D. Compagnie, Adolphe Muehle avec comme président M. Welford Dancœur

Proposé par M. Johnny Houde

Secondé par M. André Lemieux

Sur cette séance s'agira sur 4 jours prochains sur les et heures ordinaires

U. B. Levesque Elphège S. B. Levesque

6 juillet 1909

Comme l'église au conseil
de la municipalité de la ville d'
Arikabaka, nous à l'Hotel de la ville
d'Arikabaka, ce soir, nous ont
donné cent cinquante francs au profit
de la messe pour la messe
deux le matin. Le Pape Lact
Mozambique est le cardinal. Le
L'union. Le cardinal. Le cardinal.
Le cardinal. Le cardinal. Le cardinal.
Le cardinal. Le cardinal. Le cardinal.
Le cardinal. Le cardinal. Le cardinal.
Le cardinal. Le cardinal. Le cardinal.

Le cardinal. Le cardinal. Le cardinal.
Le cardinal. Le cardinal. Le cardinal.
Le cardinal. Le cardinal. Le cardinal.
Le cardinal. Le cardinal. Le cardinal.
Le cardinal. Le cardinal. Le cardinal.

Roméo Lemaire	12.50 P
	14.25 P
Raoul Simonneau	4.00 P
Ernest Langue	1.50
	27.50
Albert Deloye	7.25
Antoine Lucote	5.00
Robert Moussette	4.00
Welfrid Romey	19.00
Emile Thesler	24.00
Paul Thierrier	5.00
Joseph Lambert	6.00
Charles Landry	6.00
Edmond Dondult	6.00
Joseph Pons	3.00
Raoul Pons	4.50

Welfrid Dondult	5.50
J. B. Dondult	21.12
Henri Elmy	61.43
General Achard	87.20
A. Gareluck	29.94
Alcide Bergeron	60.20 P
Alphonse Beaulieu	5.15
Clotilde Roux	7.00
College St. Joseph	
Henri Louchet	8.50 P
The S. V. et Paves	21.56 P
J. Dimpennet	7.71
J. R. Nod	5.09
"	1165.05
Emile Michaud	3.75.05
Thomas Michil	21.00
Edmond Dondult	2.00 P
Bernard Compagnon	4.50 P
Emile	11.55 P
"	19.25 P
"	7.25 P
"	22.50 P
"	27.75 P
"	11.70 P
College St. Joseph	10.00 P
Ind	7.00 P
J. E. Lemaire	86.17
Henri Cote	1.00 P

Lecture est donnée de la requête de la ligue
du Surs. Caus. demandant que le règlement de
fermeture soit appliqué tel que il se fait
Ors de motion est par le présent donne
par M. Henri Bergeron que le conseil a ce
prochaine séance passer nos règlements au conseil
de la requête de fermeture de retraite et
magnat

Lecture des lettres requêtes de Mme Alfred Roux et al demandant de l'acquiescer aux fins de la visite à Steun

Proposé par Wilfrid Pouliot

Secondé par Aléide Fleury

La demande soit faite à M Wilfrid Lelbe, député des comtés d'Arctabouche, d'obtenir du ministère de la Ville des pds d'acquiescer au Pds de la Cité à Steun et encaisser 500 pds pour la venue Surov

Proposé par Aléide Champagne

Secondé par Horace Bergeron

Le conseil décide d'offrir ses plus vives remerciements à M Wilfrid Lelbe, député pour avoir obtenu de l'arrondissement pour cette somme de 500 pds pour la venue Surov d'acquiescer aux fins de la visite à Steun et encaisser 500 pds pour la venue Surov

Après de méditer sur le présent conseil par M. Horace Bergeron

Sur le conseil à sa prochaine séance avec le règlement d'acquiescer de manière à faire payer par la somme de protection contre l'impôt des contribuables ne voulant pas au sujet pour la somme municipale d'acquiescer

Proposé par M. Horace Bergeron

Secondé par M. Johnny Houdé

Deux pompes centrifuges sont installées pour augmenter le débit de l'eau dans l'usine à vapeur et achetés de M Albert Beauchamp pour la somme de \$300 plus les taxes et les transports

Et la somme est levée

Adopté

Séraphin Lelbe maire

21 juillet 1949

Sième séance du conseil de la municipalité de la Ville d'Arctabouche, suivant l'avis public donné à cet effet, tenue à l'Hôtel de Ville

1949 - il y a

Présents
M. Lelbe
M. Fleury
M. Houdé
M. Bergeron

M. Lelbe
M. Fleury

M. Houdé
M. Bergeron

M. Lelbe

M. Fleury

M. Houdé

M. Bergeron

M. Lelbe

M. Fleury

M. Houdé

M. Bergeron

REQUISITOIRE DE LA VILLE D'ARCTABOUCHE

REQUISITOIRE DE LA VILLE D'ARCTABOUCHE

A MESSIEURS WILFRID POULIOT, ALÉIDE CHAMPAGNE, HORACE BERGERON, JOHNNY HOUDÉ, SÉRAPHIN LELBE, MAIRES DE LA VILLE D'ARCTABOUCHE.

ARCTABOUCHE

Tout est par le présent accord, par le Conseil, qu'il a requis de vous de la part de la Ville d'Arctabouche, de lui faire connaître les motifs de la Ville d'Arctabouche qui ont conduit le Conseil à sa décision de vous offrir la somme de 500 pds pour la venue Surov d'acquiescer aux fins de la visite à Steun et encaisser 500 pds pour la venue Surov

Le Conseil de la Ville d'Arctabouche, par son Président, M. Séraphin Lelbe, Maire de la Ville d'Arctabouche, le 21 juillet 1949.

Le Maire de la Ville d'Arctabouche, M. Séraphin Lelbe.

Le Maire de la Ville d'Arctabouche, M. Séraphin Lelbe.

Le Maire de la Ville d'Arctabouche, M. Séraphin Lelbe.

Le Maire de la Ville d'Arctabouche, M. Séraphin Lelbe.

Le Maire de la Ville d'Arctabouche, M. Séraphin Lelbe.

Le Maire de la Ville d'Arctabouche, M. Séraphin Lelbe.

Le Maire de la Ville d'Arctabouche, M. Séraphin Lelbe.

Séraphin Lelbe maire

Lecture de la requête de Mme Alfred Roux
et de demandant de s'opposer aux pieds de
la cite à Saint

Proposé par Wilfrid Pouliot

Deuxième

Les deux
dépôtés des
notaires de
de la Cite à
Sainte Ste

Proposé par

Deuxième

Les deux

remerciement

avec attention

tion sur les

excuses par

des deux

Ons de

Sur la c

le règlement

payés pour

de la c

proposé

Deuxième

Les deux

augmenter

scrite de M. Albert Bernacheux pour ce que

de \$380 plus les taxes et les transports

Et les taxes et les

Antoine

Alphège L'abbé maire

21 juillet 1949

Siéance spéciale du conseil de la municipalité
de la Ville d'Arthabaska, suivant l'avis public
donné à cet effet, tenue à l'Hôtel de Ville
d'Arthabaska, ce vingt et un juillet mil neuf
cent quarante neuf à sept heures du soir ouverte
sous l'honneur de Mme Alphège L'abbé, Messieurs
des échevins Alcide Tremy, Adolphe Champagne,
Horace Bergeron, Wilfrid Pouliot, Johnny Houde
et André Lemieux formant le conseil au complet
sous la présidence de Mme

Le secrétaire fait rapport de l'avis de convoca-
tion de la présente assemblée et de l'effec-
tion de publication.

Le secrétaire donne lecture de la requête
demandant l'abolition des règimes de prohibition.

Le secrétaire donne lecture de la requête deman-
dant le maintien de la prohibition.

Le notaire Joseph Houde fait des remarques
sur l'avis de la municipalité de la prohibition.

M. Maurice Bernacheux fait quelques remar-
ques pour l'abolition de la prohibition à Artha-
baska.

Ons de motion est faite par M. Horace Bergeron
que le conseil à sa prochaine séance fasse un règlement recevant
le règlement de prohibition dans les limites de la
ville d'Arthabaska et accordent l'autorisation
de la vente des liqueurs alcooliques de ces limites
et qu'il soit ensuite soumis aux électeurs mu-
nicipaux de la dite Municipalité.

Et la séance est levée

Alphège L'abbé maire

3 août 1949

Séance régulière du conseil de la municipalité de la ville d'Arthabaska, tenue à l'Hôtel de Ville d'Arthabaska, ce trois août 1949, huit cent quarante-neuf à sept heures du soir. Présente son honneur le maire Eplinga Sabbe, Messieurs les citoyens Alcide Fleury, Adolphe Champagne, Maxime Bergeron, Wilfrid Pouliot, Johnny Houda et André Lemieux formant le conseil au complet sous la présidence du maire.

Les délibérations de la dernière séance ont été lues et adoptées.

Proposé par M. Wilfrid Pouliot

Secondé par André Lemieux

Tous les comptes en après soient approuvés et

payés à savoir:

Emile Fournier	12.00
Alfred Larocque	12.80
M. Paquin	30.65 P
André Compagnon	16.35 P
"	24.70 P
"	30.25 P
"	27.95 P
"	39.45 P
Henri Bilodeau	27.50
Ernest Langens	21.00 P
"	34.50 P
"	19.00 P
Emile Houselin	26.50 P
"	19.00 P
"	31.00 P
John Bilodeau	11.50
Pierre Morissette	10.00 P
Robert Morissette	23.50 P
"	13.75 P
Bruno Giguère	1.00
Edmond Desautels	24.00 P

Antonio Lucchi	4.00 P
Jean Paul Larocque	2.75
Charles Lundy	4.75 P
Paul Idemir	33.00 P
Roméo Lamare	29.00 P
Roméo Lamare	23.25 P
Camille Bergeron	5.25 P
Corrado Snow Foundries	42.71 P
Harold Poirier	3.50
Roland Binette	5.75 P
"	8.00 P
Albert Beauchemin	104.52 P
Thomas Michel	21.00 P
Wilfrid Desautels	3.75 P
"	5.75 P
"	11.50 P
"	5.95 P

Les déclarations
 Lues et adoptées
 Proposé par M. Wilfrid Polet
 Secondé par André Lemaire
 Les comptes en apais soient approuvés et
 payés en savoir

Emile Tanguin	10.00	
Almond Lavoie	16.80	
M. Piquin	30.65	P
André Compagnon	16.35	P
"	24.70	P
"	30.25	P
"	27.95	P
"	37.65	P
Henri Bédouin	27.50	
Ernest Lavoie	29.00	P
"	36.50	P
"	19.00	P
Emile Busselin	20.50	P
"	19.00	P
"	31.00	P
John Belandette	11.50	P
Peter Monette	10.00	P
Robert Monette	25.00	P
"	13.75	P
Benoit Giguère	1.00	
Edmond Desautels	24.00	P

Albert Beauchemin	104.52	P
Thomas Michel	21.00	P
Wilfrid Desautels	345	P
"	575	P
"	11.50	P
"	275	P

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 VILLE D'ARTHABASKA -- RÈGLEMENT No. 122 --

RÈGLEMENT APPROUVANT LE RÈGLEMENT DE LA PROHIBITION, DANS LES ÉDIFICES DE LA VILLE D'ARTHABASKA, ET PERMETTANT À LA COMMISSION DES LIQUEURS D'ÊTRE ÉTABLIE CERTS LES ENDROITS.

ATTENDU qu'une requête, signée par plus de deux cent vingt-trois (223) électeurs municipaux, a été présentée au conseil de la ville d'Arthabaska, demandant la révocation du règlement de prohibition, actuellement en vigueur dans les limites de la dite municipalité, et l'autorisation de la vente des liqueurs alcooliques en elles entrant;

ATTENDU qu'il est du devoir du conseil de préparer un règlement à cet effet, et de le soumettre aux électeurs de la ville qui décideront par leur vote, s'ils approuvent ou désapprouvent ce règlement;

PROPOSÉ par l'échevin NORACE BÉGINNER,
 SECONDE par l'échevin HILFRIED POUL IOT;

QU'EN CONSÉQUENCE, IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ par règlement de ce conseil ce qui suit:-

1.- Le règlement de prohibition voté par les électeurs municipaux de la ville d'Arthabaska, en tout autre règlement le temporeux et de prohibition sera par le présent règlement révoqué, et la Commission des Liqueurs de Québec peut avoir dans la ville d'Arthabaska un magasin pour y vendre des liqueurs alcooliques, et peut octroyer des permis à toute personne ayant charge d'une épicerie, pour y vendre de la bière à son magasin, et peut aussi octroyer des permis à toute personne ayant charge d'un hôtel ou d'une auberge, pour y vendre des liqueurs alcooliques qui doivent être consommés sur place, et enfin, octroyer tout autre permis, sur approbation préalable du conseil;

2.- Le présent règlement devra être soumis à l'approbation des électeurs municipaux de la ville conformément à la loi de temporeux de Québec, (Statute Referred de Québec, 1911, chapitre 227);

3.- Le greffier fera annoncer le présent règlement en le publiant, quatre semaines consécutives, dans "l'Union des cantons de l'Est", journal publié hebdomadairement dans la ville d'Arthabaska, et y ayant circulation, et aussi en deux affiches aux exemplaires dans au moins quatre lieux publics de la municipalité, avec un avis revêtu de sa signature annonçant que le neuf (9) septembre mil neuf cent vingt-neuf, à dix heures de l'avant-midi à cinq heures de l'après-midi, à la salle du conseil, à l'Hôtel de la Ville d'Arthabaska, il y aura votation au scrutin secret, aux fins de déterminer si le présent règlement doit être approuvé ou désapprouvé, selon le cas, par les électeurs;

4.- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.-

Elphège Sibbé maire
 J. B. B. Sec. - G.

Proposé par M. Johnny Houde
 Secondé par M. Claude Fleury

Une d'entente convenus et soumis au conseil
 au sujet de l'eau fournie aux habités près de la
 rivière ont ratifié par le conseil

Proposé par M. André Lamine
 Secondé par M. Johnny Houde

Une des procédures soient contestées à M. Louis
 Bontet au sujet de vente d'eau de forage pour faire
 sa licence de colporteur après étude du règlement
 en est affecté.

Et le conseil a
 (A) Alphonse Lubbé maire

7 septembre 1949

Siège régulier du conseil de la municipalité de
 la ville d'Arthabaska, tenue à l'Hôtel de Ville et de
 l'église ce sept. septembril (1949) à neuf heures quarante
 le neuf à sept heures du soir. Présents ont hommes
 le maire Alphonse Lubbé, Messieurs les citoyens Al-
 cide Fleury, Otiland Champagne, Wilfrid Foullet,
 Johnny Houde et André Lamine formant quorum
 sous la présidence du Maire.

Les délibérations de la dernière séance sont lues
 et approuvées.

Proposé par André Lamine

Secondé par Otiland Champagne

Que les comptes ci après soient approuvés et
 payés à terme

Charles Descault	350 P
Ernest Daigle	70.00
Garage Dublet	3.75
Mercier Lussaj	360 P
Garage Côté	6.10
G. B. Létourneau	24
Fondene "Bourgeois"	220
Thomas Michel	2.00

Roméo Lamine	27.75
Ernest Lamine	24.00 P
"	14.00 P
Corèle Boscadin	24.00
John Blanchette	20.00
Oriel Compagnon	15.00
Henri Babin	5.00 P
Peter Monette	9.00
Raymond Lamine	350 P
Oriel Compagnon	14.65
"	12.50
"	57.50
"	26.65
Robert Monette	25.50 P
Alphonse Roux	5.50
Garage Fleury	27.00
Henri Bégin	18.00 P
Lucien Daveluy	17.50 P
Jean Paul Roux	250 P
Comédien Industries	44.51
Wilfrid Descault	7.25
L'Imprimerie	37.88 P
St-Jean Baptiste	23.70
Paul Thériault	20.50
L'Imprimerie	2.09
J. S. Mitchell et Co	75.91
La Reliance Commerciale	2.20
Wallace et Lorne Limited	210.22
Ch. Ed. Cantier	100.70 P
Joan	2.74
Comte d'Arthabaska	16.37
G. H. Létourneau	37.77
"	69.91
Ville de Vidonville	111.24
La Cie Téléphone	1.00 P

M. Le Secrétaire fait quelques remarques sur un projet de la liste électorale.

Le Secrétaire donne lecture aux plaintes portées contre les rôles d'évaluation: Pointes de Rolland Fleury, L'Imprimerie d'Art. du Casteau-Juristisme, d'Ancone Brulotte et Joseph Vézine.

Proposé par Alcide Fleury

Secondé par Wilfrid Pouliot

Les évaluations de M. Rolland Fleury sont telles qu'il

Proposé par Wilfrid Pouliot

Secondé par M. André Lemaire

Les évaluations de L'Imprimerie d'Arthabaska ont laisses à \$5750.00

Proposé par M. Adolphe Champagne

Secondé par M. Johnny Houde

Les évaluations de la Casteau-Juristisme ont laisses à \$4000.00. Adopté.

Proposé par M. André Lemaire

Secondé par M. Wilfrid Pouliot

Les propriétés de M. Anastase Brulotte ont laisses à \$9000.00

Proposé par Wilfrid Pouliot

Secondé par Alcide Fleury

Les évaluations de M. Joseph Vézine ont laisses à \$2000.00 tel que fait au conseil ville.

Proposé par Alcide Fleury

Secondé par Johnny Houde

Les rôles d'évaluation sont homologués avec les amendements présentés à cette séance et paragraphés par le conseil et le secrétaire.

Proposé par Adolphe Champagne

Secondé par Johnny Houde

Les rôles fournis par M. Albert Lemaire ont été pris de \$21000 et retournés étant donné qu'il n'y avait pas satisfaction.

Le P. O. de la séance est lu.

Al. Fleury

Ephège S. L. L. maire

21 septembre 1899

Séance spéciale du conseil de la Municipalité de la ville d'Arthabaska, tenue à l'Hotel de Ville d'Arthabaska au vingt et un septembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf à sept heures du soir. Présents: Alcide Fleury, M. Jean-Baptiste Lemaire et Johnny Houde prenant chacun sous la présidence de son tour.

Le conseil se réunit sur conseil de continuer à deux heures jusqu'à sept heures le vingt et un septembre 1899 étant donné qu'il est dans l'ordre que toutes les affaires municipales de même nature soient discutées le même jour.

Al. Fleury, Ephège S. L. L. maire

5 octobre 1899

Séance régulière du conseil de la municipalité de la ville d'Arthabaska, tenue à l'Hotel de Ville d'Arthabaska au cinq octobre mil neuf cent quatre-vingt-neuf à sept heures du soir. Présents: M. le maire Ephège S. L. L., Messieurs les conseillers Alcide Fleury, Adolphe Champagne, Wilfrid Pouliot, Johnny Houde et André Lemaire prenant chacun sous la présidence de son tour.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et approuvées.

Proposé par M. Adolphe Champagne

Secondé par André Lemaire

Les comptes en copie sont approuvés et passés à l'ordre.

Conit. Compagnie

75.50 P.

"

11.11 P.

Ronin Lemaire

1.51 P.

Bonjour Compagnie

2.00 P.

M. Lemaire

60.33 P.

Conit. Langue

11.00 P.

Conit. Bouché

100 P.

John Blanchette	3.50
Edmond Descault	2.50 P
Henri Rivard	2.50 P
Anastasia Brusletti	17.11 P
Amest Dingle	152.00 P
J. A. Higgins	20.00 P
John S. W. & Power	3.00 P
Fondue "Universel"	33.70
Osborn Hamel	23.75
William MacLeod	67.23
L. D'Angemere	8.11
"	13.22
Ministres de la Santé	366.70
Henri Bibeau	7.50 P
"	22.50 P

M. Horace Bergeron prend son usage
 Une de motions est par le présent donné par
 M. Horace Bergeron qui le conseil a sa prochaine session
 faire un règlement imposant nos taxes et affaires.
 Proposé par M. Alvide Fleury
 Secondé par M. Horace Bergeron
 Les deux honorables les citoyens ont autorisé des faire
 venir l'ingénieur P. Langlois pour faire l'estimation des
 travaux à effectuer et s'agit notamment dans les rues
 Beauharnois, Bayard et partie de la rue Duval et des
 Galles, ces deux dernières pour les égouts seulement.
 Proposé par Wilfrid Touliat
 Secondé par Johnny Heude
 Sur cette séance s'ajourne au 17 sept 1888 au lieu
 et heure ordinaires.

Alvide Fleury *Alvide Fleury*
Alvide Fleury *Alvide Fleury*

- 17 sept 1888 -

Le conseil d'administration en conseil de
 la municipalité de la ville de St-Jacques
 tenue le 17 sept 1888 a fait l'acte
 de recevoir en son nom les fonds
 versés en sept années au 20.00.000.
 Le conseil d'administration en conseil de
 la municipalité de la ville de St-Jacques
 tenue le 17 sept 1888 a fait l'acte
 de recevoir en son nom les fonds
 versés en sept années au 20.00.000.

Le conseil d'administration en conseil de
 la municipalité de la ville de St-Jacques
 tenue le 17 sept 1888 a fait l'acte
 de recevoir en son nom les fonds
 versés en sept années au 20.00.000.
 Le conseil d'administration en conseil de
 la municipalité de la ville de St-Jacques
 tenue le 17 sept 1888 a fait l'acte
 de recevoir en son nom les fonds
 versés en sept années au 20.00.000.

Le conseil d'administration en conseil de
 la municipalité de la ville de St-Jacques
 tenue le 17 sept 1888 a fait l'acte
 de recevoir en son nom les fonds
 versés en sept années au 20.00.000.
 Le conseil d'administration en conseil de
 la municipalité de la ville de St-Jacques
 tenue le 17 sept 1888 a fait l'acte
 de recevoir en son nom les fonds
 versés en sept années au 20.00.000.

Le conseil d'administration en conseil de
 la municipalité de la ville de St-Jacques
 tenue le 17 sept 1888 a fait l'acte
 de recevoir en son nom les fonds
 versés en sept années au 20.00.000.

Proposé par M. Alvide Fleury

Secondé par M. Horace Bergeron

Le conseil d'administration en conseil de
 la municipalité de la ville de St-Jacques
 tenue le 17 sept 1888 a fait l'acte
 de recevoir en son nom les fonds
 versés en sept années au 20.00.000.

Proposé par M. Alvide Fleury

Secondé par M. Horace Bergeron

Le conseil d'administration en conseil de
 la municipalité de la ville de St-Jacques
 tenue le 17 sept 1888 a fait l'acte
 de recevoir en son nom les fonds
 versés en sept années au 20.00.000.

Proposé par M. Alvide Fleury

Secondé par M. Horace Bergeron

2 novembre 1949

Séances régulières du conseil de la municipalité de la Ville d'Arthabaska, tenues à l'Hôtel de Ville d'Arthabaska ce deux novembre mil neuf cent quarante-neuf à sept heures du soir. Présents nos honorables Messieurs Olympe Fleury, Messieurs les conseillers Messieurs Fleury, Wilfrid Fochet, Johnny Houde, André Lamine, Horace Bergeron. Juraient donné sous la présidence de M. Lamine.

Les délibérations de la dernière séance sont lues et approuvées.

Proposé par Wilfrid Fochet

Secondé par Johnny Houde

Que les comptes ci-après soient approuvés et payés à savoir:

Amal Compagnie	42.65 P.
"	31.20 P.
"	2.57 P.
Claude Veinille	3.75
Walter Fortin	2.00
Francis Ross	20
Romain Lamine	7.50 P.
John Blanchette	19.75 P.
Robert Morissette	1.00 P.
Edmond Dorval	12.00 P.
Hervé Laroche	2.00
Lea	12.00
Ernest Lavigne	28.25 F.
Emile Gosselin	25.25 P.
Baron Fleury	18.81
Armand Laroche	2.25
Olympe Fleury	11.50
Alfred Laroche	21.00

Le conseil est dissous après discussion avec M. Bergeron et Duchesne qui se dévouent aux travaux payés et à l'achat de localités.

Les Messieurs Wilfrid Fochet et les autres fontaines et répondent à la lettre adressée au conseil par les Bruns le 20.11.1949.

M. Rossin Lamine offre des boyaux à vendre à 0.25 par pied pour 1000.

Proposé par André Lamine

Secondé par Horace Bergeron

Que cette séance s'ajourne au 18 novembre 1949 au lieu et heures ordinaires.

Tableau des dépenses de l'année 1949

Il y a eu un emprunt de 10000 \$ de la Ville d'Arthabaska ce 20.11.1949. Le montant de cet emprunt est de 10000 \$ et les intérêts sont de 1000 \$ par an. Le tableau des dépenses de l'année 1949 est ci-dessous.

Il y a eu un emprunt de 10000 \$ de la Ville d'Arthabaska ce 20.11.1949. Le montant de cet emprunt est de 10000 \$ et les intérêts sont de 1000 \$ par an. Le tableau des dépenses de l'année 1949 est ci-dessous.

Le conseil est dissous après discussion avec M. Bergeron et Duchesne qui se dévouent aux travaux payés et à l'achat de localités.

Tout à une heure des matin sur un
chant de autre des uns ne sera ce
bonner soit base d' établissement soit
sur les galeries ou inventaire des po-
sément jusqu'à l'ouverture que ne
dora les être avant six heures des
matin, in fait les dimanches et les
Fêtes d'obligation

Les dimanches et les fêtes d'obligation
les restaurants ne seront pas ouverts
avant huit heures et demie de du
matin, hors certains lieux un quart
d'une heure avant la grande messe et jusqu'
après la grande messe.

Tous magasins restaurant ayant une
licence ou non autre genre de com-
merce dans le même établissement
après avoir une cloche ou au
moins un rideau pour réserver le
restaurant de la partie de l'établis-
sement ou la partie de commerce en
dehors. Les tenues de les Magasins
liquides seront être permis.

On lui autoriser à la règlement
pour celui qui a été permis com-
ble devant avec jusqu'à 1000, la
salle d'une somme d'argent
les clients s'en va par chaque
restaurant de à l'heure de l'ouverture
un établissement d'restaurant
pas deux mois

Le règlement No 124 est sous le
réglement annexes, Annexe 1000.

Le présent règlement sera en
signature dans les délais légaux
des lois de la loi afin de homologuer
le règlement. *Elphège Petit-maire*

Règlement No 124.

Mon Honneur le Maire laisse le conseil
présidentiel pour le règlement précédent, étant
donné qu'il est personnellement intéressé, et
la séance continue, sous la présidence des
Pro-maires, M. Edouard Alexis Frenay.
Règlement No 124.

Conformément à l'article 150 de la loi
concernant les liquides alcooliques (Chap. 255,
S.R. 2, 1941), pour prévenir une taxe des droits
personne munie d'un permis en vertu de ladite
loi et faisant la vente de titres liquides dans
la ville d'Atchabaska.

Il est proposé par *Horace Bergeron*,
secondé par *André Lacombe*.

Qu'il est maintenant statué et ordonné
par ce règlement de la ville d'Atchabaska de
prévoir et imposer une taxe personne munie
d'un permis en vertu de la loi des liquides
alcooliques (Chap. 255, S.R. 2, 1941) et faisant
la vente d'aucune liqueur alcoolique dans la
ville d'Atchabaska, une taxe ou un impôt de
deux cents dollars (\$200.00) à chaque année.

L'année fiscale pour les fins de percevoir
les commandes la première fois pour la termi-
ner le trente avril.

Toute personne obtenant un tel permis
et opérant au cours de l'année fiscale devra
payer cette taxe.

Le présent règlement entrera en vigueur
dans les délais légaux prescrits par la loi,
après deux lectures faites et autres formalités
prescrites par la loi.

Le Maire en fit *Alcide Frenay*

M. Lacombe mon conseil en conseil
présidentiel.

Proposé par André Lamine
 Secondé par Adolphe Champagne
 Les comptes ci-après ont approuvés et
 payés à savoir

Armand Bonnard	179 P
Eduard Demault	18.75
Conrad Langue	26.00
	4.00
Charles Landry	12.00
Adrien Bischoff	4.25
Roméo Lamare	2.00 P
Roger Laroché	18.00
Roseme Labitelli	6.50 P
Johnny Verelle	8.00
Benoit Compagnon	2.00
Paul Compagnon	3.58
" "	5.00
" "	32.50
" "	13.50
" "	18.00
" "	24.25
Albert Beauchêne	231.97 P
	16.37 P
Éphège Roux	12.40
Alcide Bergeron	48.25
Yvold Miché	40.00
Fonderie "Universal"	15.50
Quays et Fils	26.70
L'Imprimerie et Art	1.53
" "	7.12
" "	13.38
J. Hamel	8.20
Fonderie	104.24
Royal Lévesque	2.76
" "	1.25
Éphège Labbé pour l'organisation fiscale	12.00 P

Proposé par Bruce Bergeron
 Secondé par André Lamine

Une avis spécial ont donné par le ministère
 et une hausse à M. Gilles Vallières d'avant que
 la corporation de la ville d'Arthabaska les tient
 responsable de tout dommage causé par son
 fait et avoir obtenu le sous d'eau passant sur
 les propriétés

Proposé par Johnny Houdé
 Secondé par Alcide Fleury

Une cette corporation achète de M. Roméo
 Labitelli 1000 pieds de terrain à arrosage sur
 une fin de 1.25 des pieds

Une de vote est par la fin ont donné
 par M. Alcide Fleury que ce conseil fasse un
 règlement pour régler les comptes de
 régulariser les autres communes semblables

Le conseil prend avis à la suite des che-
 mins à travers que a donné le résultat suivant:
 Côte Steen au devant de la ville à M. Raymond
 Lamine à \$100 de 1 heure et la côte de Raymond
 Lamine au fin au forfait de \$20.00

[Signature]

Et la semaine 1950

Éphège Labbé maire

24 janvier 1950

Une avis spéciale des conseil de la Ville d'Arthabaska, tenue à l'Hotel de Ville d'Arthabaska ce compt
 quatorze janvier mil neuf cent cinquante à sept heures
 de soir. Présents: Sous-maire le maire Éphège Labbé
 Messieurs les éditeurs Alcide Fleury Adolphe Champagne
 Bruce Bergeron, Wilfrid Foullet, Johnny Houdé,
 André Lamine faisant le conseil au complet sous
 la présidence du Maire

Les délibérations de la dernière séance sont lues
 et approuvées

Proposé par M. Wilfrid Laurier
 Secondé par M. Honoré Beaugrenon
 Que les comptes en apes soient approuvés
 et payés à savoir

J. F. Desrosiers	1.25
Onil Compagnie	6.75 P
Roméo Lacombe	8.00 P
Richard Compagnie	2.50 P
Benoit Compagnie	8.95 P
Paul Thériault	2.00 P
Edmond Descault	5.75 P
Charles Landry	5.75 P
Onil Compagnie	7.00 P
Fogez Lacombe	2.75
Séverin Langue	7.25 P
Ernest Langue	5.25 P
Walter Fortin	5.50
Onil Compagnie	15.80 P
"	21.75 P
"	19.50 P
Roscoe Lablanc	125.00 P
Gusé Michaud	10.00
J. Hamel	7.95
"	7.11
Impression	7.72 P
"	10.00 P
"	2.20 P
P. H. Plouffe	111.89
J. Hamel	7.18
Fondation "Université"	82
"	60.00
Albert Bonneau	55.05 P
N. H. Condit Michaud	1.50
Centre de Université Laval	25.00
Charles Ed. Lévesque	1.00
D. François Chénier	24.70

M. Renaud Simonneau demande l'aide pour dommages causés par le bus de sa conduite d'eau sur son terrain à la conduite principale. Cette demande est laissée sur la table du conseil.

Après discussion est par le présent donné M. Honoré Beaugrenon que le conseil à sa prochaine séance fasse un règlement emprunt les deniers nécessaires pour payer les dépenses de ce conseil pour l'année 1950.

Le secrétaire trésorier, M. Felix Hude, donne sa démission pour cause de santé.

Et la séance est levée.

Chouly

20 Mars 1950
 L'Assemblée générale et annuelle des membres du Québec-Nord de la Société de hockey a été effectuée par la réunion de tous les membres en assemblée le 17 Mars 1950 à l'Hotel Elmer, sous la présidence de M. J. Hamel, septième de charge.

Le rapport sur l'année 1949-50, ainsi que le rapport sur la lecture de la constitution ont été adoptés à cet effet et les certificats de publication ont été déposés aux archives de la Société de hockey. Les comptes de l'année 1949-50 ont été déposés aux archives de la Société de hockey.

Le président de l'Assemblée de M. Hude a été élu président provisoire de la Société de hockey. Les comptes de l'année 1949-50 ont été déposés aux archives de la Société de hockey. Les comptes de l'année 1949-50 ont été déposés aux archives de la Société de hockey.

sur celle de M^r Felix Simonneau
 Henry Marhaud, Robert Desrosiers, Louis
 Simonneau, Paul Madras, Fernand
 Simonneau, Louis Lacroix, Felix
 Desrosiers, Felix Desrosiers, Paul Desrosiers,
 Auguste Desrosiers, Felix Desrosiers,
 Joseph Lacroix, Auguste Desrosiers, Joseph
 Desrosiers, Paul Desrosiers, et les autres des
 noms qualifiés à voter à une élection
 municipale dans la ville d'Albatouche
 Le Bulletin intant l'acceptation des
 candidats aux noms de ce bureau
 en nomination comme chacun des
 quartier Nord Siegf. B. E., en faveur de
 Paul Compagnon tel qu'il apparaît sur
 des noms qualifiés qui se trouvent
 annexé au Bulletin, par tel de Bulletin
 tel adonné par l'officier Rapporteur.

Le Bulletin de présentation de
 Felix Desrosiers, ainsi que Desrosiers
 est devenu ensuite accompagné de
 lettres de la suite de toutes les formules
 requises par la loi à la demande de
 M^r Paul Compagnon qui a été en nomination
 en même temps que celle de M^r Felix
 Simonneau, Henry Marhaud, Robert
 Desrosiers, Louis Simonneau, Paul Madras,
 Fernand Simonneau, Louis Lacroix, Felix
 Desrosiers, Felix Desrosiers, Paul Desrosiers,
 Auguste Desrosiers, Felix Desrosiers, Joseph
 Lacroix, Auguste Desrosiers, Joseph
 Desrosiers, Paul Desrosiers, et les autres des
 noms qualifiés à voter à une élection municipale
 dans la ville d'Albatouche Le dit
 Bulletin portant l'acceptation des

candidats aux noms de nomination comme
 chacun des quartier Nord Siegf. B. E., en
 faveur de Paul Compagnon tel qu'il apparaît
 sur des noms qualifiés qui se trouvent
 annexé au Bulletin, par tel de Bulletin
 tel adonné par l'officier Rapporteur.

Les deux noms Simonneau et Desrosiers
 ont été inscrits depuis l'acceptation des
 autres Bulletins, ayant été déposés par le
 chargé d'Albatouche au Bureau de la
 ville d'Albatouche.

Le dit Bulletin n'est pas plus de candidat
 à la charge d'Albatouche du quartier
 Nord qui n'a pas de charge à remplir.

Le Bureau après l'acceptation de
 Felix Desrosiers, ainsi que Desrosiers
 est devenu ensuite accompagné de
 lettres de la suite de toutes les formules
 requises par la loi à la demande de
 M^r Paul Compagnon qui a été en nomination
 en même temps que celle de M^r Felix
 Simonneau, Henry Marhaud, Robert
 Desrosiers, Louis Simonneau, Paul Madras,
 Fernand Simonneau, Louis Lacroix, Felix
 Desrosiers, Felix Desrosiers, Paul Desrosiers,
 Auguste Desrosiers, Felix Desrosiers, Joseph
 Lacroix, Auguste Desrosiers, Joseph
 Desrosiers, Paul Desrosiers, et les autres des
 noms qualifiés à voter à une élection municipale
 dans la ville d'Albatouche Le dit
 Bulletin portant l'acceptation des

candidats aux noms de nomination comme
 chacun des quartier Nord Siegf. B. E., en
 faveur de Paul Compagnon tel qu'il apparaît
 sur des noms qualifiés qui se trouvent
 annexé au Bulletin, par tel de Bulletin
 tel adonné par l'officier Rapporteur.

1 janvier 1950

Assemblée régulière du conseil de la Ville
 d'Albatouche, tenue à l'Hotel de Ville d'Albatouche,
 ce premier janvier mil neuf cent cinquante à sept
 heures deux heures. Présents: Messieurs les échevins Claude
 Henry, Adolphe Charpentier, Norbert Roussin, Hippolyte
 Couillard, Joseph Heude, faisant quorum avec le
 président du Maire.

Revenir de Québec
 Municipalité de la ville de Québec
 Commission d'Urbanisme
 et de l'Éclaircissement de la ville de Québec
 L'avis par lequel il est proposé de
 modifier le règlement de la Commission
 chargée des questions de voirie
 et de la voirie d'égouts, sous le nom
 de voirie d'égouts
 Présenté par M. l'Élu, M. l'Élu, M. l'Élu
 de Québec, le
 Samedi, le 17 Janvier 1950
 Le Maire, J. P.

Revenir de Québec
 Municipalité de la ville de Québec
 Commission d'Urbanisme
 et de l'Éclaircissement de la ville de Québec
 L'avis par lequel il est proposé de
 modifier le règlement de la Commission
 chargée des questions de voirie
 et de la voirie d'égouts, sous le nom
 de voirie d'égouts
 Présenté par M. l'Élu, M. l'Élu, M. l'Élu
 de Québec, le
 Samedi, le 17 Janvier 1950
 Le Maire, J. P.

1er février 1950

Assemblée régulière du conseil de la Ville
 de Québec, tenue à l'Hôtel de Ville de Québec
 au premier étage, mil neuf cent cinquante à sept
 heures du soir. Présents: Messieurs les Élus
 Claude Séguin, Adolphe Champagne, Maurice Bergeron,
 Wilfrid Fochet, J. Séguin. Absent: Monsieur
 sous la présidence de son premier.

Les délibérations de la dernière séance ont
 été et approuvées ainsi que le rapport de l'officier
 Rapporteur au sujet des élections et lecture est
 aussi donnée de la prestation de serment
 des échevins élus.

Proposé par M. Wilfrid Fochet

Secondé par M. Maurice Bergeron

Que M. Claude Séguin soit nommé président
 de cette assemblée.

Proposé par M. Maurice Bergeron

Secondé par M. Wilfrid Fochet

Que les comptes ci-après soient approuvés et
 payés à terme.

Oriel Compagnie	100.00 F
Romeo Lamont	7.50 P
Bertand Jolien	1.00
Walter Jolien	2.75
Ernest Langren	11.25 F
Oriel Compagnie	12.35 F
"	20.99 F
"	6.50 P
Benoit Compagnie	17.75 F
Oriel Compagnie	7.50 P
Armand Lavoie	2.75
Rosario Lavoie	175.00 F
Quarantaine Douanière	10.00
J. P. Lavoie	10.00
J. Lavoie	2.50 P
Chaque et Lavoie	11.50 P

Emile Bourlard 75.75
 St-François Cléric 82.64
 P. Danneuse 33.88
 P. Noël 37.75

Proposé par M. Noce Bergeron
 Secondé par M. Adolphe Champoula
 Que Monsieur Wilfried Pouliot soit nommé
 Pas proposé pour une tenue de 3 mois
 Proposé par M. Willie Bergeron
 Secondé par M. Adolphe Champoula
 Que séance s'aggrave au 15 février au lieu
 et heures ordinaires.

(L'ordre)

Alcide Fleury, président

13 janvier 1960

Séance d'aggravement du conseil de la Ville
 et d'adhésion tenue à l'Hôtel de Ville d'Arthabaska
 en tenue formelle, où neuf cent cinquante à sept
 heures du soir. Présents: Les honorables M. Noce
 Bergeron, M. Adolphe Champoula, M. Noce Bergeron,
 M. Wilfried Pouliot, M. Willie Bergeron et André
 Larivière. Le rapport du Secrétaire Jean Roy
 est lu au complet sous la présidence de M. Noce

Proposé par M. Alcide Fleury

Secondé par M. Willie Bergeron

Que le rapport du Vice-président Jean Roy soit
 accepté tel que fait avec les livres et comptes
 du Secrétaire trésorier pour la période comptable
 finissant le 31 décembre 1959.

BUDGET NOUVEAU L'ANNEE 1960

REVENUS

Taxes Evaluation à 548,400 à 1.20	7780.00
Laboraires	229.84
Loyers	400.00
Licences	1100.00
Retraités de 1959	190.00
Taxes des chiens	90.00
Octroi chiens	190.00
Divers	20.00
Agenda	770.00

TOTAL DES REVENUS.....\$ 18,490.78

DEPENSES

Entretien de chiens	1200.00
Agenda	1800.00
Hôtel de Ville	400.00
Traictoir	250.00
Police	200.00
Appartement de feu	400.00
Eclairage des rues	1200.00
Rendire sur capital	2500.00
Intérêt	5100.00
Albert Lamerre	200.00
Évaluation	100.00
Secours aux indigents	1200.00
Comis	200.00
Assurance	400.00
Salaires du Secrétaire	1800.00
Divers	200.00

TOTAL DES DEPENSES.....\$ 17,491.00

Surplus opérations 1960.....\$ 1,000.78

TOTAL.....\$ 18,490.78

Alcide Fleury,
 Secrétaire-trésorier,
 Arthabaska, P.Q.

Règlement no 125

Proposé par Wilfred Poullet
 Secondé par Adolphe Fleury

Il a été fait un règlement pour prélever une taxe de onze francs et vingt centimes par cent parties et les autres taxes ordinaires des locataires, personnelles et autres pour l'année 1900, soit neuf cent cinquante.

Règlement 125

Une taxe de onze francs et vingt centimes par cent parties est fixée par le présent règlement, compris sur tous les biens-fonds imposables de cette commune, d'après les dernières rôles d'évaluation, en vue de pourvoir au paiement des dépenses générales de ce conseil, en vertu du budget pour l'année 1900, soit neuf cent cinquante.
 Les taxes spéciales, des habitans, des licences sont comme suit

* 2.00 taxes personnelles

3% sur loyer annuel pour les locataires

* 100.00 sur les Baux et Car. d'éclairage électrique

* 15.00 sur toute personne, société ou corporation exploitant une mine de fossilisations de tout ou vendant des produits bitumineux provenant par extraction de leur terrain

* 5.00 sur tout boucher, ou sur commerçant de porc et gibier étirés

* 15.00 sur tout boucher étranger

* 15.00 sur tout boucher étranger

* 10.00 sur tout colporteur étranger

* 25.00 sur tout commerçant de fruits et légumes étrangers

* 20.00 sur tout vendeur de viande salée étrangère

* 15.00 sur tout commerçant de poissons étrangers

* 20.00 sur tout entrepreneur étranger

Sur toute personne exploitant dans la ville des voitures de place appelées trois madames, pous, voituriers ou autres devra payer une somme de 10.00

Sur toute personne exploitant dans la ville des voitures de place appelées trois madames, pous, voituriers ou autres devra payer une somme de 10.00

une somme de \$ 10.00 sur chaque instrument de travail et règlement entrera en force seulement dans les délais légaux après sa promulgation. Le maire a été élu et après la séance Wilfred qui a été élu.

Chap. 1

Après la séance

Proposé par M. Horace Bergeron
 Secondé par M. Adolphe Fleury

Le conseil décide à la formation des comités comme suit

Proc. Maire, Wilfred Poullet

Comité des Finances, Adolphe Fleury, président, Wilfred Poullet et André Lemieux

Comité des Bâtiments de Ville, Adolphe Fleury, président, Adolphe Fleury, Horace Bergeron

Chemins et routes, Wilfred Poullet, président, Horace Bergeron, André Lemieux

Acquisition, Horace Bergeron, président, Kelle Bergeron et André Lemieux

Police et feu, Willie Bergeron, président, Adolphe Fleury, André Lemieux

Auditeur, Jean Roy

Comité d'urbanisme, Horace Bergeron, président, Adolphe Fleury et Willie Bergeron

Le conseil fait passer au dossier de tous les comités le secrétaire donne lecture de la requête au sujet des fontaines de la ville des pompes à \$ 2.00

à l'heure de \$ 1.00 qui a été approuvée.

Proposé par M. Horace Bergeron

Secondé par M. Wilfred Poullet

Le conseil décide sur la requête des pompes demandant une hausse des salaires soit ajournée au prochain conseil pour étude.

Il est de l'avis du conseil d'envoyer les Com. Baux qui ont un montant de \$ 10.00

Il est résolu unanimement de permettre à son honneur le maire de signer la carte d'inscription de M^{rs} Clémentine Fortier à Hôtel Dieu d'Antkaban

Proposé par Wallya Bergeron
Secondé par Adolphe Champagne

Une demande soit faite au Gouvernement Provincial par l'intermédiaire du député député du comté d'Antkaban, M. Wilfrid Labbé d'accorder à la Corporation de la Ville d'Antkaban un vote pour aider à défrayer le coût de l'achat de boyaux à acheter au montant de \$125.00

Lecture est donnée de l'estimé budgétaire préparé pour l'année 1950

Proposé par M. Alvide Henry
Secondé par M. André Bernier

Sur le budget soit accepté tel que corrigé. Le secrétaire Félix Houde avertit le conseil de non s'engager au secrétaire mais il consent à continuer jusqu'à l'engagement des nouveaux secrétaire en mars prochain.

J. Hall Le 1^{er} décembre 1950

Les mois 1950

Assemblée régulière du conseil de la Ville d'Antkaban, tenue à l'Hôtel de Ville d'Antkaban ce premier mois ont neuf cent cinquante à sept heures du soir. Présents messieurs les échevins Alvide Henry, Adolphe Champagne, Noémie Bergeron, Wilfrid Fortier, Wallya Bergeron formant quorum sous la présidence de son honneur Wilfrid Fortier

Proposé par M. Noémie Bergeron
Secondé par M. Wallya Bergeron

Sur les résolutions des deux dernières assemblées ont été approuvées

Proposé par Wallya Bergeron
Secondé par Alvide Henry

Sur les comptes ci-après ont été approuvés et payés

Roméo Lamane	8.00
Charles Loring	15.00
Marcel Rivard	2.00
Henri Rivard	2.00
Ernest Languette	12.00
Edmond Doreville	2.26
Wallya Fortier	5.00
Ornel Compagnon	92.25
Benoit Compagnon	5.00
Ornel Compagnon	333
"	19.95
"	11.75
"	40.00
Alvide Henry	60
Roméo Lamane	75
Garage Deslot	59.15
Cote	4.00
"	12.15
J. Houde	1.67
"	7.14
"	9.18
Jean Roy	40.00
Albert Bernier	19.25
L'Impagerie	1.14
Garage Henry	3.76

Proposé par Adolphe Champagne
Secondé par Noémie Bergeron
Et résolu unanimement

Une demande soit faite au Gouvernement de faire la route trans-Canada par la route 104

Proposé par Alexis Fleury
 Secondé par Willie Bergeron

Deux demandes d'extra ordinaires ont été
 au "Municipal de la Ville pour le contribution à leur
 pour les automobiles des chemins suivants

1° A partir des ses limites d'Orthobaska et Victoria
 ville route 34 et 5 aux limites de la Ville et St Chris-
 topher aux la dite route 34

2° De rue de Fables et le chemin provincial situé
 dans le zone rang de St Christophe

3° De rue Inconnue et la rue Bergeron - a 10 p 10

M. André Lacombe, échoué prend son siège

La discussion est engagée sur le salaire des pompes

Il demandent 2.00 de 1 heure et soutiennent leur
 demande

Proposé par M. Horace Bergeron

Secondé par M. Willie Bergeron

Sur le salaire des pompes de la ville d'Or-
 thobaska ont augmenté comme suit. Il sera payé
 2.00 pour la première heure à la sortie des pompes
 et 1.50 de 1 heure pour chaque heure ou fraction
 d'heure supplémentaire

Proposé par Willie Bergeron

Secondé par André Lacombe

Sur ce conseil nommé Joseph Paris inspec-
 teur des manufactures hutes et des champs de la
 d'Orde

Lecture est donnée de la requête de M. Philip-
 pe Fleury et autres sur pour en recevoir com-
 mission et remise à une séance ultérieure

Lecture est donnée de la requête de la Ville
 d'Orthobaska demandant une deuxième pratique
 paye par la Ville

Proposé par Alexis Fleury

Secondé par Adolphe Champagne

Il propose à la demande de la Ville
 d'Orthobaska en accordant le somme de 2.50 par

semaine en plus au directeur municipal pour son
 deuxième pratique

Proposé par M. André Lacombe

Secondé par M. Willie Bergeron

Sur le menu Cléopha Latta et la secrétaire
 Wilfred Ramsey ont été autorisés à signer les
 chèques pour retrait de toute somme en dépôt de
 cette corporation à la Banque de Montréal et la
 signature des secrétaires sera suffisante pour le
 dépôt des agents à la Banque de Montréal et
 tous les paiements seront être faits par chèques avec
 la signature du Maire et du Secrétaire

Proposé par M. Alexis Fleury

Secondé par M. André Lacombe

Sur le menu, L. Achard, Horace Bergeron et la
 secrétaire ont été autorisés de voir à acheter l'ac-
 cablement des bureaux de Secrétaire

Proposé par M. Horace Bergeron

Secondé par M. Alexis Fleury

Sur un emprunt au montant de 2 500.00
 ont contracté pour être remboursé au cours de l'année
 pour payer le déficit de caisse et l'achat de ma-
 tériel de bureau et les bureaux à installer de la Ville
 et la secrétaire trevise ont été autorisés de signer
 les billets pour et au nom de cette corporation

La secrétaire soumise lettre de l'application de M.
 Wilfred Ramsey pour la charge de Secrétaire-trésorier
 en remplacement de Felix Dault

Proposé par M. Alexis Fleury

Secondé par M. Adolphe Champagne

Sur M. Wilfred Ramsey, portillon d'Or-
 thobaska ont été engagé pour remplir la charge
 de Secrétaire-trésorier de la ville d'Orthobaska
 et de faire tout ce que est requis d'un secré-
 taire-trésorier municipal pour la somme de 2.50
 par mois local des bureaux à l'Orthobaska Ville
 aménagement et entretien au frais de la ville
 avec continuation de 2.50 par mois de cette

Actes de l'Assemblée

Après, est par les présentes soumise par
M. Horace Bergeron qui à la
prochaine session de la conseil ou
à une session ultérieure ses
règlement sera présentée en rapport
avec les travaux profetés par les
comités et l'opinion des membres
M. S. G. S. J. Charles Boivin, comme
des Érables et une Quercus.

Lectures est soumise la même requête
de la Compagnie de transport, lettres tendues
aux Comités de ville de Victorville
et à l'archevêque demandent au
conseil d'approuver une augmen-
tation des tarifs et des coûts de
transports actuellement en vigueur
dans notre localité.

Après ce qui de la proposition
par les représentants de la Compagnie
l'affaire est renvoyé à l'étude, sur
la proposition de l'échevin
Alfred Hébert.

Adopté Unanimement.

Proposé par Horace Bergeron

Secondé par Alfred Hébert.

Que son honorables le Maire soit
autoriser à pourvoir aux premiers
nécessités de la famille
maternelle (Bergeron)

Adopté Unanimement.

Communication est soumise à une
bulletin de l'Union des Municipalités
de la Province de Québec en date du
25 Mars 1900.

Caricatures pour soumettre les règlements
relatifs aux salaires du Gouvernement
Fédéral.

Et la séance est levée.

V. J. Bergeron
Secr.

Éphémère Sébaste

Année 1900

Le conseil municipal de la ville de Victorville le
17 Mars 1900 a par ses délibérations
son honneur le Maire, Éphémère Sébaste,
M. Bergeron, pour soumettre les règlements
relatifs aux salaires du Gouvernement
Fédéral par l'archevêque et M. Bergeron
Robert Bergeron, faisant le conseil
des Comités de la présidence
des Maires.

Proposé par l'Échevin Alfred Hébert
Secondé par M. Bergeron
Que les règlements de la ville
Bergeron soient approuvés

Règlement de 1900

Proposé par l'Échevin Horace Bergeron
Secondé par Alfred Hébert

Le conseil statue et ordonne par 12

pour et également ce qui suit:

Attendu que le commerce de marchandises de rebut, comme débris de fer, métaux automobiles, véhicules de toutes sortes, métaux mécaniques, agricoles, et autres effets de même genre, constitue une profession, à raison de la nature et de l'objet de la prestation, propre à s'exercer au-delà des limites de la ville de Westborough, un tel commerce, à une distance de moins de six cents pieds d'aucune rue.

Si quelque un veut établir un passage un tel commerce à une distance de pas moins de six cents de l'autre, et si l'on voudra s'inscrire au préalable, en faveur du Conseil de cette ville, et payer une taxe annuelle d'avance de \$5.00 et payable en vertu de la somme de quinze centes.

Les plus, dont terrain, qui sert de service de dépôt en plus de ce que les articles de rebut, comme machines, métaux automobiles, véhicules de toutes sortes, métaux mécaniques, agricoles et autres effets de même genre, devra être autorisé à être autorisé non à payer à ce qu'importe de six pieds de hauteur, en pierre, ciment, briques, sans peinture ou en son autre matière et jugé convenable par le Conseil.

Toute personne obéissant

les dispositions du présent règlement sur un plan possible d'une grande superficie, par le fait de la fin, il a le fait de l'empêchement immédiat de la route et des plans, d'un empêchement, on en doit garder une trace. Si l'empêchement est continué, cette continuation constitue pour les faits une infraction séparée.

Le présent règlement entre en vigueur après les délais et les amendements des formalités prescrites par la loi.

Edw. Hoge, Supt.

Moire

Wm. H. Rogers
Greenville

Prasone, par l'Examin. W. H. Rogers, Paulist
Secrétaire - Willie P. Rogers

Les comptes ci-après sont approuvés et payés

Grand, banque	14.57
	2.62
Emile Michaud	7.50
Jean Marc Lévesque	6.00
Richard J. Lévesque	6.00
René Lévesque	2.50
Kamylus Mailhot	6.00
Willis Mailhot	7.00
Ch. H. Couture	4.00
Ex. Aug. Desrochers	4.00
Frank Pallan	2.50

Paul Emile Pelletier	7.50
Roland Commenge	3.25
Benoit Pichette	1.50
Wulfrid Romay	3.25
Richard Commenge	1.50
Eugene Trostler	3.50
Yvesold Romay	1.75
Romaine Lamoignon	24.50
Howard Lamoignon	2.00
Emile Lamoignon	6.25
Benoit Commenge	15.75
Georges H. H. H.	5.50
Jos. Lamoignon	1.50
	1.50
Ernest Lamoignon	7.25
	23.50
	25.75
Hermine Rivard	6.00
	26.75
Wulfrid Romay	8.50
	31.50
Marc Rivard	15.50
	9.25
Jean Marie Rivard	2.75
	3.75
Eugene Lamoignon	11.75
Emile Commenge	7.10
	53.63
	25.35
	7.25
	36.20
	2.37
	0.75
Wulfrid Romay	1.50
	1.50
H. Hamel	3.98
	7.60
	6.75

S. M. + P. M.	102.17
	102.17
Madame Rivard	17.15
George Pate	21.35
	1.50
	5.15
Le Tremblay	15.00
J. E. Lamoignon	21.37
Emile Lamoignon	7.50
Le Comp. Telephone	
Monsieur J. Lamoignon	13.00
Madame Lamoignon	26.00
Madame Lamoignon	20.00
	30.00
St. Vincent Eleuter	87.62
Le Tremblay et Jean	21.37
J. P. Lamoignon	225.00
Remington Paul St.	172.72
Le Tremblay et Jean	72.43
Comp. d'Electricite	21.83
Benoit Lamoignon	3.00
Commiss. L. L.	85.20
George Lamoignon	60.72
Armand Lamoignon	17.60
Eugene Lamoignon	7.25
George Lamoignon	14.36
Ernest Lamoignon	36.00
Yvesold Lamoignon	17.71

Propose par E. Hamel, Bernier, P. Lamoignon.
 Recorde Wulfrid Pichette
 Que la proposition du Ministere de
 la Sante, sur la recommandation de
 M. Wulfrid Pichette soit acceptee comme
 moyen d'entretien des chemins
 d'hiver.

Lecture est donnée de la demande
de M. Constant Hachas concernant
l'installation de l'aqueduc pour
deux ans sans installation exigée sur
Côté Est de la Côte St-James.

Sur proposition de l'échevin André
Lemieux, seconde par l'échevin
Edouard Champagne que l'affaire
soit référée au conseil de l'aqueduc
qui prendra décision.

Communication est donnée de
la demande de M. Jean Ducharme,
Gilbert Tiroche, Omer Lafleur
concernant l'aqueduc pour leur
propriété respective sur la rue
Ducoudré.

Le règlement de la ville ne
nous permet pas de procéder dans
des cas semblables.

Proposé par l'échevin Honoré Beignon
Seconde - - - Edouard Champagne
que le règlement 1136 soit adopté.
Adopté unanimement.

Voici est par les présentes donné par
l'échevin Honoré Beignon que la
prochaine session de ce conseil ou
à une session ultérieure de ce con-
seil, son règlement sera présenté
pour le réajustement des terrains
sur lesquels les bâtiments ont été
rattachés ou partiellement détruits
par le feu, par rétrocession ou autre
moyen.

Proposé par l'échevin Honoré Beignon
Seconde - - - Edouard Beignon

Proc. Il est résolu que, sans autorité de
la loi du temps réglementaire (S.P. 2-1771,
1822) à partir de demain, le 20 avril 1950 et
ensuite et une minute, le temps regle-
mentaire dans les limites de cette même
autorité soit de quatre heures en retard
avec l'observatoire de Greenwich et ce, jus-
qu'au dimanche, 21 octobre à minuit
et une minute, alors que le temps
réglementaire sera de cinq heures en
retard avec l'observatoire de Greenwich,
et que copie de la présente résolution
soit transmise au ministre des Af-
faires municipales pour son approbation.

Adopté unanimement.

Sur l'invitation du Maire et des Echevins,
M. Hilda parle, ex-directeur / ancien
de la ville, vient saluer les membres
du Conseil, et ces derniers en profitent
pour lui présenter leurs souhaits,
surtout en ce qui concerne le
marché "dry beef" comme méthode
d'appréciation des nos locaux ser-
vices à l'occasion de sa re-
traite.

Après quoi, le Maire et Echevins rendent
leurs hommages et remercient M. Hilda des honneurs qu'il
leur a rendus à la Municipalité. A son tour M. Hilda
remercie les membres du Conseil et dit que c'est pour eux le salut
et regret qu'il quitte le poste de Sec. Trésorier.

Et la séance se lève.

W. J. Beignon
Sec. Trés.

Ephèse L'Éth. maire

30 Avril 1950

notre soumission nous a été déposée
dans la salle cathédrale, nous
revenons à l'ordre du jour de
la présente assemblée et consentons
à approuver toutes questions
et les soumissions au conseil.

Notre présence concernant le de-
faut d'avis

En fin de quoi nous sommes
présent à l'église cathédrale, Hôtel de
Ville le mardi 30 Avril 1950

Elphège Sable maire

Raymond Fournier échevin

Richard Champoux échevin

André Spangher échevin

Walter Paulin échevin

Walter Bergeron échevin

Marcel Bergeron échevin

Le Maire Walter Paulin
Sec. Fournier
Le mardi 30/4/50

Siège spécial du conseil de la ville
d'archaïque, tenu à l'Hôtel de Ville
d'archaïque ce mardi 30 avril 1950
à 8 h 15 P.M. Présents: Les membres
du Maire Elphège Sable. Messieurs
les échevins André Spangher,
Richard Champoux, André Spangher,
Walter Paulin, Walter Bergeron,
Marcel Bergeron formant le conseil
en l'absence de son président
le Maire.

Les échevins ont signé une
attestation concernant le défaut d'avis
de la présente assemblée.

Siège spécial du conseil de la ville
d'archaïque, tenu à l'Hôtel de Ville
d'archaïque ce mardi 30 avril 1950
à 8 h 15 P.M. Présents: Les membres
du Maire Elphège Sable. Messieurs
les échevins André Spangher, Richard
Champoux, André Spangher, Walter
Paulin, Walter Bergeron, Marcel
Bergeron formant le conseil en l'absence
de son président le Maire.

Les échevins ont signé une attestation
concernant le défaut d'avis
de la présente assemblée.

Proposé par l'échevin Raymond Bergeron
Second Walter Paulin

Que la Compagnie International
Water Supply de Montréal soit autorisée
à verser pour les sondages pour ap-
provisionnement de la ville d'archaïque
selon les conditions données au
terme de leur lettre en date du
29 Octobre 1949

Lecteurs d'une requête de M. Max
Bernier et autres demandant
par l'entremise de M. Walter Paulin
de la m. a. l. au Maire de
la Ville d'archaïque de faire faire
une surface en bitume ou
asphalte sur la Rte 34 de
bas de la Côte d'Esplanade d'archaïque
jusqu'à la limite de la Paroisse
St-Christophe.

Proposé par l'échevin Walter Paulin
Second Richard Champoux

Que demande soit faite par

L'entrepreneur de M. Wilfrid Lobb
M. & C. l'honorable M. Ministre de
la Voie et des Travaux publics qui ont fait
l'asphalte doit faire sur la
Rte 34, à compter des bords de la
cote d'eglise à l'orthographe à la
limité de la paroisse de
St. Christoph.

Adopté unanimement

Et la somme se lire.

W. J. P. M. Ephize S. H. M. M.

- 3 mai / 1950 -

Reunion reguliere du Conseil de la
ville d'orthographe, tenue a l'Hotel
de ville d'orthographe, ce 3 mai/50
a 9 h 30 P. M. Present: Son honneur
le Maire Ephize Lobb, M. M. M.
les echevins, Alcege P. M. M., Andre
Lemire, Wilfrid P. M. M., Wilfrid
Bergeron, Horace Bergeron, L'ordonnateur
de l'ordonnateur sur la presidence du
Maire

Les deliberations des deux der-
mieres reunions sont lues et ac-
ceptees.

- Règlement #177 -

Concernant le rattachement
des terrains sur lesquels les
batiments ont été totalement ou
partiellement detruits par le feu
ou autrement.

Le dit projet par l'honorable Horace Bergeron.

Le dit second projet par l'honorable Wilfrid Bergeron.

Il est statue et ordonne par le
present reglement ce qui suit.

1. Dans les cas ou un immeuble ou
un batiment a été ou sera totalement
ou partiellement detruit par le feu ou
autrement, le propriétaire
ou occupant du terrain sur lequel
était situé le dit immeuble ou le
batiment ~~avant~~ au cas de non-
reconstruction dans un delai de
quatre mois durant la periode s'é-
tant écoulée de mars a novembre exclu-
sivement et de six mois durant la
periode s'écoulant de novembre a
mai exclusivement, nettoiera com-
plètement et nivelera le dit terrain de
manière a faire disparaître toute
nuisance publique sur le dit
terrain;
2. Si le propriétaire ou occupant
de ce terrain neglige ou refuse, a
néglige ou refuse de faire dans
un delai de quatre et six mois,
ce qui est prescrit au paragraphe
premier, le secrétaire de la ville
est autorisé a avorter sur le
terrain ou par écrit le dit proprié-
taire ou occupant le dit terrain
de se conformer aux prescriptions
des paragraphes premiers.
3. Si le dit propriétaire ou occupant
ne se conforme pas aux prescrip-
tions du paragraphe premier

- dans les quinze jours qui suivent, la corporation de la ville est autorisée de faire entretenir, combler et niveler le dit terrain aux frais de propriété ou occupant.
4. Les frais occasionnés par ces travaux constitueront une créance privilégiée sur le dit terrain et seront recouvrables par la ville de la même manière qu'une taxe spéciale;
5. Dans le cas où le propriétaire ou occupant du terrain est domicilié en dehors des limites de la ville d'Albionville ou absent, l'avis mentionné au paragraphe 2 lui sera adressé de la manière indiquée aux articles 366 et suivants dans la loi des Cités et Villages.

Le présent règlement entre en vigueur après les délais légaux et l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

A septième harmonie.

Welfred Thomas
Sec. Trésorier

Eugène St-Onge

Proposé par Welfred Prud'homme

Secondé par André Lacombe

Que les comptes en soient déposés et payés à terme.

L'Impromesse d'Albionville	\$252.70
Thomas Michal	.50
André Hétu	1.87
Eugène St-Onge	33.75
Emil Compagne	83.40
Richard Compagne	14.37
Jean-Baptiste Compagne	27.00
Wulfrid Hortier	32.75
Raoul Desrosiers	10.50
Bruno Compagne	8.50
Joseph D'Angle	6.00
Albert Deloge	10.00
Marcel Rivard	14.50
Suzanne Rivard	27.00
Welfred Roux	12.50
Leonard Morin	6.00
Robert Laroche	3.00
Les Perreaults	1.50
Arthur Desautels	2.00
Elphège Desautels	4.00
Alphonse Desautels	4.50
Emil Michaud	2.00
George Côté	17.75
Romaine Fournier	11.50
John Macchelt	9.00
Amor Therrien	6.00
Clément Desautels	2.00
Henri Desautels	2.00
Eugène Trattier	6.00
George Desautels	4.50
Eugène Hallet	17.00
Edwin W. de Sève	102.14
"	11.25
"	13.53
"	1.53
"	5.13
"	7.39
Wulfrid Michaud	41.01

Café chez Pierre	7.00
Garage Hébert	12.70
Factories Sawmell Limited	40.00
Albert Beauchêne	12.31
Wesley R. R. R.	5.00
	5.00
Jean Roy	20.00
P. H. Blondin	251.77
T. Hamel	7.25
J. H. Malot	117.00
J. B. Desnoes	71.60

Propose par André Hébert

Seconde par André Desnoes

Sur la demande de M. Ubold Maki
sont acceptés conformément l'achat d'une
brouette rotative et autres.

Lecture est donnée d'une lettre de
M. Albert Beauchêne, attirant
l'attention du Conseil sur le fait que
qui est définitive devant les
seigneurs.

Propose par Wilfred Paulin

Seconde par André Desnoes

Sur il est décidé à donner
un prix pour chaises en avant de
l'hôtel de ville

Propose par André Hébert

Seconde par Wilfred Paulin

Sur les personnes suivantes
sont nommés Espionnettes:
Albert Bergeron, Rosaria Lubin,

Paul Laroche à défaut de l'un ou de
l'autre M. Ernest Dangle avec comme
Président M. Albert Bergeron, et qu'il
leur soit payé une somme de \$100.00 par an
et que de plus le sec fees agrées comme
Duffies.

Propose par Horace Bergeron

Seconde par Wilfred Paulin

Sur M. André Hébert, soit être
promu pour le prochain dimanche

Lecture est donnée d'un projet de ré-
solution relative à la pension de
Vieillesse

Le conseil ne veut pas s'engager
dans ce domaine. Cette question est
actuellement à l'étude à Ottawa

Lecture est donnée d'une lettre de M. Pierre
Dyble, informant le conseil qu'il a
l'intention de constituer une partie
de ses contributions de dépenses sur
le lot 10, 11, du cadastre officiel de la
ville de St-Jovite

à affaire est referée pour
étude

Lecture est donnée d'une lettre
de M. Emil Campagna demandant une
augmentation de salaire comme
Chef Pompier, et surintendant de
la ville avec son camion

La demande est remise pour
étude

Proposé par l'échevin Horace Bergeron

Seconde par l'échevin Mullis Bergeron

Que demande de soumissions soient
faites pour la construction d'un
égouttoir du côté Nord de la rue
pignon 4' de largeur d'après les
loiseries suivant les règles de l'art
avec un bon plectrage du côté du
chemin. L'alignement sera donné
par le président du Comité des
chemins et le surintendant
de la ville.

Ces soumissions devront
être déposées au bureau des Travaux
pour le prochain samedi du Conseil
en date du 2 juin 50.

Proposé par l'échevin Horace Bergeron

Seconde - - - - - Wilfrid Pouliot

Que M. Alard Fillet soit
le premier pour le prochain
trimestre

Adapté

Lecture est donnée d'une lettre de
M. Ouellet demandant une aug-
mentation de solaires pour la maison et
aussi pour celle de Pompey.
La demande est prise en délibération
et la séance se lève.

Wilfrid Pouliot Elyse Sabbatini
1000

Le 7/50

Le conseil se réunit au conseil de la ville d'ici-habitué
tenue à l'Hôtel de ville d'ici-habitué
ce 7 juin 50 à 8 heures P.M. Et tant
présents son honneur le Maire
Elyse Sabbatini, Messieurs les
échevins Alard et Ouellet, Adélard
Lapointe, Louis St-Onge, Wilfrid
Pouliot, Mullis Bergeron
forment quorum sous la pré-
sidence du Maire.

Les délibérations de la séance se-
nante sont lues et acceptées.

Proposé par l'échevin Ad. Ouellet
Seconde - - - - - Alard et Ouellet
sur les comptes ci-après sou-
mis et payés.

Ouellet Ouellet	116.55
Paul Michel	1.00
James Côté	1.00
Ames Madigan	16.00
Jean Marc Bergeron	14.50
Leonard Gilbrin	4.50
Israel Ramond	2.00
Harold Hayward	3.50
Richard Gauthier	20.75
Jason Cousin	8.00
Percival Ouellet	13.75
Adrien Gauthier	7.75
Marcille Bernette	1.25
Edouard Renaud	14.50
Emile Gauthier	57.50
Emile Gauthier	2.00
Jean Marc Ouellet	6.00

deja vu
à la page 197

deja vu
à la page 197

Charles Desrochers	6.00
Raymond Beaudet	4.00
Walter Beaudet	2.00
Ch. Louis Couture	2.00
Ernest Gaudette	6.00
Charles Gaudet	33.36
Ernest Gaudet	31.25
André Gaudet	5.75
Thomas Gaudet	2.25
Ernest Gaudet	5.00
Jean Louis Gaudet	6.00
Joseph Gaudet	2.50
Ernest Gaudet	6.75
J. P. Gaudet	13.31
Ernest Gaudet	14.83
Ernest Gaudet	184.48
Ernest Gaudet	6.00
Ernest Gaudet	25.31
Ernest Gaudet	8.37
Ernest Gaudet	102.14
Ernest Gaudet	20.87
Ernest Gaudet	12.50
Ernest Gaudet	45.63
Ernest Gaudet	14.80
Ernest Gaudet	270.71
Ernest Gaudet	5.00

Propose par l'échelle Aléxis St. Laurent
 seconde Aléxis Charbonneau

Demande de soumissions suit
 faite pour la construction d'un
 mur de soutènement dans une partie
 de la ville et d'amélioration en
 système d'égout

Les soumissions devront être
 rendues chez le secrétaire de
 la ville, M. Michel Poirier, 2
 5^e me. d'Académie, 10^e ville

supplément le 28 juin à 6 heures,
 heure avancée.

Propose par l'échelle Walter Beaudet
 seconde Walter Beaudet

Une enveloppe contenant le sens
 de l'adjudication pour soumission
 de l'offre d'achat de la ville suit déposée
 à la municipalité de Montréal et de Québec
 au prix de \$100 par acre. Sur 1000

Le maire est donné pour lettre de
 M. Raymond Beaudet, à l'effet de
 M. Beaudet plus son client Jules Baril
 protestant contre la construction en
 cours

7-10 Son honneur le Maire, laisse le fait est
 précédent pour la description
 d'achat de terre qui est personnelle
 ment intéressé se place avec les
 spéculateurs, et la somme se con-
 tinue sous la présidence des
 Comptes, M. F. Beaudet Aléxis St. Laurent

7-10 M. F. Beaudet sous Beaudet
 prend conseil

Sur invitation des Dames M. Elly Beaudet
 Lefebvre explique son cas.

M. Beaudet intervient pour son
 client M. Jules Baril

M. Beaudet, sous Beaudet explique
 le règlement et la permission accordée
 à l'effet d'acheter en 1941 par Beaudet
 au temps

Proposé par l'Échevin Horace Bergeron

Seconde - - - - - Wilfrid Pouliot

10-70
Que le conseil prétend se réserver
aucune juridiction sur ce point
Le Maire Epphy Lefebvre reprend son sujet
Carleton est donné d'une lettre
de la ville de Québec
L'archevêque demandant d'adapter
un règlement interdisant à
l'avenir la venue dans les rues
de la ville d'Arthabaska les courses
Carnavals et autres amusements
du même genre

L'affaire est renvoyée pour étude.

Proposé par l'Échevin André Lacombe

Seconde - - - - - André Lacombe

Que l'achat de la Ville M^{rs} Walsh
soit autorisé à prendre des
procédures appropriées en rapport
avec le cours d'eau qui a été
fermé sur la propriété de M^{rs}
Gilles Vallée

Adopté unanimement.

Lecture est donnée d'un projet
d'acte de cession de M^{rs} Roux
à la Ville d'Arthabaska, concernant
une rue projetée sur sa propriété
Rapport par les soins de M^{rs} Joseph Houde
Notaire.

Proposé par l'Échevin Horace Bergeron
Seconde - - - - - Wilfrid Pouliot

Que la Ville accepte

cette cession sans autres renoncements
à l'acte, que la cession demandée soit
consentie avec la garantie ordinaire
de droit comme pour et quelle de
toutes dettes et hypothèques quelconques
et que le plan soit soumis au Maire
et de dresser soient autorisés à
signer pour et au nom de la Ville

Adopté

Proposé par l'Échevin Horace Bergeron
que la séance soit ajournée à
Lundi le 12 Juin à 8 h. P. M.

Wilfrid Pouliot - Epphy Lefebvre
Sec. des

Jeun 12/50

Séance d'ajournement du Conseil de
la Ville d'Arthabaska tenue au lieu
ordinaire des séances ce 12 Juin/50
à 8 h. P. M.

Présents Son Honneur le Maire
Epphy Lefebvre, Messieurs les
Échevins Gélade Lacombe, Adolphe
Carleton, André Lacombe, Wilfrid
Pouliot, Horace Bergeron, ainsi que
quelques-uns de la présidence des
Maires

Proposé par l'Échevin Horace Bergeron
Seconde - - - - - Wilfrid Pouliot

Que le conseil soit au Conseil
de la Ville de Victoriaville pour ses
affaires de ces certains incidents
concernant la municipalité
d'Arthabaska, de même montant

qui est chargé à ses dépenses

Proposé par l'échevin Alcide St. Jean
Seconde - Adolphe Champagne

Quelle mois sont autorisés
à signer la Carte d'Assurance
Publique à Melle, Berger, Ducharme
Hospitaliers à l'Hôtel de Ville
d'Arthabaska

Proposé par l'échevin Horace Bergeron
Seconde - André St. Jean

Que le conseil autorise
lectures de lectures pour des
personnes suivantes:

Mlle Alph. Fleury	7.00
Eugène Champagne	14.40
Emile James	9.00
Amel Jean	9.00
J. E. Chénard	14.20
Robert Lalbot	45.20

Proposé par l'échevin Horace Bergeron
Seconde - Wilfrid Pouliot

Que la ville demande des appli-
cations écrites auprès des person-
nes compétentes comme en copie
permanente pour tous ses travaux
Compensent une somme de 55.00
reportées au chef du Conseil.

Le candidat devra fournir un
compte ou une camionnette à sa fin
et conseil contre tous risques
d'accident ou applications se-
ront être rendue au bureau du
Secrétaire au plus tard le 26 juin
1920

Demande orale est faite par M. Edmond Roy
pour obtenir l'alignement d'une cour
l'ouverture que les propriétés de la construction
des côté Est de la rue St. Jean.

L'affaire est renvoyé à l'étude
de conseil et rendra sur les lieux
pour prendre une décision offi-
cielle.

Proposé par l'échevin Horace Bergeron
Seconde - André St. Jean
Que la ville demande des sou-
missions

ORDRE DE SOUSCRIPTION

La Ville d'Arthabaska, canton d'Arthabaska, demande des
soumissions pour la construction d'un système d'égout dans une
partie de la Ville et d'assainissement à son système d'égout.

Les soumissionnaires devront accompagner leur prix d'un
chèque accepté au montant de 25 du prix global de leur soumission
et le soumissionnaire qui aura obtenu le contrat devra ajouter un
chèque accepté au montant de 25 de sa soumission avant de pouvoir
signer le contrat.

Les plans et cahiers des charges sont disponibles chez le
Secrétaire-Trésorier de la Ville, 5, rue St. Jean à Arthabaska.

Les soumissionnaires qui désireront obtenir une copie
des plans et cahiers des charges devront le faire au dépôt de
25.00 entre les mains du Secrétaire, dont 10.00 seront remboursés à
la fin de la réception des plans et cahiers des charges.

Les travaux ne seront exécutés que si le règlement d'égout
est voté par les contribuables de la Ville et accepté par
la Commission Municipale.

La Ville ne s'engage pas à accepter la plus haute ou l'une
quelconque des soumissions.

Les soumissionnaires devront être présents chez Monsieur Lefebvre,
le Secrétaire de la Ville, le ou avant le 25 juin 1920 à 10 heures,
l'heure d'été. A 56 rue Beauchêne Arthabaska.

Et que copie de la présente résolution soit envoyée aux
journaux pour publication.

(S. 1^{er} point)
 Première motion est donnée par l'échevin
 André Desrochers proposant un
 amendement au règlement en 115
 concernant certains cas non
 couverts par ce règlement

Deuxième motion est donnée par
 l'échevin Albert Fleury qui au
 règlement soit passé, soit réglé
 pendant l'usage des retardes,
 les bûches, chaudières romaines,
 fûtes volantes et autres pièces
 de fer d'artifice.

Proposé par Alcide Fleury
 Secondé par Adolphe Champagne

Que l'assent du Conseil
 soit autorisé à pour à faire
 respecter le règlement
 12^e concernant le commerce
 de rebuts, révoqués.

Et la séance est levée.

M. Fleury Elphège S. 1^{er} maire
 son vice

Jeudi 5/10

Assemblée régulière du Conseil de
 la ville d'Arichon tenue au
 lieu ordinaire de séances le
 5 juillet 1930 à 8 h 30 P.M.

Étaient présents les échevins
 suivants: Alcide Fleury,
 Wilfrid Dubé, Horace Bergeron

Toutte de quarantaine, il est proposé par
 M. Alcide Fleury, approuvé par M.
 Wilfrid Dubé que cette séance
 s'ajourne à jeudi le 6 juillet 1930
 à 8 heures P.M.

Et la séance s'ajourne
 Jeudi 6/10
 M. Fleury Dubé

6 Juillet/30

Assemblée d'ajournement du Conseil
 de la ville d'Arichon tenue à
 l'hôtel de ville d'Arichon le
 6 juillet 1930 à 8 h 30 P.M.
 Étaient présents pour première le Maire
 M. Elphège S. 1^{er}

Plusieurs des échevins, Alcide
 Fleury, Adolphe Champagne, André
 Desrochers, Wilfrid Dubé,
 Horace Bergeron forment quorum
 sans la présence du Maire

Les délibérations des trois der-
 nières séances sont lues et
 acceptées.

Proposé par l'échevin Adolphe Champagne
 Seconde - - - Alcide Fleury
 Que les comptes ci-après
 soient approuvés et publiés.

Elphège Roué	8.25
Gaston Dupont	7.25
Narcisse Lacourte	9.25

Richard Pompage	13.50
Ernest Cornille	2.40
Joseph Pompage	30.70
Paul Poulis	1.00
Renard Dessault	14.00
Joseph Sironneau	1.00
Michel Roussin	18.50
Paul Cornu	107.42
Claude Berthel	7.00
	2.30
Joseph Blanchette	28.50
Charles Linder	17.75
Renard Pompage	2.50
	6.00
Ernest Sironneau	53.50
Philippe Bergeron	8.32
Alphonse Sironneau	34.50
Urbain Sironneau	52.26
Joseph Sironneau	1.27
Paul Sironneau	7.32
Joseph Sironneau	1.50
Paul Sironneau	239.27
Michel Sironneau	0.75
	3.00
Théodore Sironneau	102.14
	5.13
	6.17
	1.53
	93.77
	17.77
Le Fondgic Nouvelle	29.84
Joseph Sironneau	11.60
Robert Noël	52.19
Joseph Sironneau	20.00
Ernest Sironneau	1.26
Joseph Sironneau	20.00
Joseph Sironneau	27.10

Alphons Labbe ^(revised) 21.00
 Monsieur J. de Baudry, Grand, Boulevard des Capucines, 11, P. 55.00.

Leaturs est donné dans option appes
 messes de vente copieratis par 10 piment
 Martineau aujour de la ville de Québec
 sous serm. pour serdate du 29 mai '50

Propose par Joseph Bergeron
 seconde - Michel Noël

Que la fille de l'archevêque se
 procure de l'option à elle consentie
 par M. second Martineau, et qu'elle
 achète le terrain en question comme
 et de que aux plans et sous le serm
 affiché au cadastre d'archevêque de
 comme étant une partie du lot numéro
 quarante-neuf (49) pour le prix
 de cent cinquante dollars (150.00)
 comptant, et que de plus, Son
 Honneur le Maire et le secrétaire
 trésorier soient autorisés à signer
 pour et au nom de la ville de Québec
 toute clause et conditions néces-
 saires.

Leaturs d'une requête du Pré-
 sident Sironneau et autres leaturs
 de l'association de redressement
 à la dame Noël.

Propose par M. de Champoux
 seconde - André Sironneau
 Que le Conseil approuve
 formellement la requête de
 René Sironneau et autres
 et prie respectivement

M. Wilford dit que par
l'intermédiaire de M. L. Lacombe
Membre de l'Assemblée pour
que les provisions fussent soustraites
à la débauche des frontiers 1930

Adapté

Le Conseil a reçu de M. Lacombe
de M. Lacombe des plans du 27 juin
1930 et demandant l'adoption
d'une résolution acceptant les
plans et de les préparer par ses soins

Proposé par Honoré Bergeron
deuxième - Adèle Lecomte

Que le plan demandant
le projet d'extension au système
d'égout et qu'il soit préparé
par M. J. Lacombe - Indemnité
Conseil de Québec en date du
17 mars 1930 sous le No 12770 et que
les dénis et autres les charges
en date du 21 juin 1930 soient
acceptés et approuvés par M. T. O.
F. J. Lacombe - Indemnité en
chef de la santé provinciale
pour l'acceptation

Adapté

Proposé par André Lecomte
deuxième - Adèle Lecomte

Dans lequel serait en
indiquant le danger à la partie du
pont (voir plan 12770) par M. Lacombe
soit isolé et installé

Lecture est faite des applications
comme continuant de la ville de
Montréal, Québec, Thémiscoumaque
André Michal, Paul Compeaux

L'affaire est renvoyée pour étude

Le Conseil prend ensuite con-
naissance de la proposition relative
de M. Wilford, pour que l'Assemblée
présente les plans de:

Égout \$ 57,638.00

Égout \$ 22,228.00

Incluant un chevron \$ 2,112.00

et de la ville de Québec

Contracteurs de Québecville en
accordant de \$ 97,205.00

Égout \$ 42,334.00

Papier de l'Administration \$ 4,000.00

Incluant un chevron \$ 2,000.00

L'affaire est reportée pour étude

AVIS DE MOTION

M. le Conseil a entendu
l'avis de M. Lacombe de Motion
sur sa prochaine séance et
suivant, le Conseil prendra en
considération un règlement
concernant:

A) Le colportage de la Municipalité
sous le nom de la Corporation

B) L'action d'une franchise
à toute personne soumise au cor-
poration pour distribuer l'élec-
tricité dans les limites de la
Municipalité et la possession

deux contrast puces fines.

Lecture est donnée d'une lettre
de M. Melchior Jabbi M. A. L.
démontant qu'un cheque au
montant de \$204.01 a été
remis à la Municipalité comme
Cetui pour entretien des chemins
d'herbe.

Professeur Horace Bergeron
deuxième - André Lemieux

D'un vote de remerciement
fait adressé à M. Melchior Jabbi
M. A. L. pour l'achat de \$204.01
payé à la Coop de la Ville d'Acton
pour entretien des chemins
d'herbe.

Lecture d'une lettre de M. Henri
Proulx demandant un permis
de construction sur la terrain
portant le no 211.

Sur le vu de son bonheur le
Maire, les seigneurs Alexis St. Louis
et Charles Bergeron se rendent vers
les lieux pour l'abandonner à
M. Proulx tel que dit dans le
réglement 2 de la Ville d'Acton.

AVIS DE MOTION.

M. des Comptes Alexis St. Louis
de la Ville d'Acton a donné
avis de motion de la première
lecture leur règlement pour
la construction d'un système
d'égout et d'amélioration

son système d'égout, construction
de trottoirs et routes dans tout le
village ^{intelle} construits en 1978 et 1979 et pour autoriser
un emprunt par obligation au montant
de cent onze mille dollars (\$110,000).

M. Proulx Elphège Siffé maire
Écrit à la séance de la

feuille 24/10

Scandale spirituelle du Conseil de la
municipalité de la Ville d'Acton.
Le Maire au lieu ordinaire des seigneurs
se rend sept semaines jours de
fuite vers neuf cent cinquante
à présent de la Ville de
Acton par son bonheur Maire
M. Elphège Siffé. M. Bergeron le
seigneur Alexis St. Louis
Adelard Proulx, Wilfrid Proulx,
supplémentaire, Melchior Bergeron
annonçant d'urgence au Maire
le Maire

Lecture est donnée d'une lettre
de M. Walter Siffé demandant
en détail le coût de sondage
pour approvisionnement d'eau

10.6 L'opinion Horace Bergeron. Après un vote
Lecture est donnée d'une lettre
du Ministère de la Santé approuvant
les travaux de la Ville
d'Acton, surtout le plan
d'égout préparé par l'ingénieur
M. Zacharie Larroche.

Proposé par L'Échevin Claude Felleury
 Seconde - - - Michel Paulin

Après avoir honoré le Maire M. Elphège
 de la st. Vierge, Horace Buguen
 a fait lire le rapport C. R. Fournier
 et le rapport de l'Échevin des propriétés
 lares, concernant le droit de ses
 inclure pour travaux d'égout

Et la séance se lève

M. Elphège L'Échevin
 M. Paulin

Le 2/5/0

Assemblée ordinaire du Conseil
 de la ville de Montebello le 2/5/0
 à 8 heures du soir, à l'Église de
 St. Vierge, sous la présidence
 du Maire M. Elphège
 La st. Vierge, Horace Buguen
 Claude Felleury, André Lemieux
 Horace Buguen formant
 le bureau sous la présidence
 du Maire

Proposé par L'Échevin Horace Buguen
 Seconde - - - André Lemieux

Que les promesses des dernières
 séances soient acceptées

Proposé par l'Échevin André Lemieux
 Seconde - - - Claude Felleury

Que les comptes ci-après soient
 adoptés et passés.

Grosnot, Laroché	12.85
Edmond Fournier	6.00
Jean Blanchet	11.00
Émile Fournier	37.00
Paul Fournier	152.53
Shawson, Walter & Poiré	102.17
Mathieu Fournier	5.00
Claude Fournier	27.80
Jacques Fournier	3.60
C. R. Fournier	11.11
M. Fournier	19.45
M. Fournier	67.00
Émile Fournier	3.00
recevez de la Province	17.26
Émile Fournier	2.00
M. Fournier	4.00
C. R. Fournier	77.45
C. R. Fournier	15.30
M. Fournier	22.40
Émile Fournier	13.50

Lecture est donnée d'une lettre
 de la Compagnie M. Fournier
 Monsieur Fournier des colonnes
 pour installation de nouveaux
 luminaires au pont (Pont et allée)

L'affaire est remise pour
 étude.

Proposé par l'échevin Honoré Bergeron
 Seconde - - - André Lemieux
 Que l'échevin Edouard Champagne
 soit élu Procureur pour le présent
 Procureur
 adopté

PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE *La Ville de Beauceville*
 COMITÉ DE *Beauceville*

RÈGLEMENT NO. 121

A une séance de (conseil) municipal de la Corporation de *La Ville de Beauceville*
 tenue le *jeudi* jour de *jeudi*, 1950, au lieu ordinaire
 des séances du conseil, à *4* heures de l'après-midi.

Sont présents: Son Honneur le Maire: *Edouard Champagne*
 et Messieurs les Conseillers: *André Lemieux, Honoré Bergeron*
Louise Gagnon procureur sous la prés.
Edouard Champagne

ATTENDU que les prescriptions et formalités légales en rapport avec
 la passation du présent règlement ont été remplies;

ATTENDU qu'il est à propos de passer à l'éclairage de la Municipalité
 et d'autoriser le conseil à s'entendre avec toute personne, société ou corporation
 pour le dit éclairage;

Il est, en conséquence, proposé par: *Honoré Bergeron*

Et par les présentes RÉGLÉ et STATUÉ comme suit, savoir:

Que les rues de la Municipalité soient éclairées et que des lampes de
 rues soient installées dans les rues de la Municipalité, aux endroits désignés
 par résolution du conseil; le dit devis annuel à être fixé au montant de *vingt mille*
vingt mille dollars (\$ *20,000.00*) et devant être inclus
 chaque année aux prévisions budgétaires;

Que le conseil soit autorisé à s'entendre avec toute personne, société ou
 corporation pour le dit éclairage et, à cette fin, il pourra passer un contrat

Edouard Champagne

Proposé par l'échevin Edouard Champagne
 Seconde par l'échevin André Lemieux
 Que cette somme soit payée le
 4 *avril* 1950 à 7 heures du soir
 au lieu ordinaire des séances.

Et la séance se lève

Edouard Champagne *Edouard Champagne*
Edouard Champagne
 4 *avril* 1950

Léonard L'Écuyer, du conseil de
 la Ville de Beauceville, tenu au lieu
 ordinaire des séances, ce jour
 avril 1950 à 7 heures du soir,
 présente Son Honneur le Maire et les
 Messieurs les échevins:
Edouard Champagne, André Lemieux,
Edouard Champagne, Honoré Bergeron,
Edouard Champagne procureur sous la présidence
 du Maire

Province de Québec
 La Ville de Beauceville

Règlement No. 121

Considérant qu'il est devenu
 nécessaire d'installer certains
 travaux urgentes d'égouttement
 et de voirie en cette municipalité,
 suivant les plans et devis
 préparés par Monsieur Gabriel
 L'Écuyer, architecte civil

Proposé par l'échevin Horace Bergeron
 Seconde André Lemieux
 Que l'échevin Adolphe Champagne
 soit élu Procureur pour le présent
 trimestre
 Adopté

Proposé par l'échevin Albert St. Lévy
 Seconde par l'échevin André Lemieux
 Que cette somme soit payée vendredi le
 4 courant/50 à 9 heures du soir
 aux bureaux ordinaires des travaux.

PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE *Arthabaska*
 COMTE DE *Arthabaska*

RÈGLEMENT NO. 131

A une séance du conseil municipal de la Corporation de *La Ville*
Arthabaska
 tenue le *deuxième* jour de *août* 19*52*, au lieu ordinaire
 de séances du conseil à *9 heures de l'après-midi*.

Sont présents: Son Honneur le Maire: *Elphège Subbié*
 et Messieurs les Conseillers: *Albert St. Lévy*
André Lemieux, *Horace Bergeron*
Joseph Proulx sous la présidence
 d'office de *Monsieur*

ATTENDU que les prescriptions et formalités légales en rapport avec
 la promotion du présent règlement ont été remplies;

ATTENDU qu'il est à propos de pourvoir à l'éclairage de la Municipalité
 et d'autoriser le conseil à s'entendre avec toute personne, société ou corporation
 pour le dit éclairage;

Il est, en conséquence, proposé par: *Horace Bergeron*
 Et par les présentes RÉGLÉ et STATUÉ comme suit, savoir:

Que les rues de la Municipalité soient éclairées et que des lampes de
 ces soies soient installées dans les rues de la Municipalité, aux endroits désignés
 par résolution du conseil; la dépense annuelle à cette fin ne devant pas excéder
milliers de Cinq dollars (5 000 \$) et devant être incluse
 chaque année aux prévisions budgétaires;

Que le conseil soit autorisé à s'entendre avec toute personne, société ou
 corporation pour le dit éclairage et, à cette fin, il pourra passer un contrat
 pourrayant au nombre de lampes, au taux, à l'achat de l'énergie électrique pour
 les autres besoins de la Corporation et la durée du contrat qui ne devra pas
 excéder les dispositions de la loi. Il pourra en outre dans ce contrat, accéder
 à telle personne, société ou corporation une franchise pour la distribution de
 l'électricité dans les limites de la municipalité, pourvu au reste d'accéder
 de la dite franchise en ce qui concerne spécialement le rattachement et l'entretien
 des armoires, les déplacements de poteaux, et les travaux à être exécutés sur les
 propriétés de la Corporation.

Que le coût de l'éclairage soit supporté par la Corporation et à cette fin
 une taxe spéciale soit par les présentes imposée sur tous les biens-fonds imposables
 de la Municipalité. Elle sera basée sur la valeur des biens-fonds telle
 qu'elle apparaît au rapport au rôle d'évaluation en vigueur dans la Municipalité
 à l'époque de chaque perception. Cette taxe sera perçue en même temps
 que la taxe générale, le tout suivant les dispositions du Code Municipal, *de 1952*
livre des Cités 40/11/100.

(Signé) *Elphège Subbié*
 Maire
 Copie vraie copie 2 sous copie
Arthabaska
 le *deuxième* jour de *août* 19*52*
Joseph Proulx
 Secrétaire-trésorier

Et la séance se lève
Elphège Subbié
4 août/50

Présence et apurement du conseil de
 la Ville d'Arthabaska, tenu au lieu
 ordinaire des séances ce premier
 août 1950 à 9 heures du soir
 Présents: Son Honneur le Maire M. Elphège Subbié
 Messieurs les échevins:
 Albert St. Lévy Adolphe Champagne
 André Lemieux Joseph Proulx
 Sébastien Proulx sous la présidence
 d'office de Monsieur

Province de Québec
 Ville d'Arthabaska
 Règlement no 131

Considérant qu'il est devenu
 nécessaire d'écarter certains
 travaux urgentes d'urgence
 et de pourvoir en cette municipalité
 suivant ses plans et devis,
 préparés par Monsieur Subbié
 Procureur Municipal

le Québec, ainsi que certains
travaux de trottoirs et de puits
à billets promissaires et un
compte pour sondage de puits.

Considérant que le coût des
travaux et des remboursements
est estimé à \$116,000.

Considérant qu'il est nécessaire
d'effectuer un emprunt par
obligations pour payer ce montant

Considérant que le sujet de motion
a été régulièrement donné.

En conséquence

Il est proposé par Monsieur Adolphe
Fleury, et approuvé par Monsieur
Champane et résolu par nos
régulièrement portant le no. 129 soit
et est adopté et que le tout
statut et décreté par ce règle
ment comme suit :

1. Le conseil est autorisé à faire
exécuter les travaux de trottoirs
et de puits mentionnés au plan
et devis préparés et déposés par
Monsieur Joseph Langlais.
Lesdits travaux ont été effectués
dans le quartier de Québec
dont le coût est estimé à
\$116,000 et compris les frais de
l'emprunt et de financer.
2. Le conseil est autorisé à faire
passer et le coût de ces
travaux est estimé à \$116,000.

ORDRE DU JOUR N. 129

Considérant qu'il est devenu nécessaire d'exécuter
certains travaux de trottoirs et de puits en cette mu-
nicipalité, suivant les plans et devis préparés par Monsieur
Joseph Langlais, ingénieur civil de Québec; ainsi que cer-
tains travaux de trottoirs et de puits par billets promis-
saires et un compte pour sondage de puits;

Considérant que le coût des travaux et des rembour-
sements est estimé à \$116,000.00;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un
emprunt par obligations pour payer ce montant;

Considérant qu'avis de notice a été régulièrement
donné;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Adolphe Fleury
et approuvé par Monsieur Adolphe Champane
et résolu qu'avis régulièrement portant le no. 129
soit et est adopté; et qu'il soit statué et
décreté par ce règlement comme suit:

1. Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux
d'égouts et d'égouts mentionnés aux plans et devis prépa-
rés et déposés par Monsieur Joseph Langlais, ingénieur de
Québec, dont le coût est estimé à \$116,000.00 y compris
les frais d'ingénieur et de plancher;
2. à faire un trottoir dans la rue Poisson, et le coût
de ces travaux est estimé à \$1,000.00;
3. à payer les frais de sondage pour puits aux fins d'ait-
ementur l'égout, lesquels frais sont estimés à \$2,000.00;
4. aux remboursements de deux billets promissaires à M. Tal-
lard et Joachim Deseault, montant \$4,000.00;
5. Le conseil est autorisé à dépenser une somme d'excédent
de \$116,000.00 pour les fins du présent règlement et pour
se procurer cette somme à emprunter, au moyen d'une émission
d'obligations, jusqu'à concurrence du même montant;
6. Ces obligations seront émises au capital de \$100,000 ou
multiples de \$100,000;
7. Elles sont payables au porteur ou au détenteur accep-
tée dans la rue, à la Banque de Montréal, à Montréal, à
Montréal ou à la succursale de la Banque de Montréal, à Ant-
tharaque, Q. C.
8. Les obligations seront datées du 1er octobre 1914 et
seront remboursées au terme, en 15 ans, conformément au
tableau ci-après.

3,950.00 1,500.00 5,350.00 101,500.00

Le Québec, ainsi que certains travaux de trottoir et de paves à billets pourvu par et en vertu de la loi sur le sondage de paves.

Considérant que le coût des travaux et des remboursements est estimé à \$112,000,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par obligations pour payer ce montant.

Considérant qu'un engagement a été régulièrement donné.

En Conséquence

Il est proposé par l'honorable M. de la Rivière, de déposer par l'honorable M. de la Rivière un règlement portant le No 127 qui est adopté et qui est en vertu de la loi et décrété par ce règlement comme suit :

1. Le Conseil est autorisé à faire exécuter les travaux d'entretien et de réparations mentionnés au plan d'entretien préparé et déposé par l'honorable M. de la Rivière, dont le coût est estimé à \$112,000 et compris les paves de trottoir et de paves.

2. Le coût des travaux de trottoir et de paves est estimé à \$112,000.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE D'AMSTERDAM

ÉMISSION D'obligations de \$116,000.00

Tableau d'amortissement - \$116,000.00 - 15 ans

Année	Capital	Année	Capital
1er octobre 1951	\$1500.00	1er octobre 1966	\$1,000.00
1er octobre 1952	1500.00	1er octobre 1967	1,000.00
1er octobre 1953	1500.00	1er octobre 1968	1,000.00
1er octobre 1954	1500.00	1er octobre 1969	1,000.00
1er octobre 1955	1500.00	1er octobre 1970	1,000.00
1er octobre 1956	1500.00	1er octobre 1971	1,000.00
1er octobre 1957	1500.00	1er octobre 1972	1,000.00
1er octobre 1958	1500.00	1er octobre 1973	1,000.00
1er octobre 1959	1500.00	1er octobre 1974	1,000.00
1er octobre 1960	1500.00	1er octobre 1975	1,000.00
1er octobre 1961	1500.00	1er octobre 1976	1,000.00
1er octobre 1962	1500.00	1er octobre 1977	1,000.00
		1er octobre 1978	1,000.00
		1er octobre 1979	1,000.00
		1er octobre 1980	1,000.00
		1er octobre 1981	1,000.00
		1er octobre 1982	1,000.00
		1er octobre 1983	1,000.00
		1er octobre 1984	1,000.00
		1er octobre 1985	1,000.00
		1er octobre 1986	1,000.00
		1er octobre 1987	1,000.00
		1er octobre 1988	1,000.00
		1er octobre 1989	1,000.00
		1er octobre 1990	1,000.00
		1er octobre 1991	1,000.00
		1er octobre 1992	1,000.00
		1er octobre 1993	1,000.00
		1er octobre 1994	1,000.00
		1er octobre 1995	1,000.00
		1er octobre 1996	1,000.00
		1er octobre 1997	1,000.00
		1er octobre 1998	1,000.00
		1er octobre 1999	1,000.00
		1er octobre 2000	1,000.00
		1er octobre 2001	1,000.00
		1er octobre 2002	1,000.00
		1er octobre 2003	1,000.00
		1er octobre 2004	1,000.00
		1er octobre 2005	1,000.00
		1er octobre 2006	1,000.00
		1er octobre 2007	1,000.00
		1er octobre 2008	1,000.00
		1er octobre 2009	1,000.00
		1er octobre 2010	1,000.00
		1er octobre 2011	1,000.00
		1er octobre 2012	1,000.00
		1er octobre 2013	1,000.00
		1er octobre 2014	1,000.00
		1er octobre 2015	1,000.00
		1er octobre 2016	1,000.00
		1er octobre 2017	1,000.00
		1er octobre 2018	1,000.00
		1er octobre 2019	1,000.00
		1er octobre 2020	1,000.00
		1er octobre 2021	1,000.00
		1er octobre 2022	1,000.00
		1er octobre 2023	1,000.00
		1er octobre 2024	1,000.00
		1er octobre 2025	1,000.00
		1er octobre 2026	1,000.00
		1er octobre 2027	1,000.00
		1er octobre 2028	1,000.00
		1er octobre 2029	1,000.00
		1er octobre 2030	1,000.00
		1er octobre 2031	1,000.00
		1er octobre 2032	1,000.00
		1er octobre 2033	1,000.00
		1er octobre 2034	1,000.00
		1er octobre 2035	1,000.00
		1er octobre 2036	1,000.00
		1er octobre 2037	1,000.00
		1er octobre 2038	1,000.00
		1er octobre 2039	1,000.00
		1er octobre 2040	1,000.00
		1er octobre 2041	1,000.00
		1er octobre 2042	1,000.00
		1er octobre 2043	1,000.00
		1er octobre 2044	1,000.00
		1er octobre 2045	1,000.00
		1er octobre 2046	1,000.00
		1er octobre 2047	1,000.00
		1er octobre 2048	1,000.00
		1er octobre 2049	1,000.00
		1er octobre 2050	1,000.00
		1er octobre 2051	1,000.00
		1er octobre 2052	1,000.00
		1er octobre 2053	1,000.00
		1er octobre 2054	1,000.00
		1er octobre 2055	1,000.00
		1er octobre 2056	1,000.00
		1er octobre 2057	1,000.00
		1er octobre 2058	1,000.00
		1er octobre 2059	1,000.00
		1er octobre 2060	1,000.00
		1er octobre 2061	1,000.00
		1er octobre 2062	1,000.00
		1er octobre 2063	1,000.00
		1er octobre 2064	1,000.00
		1er octobre 2065	1,000.00
		1er octobre 2066	1,000.00
		1er octobre 2067	1,000.00
		1er octobre 2068	1,000.00
		1er octobre 2069	1,000.00
		1er octobre 2070	1,000.00
		1er octobre 2071	1,000.00
		1er octobre 2072	1,000.00
		1er octobre 2073	1,000.00
		1er octobre 2074	1,000.00
		1er octobre 2075	1,000.00
		1er octobre 2076	1,000.00
		1er octobre 2077	1,000.00
		1er octobre 2078	1,000.00
		1er octobre 2079	1,000.00
		1er octobre 2080	1,000.00
		1er octobre 2081	1,000.00
		1er octobre 2082	1,000.00
		1er octobre 2083	1,000.00
		1er octobre 2084	1,000.00
		1er octobre 2085	1,000.00
		1er octobre 2086	1,000.00
		1er octobre 2087	1,000.00
		1er octobre 2088	1,000.00
		1er octobre 2089	1,000.00
		1er octobre 2090	1,000.00
		1er octobre 2091	1,000.00
		1er octobre 2092	1,000.00
		1er octobre 2093	1,000.00
		1er octobre 2094	1,000.00
		1er octobre 2095	1,000.00
		1er octobre 2096	1,000.00
		1er octobre 2097	1,000.00
		1er octobre 2098	1,000.00
		1er octobre 2099	1,000.00
		1er octobre 2100	1,000.00

Le capital et les intérêts sont payables à la Banque dont le nom est mentionné dans le prospectus d'emprunt, à Montréal, à Québec ou à Anticosti.

8.- Les intérêts rattachés par \$3% l'an sera payé, semi-annuellement le 1er avril et le 1er octobre de chaque année; les versements sur les intérêts devant être le 1er avril 1951.

13.- Les obligations seront signées par le maire et le sous-maire-trésorier. Un fac-similé de la signature du maire et du sous-maire-trésorier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt.

11.- Les dites obligations pourront, sous l'autorité du chapitre 212 des Statuts Révisés de Québec 1951, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat partiel est autorisé, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

12.- Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le prix d'évaluation en vigueur chaque année, pour permettre un paiement, en capital et intérêt, des obligations annuellement conformément au tableau ci-dessus.

14.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la séance du 4 août 1950.

Wilfrid Harvey,
Sec. Trésorier.

Ripley Labbé,
Maire.

Vente copie.

W. Harvey
Secrétaire-Trésorier.

\$ 850.00 1500.00 5,350.00 100,500

le Québec, ainsi que certains travaux de collation et de pages à billets promissaires et un rapport pour sondage de fonds.

Comme il est que le coût des travaux et des remboursements est estimé à \$116,000.

Comme il est que les nécessités d'effectuer un emprunt par obligations pour payer ce montant.

Comme il est que au sujet de médium a été régulièrement donné.

En conséquence

Il est proposé par l'actuel Comité d'Administration et approuvé par l'actuel Conseil d'Administration et résolu par un règlement portant le no 127 soit et est adopté et que il soit statuer et décrété par ce règlement comme suit:

- 10 Le Conseil est autorisé à faire exécuter les travaux d'achat à départ mentionnés au plan et devis préparés et déposés par le nouveau Comité d'Administration de Québec dont le coût est estimé à \$117,000 et compris les frais de l'architecte et de financer.

- 20 Le faire un rapport dans la semaine prochaine et le coût de ces travaux est estimé à \$1,000.

- 30 A propos de l'achat de sondage pour fonds et travaux d'achat mentionnés l'opération de fonds sera traitée comme à \$2,000.
- 40 Le remboursement de fonds billets promissaires à M. Dubois pour le montant de \$2,000.
- 50 Le Conseil est autorisé à déposer une somme de \$1,000.00 par \$1,000.00 pour les fonds de fonds règlement. Il faut se procurer cette somme à emprunter, au moyen de l'émission d'obligations, plus ou moins de même montant.
- 60 Ces obligations seront ^{en} successives en cautions de \$100.00 ou de multiples de \$100.00.

- 70 Elles seront déposées au porteur ^{en} au dit intérêt enregistré ^{en} au cas à la Banque de Montréal à Montréal, à Québec ou à la succursale de la Banque de Montréal à Antiochia P.

- 80 Les obligations seront datées de la date ~~de~~ et seront remboursées en séries, en 40 ans, conformément au tableau ci-après:

	Antécédent	Capital	Total	Balance
			3 1/2 %	\$116,000
1	4,060.00	1,500.00	5,560.00	109,500.00
2	4,007.50	1,500.00	5,507.50	103,992.50
3	3,955.00	1,500.00	5,455.00	98,537.50
4	3,902.50	1,500.00	5,402.50	93,135.00
5	3,850.00	1,500.00	5,350.00	87,785.00

	Antuit	Capital	Total	Balance
6	3.772.00	1,300.00	5,272.00	107,000.00
7	3.745.00	1,500.00	5,245.00	105,500.00
8	3.692.50	1,500.00	5,192.50	104,000.00
9	3.640.00	2,000.00	5,640.00	102,000.00
10	3.570.00	2,000.00	5,570.00	100,000.00
11	3,500.00	2,000.00	5,500.00	98,000.00
12	3,430.00	2,000.00	5,430.00	96,200.00
13	3,360.00	2,000.00	5,360.00	94,000.00
14	3,290.00	2,000.00	5,290.00	92,000.00
15	3,220.00	2,000.00	5,220.00	90,000.00
16	3,150.00	2,000.00	5,150.00	87,500.00
17	3,080.00	2,500.00	5,580.00	85,000.00
18	2,995.00	2,500.00	5,495.00	82,500.00
19	2,930.00	2,500.00	5,430.00	80,000.00
20	2,870.00	2,500.00	5,370.00	77,500.00
21	2,810.00	2,500.00	5,310.00	75,000.00
22	2,750.00	3,000.00	5,750.00	72,500.00
23	2,690.00	3,000.00	5,690.00	70,000.00
24	2,630.00	3,000.00	5,630.00	67,500.00
25	2,570.00	3,000.00	5,570.00	65,000.00
26	2,510.00	3,000.00	5,510.00	62,500.00
27	2,450.00	3,000.00	5,450.00	60,000.00
28	2,390.00	3,500.00	5,890.00	56,500.00
29	2,330.00	3,500.00	5,830.00	53,000.00
30	2,270.00	3,500.00	5,770.00	49,500.00
31	2,210.00	3,500.00	5,710.00	46,000.00
32	2,150.00	4,000.00	6,150.00	42,500.00
33	2,090.00	4,000.00	6,090.00	39,000.00
34	2,030.00	4,000.00	6,030.00	35,500.00
35	1,970.00	4,500.00	6,470.00	32,000.00
36	1,910.00	4,500.00	6,410.00	28,500.00
37	1,850.00	5,000.00	6,850.00	25,000.00
38	1,790.00	5,000.00	6,790.00	21,500.00
39	1,730.00	5,000.00	6,730.00	18,000.00

41 152.50 5,520.00 5,672.50

9. On enterit au taux de 7% sur son capital
avec annuellement, le ^{le dividende est} ^{la somme des} ^{en l'annuel sur le capital}
10. Obligations de la ^{la somme des} ^{en l'annuel sur le capital}
sur présentation, d'arrêter à échéance les
coupons attachés à chaque obligation.
Ces Coupons seront payables en partie
seulement, sans même intérêts que
le capital.
10. Les obligations sont expressées par le
titre et par le sériels d'années.
On fac. annule de la signature du
titulaire et les sériels d'années par
imprimerie, grave ou lithographie
sur le coupon d'intérêt.
11. Les dites obligations pourront,
sans l'autorité du Chapitre 212 des
Statuts, répandus de Québec, 1881, être
récupérés par anticipation, en
tout ou en partie, au pair, à
toute échéance d'intérêt, cependant,
si tel rachat est partiel, il affecte
les échéances les plus d'années
et les annués les plus élevés.
12. Il est par le présent réplément
l'impôt, et il sera payé chaque
année, sur tous les biens-fonds
compréhensibles de la municipalité,
une taxe spéciale par un
supplément d'après le rôle d'
évaluation en valeur chaque
année, pour pourvoir au pay-
ment, en capital et intérêt,
des dépenses annuelles
uniformément en l'obliger
et de ces:

13-1 Le présent règlement est
en vigueur conformément à
la loi

Adopté à la séance du 4 août 1900

Walter Remy Elysée Sutti
Sec. Trésorier Maire

RESOLUTION

Proposé par l'échevin Mispard Paulist
Seconde - - - Honoré Beugnot

Il est résolu que, en vertu des
dispositions de l'article 227 du
Code Municipal, les élections
prochaines d'impôts et
impôts de la commune de
Municipalité d'Albion par voie
publique par voie
publique ou autrement, par
leurs notes, le règlement
No 129 est que la date de cette
est semblable à celle et est
faite au 23 & 24 du mois d'août
1900.

Résolution adoptée à la séance du
4 août 1900.

Walter Remy
Sec. Trésorier

Seconde est donné dans l'acte de 1900
Armand H. Sutti & J. Sutti
au conseil d'arrêté la subvention
deux parts de lot 32 Canton d'Albion
propriété de M. Sutti & Sutti
dans la ville d'Albion

Proposé par l'échevin Mispard Paulist
Seconde - - - Honoré Beugnot
Que le plan préparé par M.
Armand H. Sutti & J. Sutti
en vue de la subvention de
lot 32 Canton d'Albion
propriété de M. Sutti & Sutti
soit accepté par le
conseil et renvoyé au Municipal
le 23 & 24 août

Adopté
L'échevin Honoré Beugnot
dicière d'arrêté

M. Sutti demande l'arrêté
de la Commission de la
ville de la ville de la ville
de la ville de la ville de la ville
de la ville de la ville de la ville

Proposé par l'échevin Honoré Beugnot
Seconde par - - - Honoré Beugnot
en vue de la subvention de
lot 32 Canton d'Albion
propriété de M. Sutti & Sutti
dans la ville d'Albion

une distance de 25 pieds de la
rue Saint-Christophe.

Chaple

Et la somme de

Wladimir Ranaof Etphige Silli Maire
Secrétaire

28 août/50

Assemblée spéciale du Conseil de
la Ville d'Alaska tenue en
leur ordinaire des séances le
29ème jour d'août 1950 à
huit heures du soir.

Étaient présents conformément le
Maire M. Etphige Silli
Messieurs les conseillers: Alexandre
Voplevsky, Adolphe Thompson, André
Sennecour, Wladimir Ranaof, Wilbur
Bergeron, Horace Bergeron pré-
sident d'université scolaire pour
les enfants de Maers.

Certifié comme au Conseil
par le Maire, Secrétaire et Secrétaire
de la Ville, sur le résultat
de vote sur le règlement HNo 127.

Maire sous-signé, Maire
Secrétaire Secrétaire de la Ville
sur ce que le règlement
d'annexes HNo 127 a été approuvé
par les directeurs de la Ville.

en nombre et en valeur, tel que par
particuliers 4/10 de la loi des Cités et
Villes lors du vote tenu le 23 et 25
août 1950, et que le résultat du vote
a été comme suit:

Favorable 1950 \$713,000.00

Contre 25: 73,900.00

Mus 053

Majorité 100: 339,100.00

Maire Etphige Silli

Secrétaire Wladimir Ranaof

Sec. de la Ville Les Sennecour.

Proposé par l'édile Wladimir Ranaof

Secrétaire Wilbur Bergeron

Que la commission de la Com-
pagnie de la Ville de la Ville
de la Ville au montant de
Agenda \$49,825.00
Épartis \$48,034.50 pour
un total de \$97,859.50 ont accepté,
sujet, à l'approbation, des Mandats
et de la Commission des affaires
Municipales de la Ville, sur le
Résultat Wladimir Ranaof, Secrétaire
sur ce que le règlement
d'annexes HNo 127 a été approuvé
par les directeurs de la Ville.

Et que le Maire et le Secrétaire,
soient autorisés à signer pour
et au nom de la Ville d'Albany.

Il adopte Unanimement: Le nouvel plan de la
proposition par M. Gocher, remplacé par la Ville
d'Albany.

Et la séance est levée:

M. Gocher Secrétaire
M. Gocher Secrétaire

Sept. 6/50

Assemblée régulière du Conseil de la
Ville d'Albany, tenue au lieu
ordinaire des séances ce soir
pour le 6 septembre 1850 à huit heures
du soir.

Étaient présents: son Excellence le
Maire M. D'Almeida
Messieurs les Conseillers: Alceide
Fleury, Adolphe Chapuis, Michel
Bergeron, Horace Bergeron, premier
adjoint sous le présidence
du Maire.

Proposé par l'échevin Horace Bergeron
secondé par l'échevin Michel Bergeron
Que les délibérations des
dernières assemblées sont lues
et acceptées.

Proposé par l'échevin Alceide Fleury
secondé par l'échevin Adolphe Chapuis
Que les comptes se rapportent

soient approuvés et payés

M. de la Roche	15.00
Ramond Baroche	7.50
	2.25
M. Ed. Lefebvre	3.00
René Lefebvre	1.00
Ernest Lefebvre	5.00
Richard Lefebvre	3.75
Paul Lefebvre	2.00
Robert Lefebvre	2.00
Rodmond Lefebvre	2.00
Charles Lefebvre	1.00
Luc Lefebvre	2.00
Luc Lefebvre	2.00
Richard Lefebvre	2.00
Paul Lefebvre	2.00
Paul Lefebvre	113.36
M. de la Roche	2.50
M. de la Roche	3.00
M. de la Roche	1.00
M. de la Roche	2.00
	48
M. de la Roche	3.75
Alceide Fleury	10.00
Robert Noé	21.75
William Sully	30.73
Ernest Lefebvre	232.21
L'engagement de la Ville	19.33
Ernest Lefebvre	5.00
Ernest Lefebvre	10.00
M. de la Roche	217.90
des Lefebvres	12.00

Le Maire a lu une lettre de la
Municipalité de la Ville d'Albany
au nom de M. de la Roche, concernant la
Municipalité de la Ville d'Albany.

deceptes Mlle. Desno. Brasseur
sous l'assistance publique

Proposé par l'échevin Alceste Gagnier

Seconde - - - Horace Bergeron

Qu'après étude, le conseil de la
ville d'Arthabaska, ainsi le demande
exprimée dans la lettre ad-
dressée mentionnée, passe sur
Mlle. Desno. Brasseur sa plus
saine demande dans notre localité
et cela depuis nombre d'années

l'avis de mention est donné
par l'échevin Horace Bergeron
qui à une prochaine séance du
Conseil, le proposera en amon-
cement un règlement No. 115
concernant l'agrandissement pour
recueillir le cas des personnes
Château L'aveux, et autres

Proposé par l'échevin Alceste Gagnier

Seconde - - - Adolphe Chagnon

Qu'après l'avis de M. Robit
No. 1 d'Arthabaska, au moment de
31015 se faire construction d'une
lignes de 4 à 100' pour le cas
l'avis est accepté, sujet à
l'approbation du règlement No. 125
du Municipal, de la Commission
de l'agence municipale de Québec
qui a été avant tout fait et
terminé.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ARTHABASKA
COMTÉ DE ARTHABASKA

RESOLUTION

Résolution adoptée par le conseil municipal de la Corporation de
la ville d'Arthabaska

tenue le 10 septembre 1950, à sa séance tenue le
sixième jour de septembre 1950, au lieu ordinaire
des séances du conseil, à huit heures de l'après-midi.

Sont présents: Son Honneur le Maire: H. Elythée Labbé
et Messieurs les Conseillers: Alcide Fleury, Adolphe Chagnon,
Willie Bergeron, Horace Bergeron, faisant chacun sous
la présidence du Maire.

ATTENDU que par son règlement numéro 108 adopté le
deuxième jour de août 1950, le conseil a été
autorisé de passer à l'Éclairage municipal et de s'entendre avec tous
particuliers, soit-il ou corporation pour être en état que pour obtenir une
franchise pour la distribution de l'électricité dans les limites de la Municipalité;

ATTENDU que la Compagnie "The Shawinigan Water & Power
Company" a proposé à la Corporation un contrat dans les termes suivants:

1. La Corporation accorde à "The Shawinigan Water & Power
Company" le droit de construire, ériger et maintenir dans la Municipalité toute
installation électrique ou autre nécessaire ou utile à l'éclairage, le
chauffage ou la force motrice durant la période de présent contrat et la
Compagnie s'engage à maintenir l'installation nécessaire et utile à ces fins;

2. Les arbres qui tombent aux lignes dans les rues, chemins ou places
publiques seront éliminés aux frais de la Compagnie, après que celle-ci aura
donné à la Corporation un avis de huit (8) jours de temps où l'éclairage devra
se faire.

Si la Corporation néglige de désigner un représentant pour diriger cette
opération, la Compagnie en assurera la direction et procédera de la façon la
plus économique possible.

Dans le cas d'urgence, la Compagnie fera l'éclairage sans avis préalable
à la Corporation;

3. Tous les déplacements de poteaux demandés par la Corporation
seront faits aux frais de celle-ci, sauf après ordonnance contraire de la Régie
des services publics; PROVINCIAUX DE L'ÉNERGÉTIQUE

4. Lorsque la Compagnie fera des travaux dans les rues et places publiques, elle devra, sans délai inutile, avertir les lieux dans le même état qu'avant les travaux.

5. La Compagnie sera responsable des dommages qu'elle pourra causer aux propriétés de la Corporation par suite des travaux entrepris en conséquence des présentes. Elle devra aussi garantir la Corporation contre les dommages causés aux tiers, mais seulement dans le cas où ceux-ci pourraient légalement réclamer de la Corporation et que ces dommages seraient la conséquence des travaux entrepris en vertu des présentes.

6. Tous l'énergie ou pouvoir dont la Corporation pourra avoir besoin pour l'éclairage des rues, places publiques, établissements de la Corporation, chauffage électrique ou force motrice, etc., sera acheté de la Compagnie qui fournira le tout suivant les taux qu'elle a déposés à la Régie Provinciale de l'Électricité et aux conditions établies par les règlements de son organisation.

Les taux de divers services électriques fournis par la Compagnie aux consommateurs de la Municipalité seront également déposés par elle à la Régie Provinciale de l'Électricité.

7. Le prix net pour l'éclairage des rues de la Municipalité est de

\$13.50 par lampe de 60 C.P.

par année et payé mensuellement.

La manière de l'interrupteur du système d'éclairage des rues ainsi que le remplacement des ampoules et l'entretien des lampes sont aux frais de la Compagnie si le présent contrat couvre cinq (5) lampes de rues au plus; autrement, ils sont à la charge de la Corporation.

8. La période de durée du présent contrat est de cinq (5) années, commençant le 1er août 1930 et expirant le 31 juillet 1935.

La Corporation contracte des mandats aux lampes de rues de 60 C.P.

pour la période de ce contrat. Ces lampes seront placées à une distance approximative de 375 pieds l'une de l'autre.

9. La Compagnie ne sera pas tenue de distribuer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice à un délai de trois cents (300) pieds de la dernière lampe de rue sur chaque rue. Si quelque difficulté survient à ce sujet, elle sera soumise à la Régie Provinciale de l'Électricité dans la dernière rue finale.

10. Rien dans le présent contrat ne doit être interprété comme donnant à la Compagnie un privilège exclusif de fournir le courant électrique aux particuliers ou contribuables de la Corporation.

11. Si, pour quelque cause ou raison que ce soit, il se produit une interruption totale de plus de vingt-quatre (24) heures consécutives dans la fourniture de l'électricité pour l'éclairage des rues, la Compagnie accordera à la Corporation une réduction de somme proportionnelle à la durée de l'interruption, mais cette réduction est strictement limitée à l'éclairage municipal.

La Compagnie ne sera responsable d'aucune perte, dommage ou accident résultant de toute interruption quelconque dans la fourniture de l'électricité dans la Municipalité, soit pour l'éclairage municipal, soit pour toute autre distribution électrique quelconque faite à la Municipalité ou aux particuliers, sauf la réduction possible.

IL EST RÉSOLU:

QUE le contrat, tel que proposé, soit accepté;

QUE les lampes de rues prévues par le dit contrat soient placées
selon les installations existantes.

Le conseil Municipal de la Ville de Québec
sur la proposition de son conseil d'administration

Proposé par l'échevin Alexandre Gauthier

Secondé par l'échevin Louis Bergeron

Après en avoir délibéré, le conseil de la
ville de Québec a adopté le présent

Le sieur M. de la Roche Beaucourt
sans l'assistance Publique

Proposé par l'écuyer Alard de la Roche

Secrétaire - - - - - Louis Bergeron

Qui après étude, le conseil de la
ville a résolu de se faire la demande
approuvée dans la lettre de
dessein mentionnée, par le sieur
M. de la Roche Beaucourt et a plus
son domicile dans cette localité
et cela depuis nombre d'années.

Tout ce qui est mentionné est prouvé
par l'écuyer Louis Bergeron
qui a été précédemment élu au
Conseil. Il propose en consé-
quence au règlement No 115
concernant l'agriculture, pour
sauvegarder le cas des personnes
Château de la Roche et autres.

Proposé par l'écuyer Alard de la Roche

Secrétaire - - - - - Alard de la Roche

Qui après étude, le conseil de la
ville a résolu de se faire la demande
approuvée dans la lettre de
dessein mentionnée, par le sieur
M. de la Roche Beaucourt et a plus
son domicile dans cette localité
et cela depuis nombre d'années.

10. mais dans le présent contrat on doit être interprété comme étant
à la Compagnie un privilège exclusif de fournir le courant électrique aux
particuliers ou contribuables de la Corporation;

11. Si, pour quelque cause ou raison que ce soit, il se produit une
interruption totale de plus de vingt-quatre (24) heures consécutives dans la
fourniture de l'électricité pour l'éclairage des rues, la Compagnie accordera à
la Corporation une réduction de compte proportionnelle à la durée de l'interruption,
mais cette réduction est strictement limitée à l'éclairage municipal.

La Compagnie se sera responsable l'année passée, de quelque cause ou accident
résultant de toute interruption quelconque dans la fourniture de l'électricité
dans la Municipalité, soit pour l'éclairage municipal, soit pour toute autre
distribution électrique quelconque faite à la Municipalité ou aux particuliers,
sauf la réserve précitée.

IL EST RESOLU

QUE le contrat, tel que proposé, soit accepté;

QUE les termes de tous présents par le dit contrat soient placés

tel qu'il en existe.

Que la présente résolution, dès que la Compagnie en aura accepté les
termes et conditions, tienne lieu de contrat entre la Corporation et la
Compagnie et ce contrat aura force et effet à compter de la présente résolution.

Elphig Stubbé

Maire

Adopté le 21^{ème} jour
de août 1950.

Conté par copie

Alard de la Roche

Secrétaire-trésorier

Accepté pour la Compagnie

SEP 1 1950

Date

Propos par l'echevain Claude F. Leroy
 Seconde par l'echevain Honoré Bergeron.
 L'assemblée a approuvé avec
 regret, le décès de M. Joseph Bousquet
 Beau-Père de l'echevain Hubert
 Chabot et de sa femme, leur épouse
 décédée par sa famille, sans
 plus aucune infirmité.

Propos par l'echevain Claude F. Leroy
 Seconde par l'echevain Hubert Bergeron.
 L'assemblée a approuvé à
 l'unanimité le 11 septembre 1930
 à 8 heures du soir

Et la séance se leva
 Hubert Bergeron Elphège S. M. maire
 Claude F. Leroy

11 septembre 1930

Assemblée d'apurement du Conseil de
 la Ville de Bathurst, tenue au
 lieu ordinaire des séances et
 organisée pour le 11 septembre
 1930 à huit heures du soir.
 Étaient présents: Son honorables le
 maire M. Elphège S. M. Messieurs
 les échevains Claude F. Leroy
 Hubert Chabot, Hubert
 Bergeron Honoré Bergeron
 formant quorum sous la
 présidence du Maire

Lecture d'une lettre de M. Duchesne
 messieurs du Conseil de Bathurst
 produisant un compte de \$2,575.00 pour dépenses
 des plans, études de charges et solides des
 systèmes d'égout et d'égout, profitez
 pour voter l'élle

Propos par l'echevain

Lecture d'une lettre de l'Elley Craft Ltd.
 affirmant un montant de \$2,750.00 en règle
 avec la balance des comptes pour le
 montant de \$2,750.00

Propos par l'echevain Hubert Bergeron
 Seconde - - - - - Hubert Bergeron

Sur la proposition de l'Elley Craft Ltd.
 au montant de \$2,750.00 et fait dans sa
 lettre du 11 septembre 1930, en 8 accepté
 en règlement de son compte pour \$2,750.00
 le 10 août 1930 et payable à son
 service de \$2,750.00 au moins.

Propos par l'echevain Hubert Bergeron
 Seconde - - - - - Hubert Bergeron

Sur la proposition de l'Elley Craft Ltd.
 au montant de \$2,750.00 et fait dans sa
 lettre du 11 septembre 1930, en 8 accepté
 en règlement de son compte pour \$2,750.00
 le 10 août 1930 et payable à son
 service de \$2,750.00 au moins.

Rapport par l'échevin Honoré Bergeron.
 Seconde — Richard Champoux.

Il y a eu conseil à après avec
 un seul regret, le décès de
 M. Willebe de Sarnay, ancien échevin
 de cette Municipalité, et des
 expressions de vive sympathie
 que la famille, ses plus
 proches infirmes, et que ce
 conseil a exprimé en signe de
 deuil & condoléance le 15 sept.
 1950 à 9 heures du soir.

Et la séance se tient
 Michel Roy — Stéphane L'abbé maire
 sec. gen.

15 Septembre 1950

Séance d'appointement du Conseil
 de la ville de Bethshabka tenue
 à l'hôtel de ville de Bethshabka
 ce deuxième jour de septembre
 1950 à 9 heures du soir.

Taient présents: les échevins
 Alde & Henry, Richard, Jeanpierre
 André, Fernand, Michel, Paul
 Pierre, Bergeron, formant
 quarante-huit sous la présidence
 de l'échevin Richard
 Champoux.

Rapport par l'échevin Alde & Henry
 Seconde par l'échevin Pierre Bergeron.
 Il y a eu conseil à après
 à l'hôtel de ville le 15 sept. 1950 à 9 heures du soir.

Et la séance se tient
 Michel Roy — Stéphane L'abbé maire
 sec. gen.

Septembre 18 - 1950

Séance d'appointement du Conseil de
 la ville de Bethshabka, tenue au lieu
 ordinaire des séances le 18 sept. 1950
 à huit heures du soir.

Taient présents, son honneur le
 maire M. Stéphane L'abbé,
 Messieurs les échevins,
 Alde & Henry, Richard, Jeanpierre,
 Michel, Paul, Pierre, Bergeron
 par son Bergeron formant quarante-huit
 sous la présidence du Maire.

Rapport par l'échevin Alde & Henry.

Seconde — Michel Paul
 Son honneur le Maire Stéphane L'abbé
 a été nommé pour le poste de
 échevin en remplacement de M. Alde &
 Bergeron, et que M. Paul Bergeron
 remplacera M. Alde & Bergeron
 pendant les évolutions.

Le conseil a été tenu
 à l'hôtel de ville de la ville de
 Bethshabka ce deuxième jour de
 septembre 1950 à huit heures du
 soir. Le conseil a été tenu
 à l'hôtel de ville de la ville de
 Bethshabka ce deuxième jour de
 septembre 1950 à huit heures du
 soir.

N^o 127, de la ville d'Archieville
 tenant son compte de 811^{rs} en
 aux conditions mentionnées
 dans le règlement N^o 127.

Proposé par l'écuyer Claude Deluys
 Secondé - - - - - Nicolas Bergon

Que les soumissions soient
 demandées sans délai pour
 la fête d'Assommoir de Québec
 à Paris pour les papiers
 pour le port de ces obligations,
 et que le secrétaire provincial
 soit autorisé à en faire faire
 ses publications.

Demande verbale est faite par
 M^r Edouard Cormier président
 devant le lay S^rle Proulx la
 de l'Assemblée pour garantir
 à la Canada l'ran standard
 sous le paiement de tout
 le surplus de porte qui sera
 remboursé dans la construction
 hors de notre assemblée

Proposé par l'écuyer Michel Bergon
 Secondé - - - - - Wilfrid Pouliot

Que la demande de l'écuyer
 soit acceptée, le tout en confor-
 mité des plans, devis et plans
 les charges préparés par
 M^r Zacharie Angers ingénieur
 d'Archieville

Et par le même chemin
 Wilfrid Pouliot Elphège Tabbé maire
 notaire

Octobre 1850

Après ordonnance du conseil de la ville
 d'Archieville tenue au bureau ordinaire
 des séances le 4^{me} jour de octobre
 1850 à 9 heures du soir

Il a été présenté son bureau le
 sieur M^r Elphège Tabbé
 Messieurs les juges: Adolphe
 Champoux, André Gagnier,
 Wilfrid Pouliot, Michel Bergon,
 Nicolas Bergon, ainsi qu'un
 autre la précédente du Maire

Proposé par l'écuyer Nicolas Bergon
 Secondé - - - - - Michel Bergon

Que les minutes des délibérations
 des années de 1846, 1847, 1848,
 1849 et 1850 soient adaptées
 telle que ci-dessus.

Proposé par l'écuyer Gagnier
 Secondé par Adolphe Champoux
 Que les comptes ci-après
 soient acceptés et payés

Lesquels ont été remis dans la lettre
 de la commission M^r un recensement
 de Québec, tenant le tout
 en vertu d'une résolution, en vertu
 tenant au règlement N^o 127

de la ville d'Archaobrook.

Proposé par Baron Beugnot
 Secondé par M. de Welford
 Et résolu unanimement

Le présent règlement n° 122 de la
 ville d'Archaobrook, au montant
 de \$16,000,00, soit amendé en
 ajoutant l'article 3e surmonté
 après l'article 4: "3e Les dépenses
 pour les travaux d'entretien
 des services de l'Article 2 et 4 au mon-
 tant total de \$3,000,00 seront
 remboursés de la même manière
 que les dépenses en surmonté
 le budget d'arrondissement
 adopté au dit règlement.

L'article 8 du dit règle-
 ment n° 122 est abrogé et
 remplacé par le suivant:

6- Les allégations seront datées
 du 15, octobre 1952 et elles seront
 remboursées en séries en trois
 ans au commencement au
 1er janvier et touché au règlement.

L'article 9 est abrogé et rem-
 placé par le suivant:

7- Un intérêt à simple intérêt sera
 accordé par 1952 sur les fonds
 semi-annuellement les 1er
 et le 1er octobre de chaque année, sur
 présentation et remise à ce point
 des coupons attachés à chaque
 allégation. Ces coupons se-
 ront payables au porteur ou
 au bearer, aux mêmes endroits
 que le capital.

Demanda est faite au Ministère des
 affaires municipales d'autoriser la
 ville d'Archaobrook à emettre à court échi-
 ecure à failli avec les \$16,000,00 l'obligation
 de son règlement n° 122 au lieu de l'ancien
 de paiement au plein au règlement
 original; nos soldes de \$10,000,00 formeront
 parties de l'échéance de 1952 pourra
 être renouvelé à cette date pour une
 période additionnelle de vingt-cinq
 ans.

Adopté à la session du 2 oct / 1952

M. de Welford
 Sec. Gen.

Lecture est donnée d'une lettre de
 M. M. de Welford au M. de Welford
 le 2 sept / 52, par lequel parvenant une copie
 d'une lettre de S. Honoré, Romeo
 le premier Ministre des travaux pu-
 blics, par laquelle ce dernier con-
 sent à ce que les obligations mention-
 nées de \$15,000,00 payable en 3 versements
 annuels égaux, à compter de
 l'an prochain soit accordé à la
 Municipalité d'Archaobrook pour
 travaux d'amélioration des
 systèmes d'égout.

Proposé par Baron Beugnot
 Secondé par M. de Welford

Sur vos remerciements ont
 été remis à M. de Welford par le M. de Welford
 reconnaissance de ses fonctions
 bénévoles à ce sujet, de même que
 pour l'œuvre d'arrêter en faveur de la
 ville d'Archaobrook le M. de Welford
 à Archaobrook.

La demande est faite par M. Jean-Paul D'Angle, pour l'installation d'une pompe à essence sur l'assiette des Tables, en vue de la vente de ce territoire.

Le Conseil est d'avis qu'il est en principe favorable à cet effet, sous réserve cependant d'être à M. Jean-Paul D'Angle d'acquiescer que il devra faire son installation sur le territoire de manière à n'obtenir nullement la circulation tend des piétons que des voitures de tous genres.

Drapac pour l'école Wilford Pauline
Seconde - André Lecomte

Une cathédrale est à présent à l'œuvre le 11 Oct 1950
pour le service du soir

André Lecomte	5/35.00
André Lecomte	7.00
André Lecomte	7.00
André Lecomte	7.00
André Lecomte	7.50
André Lecomte	7.00
André Lecomte	7.00
André Lecomte	7.00
André Lecomte	7.00
André Lecomte	25.25
André Lecomte	18.50
André Lecomte	3.25
André Lecomte	18.00
André Lecomte	6.25

André Lecomte	52.92
André Lecomte	48.00
André Lecomte	118.72
André Lecomte	133.72
André Lecomte	5.16
André Lecomte	6.46
André Lecomte	1.25
André Lecomte	24.00
André Lecomte	11.37
André Lecomte	15.00
André Lecomte	20.00
André Lecomte	102.14
André Lecomte	32.46
André Lecomte	15.00
André Lecomte	12.23
André Lecomte	16.00
André Lecomte	108.00
André Lecomte	3.32
André Lecomte	22

Et pour comme ordinaire
André Lecomte
André Lecomte

Oct. 11/50

Compte rendu de l'Assemblée
de la ville de Wilford Pauline, tenue à
l'hôtel de ville à Wilford Pauline le
11 octobre 1950
à l'heure prévue de la soirée.
Étaient présents: son honneur
le maire M. Elphège Lecomte, l'abbé
Lecomte, les membres du conseil.
André Lecomte, Wilford Pauline
parce que par son pouvoir qu'on
la présidence de la soirée.

Le secrétaire prendra la direction
des communications pour un montant
de \$116.000. qui donne le résultat
suivant.

J. E. Hoffmann, Limitée \$ 97.59%

\$10.500. 37% intérêt sur la note 1947-1951
155.500 37% " " " " " " " " 1951 " " " " " " " " 1950 -

The Wood Gundy Corporation \$ 97.53%

1951 à 1963 (13 ans) 37%
110.000 1961 à 1965 (5 -) 37%

Proposé par L'école de Horace Bergeron
Seconde - - - André Lemieux

Cette expression accepte
la nomination de The Wood Gundy
Corporation pour l'achat de notes
crédit de \$116.000.00 portant
intérêt au taux de 10 ans à 37%
et 5 ans à 37% pour le
prix de \$ 117.53 et les intérêts
courus.

Proposé par l'école de Wilfred Pouliot
Seconde - - - André Lemieux

Que par recommandation de
M. Coche de la ville de Saguenay
Canton de la Ville de La Baie de
la ville de Saguenay pour son
travail dans la ville de Saguenay
être remplacé par un travailleur

de 5" pour meilleure protection en
cas d'incendie.

Proposé par l'école de Horace Bergeron
Seconde - - - Wilfred Pouliot

Cette somme s'ajoute à
celle de \$12.000.00 le 12 octobre 1950 à
pour l'achat de la terre.

Proposé par le
M. Coche de la ville de Saguenay
M. Coche de la ville de Saguenay
M. Coche de la ville de Saguenay

Oct 12/50

Travail d'ajournement du Conseil
de la ville de La Baie de Saguenay
à l'ordre de la ville de Saguenay
à l'ordre de la ville de Saguenay
à l'ordre de la ville de Saguenay

Cette somme s'ajoute à
celle de \$12.000.00 le 12 octobre 1950 à
pour l'achat de la terre.
C'est-à-dire la somme de \$12.000.00
à l'ordre de la ville de Saguenay
à l'ordre de la ville de Saguenay
à l'ordre de la ville de Saguenay

Proposé par l'école de André Lemieux
Seconde - - - André Lemieux

Cette somme s'ajoute à
celle de \$12.000.00 le 12 octobre 1950 à
pour l'achat de la terre.

Langues 147 sur St. Paul
Municipal

La soumission pour l'emprunt
de \$110,000. présentement en cours
a été accordée à The Wood Trust of
Corporation Limited 360 St. James
Street Montreal

Lecture est donnée d'une lettre
de M. P. H. Plouffe demandant une note
de son pour une police de respon-
sabilité pour travaux en cours.

Rapport par l'ancien l'ancien l'ancien
Seconde par l'ancien l'ancien l'ancien

Que le maire, et l'ancien
Horace Bergeron soient autorisés
à prendre une police d'assurance
pour garantir la municipalité
contre tous risques de respon-
sabilité publique et autres
dans les travaux à exécuter
et dépensé présentement en
cours.

Rapport par l'ancien l'ancien l'ancien

Seconde Horace Bergeron
Que cette somme soit approuvée
à valoir le 16 oct/20 à huit heures
du soir

Et la séance se lève.
M. P. H. Plouffe - Elphège Fabbé maire
Sec. Gen.

16 Octobre/50

Revue d'apurement des conseils de
la Ville d'Outremont, tenue au lieu
ordinaire des séances ce 16/10/50 - huit
heures du soir
Étaient présents, son honneur le
Maire M. Elphège Fabbé Messieurs
les échevins Alceste H. Levesque, Walfred
Pouliot, Horace Bergeron présent
quorum social la présidence du
Maire

Rapport par l'ancien Horace Bergeron
Seconde Walfred Pouliot

Que cette somme soit approuvée
le 23 octobre 1950 à huit
heures du soir

Et la séance se lève.
M. P. H. Plouffe - Elphège Fabbé maire
Sec. Gen.

Oct 23/50

Revue d'apurement des conseils de la
Ville d'Outremont, tenue au lieu or-
dinaire des séances ce 23/10/50 - huit
heures du soir
Étaient présents, son honneur le
Maire M. Elphège Fabbé Messieurs
les échevins Alceste H. Levesque, Walfred
Pouliot, Horace Bergeron présent
quorum social la présidence du
Maire

Reposé par l'échevin Milfred Paulist
 Seconde - - - - - Alde de Fleury

Que la salle du souperement de
 l'hôtel de ville a été fournie pour
 le bras de 213 en francs souper et
 autres exceptions du même genre
 P 2^e fois de 2. m. 4 M. 0 à 400 P 2^e M
 au 4. 6 du P M. a. M. souper.
 23^e fois tout souper organisé de la ville
 et la Compagnie.

Reposé par l'échevin Alde de Fleury
 Seconde - - - - - Jean Bergeron

Instruction jointe donnée à
 M. Roche, anglais, Intendant
 de la ville d'Archevêque de faire
 faire le rempart d'après et
 d'après, jusqu'à la rue Cole
 sur la rue St-Jacques

A d'après

à 8 heures l'échevin Jean Bergeron
 se retire de la table du conseil, étant
 sortis dans l'acception du
 le grand par le conseil pour avoir
 le départ.

Haute de fournir la somme
 de 1000
 Alde de Fleury Elphège Sills maire
 de la ville

Nov. 2 - 1853

Le conseil régulier du conseil de la ville
 d'Archevêque se tient le dimanche 20
 à 8 heures du soir à l'hôtel
 de ville d'Archevêque ce 20 novembre
 1853 et sont présents du conseil: tout
 présents sont honorés le maire M. Elphège
 Sills, Messieurs Bergeron
 Alde de Fleury Alde de Fleury
 Alde de Fleury Milfred Paulist
 parant sur un sous le président
 de la ville

Reposé par l'échevin Milfred Paulist
 Seconde - - - - - Alde de Fleury

que les comptes du conseil de la ville
 assemblés soient acceptés

Reposé par l'échevin Alde de Fleury
 Seconde - - - - - Alde de Fleury

Que les comptes soient acceptés et payés

Reposé par l'échevin Alde de Fleury
 Seconde - - - - - Milfred Paulist

Que le conseil a après avoir
 vu le rapport de M. Bergeron
 maire, sur le conseil de la ville
 municipale, et de leur rapport
 sur le rapport de M. Bergeron
 sur le rapport de M. Bergeron
 sur le rapport de M. Bergeron

Qu'une session régulière du conseil de la ville d'Halifax tenue le 2 novembre 1852 ou bien ordonnance de ces sessions.

Attendu le règlement no. 21 de cette corporation siement adopté et approuvé servant de loi lequel exprime qu'on ne doit travailler d'après et d'après:

Attendu que pour les besoins de ces travaux, cette corporation est obligée de passer sur les terrains de Messieurs Horace Bergeron & Joseph Saboteur propriétaires contributifs de cette municipalité;

Attendu qu'on a essayé de passer à une entente qui accorde certains et est possible et que tous les circonstances il s'a lieu à expropriation pour passer sur les terrains des dits propriétaires et faire les travaux requis;

Attendu que pour faire ces expropriations il est nécessaire de connaître exactement l'assiette de la servitude de droit réel, dont cette corporation a besoin et qui à cette fin il faut un plan et une description de la servitude de cette servitude;

Attendu qu'il est nécessaire aussi de faire faire une évaluation des dommages que pourront souffrir les dits propriétaires

Il est proposé par: Aléaïd Thompson

Et approuvé par Aléaïd & Henry

Que les plans et les évaluations seront faits en conséquence et que l'avis de la corporation est autorisé à prendre les procédures nécessaires pour les expropriations en vue de tels travaux chez les dits propriétaires

Adopté ce 2 nov. 1852

Proposé par l'ordonnance Aléaïd & Henry

Seconde Aléaïd Thompson

Que Messieurs Saint Pierre architecte géomètre de Victorville soit nommé pour préparer les plans nécessaires en conséquence de la résolution sus-dite

Proposé par l'ordonnance: Wilfrid Poirer

Seconde Aléaïd & Henry

Que Messieurs Louis Colette ingénieur de Québec, Vincent Thibault agronome de Victorville et Thomas Michel de la paroisse de St. Christophe d'Halifax soient nommés évaluateurs pour faire l'évaluation des dits dommages que subiront Messieurs Horace Saboteur & Horace Bergeron, pour la servitude de servitude

et l'extension qui se font en rapport avec le dit règlement No 127 conformément au deux résolutions immédiatement précédentes

Proposé par l'échevin André Jumeaux

Seconde - - - - - Claude Fleury

Allonger que sur décision de l'Assemblée le tuyau de 12" en cuivre soit posé de la rue Dupas à la rue des Fiobles dans ce sens.

Proposé par l'échevin Adolphe Champagne

Seconde - - - - - Alfred Paulin

A. Dans les entrées de rue spéciales soient faites, pour répondre aux besoins, et sur ordres suivants:

- 1 - Chez le n° 2 entrées doubles, c. à l'usage avec 2 passages et deux bouches 3/4" raccorder à l'entrée existante
- 2 - Hôtel de ville: une entrée double, soient 2 bouches 3/4"
- 3 - Chez M^r Melle Richard ou membre une entrée de 2" soit un T^c 8x6" avec un bouchon 5" plate à 2" pour raccorder le tuyau existant, et protection pour incendie

4 - Rue future, près du garage Drolit. Un T^c 8x6" avec valve 6"

5 - Canal Leonard: Une entrée 6" sur T^c 8x6" avec valve 6" et tuyau 6" jusqu'à la ligne de propriété

6 - Eastern Street: 2 entrées. Une entrée de 6" sur T^c 8x6" avec valve 6" et tuyau 6"

Une entrée de 5" sur T^c 8x6" avec valve 6" plate à 3" valve, tuyau et connection de 5" sur branche existante.

7 - Rue Beauchemin, au sud de Puyot, raccorder le tuyau principal au 9" existant au n^o 10 sur T^c 8x6" et l'en redresser.

8 - Autre connection spéciale prévue

B. Bornes fontaines extérieures

Le plan lui fait a été accepté, conserve les B^o 4 existantes

Le maire voudrait avoir de B^o F^o sur toute la rue Beauchemin et sur la rue Puyot, et places de façon à protéger contre l'incendie les bouches existantes nous proposons prévoir à Bornes fontaines collectives. En effet,

les Underwriters nous leissent de faire les bornes avec B^o 4 sur un maximum de 100' de rue qui pourrait se déclarer

fractile de deux qui les B^o 4 ne suffisent pas pour le volume d'eau requis d'après leurs spécifications

Il est donc résolu, que le conseil
se réunisse à la Salle d'Armes, à l'issue de
la messe. Les 5 dames fontaines
supplémentaires requises, et de
les payer avec extraits de com-
ptes rendus par les ingénieurs en
charge des travaux.

George H. Lewis	7.50
George Smith	4.00
J. Et. Poirer	2.00
Richard Marshall	2.00
Richard Marshall	2.00
J. H. Poirer	2.00
John Mac Cleary	2.00
Richard H. Lewis	2.00
Charles Michoud	2.00
Charles Taylor	1.50
Richard H. Lewis	9.50
Richard H. Lewis	9.50
Richard H. Lewis	2.50
Com. Compagnie	10.00
Com. Compagnie	2.00
	26.40
	13.40
Ernest Lavigne	1.50
Ernest Molit	17.00
Paul Lavoie	52.50
Ernest Dangle	52.50
Richard H. Lewis	52.50
Richard H. Lewis	2.00
Richard H. Lewis	27.65
Richard H. Lewis	10.10
Richard H. Lewis	.70
Richard H. Lewis	2.47
Com. Compagnie	4.50
Richard H. Lewis	2.66
Richard H. Lewis	19.99

Richard H. Lewis	11.20
Richard H. Lewis	7.50
Richard H. Lewis	11.15
Richard H. Lewis	100.00
Richard H. Lewis	17.12.71

Proposé par l'abbé Richard H. Lewis

Secrétaire - Richard H. Lewis

En vertu de la loi sur la
sécheresse du 1 novembre 1892 a été
requis le maire.

Le 10 novembre 1892.

Richard H. Lewis - Elphège Lavoie
Le 10 novembre 1892

Novembre 1892

Le conseil d'administration des
de la ville de Saint-Jovite, tenu au lieu
ordinaire des séances et tenu le
10 novembre 1892 a été requis le maire
à laquelle étaient présents son
compagnon le maire M. Elphège
Lavoie Messieurs les ingénieurs
Richard H. Lewis, Richard H. Lewis
Ernest Lavigne, Ernest Molit,
Richard H. Lewis formant bureau
sous la présidence de son maire.

Proposé par l'abbé Richard H. Lewis

Secrétaire - Richard H. Lewis

En vertu de l'instruction de M. Lavoie
sur la sécheresse du 10 novembre
1892 le maire de la ville

de 1^{er} prize pour égouts sur la rue
Beauchemin, soit remplacé par
une largeur de 13^m sur une longueur
d'environ 600^m à partir de chez
M. Etienne Meunier jusqu'à la
propriété de M. Maurice Beauchemin

Proposé par André Lemerle

Seconde - Alédard Champoux

Une montant de 200⁰⁰ soit
versé à M. Maurice Caubert de l'Est
qui en fera faire un 5^e étage avec
surplus de 1000⁰⁰ pour
^{de plus} de l'Etat

de conseil de la ville d'Alfred
profitera de l'occasion pour améliorer
ses deux secteurs de Hôtes à sa
population et à la région toute
entière

Lecture est donnée de l'estime No 1
de travaux exécutés par la
Compagnie de Bellefleur, St de
Victorville, et préparé par
M. Y. Ché Anglès Ingénieur
de la Ville au montant de
238,533, et en doté de 2 millions

Proposé par André Lemerle

Seconde - Alédard Champoux

Une section No 1. préparé par
M. Y. Ché Anglès Ingénieur
de la Ville d'Alfred, exécutés
par la ville de Bellefleur, St de
Victorville au montant

de 238,533, et soit accepté

Une montant de 200,000 soit fait
conjointement à Bellefleur, St de
Victorville et de Bellefleur, St de
Victorville, au montant de 238,533, et
soit fait à la Compagnie
de Bellefleur, St de Victorville
seulement

Proposé par André Lemerle

Seconde - Alédard Champoux

Une section No 1 et la section No 2
soient autorisés à emprunter sur
montant de 200,000 pour 2000 en
la nécessité, à la Banque de Montréal,
ou à la Caisse d'Epargne et être remboursé
en exécutant sur l'estime No 1 à la
Compagnie de Bellefleur, St de Victorville

Proposé par André Lemerle

Seconde - Alédard Champoux

Une section de 1^{er} ordre soit
fait à l'estime No 1 de la
rue de la ville de Bellefleur, St de
Victorville, en passant sur la rue Côte et
par une borne fontaine soit
placé au coin rue Beauport
et Côte

Proposé par Alédard Champoux

Seconde - Alédard Champoux

Une section No 1 préparé par
M. Y. Ché Anglès Ingénieur
de la Ville d'Alfred, exécutés
par la ville de Bellefleur, St de
Victorville au montant

Proposé par Alédard Champoux
Seconde - Alédard Champoux

16 novembre 1850

deux d'apurement, les Comités de la Ville d'Antiochia, Regens & l'adjet de ville d'Antiochia et pour le jour de novembre 1850 a huit heures du soir a laquelle etoient presentes: Son honneur le maire M. Elphège Laffoy, Messieurs les adjoints Adolphe Champoux, Hippolyte Poullet, Horace Bergeron formant quatuor sous la présidence du maire

Proposé par Lechevin Hippolyte Poullet

Secondé par Lechevin Adolphe Champoux

Que les travaux d'égouttage et d'égoutte soient faits tout le long de la rue Saint Christophe et la rue reconnaitre adici à la ville par M. Noël Nour pour deviser toujours le projet de M. Jaucier Michoud et pour le raccorder avec de la rue d'écoupe à la rue d'écoupe pour donner la propriété de M. Robert Laffoy, jet sur son propriétaire maire et Lechevin Horace Bergeron soient autorisés à faire les arrangements nécessaires pour donner suite à la présente résolution

Lechevin fut donné d'une lettre de M. Nour au bureau accusé qui a été remis au moment de 8 H. 16 en exécution de la prime d'assurance d'habitation contre toute responsabilité d'égoutte présentement en cours

Proposé par Lechevin Horace Bergeron

Secondé - - - - - Hippolyte Poullet

Que le montant de 8 H. 16 en exécution de la prime d'assurance pour responsabilité d'égoutte soit payé M. Horace Bergeron.

Proposé par Lechevin Horace Bergeron

Secondé - - - - - Adolphe Champoux

Que M. André Laffoy soit nommé promoteur pour le prochain trimestre

Lechevin et prime d'une lettre de M. Roger pour annoncer aux habitants de la ville d'Antiochia le 17 novembre à 8 H. 16 sur la fête des entrées d'Antiochia et d'Antiochia

L'affaire est à l'étude

Proposé par Lechevin Hippolyte Poullet

Secondé - - - - - Adolphe Champoux

Que cette somme soit avancée au 23 novembre à 4 H. du soir et la somme se livre

Proposé par

Elphège Laffoy

Novembre 29/50

Assemblée spéciale du conseil de la
ville de Melroseport tenue à l'hôtel
de ville de Melroseport, ce 29^e jour
de novembre 1850 à huit heures du
soir. Étaient présents Messieurs
les échevins Adolphe François,
André Bergeron, Philippe Bergeron,
Méliphid Paulinot, Horace Bergeron,
formant bureau sous la prési-
dence du romain M. André Bergeron.

Lecture est donnée d'une lettre de
M. Joseph Legros demandant de lui
le plan d'évaluation de sa propriété

Proposé par l'échevin Horace Bergeron
deuxième - - - - - Méliphid Paulinot

Une feuille de plan de la propriété
de M. Joseph Legros sont lues à
8/100.

Le secrétaire donne lecture au
statuts de la loi d'évaluation.

Proposé par l'échevin Méliphid Paulinot
deuxième - - - - - Horace Bergeron

Quelle que soit l'évaluation soit
homologue suivant sa forme
et valeur, mais les permutations
des propriétés ont été changées
et énumérées ont été paragrapées.

par le romain et l'échevin.

Et la séance est levée.

Méliphid Paulinot André Bergeron Sec.
1850
Novembre 30/50

Assemblée spéciale du conseil de la
ville de Melroseport tenue au lieu
ordinaire de ses séances le
30^e jour de novembre 1850 à
huit heures du soir. Étaient
présents son romain le maire
M. Adolphe Legros, Messieurs les
échevins Adolphe François,
Méliphid Paulinot, Horace Bergeron,
formant bureau sous la
présidence du Maire.

Lecture est donnée d'une lettre
de la Bellefleur & Co. reçue
par son président. Et son contenu
est lu le 29 novembre concernant
reclassement à divers caractères
surtout sur la rue Beauclerc
à l'exception d'un immeuble
pour recevoir le Parc Victoria.

Après approbation.

Il est proposé par l'échevin
Méliphid Paulinot et approuvé
par l'échevin Horace Bergeron
que la ville en devient propriétaire
plans et devis originaux.

Lecture est donnée de l'acte
 n° 2 du contrat de la ville
 par lequel Ce dit contrat approuvé
 par l'assemblée de la ville
 M. Focher surplais en date du
 28 Mars 1800 se chiffant à la
 somme de 357.877.75. s. s. s. s.
 et plus facture en date du
 27 novembre 1800 se chiffant
 à la somme de 3771.60 pour
 deux copies approuvées par
 M. Focher surplais surplais
 de la ville. Montant d'une
 somme due de 322.263.74.

Proposé par l'assemblée de la ville
 Secours - - - - - par la ville

De l'acte n° 2. s. s. s. s. que
 es-dessus détaillé se chiffant
 au montant de 322.263.74 ont
 acceptés et payés

Et la somme à lire.

Willeff Pouchet Elphège Sabbatier
 etc etc

Decembre 6/50.

Le même, ordonnance des copies
 de la ville de la ville de la ville
 en lieu ordinaire des copies
 ce jour pour le dimanche 18
 à huit heures du soir. C'est
 à dire: sans nom de la ville

M. Elphège Sabbatier, Messieurs les citoyens
 André Rousseau, Willeff Pouchet
 Michel Bergeon, Jean Bergeon
 s'occupent de l'acte sous la présidence
 de la ville

Proposé par l'assemblée de la ville
 Secours - - - - - par la ville
 Des les délibérations des copies
 s'occupent de l'acte sous la présidence

Proposé par l'assemblée de la ville
 Secours - - - - - par la ville
 Des les copies et après
 sont acceptés et payés

Henri Blanchet	25.00
Joseph Rousseau	3.50
Richard Rousseau	2.00
Jean Rousseau	6.00
Michel Rousseau	6.00
Richard Rousseau	7.00
Jean Rousseau	6.00
Jean Rousseau	4.00
Jean Rousseau	6.00
Jean Rousseau	7.25
Jean Rousseau	17.13
Jean Rousseau	19.20
Jean Rousseau	6.00
Jean Rousseau	8.25
Jean Rousseau	7.25
Jean Rousseau	7.00
Jean Rousseau	11.25
Jean Rousseau	6.00
Jean Rousseau	2.00
Jean Rousseau	20.75
Jean Rousseau	18.64

Richard Rousseau
 Jean Rousseau
 Ernest Rousseau

Jean Rousseau
 Jean Rousseau

Alfred Poirand	21.00
Paulin Poirand	2.00
Alfred Poirand	2.00
Joseph Poirand	3.50
Joseph Poirand	11.00
Joseph Poirand	23.00
Joseph Poirand	11.50
Joseph Poirand	25.75
Joseph Poirand	5.00
Joseph Poirand	3.00
Joseph Poirand	192.17
Joseph Poirand	5.00
Joseph Poirand	5.15
Joseph Poirand	26.00
Joseph Poirand	5.11
Joseph Poirand	13.50
Joseph Poirand	3.15
Joseph Poirand	25.00
Joseph Poirand	102.19
Joseph Poirand	11.75
Joseph Poirand	17.00
Joseph Poirand	7.75
Joseph Poirand	167.35

Leatere ad donnee d'une lettre
en date du 24 novembre 1853 de

M. Girard demandant comment on peut
rejoindre le Conseil de la ville de
Lyon par le chemin de fer. Ce
démarche de l'académie sur
le 23 novembre 1853 a
son automobile qui par du Pote
revenu M. Girard.

Cette de la lettre a été envoyée à
M. Girard par la voie postale.

Prépare par l'académie l'Institut de
Paris - l'Institut de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris

Prépare par l'académie l'Institut de
Paris - l'Institut de Paris

L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris

L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris

Prépare par l'académie l'Institut de
Paris - l'Institut de Paris

L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris

L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris

Prépare par l'académie l'Institut de
Paris - l'Institut de Paris

L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris

L'Institut de Paris de la ville de Paris

L'Institut de Paris de la ville de Paris
L'Institut de Paris de la ville de Paris

Après lecture sans légende principal de
la une D'azur et pour autres parties sans
légende de la une Beauchamp

Repas par Richemont Horace Bergeron
Secours - - - - - Adèle Lemieux

Dans la ville accepté la présente
cession de ces égards particuliers
à charge de l'entretien et de la réparation
jusqu'à une hauteur de maximum
de 20 pieds de chacune des façades
d'occident à condition que chaque
propriétaire consente un acte de
cession et le soumette au conseil-privé
avec le plus haut de sécurité
sur les terrains de André Daigle
et Romeo Talbot. pour se rendre

à la gare D'azur et que les terrains de l'ouest de
la ville tout cela pour un prix de la présente cession de
quatre plus que l'on coupe et pour valant à son
Joseph Frank notaire d'été

Repas par Richemont Horace Bergeron
Secours - - - - - Adèle Lemieux

Dans les comptes et après avoir
appris et payés

Henri Prues	3.75
Jules Langlois	22.62
Joseph Talbot	3.75
Paul et Marguerite	15.75
Edmond Bergeron	12.25
Richard Langlois	11.75
John Prues	13.00
Joseph Langlois	12.00

Repas par Richemont - - - - - Adèle Lemieux

Secours - - - - - Adèle Lemieux

Dans cette séance ont été approuvés
unanimement le 27 décembre 1902 et huit heures
de soir

Éphigène Subit - maire
Edp Lemieux - vice
Mlle Roussel
Sec. Trés.

Janvier 3/03

Après régularité du conseil de la ville
d'Azur le 27 décembre au lieu ordinaire
des séances et 300 mg pendant mes
de janvier 03 a pu être présentée
sans ce règlement et ont été présentés
par personnes de la mairie M^r Éphigène
Subit Messieurs les conseillers
Adèle Lemieux, André Lemieux
Horace Bergeron formant ensemble
mes la présente des maires.

Repas par Richemont - - - - - Adèle Lemieux

Secours - - - - - Adèle Lemieux

Dans les délibérations les deux
dernières assemblées ont été
acceptées.

Repas par Richemont Horace Bergeron

Secours - - - - - Adèle Lemieux

Présentations no 3 au conseil
tarif de 1370.994.72 même valeur
no 4 no 2 au montant de 57.429.82
soit 814.169.40 seulement combles

de la correction de facture, R. Trounev, en face avec St. Spiridov, des que facture en date du 31 Dec/51 soit acceptée et payée

Lecture est donnée d'une lettre factrice de la Salle Poiry Co en date du 20 Dec. 1951, relativement à l'exécution d'une trinquette pour entree de cave chez M. Robert Mann.

Rapport par l'ecuyer Adolphe Champoux
Secronds - Andre Lemieux

Des la facture en date du 30 Decembre 1951 pour l'exécution d'une travasse pour entree de cave a M. Robert Mann soit acceptée et payée

Lecture est donnée d'une lettre de la Salle Poiry Co en date du 3 Janvier 52 demandant si la corporation de suspendre les frais de l'agencement et d'agant propose de début de 2000/51.

Rapport par l'ecuyer Horace Bergeron
Secronds - Adolphe Champoux

Des les travaux d'agencement et d'agant presentement en cours

soient suspendus jusqu'au début d'août 52, et que nonobstant le terrain de 3.000 m² pour exécution ces travaux d'agencement et d'agant stipules dans cet acte continué entre le ville de Bethshviki et la Salle Poiry Co devant M. Joseph Houle notaire le 20 septembre 1950 soit prolongé jusqu'en fin juin/51, et que la clause finale stipulée dans le même acte soit faite au 30 Juin 1951 au lieu du 31 Decembre/50, avec ses detours suivants:

- 1^o - Que l'emplacement de la cave Joubert soit terminée sans delay, ainsi que les égouts entre les caves Joubert et Luror tels que plans et devis.
- 2^o - Et que de plus en autant que la température le permettra, que le nettoyage et le renouvellement soient faits à tous les endroits en et à temps.

Rapport par l'ecuyer Andre Lemieux
Secronds - Horace Bergeron

Les comptes ci après sont approuvés et payés, et que de plus un montant de \$15.00 sont payés en acompte pour les honoraires de M. Joseph Poiry L'agencement de la ville pour demande terrain de M. Louis Poiry son représentant

Rapport Champoux	2.00
André Lemieux	1.50
Ernest Poiry	1.50
Yves Poiry	19.50
Joseph Poiry	75
Henri Poiry	2.00

Roland Roux	1.00
Hubert Gauthier	6.20
Edmond Lacombe	2.50
Lucien Fougère	11.25
Jacques Blanchet	3.30
Lucien Bessières	4.50
Émile Blanchet	11.25
Émile Roux	2.00
J. Lacombe	132.35
J. Lacombe	3.30
J. B. Roux	1.00
Hubert Gauthier	3.00
Émile Blanchet	121.91
Edmond Lacombe	173.17

Lecture est donnée d'une lettre du
président de la fonderie d'Alphotopka
M. Ch. Émile Bignon demandant un
voisin pour achit de costumes pour
les membres de la fonderie au nombre
de 25.

L'affaire est refusé pour étude

Lecture est donnée dans ceite
d'articles publiés concernant
l'œuvre de l'œuvre de
M. M. Marie Thérèse Fournier

Repose par l'abbé de l'église d'Alphotopka
Secours André Fournier
maître demande d'assistance
publique et des autres sont refusés

Repose par l'abbé de l'église d'Alphotopka
Secours André Fournier

Les cette œuvre s'ajoute à l'œuvre
de la fonderie et s'achit dans la même

Et la même se les
M. M. Bignon Émile Bignon
Secours

25 Janvier 1911

Assemblée générale et annuelle
des électeurs de la ville d'Alphotopka
concernant l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre
et de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre
de la ville d'Alphotopka, en remplacement
de M. M. Bignon Émile Bignon sortant
de charge et de M. M. Hubert Gauthier
et André Fournier sortant
de charge

Le vingt-cinq janvier mil neuf
cent-cinquante-cinq à midi précis
ayant eu lieu l'assemblée par la lecture
de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre
un certificat de publication par
requis les électeurs présents de nom-
mer les personnes qui ils devraient
choisir comme Maire et Échevins
de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre
de la ville d'Alphotopka

Le bulletin de présentation de M. Eschig
 a été produit par le comité de son dépôt, revêtu de toutes les
 formalités requises par la loi, à la de-
 mande de M. Robert Talbot qui atteste
 sa signature en même temps que celle
 de M. Albert Beauchemin, P. R. Gagnon,
 Philippe Bergeron, Honoré des Jardiens,
 Michel Houllé, G. de Lévesque, J. B. Gagnon,
 Alfred Bouchard, P. R. Gagnon, Honoré
 Bergeron, G. de Lévesque, Maurice
 Beauchemin élus et élus d'office
 qualifiés à voter à une élection
 municipale pour la ville d'Arthabaska.
 Le dit bulletin de présentation portant
 l'acceptation du candidat sus-nommé
 de sa voix en nomination comme élu
 en présence de Robert Talbot tel qu'il
 apparaît au document prêt par lui
 en deux feuillets et qui se trouve annexé
 au bulletin sus-dit.

207-101-

Le bulletin de présentation de
 M. Maurice D. Compagnon est produit
 par le comité de son dépôt, revêtu de toutes les
 formalités requises par la loi, à la demande de
 M. René Compagnon qui atteste sa
 signature en même temps que
 celle de M. J. B. Gagnon, Honoré
 Beauchemin, P. R. Gagnon, J. B. Gagnon,
 G. de Lévesque, Alfred Bergeron,
 G. de Lévesque, P. R. Gagnon,
 Michel Houllé, G. de Lévesque,
 Alfred Bouchard, Oscar Bergeron,
 Ch. E. Gagnon élus et élus d'office
 qualifiés à voter à une élection municipale
 pour la paroisse Est de la

ville d'Arthabaska

Le dit bulletin de présentation portant
 l'acceptation du candidat sus-nommé de
 sa voix en nomination comme élu
 de sa voix No 1. du District Est de la ville d'Arthabaska
 en présence de René Compagnon tel qu'il apparaît
 au document prêt par lui en deux feuillets et qui se
 trouve annexé au bulletin sus-dit.

107-102-

Le bulletin de présentation de M. Louis
 Lecomte est produit par le comité de son dépôt, revêtu de toutes les formalités
 requises par la loi, à la demande de M.
 René Compagnon qui atteste sa signature
 en même temps que celle de M. J. B.
 Gagnon, Honoré Beauchemin, J. B. Gagnon,
 G. de Lévesque, Alfred Bergeron, G. de Lévesque,
 Michel Houllé, G. de Lévesque, P. R. Gagnon,
 Alfred Bouchard, Oscar Bergeron, Ch. E. Gagnon
 élus et élus d'office qualifiés à voter à
 une élection municipale pour la paroisse
 Est de la ville d'Arthabaska.

Le dit bulletin de présentation portant
 l'acceptation du candidat sus-nommé
 de sa voix en nomination comme élu
 de sa voix No 2. du District Est
 de la ville d'Arthabaska en présence
 de René Compagnon tel qu'il apparaît
 au document prêt par lui en deux feuillets
 et qui se trouve annexé au bulletin
 sus-dit.

Deux feuillets sont enclavés dans
 l'acte de l'assemblée et quel autre
 bulletin ne peut être produit
 pour les élections de Maurice
 D. Compagnon du dit District Est de la
 ville d'Arthabaska.

Je reconnais être fils de M. Elphège
Labbé. Mais elle par reconnaissance
pour le terme fait par la loi et M. Maurice
D. Campagna elle reconnait au siege
not et M. Louis Lemerrier elle reconnait
au siege par reconnaissance pour le
terme fait par la loi.

Donné à Aethelochka ce vingt cinq
janvier mil neuf cent cinquante
cinq.

Elphège Labbé
off. Papp

Bonnes de Prouce
District d'Aethelochka

Je reconnais Elphège Labbé
notaire. Mais de la ville d'Aethelochka, qui
seront que je remplirai avec honnêteté
et fidélité les devoirs de cette charge au
meilleur de mon jugement et de ma
conscience.

Ainsi que Dieu me verra en aide
Assommenté devant moi
à Aethelochka ce 3 janvier
1907.

Elphège Labbé
off. Papp

Bonnes de Prouce
District d'Aethelochka

Je reconnais Maurice D. Campagna
notaire. Mais de la ville d'Aethelochka, qui
seront que je remplirai avec honnêteté
et fidélité les devoirs

de cette charge au meilleur de mon jugement
et de ma conscience.

Ainsi que Dieu me verra en aide.

Assommenté devant moi
à Aethelochka ce 3 janvier
1907.

Elphège Labbé maire

Maurice Campagna

Bonnes de Prouce
District d'Aethelochka

Je reconnais André Lemerrier
notaire. Mais de la ville d'Aethelochka, qui
seront que je remplirai avec honnêteté et fi-
délité les devoirs de cette charge au
meilleur de mon jugement et de ma
conscience.

Ainsi que Dieu me verra en aide.

Assommenté devant moi
à Aethelochka ce 3 janvier
1907.

Elphège Labbé maire

André Lemerrier

3 janvier/07

Assemblée publique au conseil de
la ville d'Aethelochka. tenue au lieu
ordinaire des réunions ce huit
janvier 1907. a pour président
à l'opacité et avait pour
son honneur le notaire
M. Elphège Labbé. M. Maurice
D. Campagna. M. Louis Lemerrier.
M. Adolphe Chambonne. André Lemerrier.

Maurice D. Compagnie Meillier Bergeron
 Honoré Bergeron formant avec
 nous la présidence du Maire

Le secrétaire donne lecture des délibé-
 rations de l'assemblée régulière du
 2 janvier 1957

Rapport par l'échevin André Champagne
 Secrétaire - André Perron
 Que les délibérations de l'assem-
 blée régulière du 2 janvier 1957 soient
 acceptées

Le secrétaire donne lecture du
 rapport de l'échevin du maire et
 de deux conseillers, ainsi que la
 prestation du serment de M. Edouard
 Fable comme Maire et de
 ses adjoints Maurice D. Compagnie
 et André Perron

Proposé par l'échevin André Perron
 Secrétaire - Maurice D. Compagnie
 Que les comptes ci-après soient
 acceptés et payés

Paul Compagnie	65.76
Raoul Robit	21.55
Gérald Robit	4.00
Émile D. Compagnie	1.50
Richard Compagnie	1.25
Maurice Perron	1.25
Ernest Perron	15.00
Arthur Fable	63.00
Leonard Robit	2.75
Clément Perron	3.25
Paul Fable	2.75

Compt. Fable	7.00
Compt. Robit	9.00
Émile Fable	4.00
Émile Perron	2.00
Richard Fable	3.00
Clément Perron	2.00
John Perron	77.00
Hubert Fable	12.00
Ernest Perron	152.00
John D. Compagnie	7.75
George Perron	22.25
Émile Robit	50.50
Ernest Perron	192.00
Ernest Perron	1.31
Ernest Perron	4.00
Ernest Perron	10.25
Ernest Perron	4.31
Ernest Perron	1.55
Ernest Perron	52.87
Ernest Perron	15.00
Ernest Perron	3.50
Ernest Perron	161.25
Ernest Perron	115.00

Les divers comptes au chapitre total de
 2476.25 sont connus et soude-
 ront du conseil concernant les
 travaux de réparation et perfectionnement
 de la route de la paroisse de la paroisse de
 la paroisse de la paroisse de la paroisse de
 la paroisse de la paroisse de la paroisse de

Les divers comptes au chapitre total de
 2476.25 sont connus et soude-
 ront du conseil concernant les
 travaux de réparation et perfectionnement
 de la route de la paroisse de la paroisse de
 la paroisse de la paroisse de la paroisse de

pages par la Ville en conséquence
après conférence avec les représentants
de la Ville. Henry G. Hill que cette somme
de \$446 25 est retenue sur le contrat

Rapport par Lecheur Alceide F. Lecheur
Seconde par Lecheur Andre Lemieux

Un montant de \$11000 est payé
au personnel de la tribune pour passer
les que spécifiés dans les lettres de
à fin de la somme par un montant de
\$10000 est payé au personnel de
la tribune et l'équipement des tribunes
et l'entretien des tribunes dans
la proposition de la dite tribune

Structure d'une tribune de M. Joseph
Brazill et mesurant de 200 pieds de hauteur
sur la tribune au Conseil en conséquence
de la proposition pour construction de
la tribune et grandissement
de son largeur à 15 pieds de la
part et addition à sa largeur en
laque partie avec la façade de
la tribune M. de Cote

Rapport par Lecheur Herve Perquin

Seconde par Lecheur Alceide F. Lecheur

Une proposition de se reconstruire
du magasin que M. Joseph Brazill
proposé d'ériger sur la même
place égale de la face de la
construction principale de M. de
Mauril et sur la Côte du Cote Nord.

Lecheur Michel Perquin approuvé par
Lecheur Andre Lemieux proposé une
contre proposition à 30 pieds de haut

Proposition principale par Lecheur Perquin
Alceide et Lecheur Alceide F. Lecheur et
Maurice D. Compton

Contre la proposition principale et pour
la contre proposition Michel Perquin
et Andre Lemieux

Proposition principale 4
Contre proposition 2

Proposition principale 4 chapitres

Proposé par Lecheur Alceide F. Lecheur

Seconde par Lecheur Alceide F. Lecheur

Quelle somme ci-dessus accordé
soit valide pour une durée de
dix ans à compter de ce jour
soit le premier 1917

Rapport par Lecheur Alceide F. Lecheur

Seconde par Lecheur Herve Perquin

Une proposition de se reconstruire
la tribune au Conseil en conséquence
de la proposition de M. Joseph
Brazill et mesurant de 200 pieds de hauteur
sur la tribune au Conseil en conséquence
de la proposition pour construction de
la tribune et grandissement
de son largeur à 15 pieds de la
part et addition à sa largeur en
laque partie avec la façade de
la tribune M. de Cote

Rapport par Lecheur Andre Lemieux approuvé par Lecheur
Maurice D. Compton que la somme de \$11000 est retenue
sur le contrat de M. de Cote

Rapport par l'échevén M. H. Berger
 Secours par l'échevén M. H. Berger
 Que M. H. Berger a été
 fait comme il se présente dans
 le prochain trimestre.

Rapport par l'échevén M. H. Berger
 Secours par l'échevén M. H. Berger
 Que M. H. Berger a été
 fait comme il se présente dans
 le prochain trimestre.

Et la signature de l'échevén
 M. H. Berger M. H. Berger
 M. H. Berger M. H. Berger

10 janvier 1951

Secours d'apurement des conseils de la
 ville d'Arthabaska, tenu le 10
 janvier, de ses travaux et finances
 pour le premier 1951 à huit heures
 sous l'égide de M. H. Berger
 Le Maire M. Elphège Gauthier, M. H. Berger
 Les échevén M. H. Berger, M. H. Berger
 M. H. Berger, M. H. Berger
 M. H. Berger, M. H. Berger
 sous la présidence de M. H. Berger

MUNICIPALITÉ DE LA VILLE D'ARTHABASKA

BUDGET POUR L'ANNÉE 1951.

REVENUS

Taxe évaluation \$1,000,000 @ 1.25 - \$12,500.00	
Loontara 71,210.14 @ 65	1,241.66
Loyer Valley Craft	225.00
Loyer des salles 4000-Ville	240.00
Pétrole chéris	291.75
Entretien de voir	150.00
Taxe de chiens	90.00
Intérêt sur taxes	50.00
Licenses	1,200.00
Amis	2,055.70
Écarts	1,500.00
En caisse et acceptés hier, 10/1/51	942.00

TOTAL DES REVENUS

\$26,660.60

DEPENSES

Énergie	1,230.00
Énergie	1,230.00
Hotel-de-ville	1,500.00
Travaux	200.00
Éclairage	400.00
Éclairage	400.00
Éclairage des rues	1,500.00
Reprise sur emprunt	200,000.00
" " "	200,000.00
" " "	200,000.00
Intérêt sur emprunt	45,000.00
" " "	70,000.00
" " "	116,000.00
Intérêt Albert Lanette	20.00
Évaluation	150.00
Secours aux indigents	500.00
Secours alloués	500.00
Assurance	500.00
Divers	3,200.00
Centenaire	1,000.00
Salaires du secrétaire	1,000.00

TOTAL DES DEPENSES

\$24,840.00

Surplus opération 1951

\$17,820.60

Règlement No. 120

Proposé par Bechem, Alcide Fleury

Secondé par Bechem, Horace Bergeron

Qu'il soit fait un règlement pour
prévoir un taux de une piastre et vingt
centimes par cent piastres et les autres
taxes ordinaires, locataires, personnelles
et autres pour l'année 1951 nul ne peut
seul s'opposer.

Règlement No. 121

Que toute une piastre et vingt cen-
times par cent piastres est pour le présent
règlement unifiée sur tous les lieux
fonds, impôts de celle municipalité.
Après l'épave des deniers, cela devien-
drait en regard pour subvenir aux
dépenses générales de ce conseil sur-
venant budget 1951 pour l'année nul
ne peut seul s'opposer.

Les taxes énumérées des locataires, des
biens, des personnes, etc.

\$ 2.00 taxes personnelles

1% du loyer annuel pour les locataires

\$ 100.00 pour les baux et les ventes de terrains

\$ 35.00 Sur toute personne, société ou
corporation exploitant une source de
production pastorale ou de lait
ou vendant les produits laitiers ou
procédant par exploitation de
leur troupeau.

\$ 75.00 sur tout baux ou un com-
merçant de pain et pâtisseries étrangères

\$ 15.00 sur tout baux étrangers

\$ 50.00 sur tout épaves étrangères

\$ 10.00 sur tout colporteur étrangers

\$ 25.00 sur tout commerçant de fruits et légumes
étrangers

\$ 10.00 sur tout marchand de revendeurs étrangers

\$ 10.00 sur tout commerçant de poisson étrangers

\$ 15.00 sur tout vendeur au détail

\$ 50.00 sur tout entrepreneur, contracteur
étrangers

Sur toute personne exploitant dans le mille
des établissements de jeux officiels, jeux publics,
jeux, loterie, etc. ou dans une maison
publique et pour une licence de jeu ou pour
chaque établissement

\$ 200 sur toute personne ou société
ayant un permis de vente de
alcools, de cigarettes ou de
de l'opium

Le présent règlement entrera en
force et sera en vigueur dans les délais
légaux après sa promulgation.

Alcide Fleury
Président

Alphize Subitoin

Le présent est donné dans une lettre au
Club de Ski Victoria sollicitant
un avis pour développer le club
de Ski à Aldobrook

Proposé par Bechem, Horace Bergeron

Secondé Alcide Fleury

Dans une somme de cent dollars est
attribuée au club de Ski Victoria pour
encourager et développer le club
même en développant cette au
Mont St. Michel à Aldobrook

Proposé par Luchon-Mmeur D. Compagnon
deuxième - - - - - Honoré Bergeron

Un montant de \$23.52 est payé
à la ville de Paris. Ce paiement représente
le montant total des contributions
en 4 de date des 15 derniers 1857 et
approuvé par M. Picheu préfet
des finances de la ville.

Proposé par Luchon André Leger
deuxième - - - - - Adolphe Champagne

Une M. Joseph Paris Cultivateur
de la ville de Melchobite est soumis
à l'inspection des magistrats locaux
pour la ville de Melchobite, selon les termes
de la lettre du Ministère de l'agriculture
en date du 31 fév 1857.

L'Échevin Honoré Bergeron donne
avis de motion d'un règlement
pour l'annulation des droits de
vente sur les fermes de
M. David Roux.

Proposé par Luchon André Leger
deuxième - - - - - Honoré Bergeron

Plus sur production de facture
sur le rapport de \$325.00 sont versés
à la caisse de la ville de Melchobite par
l'ordre de Luchon de Contre-maître pour ses
membres, ainsi des contributions sont
conformément la propriété de la ville.

L'Échevin Adolphe Champagne a été élu Com-
missaire, pendant que le Commissaire ex-
lante de la ville de Melchobite, seront portés à
acte conformément à la ville
de Melchobite sous condition d'annulation.

10 - Que la ville paie le tiers de la taxe
d'inspection sur les Communes de la ville
à \$125.00 conformément pour une durée
de 25 années.

21 - L'Échevin des dettes communes de la ville
à perpétuité.

L'affaire est renvoyée à l'étude.

L'Échevin Adolphe Champagne plainte faite par
le Chef de l'Échevin Adolphe Champagne, que
l'annulation de la taxe de \$125.00
M. Émile Fournier marchand de Melchobite
soutient pour annuler les taxes de la ville
et de la ville de Melchobite.

Proposé par Luchon André Leger
deuxième - - - - - Honoré Bergeron

Une M. Joseph Fournier donne
avis de la ville de Melchobite par
l'ordre de Luchon de Contre-maître pour ses
membres, ainsi des contributions sont
conformément la propriété de la ville
de Melchobite. Les contributions de la ville
de Melchobite sont portés à acte
conformément à la ville de Melchobite.

Proposé par Luchon André Leger
deuxième - - - - - Adolphe Champagne
Une M. Joseph Fournier a été élu
Commissaire de la ville de Melchobite
conformément à la ville de Melchobite.

15 Mars 51

Leurs l'approbation du Conseil de
la ville d'Orkney. Tenue au lieu
ordinaire des séances et prolongée
pour le Mars 1951. a huit heures
du Soir.

Etant présents son honneur le
maire M. Edberg, M. S. Magnusson,
les conseillers Aléide et le Comte
André Ferrerius, M. Maurice D.
Campagna prenant séance
sous la présidence du Maire.

Proposé par le Chevalier Aléide et le Comte
André Ferrerius.

Que la police d'assurance ^{mutuelle} contre
la responsabilité Civile Royal
Assurance Company Limited
est désignée et que le pécunié
au montant total de 8221.76 soit
payé à l'agent M. S. Magnusson.

Proposé par le Chevalier Maurice D. Campagna
secondé par le Comte André Ferrerius.

Qu'il est convenu de faire approuver
les papiers relatifs aux propriétés
et l'achèvement par le Chevalier Aléide et le Comte
André Ferrerius, et de donner
le mot de passe par M. Edberg
et le Comte André Ferrerius.

Adopté.

La ville d'Orkney fera cette somme sans
condition aucune de fondation, soit
de 21.76 mille et 75.

Etant donné que le projet de l'achat des
vues de l'Orkney, avec l'achat d'un terrain
des Etables de la ville ordinaire, pour
l'œuvre d'amélioration ou réparation
d'égout et la construction d'un
égout de la ville.

Il est proposé par le Chevalier M. S. Magnusson
secondé par le Chevalier Aléide et le Comte
André Ferrerius, que le projet de l'achat
des vues de la ville d'Orkney, avec l'achat
d'un terrain des Etables de la ville ordinaire,
pour l'œuvre d'amélioration ou réparation
d'égout et la construction d'un
égout de la ville, soit fait par le Comte
André Ferrerius, et que le pécunié
au montant total de 8221.76 soit
payé à l'agent M. S. Magnusson.

Adopté.

Proposé par le Chevalier Maurice D. Campagna
secondé par le Comte André Ferrerius.

Qu'il est convenu de faire approuver
les papiers relatifs aux propriétés
et l'achèvement par le Chevalier Aléide et le Comte
André Ferrerius, et de donner
le mot de passe par M. Edberg
et le Comte André Ferrerius.

Proposé par le Chevalier Maurice D. Campagna
secondé par le Comte André Ferrerius.

Qu'il est convenu de faire approuver
les papiers relatifs aux propriétés
et l'achèvement par le Chevalier Aléide et le Comte
André Ferrerius, et de donner
le mot de passe par M. Edberg
et le Comte André Ferrerius.

Proposé par l'école de l'Alcide de l'école
Seconde André Simonin

Quel rapport des réceptions
Prof. Grand & Co. ont accepté tel
que fait venir, que les livres et
compte du secrétaire trésorier
pour la période comptable finie
au 31 déc 1932.
Adopté.

Et la séance se termine
M. J. Simonin E. Pigeon Secrétaire

4 Avril 1934

Présence la majorité du Comité
la ville d'Alcide de l'école, tenue au lieu
ordinaire des séances ce jour
à 8 heures 1/2 et a huit heures
par son président, président, un
président & secrétaire M. J. Simonin
M. J. Simonin, M. J. Simonin
Alcide de l'école, Alcide de l'école,
M. J. Simonin, M. J. Simonin, M. J. Simonin
M. J. Simonin, M. J. Simonin, M. J. Simonin
la présidence de M. J. Simonin

Proposé par l'école de l'Alcide de l'école
Seconde André Simonin
Quel rapport des réceptions
M. J. Simonin, M. J. Simonin, M. J. Simonin

Proposé par l'école de l'Alcide de l'école
Seconde André Simonin
Il est résolu que sans faute
de la fin du temps réglementaire 2 h 30
1934, le temps réglementaire dans les
limites de cette réglementation ont de
propres en retard avec l'école de
l'Alcide de l'école, le 31 déc 1932
au 31 déc 1934 et moment de la séance
qui se 27 septembre 1934 et moment de la
séance.

Des copies de la présente résolution
ont été envoyées au secrétaire des lycées
M. J. Simonin pour son approbation

Adopté M. J. Simonin

Proposé par l'école de l'Alcide de l'école
Seconde André Simonin

Quel rapport des réceptions
accepter et payer
Pigeon & Simonin 37.00
M. J. Simonin 16.00
M. J. Simonin 12.00
M. J. Simonin 16.25
M. J. Simonin 2.25
M. J. Simonin 31.13
M. J. Simonin 6.25
M. J. Simonin 21.25
M. J. Simonin 22.75
M. J. Simonin 14.00
M. J. Simonin 12.00
M. J. Simonin 2.00
M. J. Simonin 1.00
M. J. Simonin 1.00
M. J. Simonin 12.50

René Gougeon	3.00
Emile Michaud	2.00
Jean-Marie D'Amour	2.00
Richard Albert	2.00
Charles-Louis Desjardins	2.00
Lucien Desjardins	2.00
Harold Mathiot	2.00
Kaufmann & Thibault	2.00
Joseph D'Amour	12.00
J. D'Amour	12.00
J. Emile D'Amour	20
Commissaire Michel D'Amour	102.19
M. J. A. D'Amour c.R.	26.05
André D'Amour	111.00
Emile D'Amour	27.00
Robert D'Amour	203.68
St. Joseph	8.36
Commissaire Michel D'Amour	27.83
Harold Mathiot	1.25
Emile D'Amour	5.00

M. George Thibault de l'Université des
Trinité demande véritablement au com-
mité de lui faire passer de la ville

de l'argent et recevoir pour l'acte

Le com. est donné au conseil de la
ville de Québec pour le Com. de la Ville
de Québec. Le com. est donné au com.
de l'Université de Québec et l'Université
de Québec. Le com. est donné au com.
de l'Université de Québec et l'Université
de Québec.

Après étude du plan, il est
proposé par M. Francis Bergeron
de donner à la ville un terrain de

long (environ 100) le diamètre est variable,
à l'exception de la propriété de M. Francis Bergeron
proposé au com. de la ville de Québec
variable.

Adapté

Lecture est donnée de la lettre de
M. M. D'Amour et de l'Université de
la ville de Québec et l'Université de
M. D'Amour de la ville de Québec
de \$200.00 pour dommages subis par mandat
de la ville de Québec en 1900.

Après délibération du conseil, après de la
lettre de la ville de Québec et l'Université de
M. D'Amour et l'Université de Québec
de Québec pour les dommages
de la ville.

Demande variable est faite par M. D'Amour
de la ville de Québec et l'Université de Québec
de Québec pour les dommages
de la ville de Québec.

Après délibération le conseil décide
d'accepter la demande de l'Université
de Québec et la demande de M. D'Amour.

Demande est faite par M. D'Amour
de Québec et l'Université de Québec
de Québec pour les dommages
de la ville de Québec.

Après délibération, le conseil donne au
com. de la ville de Québec et l'Université de Québec
de Québec pour les dommages
de la ville de Québec.

Proposé par l'abbé Alexandre Félony
 Seconde Maurice D. Campagna

Il sera maintenu de 3000 francs, les uns à
 l'usage de l'histoire de l'église par les
 uns, les autres à l'usage de l'église
 de l'abbaye de la ville de l'église.

Règlement no 131

Attendu qu'il est nécessaire et
 utile de donner un nom à la
 réunion et à la ville par
 M. Paul B. B.

Il sera donc de l'abbaye de
 la ville de l'église de la ville de l'église.

Il est proposé par l'abbé Alexandre Félony
 Seconde par l'abbé Alexandre Félony

Il est donc décidé et statué par
 règlement de ce conseil communal
 de la ville de l'église.

Quels que soient les motifs
 sur la propriété de M. Paul B. B.
 au sujet de son inscription à la 5^e
 et à la 6^e de la ville de l'église
 soit appelée une tour de l'église
 et que ce règlement soit en
 vigueur dans toutes les parties
 de la ville de l'église.

Elphège Lotté maire

Il est donc décidé et statué

Il est donc décidé et statué
 de la ville de l'église

2000 francs

Les sommes régulières du conseil de la ville
 de l'église de la ville de l'église
 des sommes de 2000 francs
 à huit francs de la ville de l'église
 le conseil de la ville de l'église
 les sommes de la ville de l'église
 Campagna, Maurice D. Campagna,
 formant pour un total de la ville de l'église
 de la ville de l'église

Proposé par l'abbé Alexandre Félony
 Seconde Maurice D. Campagna

Les sommes régulières de la ville de l'église
 assemblées sont acceptées.

Proposé par l'abbé Alexandre Félony
 Seconde Maurice D. Campagna

Les sommes régulières de la ville de l'église
 assemblées sont acceptées.

Paul Campagna	111.85
Paul Campagna	23.25
Paul Campagna	1.00
Paul Campagna	7.50
Paul Campagna	6.00
Paul Campagna	13.25
Paul Campagna	3.25
Paul Campagna	8.00
Paul Campagna	6.25
Paul Campagna	9.25
Paul Campagna	1.00

Après la lecture est donnée par l'archevêque
de la messe pour l'anniversaire de la ré-
génération de la paroisse de la paroisse
de la paroisse.

Proposé par l'archevêque Maurice Compagnon
de la paroisse de la paroisse de la paroisse.

Après la lecture est donnée par l'archevêque
de la messe pour l'anniversaire de la ré-
génération de la paroisse de la paroisse
de la paroisse.

Proposé par l'archevêque Maurice Compagnon
de la paroisse de la paroisse de la paroisse.

Après cette messe est donnée par l'archevêque
de la messe pour l'anniversaire de la ré-
génération de la paroisse de la paroisse.

Après la messe est donnée par l'archevêque
de la messe pour l'anniversaire de la ré-
génération de la paroisse de la paroisse.

Jeun 6/1931

Après la lecture est donnée par l'archevêque
de la messe pour l'anniversaire de la ré-
génération de la paroisse de la paroisse
de la paroisse.

Après la lecture est donnée par l'archevêque
de la messe pour l'anniversaire de la ré-
génération de la paroisse de la paroisse
de la paroisse.

Proposé par l'archevêque Maurice Compagnon
de la paroisse de la paroisse de la paroisse.
Après la messe est donnée par l'archevêque
de la messe pour l'anniversaire de la ré-
génération de la paroisse de la paroisse.

Après la messe est donnée par l'archevêque
de la messe pour l'anniversaire de la ré-
génération de la paroisse de la paroisse
de la paroisse.

Proposé par l'archevêque Maurice Compagnon
de la paroisse de la paroisse de la paroisse.
Après la messe est donnée par l'archevêque
de la messe pour l'anniversaire de la ré-
génération de la paroisse de la paroisse.

Carl Compagnon	136 75
Léonard Miron	4 75
Jules Miron	32 25
Louis Miron	17 00
Louis Miron	10 00
Louis Miron	31 25

Jean Blanchette	24 25
Emile Laroque	28 10
Henry Blanchette	37 38
Michelle Frutier	1 57
Renard Renault	18 20
	1 00
A. D. Couture	482 17
George Stacey	7 95
Armand Fuchs	47 51
George Lohet	7 00
W. H. B. Bessone	10 24
J. P. Carabine	2 28
Spawmgen Matis & Pison	122 14
Jeanne Flecher	100 00
Compagnie téléphonique	1 77
J. P. Fournier	136 00
de Bessone	20 70
W. H. B. Bessone	34 66
Robert Rigel	576 26
Compagnie Fournier	126 50
J. P. Fournier & Bessone	53 06
de Bessone	161 00
de Bessone	7 45
Mademoiselle Chouard	18 60
Michelle Fournier	7 60
Compagnie Matis & Pison	148 11
Michelle Fournier	41 00
Albert & Bessone	71 25

Rapport par Bessone - Georges Bessone
 Secrétaire - Michelle Bessone
 Que le gouvernement d'une commune
 de 2000 habitants par exemple par 2000
 habitants de 1954 à la Salle-Puy
 Ce lieu est inscrit à haute fin
 de la commune par autorisation de M.
 L. H. B. Bessone - L'opinion de
 M. H. B.

Rapport par Bessone - Adolphe Bessone
 Secrétaire - Maurice Bessone
 Que le gouvernement de la commune
 de 2000 habitants par 2000 habitants
 de 2000 habitants par 2000 habitants

Deuxième acte fait par le président du
 Comité de Centenaire en la personne
 de son honneur le Maire, pour l'érection
 d'un monument en la commune de
 la Salle-Puy Bessone et dans tout sur
 le terrain de l'Hotel de Ville de Bessone.

Rapport par Bessone - Georges Bessone
 Secrétaire - Maurice Bessone
 Que le comité de centenaire
 soit autorisé à donner suite à son
 projet de travaux.

Rapport par Bessone - Georges Bessone
 Secrétaire - Maurice Bessone
 Que le comité de centenaire
 de la commune de la Salle-Puy Bessone
 soit autorisé à donner suite à son
 projet de travaux de la commune de
 la Salle-Puy Bessone et dans tout sur
 le terrain de l'Hotel de Ville de Bessone.

Rapport par Bessone - Adolphe Bessone
 Secrétaire - Michelle Bessone
 Que le comité de centenaire
 de la commune de la Salle-Puy Bessone
 soit autorisé à donner suite à son
 projet de travaux.

Proposé par l'échevin André Lemieux
 Seconde ———— Alcide St-Onge
 que les comptes des quatre dernières
 années soient acceptés

L'échevin André Lemieux donne avis
 de motion, qu'il proposera un règlement
 à une prochaine séance de Conseil
 pour dispenser à toutes personnes
 de payer dans le pays le service
 des Mont-St-Michel

Proposé par l'échevin André Lemieux
 Seconde par l'échevin Alcide St-Onge

Que le salaire des hommes de Peles
 augmente spécialement pour les
 fêtes de l'Ascension, de la Vierge
 et de l'Assommoir sont fixés à 1^{er} par

Proposé par l'échevin André Lemieux
 Seconde ———— Honoré Bagny

Les emprunts de \$10,000 sont payés
 en la ville de St-Onge, en comptant
 sur l'année de 1875 des Contes et
 1876 25

Proposé par l'échevin André Lemieux
 Seconde ———— Alcide St-Onge

Les comptes de l'année sont
 approuvés et payés

Thémisgaye Water & Power	272.50
Emile Populaire	6.50
Charles L'Amour	6.00
Alfred Gauthier	2.00
Joseph L'Amour	25.00
Paul Maron	62.75
Louis Desrochers	37.50
Jean-Baptiste	35.75
Robert Pelodreau	59.48
Jean Blanchet	52.57
Emile Gagnon	78.00
Emile Doyon	40.00
Emile Campagna	27.50 27.50
	2.50
Emile Richard	3.50
Jean Marie Filipey	3.50
Ch. St. Charles	3.50
Auguste Gauthier	3.50
Charles Desrochers	3.50
Emile Doyon	46.20
Rodolphe Lemieux	66.00
Auguste L'Amour	15.00
Michel Huet	95.75
Alphonse Robit	81.50
Alfred Populaire	58.00
Alfred Lemieux	36.50
Alfred Populaire	58.00
Jacques L'Amour	10.46
Alfred Gagnon	76.70
Alfred Maron	36.00
Jean Blanchet	32.00
Louis Desrochers	10.20
Robert Pelodreau	37.46
Emile Gagnon	40.20
Antoine L'Amour	12.00
Hermane Dobb	7.20
	18.00
Emile Campagna	31.75

Ernest Lavigne	21.00
Samuel Vézina	19.40
John Bouchard	15.00
Robert Bédouin	22.25
Leonard Moran	21.00
Adrien Gosselin	12.00
Paul Bonalle	8.70
Leonard Lacombe	3.00
Ernest Doye	118.00
	20.00
Georges Desrosiers	10.00
Henri Bernier	15.50
Jacques Piquet	30.43
Alain Charles Lapin	.82
Jean Marie Leduc	100.00
Le C. Lacombe	30
Emile Lacombe	3.14
Al. Lacombe	0.20
L. Lacombe & Lacombe	10.77
M. Lacombe Leduc	4.45
Ray Vézina Cie	76.00
A. Lacombe	39.28
Al. Beauchemin	54.62
M. Lacombe	17.60
Emile Lacombe	298.09
Ray Lacombe	7.80
M. Lacombe	10.25
Edith Lacombe Ltd	9.18
Command Lacombe	2.00
Opus Lacombe	21.85
La Salle Printing Co	141.00
	711.30
	375.00
	477.33

Attendu que le notaire Charles Robert Jumeau a été nommé, mardi, le dix juillet courant, le représentant communautaire de son admission à l'exercice de la profession de notaire, et attendu que le notaire Charles Robert Jumeau a été nommé de la ville d'Arthabaska, de 1932 à 1935, après en avoir été son secrétaire, l'exercice, des années durant, soit de 1911 à 1921.

Il est proposé par l'adhésion Harold Boucher, Secrétaire pour l'exercice de la profession de notaire, qui a été noté de plusieurs lettres et de plusieurs notes adressées à notre conseil, que le notaire Charles Robert Jumeau, à l'occasion de ses services, fut élu d'ur de l'exercice de la profession de notaire, à Arthabaska, et que copie de la présente résolution lui soit adressée, et remise au journal local, l'Arthabaska, de l'Arthabaska, de l'Est pour publication.

L'adopté

Attendu que le Ministre de la Santé de la Province de Québec a prescrit à la réflexion de nos services Beauchemin, Leduc, Jumeau, et autres des Diabètes, en y ajoutant un tapis d'asphalte sur intervention jugée de M. Wilfred Leduc, Secrétaire Provincial du Comité d'Arthabaska.

Attendu que M. Wilfred Leduc a obtenu des Finances Provinciales un octroi de 2000.00 pour aider financièrement le Comité de l'Arthabaska à la célébration de sa

Fêtes.

Il est donc proposé par l'échevin Henri Bergeron, secondé par l'échevin Michel Bergeron, que le conseil de la ville d'Arthabaska, au nom de tous ses contribuables, offre à M. le député Walfred Sabhi, ses plus sincères remerciements, pour ses précieuses interventions et dévoués services, et que copie de la présente résolution lui soit adressée.

Adapté

Il est proposé que les fêtes du canton d'Arthabaska célébrées du 28 juin au 2 juillet dernier, ont rapporté le plus grand succès.

Attendu que ces fêtes ont fait une belle publicité à la ville d'Arthabaska.

Attendu que les précieuses lectures de nos journaux de ces fêtes ont été

M. Le Chevalier Henri Bergeron, Secrétaire de la Presse et son honneur le Maire M. Elphège Sabhi, toutes de tous les membres du conseil du canton d'Arthabaska, et de la bonne coopération de tous nos contribuables.

Il est donc proposé par l'échevin André Lepage, secondé par l'échevin Michel Bergeron, qu'un vote de félicitations, soit adressé à M. le Chevalier Henri Bergeron, et à son honneur le Maire M. Elphège Sabhi, à tous les membres

du Conseil du Canton d'Arthabaska, et à toute la population de la ville et de la Campagne pour le succès obtenu. — L'occasion de ces fêtes, et de remerciements, par la belle publicité faite à la ville d'Arthabaska, en Occident, et que copie de la présente résolution soit renvoyée au journal local, l'Union des Cantons de l'Est, pour publicité.

Adapté

Et la séance se lève.

Henri Bergeron
Sec. Trés.

Elphège Sabhi, Maire

— le Août 1931 —

Leurs collègues du Conseil de la ville d'Arthabaska, tenus au bon ordonnance des séances et premier jour le Août mille neuf cent trente et un à huit heures du soir étaient présents: son honneur le Maire M. Elphège Sabhi, Messieurs les échevins André Lepage, Adolphe Lepage, Maurice Lepage, Maurice Bergeron, présent par son honneur le Maire.

Proposé par l'échevin Henri Bergeron, secondé par l'échevin Adolphe Lepage.

Les résolutions de la dernière assemblée sont acceptées.

Proposé par Lechevalier Adolphe Cyprien pour
 seconds - Maurice D. Compagne
 Deux exemplaires et après avoir
 acceptés et payés.

Sherrington Walter Lawer	116.75
Albert Breguchens	17.12
Ephigé Roux	33.11
Jean Paul Doyle	6.25
Emil Compagne	136.48
Regnard Morrison	21.65
Ernest Spangne	13.75
Antonin Landry	21.75
John Playmille	30.15
Gerard Houde	7.53
Yves Gaudet	2.00
Ch. Lévy Picardier	2.00
Marcel Mailliot	2.00
Raymond Mailliot	2.00
Ch. Raymond Couture	3.27
Jean Marc D. Lévesque	2.00
Emile Marchand	2.00
Muller Frères	1.50
Alphonse Roberge	1.50
Adrien Fossion	6.00
P. P. Chénier	46.30
Ephigé Laché	85
Philippe Bergeron	5.10
Rob. Beauchamp	2.30
Muller, Meunier	91.33
Mrs. Gold, Miché	57.00
L. Luppinière & Arthabaska	1.06
Walt Ramond	1.00
Dr. Gaudreault, Honneur	6.50
Robert Boit	371.67
Alfred Ramond	8.64

Proposé par Lechevalier Honoré Bergeron
 seconds - Adolphe Cyprien
 Que la vente & cession publique
 de Mlle Suzanne Bergeron fille de Léonide
 Bergeron soit acceptée par ce conseil.

Proposé par Lechevalier Honoré Bergeron
 seconds - Adolphe Cyprien
 Que M. Maurice D. Compagne
 échec soit élu promoteur pour le
 prochain trimestre.

Re. appropriation de terrains de M. M.
 Rosario Saluberte & Honoré Bergeron, etc.

L'echec pour M. Bergeron etant
 interessé à la cause son organe pendant
 la discussion.

Attendu - qu'à la séance ordinaire
 du conseil de la ville d'Arthabaska, tenue
 le deux novembre mille neuf cent
 cinquante, une résolution a été
 passée, nommant M. M. Louis
 Couture, Eug. de Duché, Vincent
 Larocelle, promoteurs de l'école
 et M. Thomas Miché, commissaire
 de la paroisse de St. Christophe,
 évaluateurs pour faire l'évalu-
 ation des dommages, qui subsistent
 M. M. Rosario Saluberte & Honoré
 Bergeron, sans l'assentiment de
 ses témoins de construction de fait
 faite sur leurs terrains.

Attendu que M. Louis Couture
 Eug. de Duché sans des raisons
 valables ne peut remplir la charge

Il est donc proposé par Lichemm (Gle. Fleury)
 Seco. Ad. Champagne
 Que Mr Jacques Langlois Ing
 Général de Québec soit nommé expert
 pour un règlement de Mr Louis
 Couture Ing. dimensionné.

Et la séance se leva
 M. Elphège Labbe, président
 M. J. J. J.

5 septembre 1937

Séance régulière du conseil de la
 ville d'Alfredville, tenue au hôtel
 de ville d'Alfredville le 5 septembre. M. Elphège Labbe
 a été nommé président pour la séance
 de ce jour. Était présent
 M. Elphège Labbe, président
 M. Adolphe Champagne, conseiller municipal
 M. Maurice D. Champagne, conseiller municipal
 M. Horace Bergeron, conseiller municipal
 M. Louis Couture, conseiller municipal
 M. J. J. J.

Proposé par Lichemm, M. Elphège Labbe
 Seco. M. Maurice Champagne

Quelques minutes de la dernière
 assemblée sont acceptées

Proposé par Lichemm, M. Elphège Labbe
 Seco. M. Horace Bergeron

Des comptes et après avoir acceptés
 les et pages

Jacques D. Lichemm	6.00
Robert Macleod	2.00
M. Elphège Labbe	2.00
Edmond Lichemm	6.00
Paul Champagne	2.00
Robert Rogée	4.00
Edmond Lichemm	42.00
Joseph J. J.	38.00
J. J. J.	47.00
Compt. Champagne	107.00
Ch. J. J.	70.00
J. J. J.	13.00
Joseph J. J.	268.00
Joseph J. J.	3.00
Joseph J. J.	15.00
Joseph J. J.	21.00
Joseph J. J.	21.00
Joseph J. J.	15.00
Joseph J. J.	12.00
Joseph J. J.	4.00
Joseph J. J.	14.00
Joseph J. J.	128.00
Joseph J. J.	3.00
Joseph J. J.	6.00
Joseph J. J.	7.00

Lecteur d'une requête de M^{rs} Jean-
Marie Abé et autres demandant de
passer un règlement municipal
de la ville d'Elphinstone, pour la muni-
cipalisation des vidanges.

Proposé par l'échevin André Bergeron
secondé Adolard Pampour

Quelques affaires sont remises pour
étude.

L'échevin Horace Bergeron donne
avis de motion qu'il proposera à une
prochaine séance un règlement
pour la municipalisation des
vidanges.

Proposé par l'échevin Adolard Pampour
secondé Adolard Pampour

9/10
Que le maire et le secrétaire
trésorier soient autorisés à faire
un emprunt temporaire au montant
de \$5000 cinq mille dollars à la
Banque de Montréal ou d'autant
autre prêtées en attendant le
travail de la perception des taxes
de l'année fiscale courante et
d'un autre du Gouvernement
Provincial, concernant la protection
des incendies.

Proposé par l'échevin M^r D. Cyprien
secondé Horace Bergeron

Qu'un montant de quinze cents
dollars soit payé à M^r Joseph
Langlais & C^o en acompte sur

un montant de \$3360.43 et en plus
un montant de mille dollars soit payé
à la Belle Rivière Co en acompte sur
un montant de \$8756.83

Proposé par l'échevin André Bergeron
secondé W^{ill}is Bergeron

Que le conseil accepte les
rapports des administrateurs de M^{rs} Thomas
Michel, capitaine, Joseph Langlais
Angland et J. J. Lacombe Agence
et que les affaires soient faites sans
exception M^{rs} Roux, Lacombe Ltd
et Horace Bergeron notaire, et que
sur refus des procédures en
expropriation soient prises.

L'administrateur Horace Bergeron
d'aujourd'hui, s'est retiré de son
siège pendant les délibérations.

Proposé par l'échevin Horace Bergeron
secondé W^{ill}is Bergeron

Que le conseil s'efforce avec
regret de décerner des Prix aux
Compagnons, fils de M^{rs} Maurice D.
Compagnon, échevin de cette munici-
palité et des gens les plus
aimés qui s'efforcent de plus
en plus de perfectionner.

Proposé par l'échevin Horace Bergeron
secondé W^{ill}is Bergeron

Que le conseil s'efforce
avec regret de décerner des Prix
à l'œuvre de M^{rs} E. Hudson

unanimement de cette municipalité,
et desire les exprimer ainsi qu'à
sa famille ses plus anciens
sympathes.

Proposé par Lechevin Horace Bergeron
Seconde - M. Louis Bergeron

Que ce conseil a apprécié avec
regret la démission de l'honorable M.
Rogues Langlais. Rêve de M. Jules
Langlais Ingénieur Conseil
de cette municipalité. Et desire
exprimer à son Jules Langlais ainsi
qu'à sa famille ses plus anciens
sympathes.

Et le conseil se lève

M. Alfred Roussif M. Louis Fleury
sec. Gen. Président

3 Octobre 1931

Le conseil requiert des conseils de la Ville
d'Arthabaska, tenant au bien ardemment
des sciences et notamment pour le
Octobre prochainement club amputés
sur le huit heures du soir, et veut
provoquer les citoyens Adolphe Fleury,
Adelard Champagne, André Lemieux,
Horace Bergeron fermont. fucium

En présence du maire M. Elph. Lefebvre
et des citoyens Lechevin Maurice D. Bergeron

Il est proposé par Lechevin André Lemieux
Seconde par Lechevin Adelard Champagne

Que ce conseil Adolphe Fleury soit
nommé président de cette assemblée
Adapté

Proposé par Lechevin Horace Bergeron
Seconde - Adelard Champagne

Que les minutes de la dernière assemblée
soient acceptées

Proposé par Lechevin Adelard Champagne
Seconde - André Lemieux

Que les comptes ci-après soient
acceptés et payés

Shawmigon Water & Power	\$ 114.75
McLellan Paul & Sons	7.50
L'Imprimerie d'Arthabaska	1.60
Leprieux & Gagnon Enr	12.00
M. Alfred Roussif "Timbre"	18.60
Compt. d'Arthabaska	65.40
Ernest Fournier	9.50
Rodolphe Thivierge	2.00
M. Louis Fleury	2.00
Alphonse Roberge	3.00
Adrien Poirier	2.00
Spécial Fournier	2.00
Sumner Malhot	1.00
Josée Paronon	1.00
Alfred Malhot	5.00
Ch. Edouard Gauthier	11.00
Emile Malhot	11.00
Jean Marie St. Germain	11.00
Alfred Malhot	11.00
Régis Malhot	8.00

Date d'Althobocke en sep octobre 1787

Messrs. Proust & Elphège Sabotier
 ses fils

8 Octobre/87

Scieur de appoinement du conseil de la
 ville d'Althobocke tenu au lieu
 ordinaire de seances ce ~~quatrième~~
 jour de Octobre M. de Meuse est
 quart et un a huit heures devers
 étaient présents son honneur le Maire
 M. Elphège Sabotier, Messrs les conseillers
 Messrs Alard & Leuff, Adolphe
 Champoux, André Roussier,
 Maurice D. Compagnon, M. de la Roche
 Ross, Honoré Bergeron formant qu
 rieux sans la présidence du Maire

L'écuyer Honoré Bergeron étant
 intéressé se retire de séance
 pendant les délibérations.

Lecture est donnée du rapport des
 estimateurs Thomas Machet, Ad.
 Vincent Lavoie, Agronome, Jacques
 Langlais & M. de la Roche Ross
 ayant l'indemnité a payer pour
 la construction d'un chemin
 d'égout sur le terrain de M.
 Honoré Bergeron notaire.

Étant donné que il y a deux
 regards sur la construction de
 l'écoulement précité, et que, par
 erreur, et d'un seullement par

de mentionne dans le rapport

Il est proposé par l'écuyer Adolphe
 Champoux & secondé par l'écuyer
 Maurice D. Compagnon qu'un regard
 additionnel soit ajouté, après en avoir
 fait confirmer le tout par les es-
 timateurs en question.

Lecture est donnée d'une résolution de
 la Commission notaire du village
 d'Althobocke, demandant de faire
 un règlement interdisant la construc-
 tion de botonnets, pour l'éclairage
 des escaliers, des ascenseurs à chevaux
 et ascenseurs de ferons a 1000' de
 l'école, qui sera construite sur le
 terrain acheté de M. Napoléon Berthier

L'affaire est à l'étude.

Lecture est donnée d'une réso-
 lution du conseil de la paroisse
 de St. Christophe en date du 9
 Octobre 1787, concernant le détachement
 de la Côte St. Anne, et demandant
 au conseil de la Ville d'Althobocke
 d'approuver cette résolution en
 y faisant suite.

Proposé par l'écuyer André Roussier
 secondé par Alcide Hébert
 Que son honneur le Maire et le
 président du Comité de la Ville
 M. Maurice D. Compagnon soient
 autorisés a reconnaître les dépenses
 pour l'hospitallerie de l'hopital

M. Joseph concernant l'acquisition
d'une partie de leurs terrains pour
la réalisation du dit projet, et que
demande joint faite à M. Michel Sabbe
m. à f. pour faire faire le tracé du
projet de détournement.

Lecture est donnée d'une lettre de
la Comp. Int. Water Supply relative-
ment aux propositions de la construc-
tion d'un puits profond dans la
municipalité de la ville d'Arthabaska.

Proposé par l'échevin Horace Bergeron
Seconde - André Lamoignon

Sur ces propositions faites dans
la lettre ci-haut mentionnées furent
acceptées pour un forage d'eau
additionnel et la construction
d'un puits profond sur l'un ou
l'autre des puits d'eau.

Proposé par l'échevin Adolphe Champagne
Seconde - Michel Bergeron

Un montant de \$ 1000.00 est
payé à M. Joseph Sanglans l'ing-
énieur de Québec en paiement des
un montant de \$ 1860.43
Balance de \$ 860.43

Et la séance est levée.

Michel Bergeron
Prés. Maire
Maurice D. Campagna
Pas. Maire

Signe par le Maire. Maurice Lamoignon et la ville
d'Arthabaska, présents à cette assemblée
convenant de procéder sur toutes questions
qui sera soulevées devant le conseil
à cette séance, notre présence soulevant
le défaut d'avis.

En foi de quoi nous avons signé
à Arthabaska ce treizième jour de Octobre
1917

Elphège Sabbe maire
Alcide Fleury, échevin
Adolphe Champagne
André Lamoignon
Maurice D. Campagna
Michel Bergeron
Horace Bergeron

Tenon Michel Bergeron

13 Octobre 1917

Le conseil municipal du conseil de la ville
d'Arthabaska, tenu au lieu et
heure ordinaire ce treizième jour
de Octobre 1917, étaient présents:
son maire le Maire M. Elphège
Sabbe, Messieurs les échevins Alcide
Fleury, Adolphe Champagne, André
Lamoignon, Maurice D. Campagna,
Michel Bergeron, Horace Bergeron,
présent également sous la présidence
du Maire.

Les échevins ont signé une
attestation concernant le défaut
d'avis de la présente assemblée.

M. Maurice D. Campagna,
échevin de la ville d'Arthabaska
donne avis de motion de la présente

discrepamment, pour construction
de pompes, la fore pour protection
contre incendies et incendies
notre population contre toute
dette de eau.

Après session spéciale tenue
le dimanche soir de octobre mille
neuf cent cinquante-cinq.

Il est proposé par l'échevin
Alexandre St. Laurent appuyé par
l'échevin André Poirer.

Que l'avis de la présentation des
réglements municipaux devra
être donné séance tenante, et
tout règlement ne pourra être lu
et adopté qu'à une séance sub-
séquente, tenue à un jour cette
séance.

De plus les règlements muni-
cipaux devront subir deux
lectures avant leur adoption,
et qui pourront être faites
le même jour.

Adaptés iniquement.

Et la séance se lève.

M. J. Poirer M. J. Poirer
M. J. Poirer M. J. Poirer

16 Octobre 1951

Requis spécial de conseil de la Ville d'Edith
St. Laurent au lieu ordinaire de séance
ce jour de octobre 1951 à huit
heures du soir étaient présents: son honneur
le maire M. Elphège L'Abbe, messeigneurs
les échevins Alexandre St. Laurent, Adolphe
Chambers, Maurice D. Champagne,
M. J. Poirer, Horace Bergeron
formant quorum sans la présence
du maire

Jeune de Québec
Coopération de la Ville d'Edith

Réglement No 133

Attendu que il est devenu urgent, en
vue d'améliorer notre système de pro-
tection contre incendies et de prévenir
notre population contre toute dette
de eau, d'avoir recours à la qualification
de l'ingénieur M. J. Poirer
en rapport au forage de puits arti-
sien.

Attendu que la Compagnie Inter-
national Water Supply Ltd a fait une
proposition pour l'essai d'un
forage additionnel et son dévelop-
pement et a fait des propositions
alternatives, et considérant que cette
compagnie pourrait faire les travaux
des dit ouvrages.

Attendu que ces travaux sont
nécessaires pour garantir l'appro-
visionnement de la ville de Québec
de cette coopération.

Attendu que ces travaux contiennent

environ \$12,500 ou

- Attendu que le Ministère des Travaux publics de cette Province a accédé à cette corporation sur un acte de \$15,000.00 payable en deux versements, à compter de 1957, et qu'un seul versement a été fait jusqu'à date, cet acte a été rescindé sur la recommandation de Monsieur Wilfred Subli, le représentant du comté d'Archerfield à la législature de la Province de Québec, en vue d'améliorer notre système de protection contre l'inondation, et aussi en vue des autres questions faites par les ingénieurs Québecois en rapport avec l'acte actuels.

Attendu qu'en conséquence il me sera permis de faire un emprunt temporaire pour payer ces travaux.

Attendu qu'un avis de motion a été légalement donné;

En conséquence

il est proposé par l'échevin Gauthier et appuyé par l'échevin M. Gauthier, et il est résolu qu'un règlement portant le numéro 133 soit adopté; qu'il soit donc statué et légalisé par ce règlement approuvé.

- 10- Le Conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de forage de puits artésien, tel que plus amplement détaillé par l'International Water Supply - 11 dans sa lettre en date du 2 octobre, 1956, de manière à apporter à la population la quantité d'eau suffisante pour son utilité et sa protection contre l'inondation.

- 20- Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant que \$12,500 ou pour les fins de présent règlement et pour se procurer cette somme, à emprunter au moyen de billets promissaires jusqu'à concurrence de ce montant.
- 30- Le dit emprunt sera remboursé à même la balance de \$10,000 ou que le Ministère des Travaux Publics a accordé comme avance aux termes de sa lettre en date du 29 août 1956 et pour la balance à même les argents des budgets 1957 et 1958.
- 40- Messieurs le Maire et Messieurs le secrétaire, trésorier sont autorisés à signer les dits billets promissaires un par un et à mesure que la Corporation aura besoin de cet argent.
- 50- Le présent règlement entrera en force conformément à la loi.

A été lu et approuvé à la séance spéciale du 16 octobre 1956.

Wilfred Subli
Sec. Trés.

S
Ephège Subli maire

Et la séance se lève

Wilfred Subli
Maire

Le maire W. Carrière
Pro. Maire

25 octobre 1957

Seance speciale du conseil de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des seances ce vingt-cinquieme jour de octobre 1957 a huit heures du soir etant presents: son honneur le maire M. Elphège Sabbe, Messieurs les echevins Alceide Fleury, Adolard Champagne, André Lemieux, M. Louis Bergeron, formant quorum sous la presidence du Maire

Leure est donne son accord de la Comp. Int. Water Supply Ltd. concernant un usage d'eau adductif et construction d'un projet d'usine qui permettraient une production maximum de 216,000 gallons d'eau par 24 heures

Considerant, que la ville d'Arthabaska n'a pas dans le moment la quantite d'eau suffisante pour les besoins de sa population et protection contre l'incendie,

Il est propose par l'echevin Alceide Fleury, seconde par l'echevin M. Louis Bergeron

Que le contrat de la Comp. Int. Water Supply Ltd. qui permettraient une production maximum de 216,000 gallons d'eau par 24 heures soit accepte, a condition, que les clauses No 1 et 2 soit modifiee par l'ajout de la clause No 1 au No 2 et

que son honneur le Maire et le secrétaire soient autorises a signer pour et au nom de la ville le dit contrat d'adapte convenablement

Propose par l'echevin André Lemieux
seconde Alceide Fleury

Que cette motion soit approuve a sa session le 27 octobre 1957 a huit heures du soir

Et la seance est levee

M. Elphège Sabbe Maire de Arthabaska
M. Louis Bergeron Secrétaire

7 novembre 1957

Seance reguliere du conseil de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des seances ce septieme jour de novembre 1957 a huit heures du soir etant presents: les echevins Alceide Fleury, Adolard Champagne, André Lemieux, Maurice D. Campagna, M. Louis Bergeron, Honoré Bergeron, formant quorum sous la presidence du Maire M. Louis Bergeron

Propose par l'echevin Adolard Champagne
seconde André Lemieux

Que les minutes de la dernière assemblée soient acceptes

Propose par l'échevin André J. J. J. J.
deuxième Adolphe Champagne

Quelle somme des employés pour
notaires de la Ville soit faite à
savoir "600" de l'heure avec
effet rétroactif au 1^{er} octobre
1951.

Propose par l'échevin André J. J. J. J.
deuxième Maxime Bergeron

Que les comptes ci-après
soient acceptés et payés.

Albert Beauchemin	35.61
Leopoldine Sorel-Couss	25.00
J. E. Leger	30
George S. Humeau	3.57
Bernard Kamel	4.00
L'imprimerie d'Arthuro	6.60
Canadiens Press Co Ltd.	118.14
Maxime Huguin & Comp Ltd	144.67
Thomson Mitchell	7.00
Walter J. J. J.	9.73
René J. J. J.	5.00
Maxime Huguin & Comp	277.73
Louis A. J. J.	25.20
Gerald J. J.	38.00
Ernest J. J.	57.60
Ernest J. J.	128.73
Gaston J. J.	4.90
Jean Marie J. J.	17.00
Yvonne J. J.	17.00
Yvonne J. J.	5.00
Yvonne J. J.	5.00
Yvonne J. J.	4.00
Yvonne J. J.	5.00
Yvonne J. J.	5.00
Yvonne J. J.	5.00

Yvonne J. J.	2.25
Yvonne J. J.	5.00
Yvonne J. J.	4.20
Yvonne J. J.	9.75
Yvonne J. J.	1.00
Yvonne J. J.	2.71
Yvonne J. J.	5.00
Yvonne J. J.	1.00

Le Maire a donné son projet
d'acte de résorption de la dette
notaires des Commissaires de la
de la Municipalité de la Ville
d'Arthuroville, par lequel
ces dettes résorvent à la charge
de la Ville d'Arthuroville
leur dette, lequel projet
proposé par les soins de M. Charles
Robert Gammeau, Notaire.

Il est donc proposé par l'échevin
Maxime Bergeron, secondé par
l'échevin Maxime Bergeron
que la ville accepte le dit
projet d'acte sans forme et te-
neur, et que son paiement le
Maire soit autorisé à signer
payer et au nom de la ville
cet acte de résorption, et a y annexer
toutes autres clauses et con-
ditions qui se trouvent utiles
et nécessaires dans l'intérêt
de la Ville.

Udopte

RÈGLEMENT No 134-

Règlement de la ville d'Arthabaska
concernant l'apurement et le service
d'eau, amendé le règlement No 115.

Selon l'avis déjà donné, l'ancien
Ordre, 2^{ème} session, proposé par
le conseiller Jean-Baptiste Bergeron
et le conseil approuvé à l'unanimité
à l'adoption du règlement
suivant, comme amendement au
règlement No-115.

Par ce règlement il est décidé
et statué ce qui suit:

Au sans paragraphe C de l'article
3 du dit règlement No-115, les
mots: "Commission scolaire
d'Arthabaska No 230 00" sont
remplacés par les mots suivants:
"des Commissions
d'écoles du Village d'Arthabaska
No 125 00" pour une
durée de 25 ans ou l'accord
entre les Commissions des
écoles du village d'Arthabaska
et la Corporation
de la ville d'Arthabaska et au
le règlement No-132.

Il est ajouté au dit sans
paragraphe les mots: "L'Hotel
Indien d'Arthabaska" N 75-00.

Sur les deux cas ci-dessus
après avoir consulté sur les faits
131

L'article 7 est amendé, en complétant
les mots en noir par trois mois:

Du moment qu'il y aura eu usage
d'eau pour une partie d'un terme,
quelque moment qu'il soit, la
charge sera pour le temps fait,
mais pour pas moins de trois mois.

Ce présent règlement entrera en
vigueur dans les délais et après
les formalités requises par la loi.

Adopté le 7 novembre 1951

Willy P. Roy Maire D. Campagna
Sec. Trés. Pro. M. U. S.

RÈGLEMENT No-135-

Règlement de la ville d'Arthabaska
concernant le service des canaux
d'égouts

Selon l'avis déjà donné, l'ancien
Ordre, 2^{ème} session, proposé par
le conseiller Jean-Baptiste Bergeron
et le conseil approuvé à l'unanimité
à l'adoption du règlement
suivant:

Il est ordonné et statué par
ce règlement ce qui suit:

10- Vu l'accord intervenu entre
les Commissions d'écoles du
Village d'Arthabaska et

la Corporation de la Ville d'Arthabaska, et sur le règlement No 112. Les Commissaires d'Arthabaska du Village d'Arthabaska n'auront pas à payer pendant le service d'épave pendant une période de quarante années (40 ans) à compter du 1^{er} Janvier 1957.

Cela ne s'applique qu'au Collège mentionné par les dits Commissaires d'Arthabaska, et dans son état actuel:

29. Une taxe de cinq dollars (5.00) est par les propriétaires imposée pour le service des canaux d'épave à chaque logement ordinaire et le propriétaire est responsable de cette charge.

30. Une taxe d'épave spéciale à tous fins est imposée sur personne et sur corporations et après pour le montant mentionné en regard:

Palais de Justice	\$ 65.00
Bureau de Poste	10.00
Hôtel Notre-Dame	45.00
Hôtel du Mont St. Michel	25.00
Coopérative Agrícola d'Arthabaska	25.00
Eastern Paper Co	30.00
Victoria Shirt Co Ltd	15.00
Imprimerie d'Arthabaska	10.00
Comrad Leonard Miff	5.00

40. L'usage de tous égouts privés, publics et privés à Arthabaska dans les limites de la Municipalité est défendu, avec exception en

favorable des propriétaires ou les Comités d'épave ne passent pas et que la ville d'Arthabaska ne fait pas pas conséquent de même:

50. Il ne devra y avoir aucun engorgement de surface dans les canaux d'épave si ce n'est conformément au présent règlement:

60. Il devra y avoir des puits, qu'ils soient et pour de retenue en cas de besoin. Tout que mentionné ci-après: Les puits, garde-table et les fosses de retenue doivent être construits et installés de façon à être facilement accessibles pour le nettoyage:

70. Tout drain de surface sur route doit être lié à un puits avec garde-table et doit être de façon à être facilement accessible. Ces drains doivent être fermés d'un clapet de retenue tels sont exposés au reflux, levant ou à la contre-pression:

80. Ces fosses de retenue doivent être construites en ciment d'une seule couche qui devra avoir une profondeur suffisante pour recevoir les eaux de surface au niveau principal:

90. Les Officiers et les employés de la ville peuvent, entrer dans les cases et sur les terres privées pour s'assurer si les canaux d'épave sont fermés conformément au présent règlement et faire les travaux requis aux dépens du propriétaire, à défaut par ce dernier d'y voir travailler

100- qui sera faite par le procureur de la Ville,
des lots arriérés sont deus
et payables au bureau de la
Circulation par bonne coupe
et sous-annuels, le premier
faisant de feuillet, et le premier pour
de famille de chaque année; et
cela, avec effet rétroactif à
comptes des premiers feuillet
mill neuf cent vingt quatre et un
(1921); elles sont toutefois pay-
ables par les propriétaires; dès
moment que il y aura eu pour
debut pour une partie d'un
lot, presque comme on peut
voir, la charge sera pour le
temps fait, mais pour pas
moins de trois mois.

110- Toutes personnes contractant
à l'Article 4 du présent règle-
ment sera possible pour cha-
que contribution d'une somme
excédant pas vingt dollars
"20.00" en sus des frais, et à
defaut de paiement, de la fête
soixante et les frais, d'une
expressément sans un
demi excédant pas deux mois,
si l'expiration de ce règlement
est terminée, cette contribution con-
siste pour pas pour une infraction
séparée.

Le présent règlement demandé en
force dans les délais et après les pro-
cessus révisés par la loi
adopté le 8 novembre 1931.

Walter R. ...
Municipal Council ...

Lequel est donné d'une lettre du journal
d'Opinion des Cantons de l'Est annonçant
la publication d'un numéro spécial à
l'occasion des fêtes de Noël et demandant
au Conseil de la Ville d'Arthabaska sans
expressément en suggérant le prix
sans suggérer pour promouvoir à la popu-
lation d'Arthabaska ses souhaits de
Joyeux Noël et Bonne Année.

Proposé par l'échevin James Bergeron
Seconde - Huellie Bergeron

D'une somme de dix dollars \$10.00
est versé au journal d'Opinion des
Cantons de l'Est, pour annoncer dans
son numéro spécial du 13 décembre
prochain, ce qui permettra au conseil
de fournir à la population d'Arthabaska
ses meilleurs souhaits de Joyeux
Noël et Bonne Année.

Le Chef des Pompiers M. Emil
Gumpfer informe le Conseil que
le pompier Richard J. Leung a donné
sa démission pour cause de maladie.
Il suggère comme remplaçant
M. Noël Langere.

Proposé par l'échevin James Bergeron
Seconde - Huellie Bergeron

Que M. Noël Langere soit
engagé comme pompier volon-
taire par remplacement de
M. Richard J. Leung le même
soir.

Propose par l'échevin Adolphe François
 Grande André Jermann
 Que M. Alard de la Cour
 échecun soit élu promoteur pour
 le prochain trimestre.

Propose par l'échevin Adolphe François
 Grande André Jermann
 Que les notes de l'école
 publique de Jurbach et Claude
 Gerolme soient acceptées.

Adopté

Le Conseil, procède à la lecture
 des chemins pour l'année
 d'après 51-52, qui a donné le
 résultat suivant: Jules Steiner
 à la diligence de la Ville à
 M. Coust Campagna 2 fr 50 pour
 l'entretien de M. Brenner
 et l'épave au prix de 80 cts de
 l'heure.

Et la séance se lève

M. Coust
 de la Cour

Elphège Subbi maire

Nous recommandons aussi et exhortons la
 Ville d'Arthrobotte, présente à cette assemblée
 concertons à prendre sur toutes ques-
 tions qui sera soumise devant le con-
 seil de la ville, nos premières
 recommandations le départ d'ans

Enfin de plus nous nous soumettons à
 Arthrobotte le douzième jour de Novembre
 1951

Elphège Subbi maire
 Alceste Fournier, adjoint
 Maurice Bergeron
 Maurice D. Campagna
 Adolphe Champagnat
 André Jermann

12 novembre 1951

Après lecture du rapport de la Ville
 d'Arthrobotte tenu au lieu ordinaire
 de la séance le douzième jour de
 Novembre 1951 à 9 heures du soir,
 étaient présents: M. le Maire
 M. Elphège Subbi, Messieurs les
 échevins Alceste Fournier, Adolphe
 Champagnat, André Jermann, Maurice
 D. Campagna, Maurice Bergeron, Marc
 Bergeron, prenant pour eux
 la présidence du Maire

Les échevins ont signé avec attente
 leur assurant le départ d'ans de
 la présente assemblée

Lecture est donnée d'une lettre adressée
 de la ville de Jurbach, ville de Jurbach
 la ville d'Arthrobotte, d'accepter les
 travaux logements, situés dans les
 parties sud de la rue Lauer

de la Ville de Victoriville sans
le concours principal de Legault de
la rue, Baubichon & Archambault
Sous le nom de M. Elphège
Fabbé. En outre le conseil que les
autorités municipales de la Ville
de Victoriville lui ont déjà de-
mandé l'autorisation de se ser-
vir de la borne-fontaine située
en face de la propriété de M.
Raymond Fournier en cas
d'incendie.

Il est proposé par Lichevin, Biquin
deuxième par Lichevin, Mullis, Bergeron
- Que la Ville d'Archambault acquiesce
aux demandes et desués exprimées,
aux conditions et stipulations dans
le règlement de fait n^o 35.

Quand à Legault, et quand
à la borne-fontaine aux con-
ditions à être écrites, en cas
de service.

Ajoute ce deuxième fois de novembre
1931

Et la séance est levée

Mullis, Raymond Elphège Fabbé, mais
de fait

5 décembre 1931

Après régularité du conseil de la ville d'Archambault
tenue au lieu et heure indiqués
des séances et conférences faites de
cinq heures sept heures sont cinquante-cinq
à huit heures du soir étaient présents
son honneur le Maire M. Elphège Fabbé,
Messieurs les conseillers M. Lichevin, Biquin,
Mullis, Bergeron, Maurice D. Carrière,
Bergeron, Bergeron, formant quorum sous la présidence
du Maire.
Après lecture de l'ordre du jour
deuxième M. Mullis, Bergeron

deuxième M. Maurice D. Carrière
Que les minutes des deux
dernières assemblées soient acceptées

Proposé par Lichevin, Biquin, deuxième
deuxième M. Maurice D. Carrière
Que les comptes de l'exercice soient
acceptés et passés

M. Robert Noël offre à la Ville d'Archambault
de la part de ses collègues en béton
qu'il a fait à l'angle des rues des Écoles
et Duquesne, contiguës à sa propriété,
qui est de 310 pds de largeur au coût
de \$285.00 à condition que la
ville lui paie le coût de 50' soit
\$47.00

Proposé par Lichevin, Mullis, Bergeron
deuxième M. Maurice D. Carrière
Que la ville accepte la proposition
de M. Robert Noël aux conditions
de ses desués exprimées -

Des honoraires de Messieurs ont été fait au
consent que le conseil de la paroisse
de St Christophe refuse de payer le
compte pour le service des pompes
chez M. Adam & leury aux Perrières
le 27 mai 1951.

Une se Lechevin André & Jeanne
proposé, seconde par Lechevin
Eugène Ferguson

Une de messieurs les pompes de
la ville de St Christophe ne répondent aux
appels de la paroisse, que sur
autorisation préalable de Messieurs
ou d'un comité, et cela au
prix de la ville, à la condition
que le comité ou que toute ou
la personne ou corps public
se portent garant des frais
de la soirée.

Et que copie de la présente re-
solution soit envoyée au con-
seil de la paroisse de St Christophe

Adopté

Proposé par Lechevin Alcide & Jeanne
seconde par Lechevin André & Jeanne

Une se honneur de messieurs
M. Etienne Joffe, ont été autorisés à
proclamer fête officielle mercredi
le 26 décembre 1951 et mercredi le
deuxième jour de Janvier 1952.

Proposé par Lechevin André & Jeanne
seconde par Messieurs D. Compagnon
Une se compte et après avoir accepté
et payé

Jos Lechevin Victor & Lucie	7.83
Compagnon de France Pierre & Jeanne	3.90
Philippe Boudard	2.00
Compagnon	20.58
Compagnon	27.60
Compagnon	13.80
Josée Hébert	1.20
Josée Meyer	4.80
Compagnon	1.20
Alfred Michel	1.20

	60.00
Albert Beauchamp	16.68
Josée Bouchard	13.30
Josée Compagnon	10.00
Messieurs Ferguson	2.65
Shawmson Walter & Jeanne	104.75
Alcide Ferguson	10.60
Josée Compagnon	80.73
Compagnon	16.00
Compagnon	48.62
Josée Compagnon	2.60
Compagnon	2.48
Alfred Compagnon	7.77
Compagnon	276.00
Robert Joffe	67.00
Felix Houle & Jeanne	120.50

Proposé par Lechevin Horace Ferguson
seconde par Messieurs Ferguson

Une se cette séance a été tenue le
décembre 1951 à huit heures du soir

Adopté la séance de la
Messieurs Joffe & Jeanne & Jeanne & Jeanne
de la paroisse

11 Décembre 1951

Reunion d'apurement du conseil de la ville d'Uttahatche. Tenue a la salle ordinaire des seances mardi le onze decembre 1951, neuf cent cinquante et un a huit heures du soir sont presents: Claude Fleury, exhem. Honore et Horace Bergeron, exhem. A 8-30 hrs suite de procedure. Une proposition de l'exhem. Claude Fleury approuvee par l'exhem. Horace Bergeron cette reunion est ajournee a mercredi le deux decembre mil neuf cent cinquante et un a huit heures du soir.

De la reunion de la
 Wilfrid ^{amont} Elphège Subitmain
 etc etc

3 Janvier 1952

Reunion reguliere du conseil de la ville d'Uttahatche. Tenue a la salle ordinaire des seances ce dimanche pour la passer mille neuf cent cinquante deux a huit heures P.M. sont presents: les honnres de Messrs M. Elphège Fleury, Messieurs les exhem. Claude Fleury, Adolphe Champagne, Horace Bergeron, forment quorum sous la presidentie de M. Fleury.

Propose par l'exhem. Adolphe Champagne
 Seconde Claude Fleury
 Que les minutes des deux dernieres assemblees soient acceptees

Lecture d'une requete des citoyens de la ville d'Uttahatche, formant tant au conseil de la ville d'Uttahatche, de faire une demande aux autorites du C.M.R. pour un service de messagerie tous les jours de la ville d'Uttahatche.

Propose par l'exhem. Horace Bergeron
 Seconde Claude Fleury
 Que le conseil approuve en tout ou en partie, sous le plus grand interet de tous les contribuables, en prenant les regles du C.M.R. de fournir la ville d'Uttahatche d'un service de domicile de messagerie
 Adopte

Propose par l'exhem. Claude Fleury
 Seconde Adolphe Champagne
 Que les comptes ci apres soient acceptes et payes.

Vieillard Drofit	107.96
Messieurs Victoria	1.44
Apprentis M. et M. de la	283.32
Wilfrid Champagne	1.63
Albert Champagne	33
Joy Propage, dit. Em.	19.50
Deux Report	2.10
Ames Theissen	5.10

Alexis Beaulieu	12.34
Muller & Co	3.00
Eugène Michaud	2.00
Raimond Mailpot	2.00
Alfred Mailpot	2.00
Paul Langard	2.00
Ernest Desrochers	2.00
René Raymond	2.00
Jean Marie Beaton	4.50
Ernest Dangle	10.00
Georges Dangle	15.00
Georges Dangle	15.71
Georges Dangle	24.90
Georges Dangle	10.80
Ernest Dangle	39.00
Jean Dangle	26.75
Ernest Dangle	113.00
Ernest Dangle	211.49
Jean Dangle	180.63

Ernest Dangle - Honoraires Bergeron

Ernest Dangle - Alfred Dangle
 Dans cette cause ont été déposés
 le 5 janvier 1952 et sont
 au nom P. M.

Et la cause est levée.

Alfred Dangle - Elyse Dangle
 et P. M.

Janvier 8/57

Causes d'administration du Conseil
 de la Ville de Québec, tenues au
 lieu ordinaire des séances et
 survenues pendant le mois de Janvier
 1957 et 8. P. M.

Sont présents: les honoraires de Me
 M. Elyse Dangle M. M. Desrochers
 Alfred Dangle, Alfred Dangle,
 Muller & Co, Honoraires Bergeron
 présent quorum sous la présidence
 de Me M.

Président par intérim Honoraires Bergeron
 Secrétaire - Muller & Co

Lesdites parties d'administration publique
 de M. J. P. Desrochers ont refusé
 pour ne pas non seulement faire la
 municipalité de la Ville de Québec.

Lequel est donné au compte de Me
 Joseph Dangle notaire sans aucune
 réserve, relativement au contentieux
 de la Ville de Québec et de la Ville
 de Québec en date du 20 septembre
 1957 au chiffre de \$ 121.00

Président par intérim Alfred Dangle
 Secrétaire - Alfred Dangle

Dans ce compte sont portés
 même les fonds que la Ville de
 Québec, en vertu de la Ville de Québec
 Co. Ltd. était donné que cette
 cause s'est tenue responsable
 des paravances de ce contentieux.

Et la cause est levée.

Alfred Dangle - Elyse Dangle
 et P. M.

25 janvier 1952

Assemblée générale et annuelle des électeurs de la ville d'Arthropoaka, suivant l'avis public donné à cet effet pour l'élection de deux membres des Comités Civit de la ville d'Arthropoaka, en remplacement de M. M. Adlard (Champens) et Horace Bergeron sortant de charge.

Le vingt-cinq janvier mil-neuf-cinq cent cinquante deux à midi précis eurent lieu à l'assemblée par la lecture de l'avis public donné à cet effet et au scrutin de publication, par lequel les électeurs présents de nommer les personnes qu'ils désiraient élever comme membres des Comités Civit de la ville d'Arthropoaka.

Singe 202

Le bulletin de présentation de M. Adlard, Champens est présenté accompagné de toutes les formalités requises par la loi à la demande de M. Jean Marc Lévesque qui obtient en même temps que celui de M. M. Adlard, Adlard, Bernard Roy, Alfred Godebout, Maurice Gauthier, Alfred Vidal, Joseph Paris, Paul Gaudreau, Victorius Baron, Pauline Paulotte, et Joseph Desrosiers, électeurs inégalement qualifiés à voter à une élection municipale pour le Comité Civit de la ville d'Arthropoaka.

Electeurs dûment qualifiés à voter à une élection municipale pour le Comité Civit de la ville d'Arthropoaka.

Le dit bulletin de présentation portant l'acceptation du candidat au nom de sa liste, en nomination comme membre du Comité Civit de la ville d'Arthropoaka, en présence de Jean Marc Lévesque tel qu'il est mentionné ci-dessus par l'avis public et que ce bulletin est le dit.

Singe 202

Le bulletin de présentation de M. Paul Paris est présenté accompagné de toutes les formalités requises par la loi à la demande de Jean Marc Lévesque qui obtient en même temps que celui de M. M. Adlard, Adlard, Bernard Roy, Alfred Godebout, Maurice Gauthier, Alfred Vidal, Joseph Paris, Paul Gaudreau, Victorius Baron, Pauline Paulotte, et Joseph Desrosiers, électeurs inégalement qualifiés à voter à une élection municipale pour le Comité Civit de la ville d'Arthropoaka.

Le dit bulletin de présentation portant l'acceptation du candidat au nom de sa liste en nomination comme membre du Comité Civit de la ville d'Arthropoaka, en présence de Jean Marc Lévesque tel qu'il est mentionné ci-dessus par l'avis public et que ce bulletin est le dit.

Après ces heures précises, et deux heures s'étant écoulées depuis l'ouverture de l'assemblée et sans que bulletins regard etc. produit pour les charges d'échevins des Quartiers Ouest de la ville d'Arctostocka.

Un grand nombre de personnes se sont présentés à la charge d'échevins par écritement formal on y a de charge à remplir.

Je proclame, après faits
M. M. Lillard Champagne est élu élu par acclamation du Quartier Ouest siège No 1 de la Ville d'Arctostocka, pour le terme fixé par la loi.

Et M. Roux est élu élu par acclamation du Quartier Ouest, siège No 2 de la Ville d'Arctostocka, pour le terme fixé par la loi.

Donné sous mon sceau à Arctostocka ce vingt-cinq Janvier 1757

M. Roux
off. Publ.

Province de Québec

Municipalité de la Ville d'Arctostocka
Je soussigné Adilard Champagne est élu élu au siège No 1 du Quartier Ouest de la Ville d'Arctostocka, fais serment que je remplirai avec fidélité et exactitude les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Donné que Dieu me soit en aide

Proclamation devant moi
Arctostocka ce 2 Janvier
1757

Elphège Sable maire Adilard Champagne

Province de Québec

Municipalité de la Ville d'Arctostocka

Je soussigné Roux est élu élu au siège No 2 du Quartier Ouest de la Ville d'Arctostocka, fais serment que je remplirai avec fidélité et exactitude les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Donné que Dieu me soit en aide

Proclamation devant moi
Arctostocka ce 2 Janvier
1757

Elphège Sable maire Roux

Le 6 Janvier 1757

Leaux régulier des Comptes de la Ville d'Arctostocka tenus au lieu ordinaire des comptes et anciens après de former sur tout les points exigés. L'un a été vu par

P. M.
Sont présents: Les promoteurs
Maire M. Elphège Sable, M. M.
Les échevins Adilard Champagne

Muelles Bergeron, Romain Rana,
Adelard Champagne, Maurice D.
Champagne, André Lacombe,
forment présents sans la prise
deux du Maire

Le secrétaire donne lecture du
rapport de sélection de deux con-
cilliers ainsi que les propositions
de paiement des dépenses Adolphe
Champagne et Romain Rana élus
par acclamation membres du
Comité d'achat de la Ville d'Acton
Lake

Proposé par l'échevin Adolphe Champagne
Second - Maurice D. Champagne

Plusieurs délibérations des deux
dernières assemblées sont ac-
ceptées

Proposé par l'échevin Adolphe Champagne
Second - Muelles Bergeron

Quelques comptes et après sont
acceptés et payés

Amand Lacombe	7.35
Gerald Rana	7.25
Guil Champagne	142.82
Romain Champagne	3.00
Muelles Bergeron	3.00
Léonard Lacombe	12.50
Ernest Lacombe	5.00

Alphonse Robit	16.80
Joseph Lesieur	102.25
Wald Michel	18.00
George St. Laurent	25.25
Jos. Charles Lacombe Eng.	26.04
Paul St. Pierre	5.00
Albert V. Beauchamp	16.33
Shannon St. Laurent	117.72
Wald Michel	18.92
Wald Michel	26.48
George St. Laurent	2.40
Shannon St. Laurent	210.55
Wald Michel	12.92.00
	3112.00

Robert Mart	10.00
Joseph St. Laurent	31.00
George St. Laurent	25.31
Alphonse Robit	88.00
Romain Rana	15.74
Le Maire Honoré "Evo"	225.37
L'apporteur Adolphe	12.00
Les notes	17.70
Wald Michel	71.37

Proposé par l'échevin Adolphe Champagne
Second - Romain Rana

Plusieurs délibérations Muelles Bergeron
sont acceptées comme pour les
prochains trimestres.

Un avis de motion est par le présent donné
par l'échevin Maurice D. Champagne
qui à ses prochains réunions le conseil
procéderont règlement pour régler les
lois nécessaires à l'administration
du budget, sont acceptés et payés
deux

Après de mûres réflexions, est par le présent
donné par l'écuyer Adolphe Champoux
qu'à ses prochains comme le con-
seil fait un règlement pour l'en-
lèvement des orangers, et impose une
taxe supplémentaire a cet effet

Après de mûres réflexions, est par le présent
donné par l'écuyer Adolphe Champoux
qu'il le conseil a ses prochains de
aussi faire un règlement pour
arrêter les bats ^{de} 50-50, entre
d'Archevêque. Paroisse Ste. Victoire

L'Écuyer Adolphe Champoux, fut
présent au Conseil, qu'une demande
de permis a la Commission des Eglises
des Pêcheurs, doit se faire prochainement
pour la vente de la bière et
pour le repas "Restaurant Beauvais"
dans la Ville d'Archevêque

12-10 En son honneur le maire étant con-
spicue se retire de son siège pendant
la discussion

Préparé par l'écuyer Adolphe Champoux
Secrétaire - André Lacombe

Présent représentation soit faite
a la Commission des Eglises des
Pêcheurs, par l'écuyer Adolphe
Champoux, député du Comté d'Archevêque
pour qu'aucun permis nouveau
pour vente des bières alcooliques
n'est pas, soit, autorisé dans
la limite de la Ville d'Archevêque

Préparé par l'écuyer André Lacombe
Secrétaire - Maurice D. Paré

Qu'on, la grande de la course de la
ville d'Archevêque avec Mme. J. L. Lacombe,
et sans aucun préjudice de la part
des (Conseil), et a été unanimement
décidé d'autoriser son pourcentage
Maire, de rencontrer Mrs. Welch avec
de la ville, pour la course en question,
et lui offrir, sur le sujet, un pour-
centage, sans avoir, Conseil,
qui certainement complèterait le
desir de tous les membres du
Conseil de la Ville d'Archevêque

Préparé par l'écuyer Maurice D. Paré
Secrétaire - Adolphe Champoux

Après l'inspection des chemins pour auto-
mobiles (St. Jean - la limite
de la Ville d'Archevêque) et Christophe
est donné a Mr. Philippe Lacombe,
après le moment, autorisé par le
Conseil de la Ville d'Archevêque
après # 52

Préparé par l'écuyer Adolphe Champoux
Secrétaire - Michel Bergeron

Après l'inspection des chemins pour
d'auto pour auto et l'inspection, municipale
St. Jean - la limite de la Ville
d'Archevêque) et Christophe, soit
discontinuer et que l'écuyer
M. Paul Paré soit déchargé de
toutes responsabilités publiques au
service

Proposé par Lechevin Adolphe (Comptable)
 Seconde Muffis Bergon

Précédents comme je propose à
 samedi le neuf février sauf peut
 être cinq ou six heures à huit
 heures P.M.

Muffis Bergon Elphège Latta maire
 Muffis

9 février 1952

Decret d'ajournement des Comités
 de ville de Luchon. Tenus au
 lieu ordinaire des séances
 ce 9ème jour le février mil
 neuf cent cinquante deux
 à 8 heures P.M.

Sont présents: M. Lechevin Le Maire
 M. Elphège Latta M.M. Les
 Conseillers Muffis Bergon
 Adolphe (Comptable), Louis Luchon
 premier adjoint sans la présence
 de M. Lechevin

Le Maire est donné au rapport des
 recherches Rod Puy. Ce de
 Luchonville sur l'année finissant
 le 31 décembre 1951.

Proposé par Lechevin Adolphe (Comptable)
 Seconde Adolphe (Comptable)
 Quel est le rapport des recherches
 de Rod Puy & Co. soit en ce qui
 concerne les comptes des Trésoriers

pour le fin de Comptable finissant le
 31 décembre 1951.
 Adopté

Proposé par Lechevin Muffis Bergon
 Seconde René Roux

Que la suite d'ajournement par
 Bureau de M. Muffis Bergon soit
 repusé.

Selon l'avis des Comités à une séance
 précédente, il est proposé par Lechevin
 Adolphe (Comptable) approuvé par Lechevin
 Adolphe (Comptable) pour le 9 février
 un règlement pour préciser une
 fois de une partie et vingt centes
 par cent parties, et les autres taxes
 admissibles des locataires, taxes sur
 valeur et autres pour l'année mil neuf
 cent cinquante deux.

Règlement n°/36

Une taxe de une partie d'vingt
 centes par cent parties est
 fixée par le présent règlement en tant
 que taxe fixe applicable de cette
 municipalité, d'après le dernier
 rôle d'évaluation en vigueur pour
 l'année 1951 après dépenses générales de
 ce conseil municipal budget 1952
 pour l'année mil neuf cent
 cinquante deux.

Les taxes spéciales des locataires
 des locaux sont comme suit:
 2.00 - Taxe personnelle
 6.75 - Taxe sur les animaux par locataire
 10. - Pour Bergon et Co. Études électorales

- \$350.00 - Sur toute personne, société, ou
 corporation exploitant, sans mesure
 des précautions de fait, ou vendant
 les produits laitiers ou provenant
 par carottage de la contrainte.
 \$25.00 - Sur tout bouchage au con-
 sommateur de pain gâteaux étrangers
 \$15.00 - Sur tout bouchage étranger
 \$35.00 - Sur tout épicerie étrangère
 \$10.00 - Sur tout calpoles, étranger
 \$25.00 - Sur tout consommateur de fruits
 et légumes étrangers
 \$11.00 - Sur tout vendeur de comestibles
 patentes étrangères
 \$10.00 - Sur tout consommateur de produits
 étrangers
 \$150.00 - Sur tout usage au Messagers
 \$50.00 - Sur tout entrepreneur, com-
 mercial étranger
 \$300.00 - Sur toute personne ou société
 ayant une licence de vente
 de liquides alcoolisés.
 \$100.00 - Sur consommateur de produits de
 sucre fait de haute qualité

Sur toute personne exploitant dans la ville
 de multiples de pain appalés, bon ou mal
 bouillie soignée ou facile de se prendre
 sur premier et parer avec licence de
 \$25.00 pour chaque établissement

La présente règlementation est en vigueur
 et sera dans les délais légaux après sa
 promulgation.

W. H. P. P. P.
 Secrétaire

Elphège Subli
 Maire

- Professeur de langue Allemande et Français
 Secrétaire par l'école de l'Union Française
 Que ce conseil procède à la formation des
 Comités comme suit.
 Finances - Alceide de la Haye, Président
 Maurice E. Campagna, André Languin
 Habitat de Ville - Richard Thompson, Président
 Alceide de la Haye, Paul Pons
 Spectacles & Fêtes - Michel Bergeron, Président
 Alceide de la Haye, Paul Pons
 Police & Hygiène - Maurice E. Campagna, Président
 Richard Thompson, André Languin
 Révision & Statuts - Paul Pons, Président
 André Languin, Maurice E. Campagna
 Comité d'Administration - André Languin, Président
 Maurice E. Campagna
 Alceide de la Haye
 Auditeurs - Prof. Paul & Cie
 Sec. Financier - Michel de la Haye
 Romains - Michel Bergeron

Le présent fait partie en affaires
 de tous les comités

Nous de donner avis à Mr. Robert, sans précédent
 de se proposer d'être élu, par le conseil de la ville
 en mai 1922. Le conseil de la ville
 d'habitation ne pourra seulement
 une ligne par semaine à l'union
 s'écrit.

Projet de budget pour l'année 1952
 approuvé par le conseil municipal le
 11 février 1952 et par le conseil
 le 11 février 1952 et par le conseil P.M.

Et la session se termine

Hubert Poirier
 Maire
 Elphège Subit maire

PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE LA VILLE D'ANTHARAQUE

BUDGET POUR L'ANNÉE 1952.

RECETTES	REVENUS
Taxe foncière éval. \$1,072,900.00 @ \$1.20 par \$100.00	-\$12,874.80
Taxe locataire 26,685.00 @ 6%	1,285.10
Loyer des salles	755.80
netrol divers	5,241.75
entretien de cours hiver	125.00
taxe de chiens	80.00
Intérêt sur taxes	60.00
taxe de commerce	1,492.50
divers remboursement	795.35
divers	150.00
Aqueduc	8,605.00
Egouts	1,950.00
Total	
	\$33,137.30

RECETTES	DEPENSES
Chemins	\$1,400.00
Aqueduc	1,200.00
Hotel-de-ville	700.00
Trottoirs	200.00
Police	300.00
Dept de feu incendie	600.00
Eclairage des rues	1,377.00
Remise sur emprunts "oblig"	4,500.00
Intérêt sur emprunts "oblig"	2,452.50
Indemnité Albert Lamarre	360.00
Evaluation	60.00
Ind. et aliénés	1,000.00
Cassion	300.00
Primes assurance	500.00
Divers	1,000.00
Administration	300.00
Egouts	300.00
Salaires du secrétaire	1,000.00
Construction puits LAYNE	2,500.00
Intérêt sur emprunt temp. \$10,000.00 @ 4%	400.00
Total	
	\$24,449.50
Paiement sur netrol puits LAYNE Éd. No-133	5,000.00
Total	
	29,449.50
Surplus prévu année 1952..... \$ 1,887.80	
Total	
	\$ 33,337.80

Approuvé à la séance ordinaire du conseil le six février 1952.

2- Cette partie du dit territoire, située au Nord-Est de la Route d'Arichatouka sera portée au Quartier Nord de la Ville d'Arichatouka.

3- La Ville d'Arichatouka prendra à sa charge et remboursera à la République de St. Victor le montant, respectivement la proportion des dettes, en égal à l'évaluation municipale des membres compris dans le territoire annexé;

4- Le présent règlement entrera en vigueur sans les délais et après l'accomplissement des formalités prévues par la loi, et spécialement visent les formalités prévues aux articles 23 et 44 de la loi des Cités et Villés;

Le dit règlement No-127 annule le règlement No-120 de la Mairie Capitale de la Ville d'Arichatouka prise à cet effet, à titre rétroactif de journement, le onze avril 1952

Arichatouka

Arichatouka

Arichatouka

Arichatouka

Arichatouka

Arichatouka

Arichatouka

Arichatouka

Arichatouka

Arichatouka

Arichatouka

Arichatouka

Sur proposition de Siehevin Romain
approuvé par Siehevin Alexis Siehevin;
le dit règlement No-127, est
adapté aux premières lectures

Arichatouka, ce onze février 1952

Elphège Lally
Maire

Et la somme de

Elphège Lally
Maire

Elphège Lally Maire

5, mars 1952

Le Maire, a autorisé le Conseil de la Ville
d'Arichatouka tenue au lieu ordinaire
des séances et a approuvé, pour le mois
sept. neuf. cent. cinquante deux à
dix-huit heures P.M.
cinq cents quatre-vingt-cinq francs.
Mr Elphège Lally Mr Maurice D. Compagnon
Maurice D. Compagnon Romain Romain
Maurice D. Compagnon Romain Romain
Maurice D. Compagnon Romain Romain
Maurice D. Compagnon Romain Romain

Proposé par Siehevin Romain, Compagnon
Maurice D. Compagnon Romain Romain

Que les membres des transférés
mises assemblée soient acceptés

Proposé par Siehevin Romain, Compagnon
Maurice D. Compagnon Romain Romain

Que les transférés et après soient
acceptés et payés

Proposé par Siehevin Romain, Compagnon
Maurice D. Compagnon Romain Romain

Que Mr Joseph Lally soit autorisé
à faire toutes les dépenses nécessaires
de la Ville d'Arichatouka pour le
mois de mars 1952

20 mars 1957

Leurs d'ajournement du Conseil de la
Ville d'Arthabaska, tenue au lieu or-
donné des séances le vingt mars
malgré qu'il eût été convoqué dans
le report des P.M. dont présente,
son honneur le Maire Edouard Gauthier,
M. M. les conseillers Raimond Raimond,
Edouard Champagne, Maurice &
Campegne. André Lemieux présent
pièces sans la présence de M. M.

Proposé par le Secrétaire Edouard Champagne
Secrétaire Maurice & Campegne

Que le budget 1957 soit rectifié
et accepté tel que fait

Proposé par le Secrétaire Raimond Raimond
Secrétaire Edouard Champagne

Que la somme de cinq mille
dollars plus les intérêts soient
payés à M. Leduc & Tessier
comme remboursement d'un em-
prunt temporaire fait sur billet
promis le 13 septembre 1957.

Adopté unanimement.

Attendu que pour payer certaines dé-
penses de la Corporation de la Ville
d'Arthabaska doit emprunter tem-
porairement un montant de
cinq mille Dollars en atten-
dant le paiement des taxes de
l'année fiscale courante

Proposé par le Secrétaire M. L. Campegne
Secrétaire André Lemieux

Que la Corporation de la Ville d'Arthabaska
soit autorisée à faire un emprunt temporaire
sur billet promissaire à bon ou en montant
de cinq mille Dollars à la Banque de
Montreal ou de tout autre prêteur, en
attendant la perception des taxes de l'année
fiscale courante.

Que le Maire et le Secrétaire soient
autorisés à signer le dit billet
pour et au nom de la dite Corporation.

Et que copie de la présente résolution
soit envoyée à la Commission des
Affaires Municipales de Québec
pour approbation.

Adopté unanimement.

Proposé par le Secrétaire Maurice & Campegne
Secrétaire André Lemieux

Il est résolu que sous l'autorité de la
Loi du temps réglementaire (C.R. 2 1956, 14-2
& partie de son article 20, avril & mai) et
sous réserve, le temps réglementaire
dans les limites de cette municipalité
soit de quatre heures en retard avec
l'Observance de l'heure d'été et ce jour
du dimanche soit le 27 septembre à
minuit, alors que le temps régula-
taire sera de sept heures en retard avec les
secondaires de l'observance, et que copie de
la présente résolution soit envoyée
au Ministre des Affaires Municipales
pour son approbation.

Adapte usuellement

Propose par Lechevalier Raoul Proux
deuxième Adolphe Champagne

Que le budget pour entre la Commission
de la ville d'Arthropoche d'une part et
M. le Maire de la ville d'Arthropoche
d'autre part soit accepté et
signé tel que produit.

Adapte

Et la séance se levé.

M. le Maire Raoul Proux Elphège Sibbi
des deux Mairie

2 Avril 1952

Après délibération du Conseil de la
ville d'Arthropoche. Tenue au lieu
ordinaire des séances cy dessus
pour le mardi 2 Avril 1952 a huit heures
P.M.

ont présents son honneur le
Maire M. Elphège Sibbi M. M.
les adjoints M. le Maire Proux,
M. Maurice D. le Maire Proux, Adolphe
Champagne, Raoul Proux,
M. le Maire Proux, Adolphe Champagne
formant bureau sous la prés.
de M. le Maire

Propose par Lechevalier Adolphe Champagne
deuxième André Lemerle
Que les résolutions des deux dernières
assemblées soient acceptées

Propose par Lechevalier Raoul Proux
deuxième M. le Maire Proux
Que les comptes ci après soient
acceptés et passés

Jeune Marie & Benoit	29.53
Arthoche	11.05
Paul Champagne	58.75
Emile Lemerle	29.10
Yves Proux	4.80
M. le Maire Proux	0.60
M. le Maire Proux	6.60
Yves Proux	7.20
M. le Maire Proux	6.00
M. le Maire Proux	6.00
M. le Maire Proux	3.00
M. le Maire Proux	2.00
Emile Lemerle	6.00
Yves Proux	2.00
M. le Maire Proux	26.38
M. le Maire Proux	1.27
Yves Proux	114.75
Emile Lemerle	6.00
M. le Maire Proux	29.37
Yves Proux	1.38
M. le Maire Proux	1.25
M. le Maire Proux	25.00
M. le Maire Proux	4.80
M. le Maire Proux	342.77
M. le Maire Proux	8.76
M. le Maire Proux	975.10

Propose par Leclercq Alande Pothier
 Secours André Lemercier

Quantité constante de 213.00 soit payés
 à son fournisseur Messrs M. E. Spillie
 pour dépenses de voyage fait au
 profit des affaires Municipales de
 Québec dans l'intérêt de la
 municipalité.

Au honneur le présent soumet le
 fonction de l'engagement permanent
 de M. Carl Compagnon comme
 Chef de Police, Chef pompier
 et contractant de la Ville

Propose par Leclercq Adolphe Pothier
 Secours Messrs Compagnon

- Que ce contrat soumet à
 l'engagement de M. Carl Compagnon
 à l'été 1952, comme Chef de Police
 Chef pompier, et contractant de
 la Ville au période de 247.00 par
 semaine de 57 heures d'ouvrage
1. Les heures de travail seront dé-
 terminées par le Conseil
 2. M. C. Compagnon devra fournir
 son propre camion à une capacité
 de 10 tonnes
 3. Le taux de 28.40 de mille lie
 sera payé pour les travaux de
 la ville
 4. M. Compagnon devra garantir que
 possible pour le travail seul

5. M. Compagnon devra prendre à ses frais avec
 son camion une police d'assurance de
 garantie Responsabilité légale pour
 blessures corporelles au dérivé 250,000
 pour une personne

6. 57.000 pour heures passées ou plus
 blessés au Travail dans un même
 accident

7. 25000 pour responsabilité légale pour
 dommages aux biens d'autrui

8. Il devra fournir une copie de la
 de la police à la Corporation.

9. En cas d'incendie, en dehors des heures
 déterminées par le Conseil, il sera
 payé d'après le tarif des pompier.

10. Si un côté comme de l'autre des con-
 tractants sans avis de son autre
 sera chargé en cas d'abandon ou de
 congédiement.

11. M. Carl Compagnon devra commencer
 ses travaux le lundi de 23 avril
 1952 à 8 h 4. M.

Et la somme est libre.

Walter Pothier
 Secrétaire

Walter Pothier
 Premier

Propose par Lechevin Claude F. F. L. L.
Seconde

Dans montant de \$ 13.00 par an
à son honneur le Maire de E. F. F. F.
pour dépenses de voyage fait au
dépôt des affaires municipales de
Leduc dans l'intérêt de la
municipalité

Aux honneur le procureur au sujet le
exécution de l'engagement permanent
de M. Carl Campagna comme
Chef de Police, Chef Pompes
et Combustibles de la Ville

Propose par Lechevin Adolphe Campagna
Seconde

Dans ce contrat concernent à
l'engagement de M. Carl Campagna
à Arthabaska, comme Chef de Police
Chef Pompes et Combustibles de
la Ville, au prix de \$ 72.00 par
semaine de 57 heures d'ouvrage

- 1. Les heures de travail seront les
terminées par le contrat
- 2. M. Campagna devra fournir
son propre camion d'une capacité
de 1/2 tonne
- 3. Le taux de 08 cts de mille les
sera alloué pour les besoins de
la Ville
- 4. M. Campagna devra certifier que
passable pour le travail seul

- 5. M. Campagna devra prendre à ses frais une
sûre camion avec plus d'assurance de
garantie. Responsabilité légale pour
chacun responsable via de \$ 25,000.00
pour une personne
- 6. \$ 50.000 par semaine personnes ou plus
blessés ou tués dans un même
accident
- 7. \$ 5000 pour responsabilité légale pour
dommages aux biens d'autrui
- 8. Ad devra fournir aux propriétaires de
la ville Police à la Corporation.
- 9. En cas d'incendie, en dehors des heures
déterminées par le contrat, il sera
payé d'après le tarif des pompes

LA VILLE D'ARTHABASKA

Arthabaska, P. Q. 11 Mars 1958

Monsieur: *Herbert Fairand*
Vous devez pour taxes:

Taxes Municipales année 1958	\$ 17.20
Aqueduc, 60cts le bar	10
Egouts	12
Vidanges	18
Taxe d'Entreprise	
Taxe de Commerce	
Taxe de Chaux	
Arbitrage	
Intérêts	

Total: \$ 57.20

Veuillez faire tenir immédiatement
W. J. [Signature]
Secrétaire-Traitant

7 mai 1952

Assemblée générale du Comité de la Ville
de Colchester tenue au lieu ordinaire
des séances ce septième jour de mai
1952 à 8 heures p.m.

Sont présents les membres Alceide
Fleury, Charles Bergeron, André
Lacombe, Maurice D. Compagna
Rosal Rous. Présent également sous
la présidence les membres résidents
Charles Bergeron

Rapport par le résident Alceide Fleury
deuxième Rosal Rous

Que les minutes de la dernière
assemblée soient acceptées

Rapport par le résident Maurice D. Compagna
deuxième André Lacombe

Que les comptes ci-après soient
acceptés et payés

Comité Madreau	8.70
Alceide Fleury	14.70
Compagna	15.80
Compagna	43.20
Compagna	75.11
Rosal Rous	17.90
Compagna	20.70
Compagna	16.80
Jean Marc Fleury	4.20
Compagna	2.00
Compagna	3.00
Jean Rous	2.20
Compagna	11.50
Rosal Rous	2.00
Compagna	2.00

Compagna	2.00
Compagna	2.00
Compagna	7.77
Compagna	4.53
Compagna	60.19
Compagna	93.10
Compagna	10.70
Compagna	276.65
Compagna	5.16
Compagna	186.31
Compagna	6.70
Compagna	6.21
Compagna	220.50
Compagna	36.57
Compagna	11.63

Demands est faite par les intéressés
à payer un compte de sur sur le sur
solaires sur le terrain

Rapport par le résident Alceide Fleury
deuxième André Lacombe

Que les demandes ont été faites à la Commission
Shawcross, Witter & Paves et à d'autres
sur le compte de sur sur à payer sur
la sur solaires, et que la première
demande de la sur sur, qui devrait
être transférée sur la sur solaires
reste en change.

La présente résolution annule
une partie de la résolution prise
à la dernière assemblée des 6 juin
1951.

Préface par le Chevalier Alexis St. Lévy
Seconde - Maurice de Campagna

Quelles cartes & publications Publiques
de M^{rs} Albert Pomare et M^{lle} Marie
Louise Poulou ont été refusées

Demanderait être faite par M^{rs} Marie
Léopoldine, l'achat de trois nouvelles
détailles pour ses membres

Préface par le Chevalier René Royce
Seconde - Alexis St. Lévy

Quelle ville accepte la demande
de M^{rs} Marie Pomare & M^{lle} Marie
Louise Poulou pour les deux costumes
pour les deux costumes seront
transportés la propriété de la ville

Préface par le Chevalier Alexis St. Lévy
Seconde - André, première

Demanderait être faite au
bureau de ces deux notices de lecture
cette page infestation, payables
de l'achat de la ville d'Altholoch

Préface par le Chevalier Maurice de Campagna
Seconde - René Royce

Que les personnes inscrites
soient nommées colonnes
Raymond Lemaire, Catherine
Léopoldine, Marcotte, sentiers, Elodie
André, sentiers et a départ de
leur ou des autres, M^{rs} Comte
Royce, comparent, après comme
président, Raymond Lemaire
et son de leur soit porte sans

colonne de sept à dix par jour, et que de
plus les ces notices soient agrées comme
Griffes

Préface par le Chevalier Maurice de Campagna
Seconde - Alexis St. Lévy

Que le Chevalier André Lemaire soit
nommé promoteur pour le prochain
trimestre

Préface par le Chevalier André Lemaire
Seconde - M^{rs} de Campagna

Que cette notice soit agrée et
payable le 30 mai 1932 à l'heure
P.M.

Et la notice se lie
M^{rs} de Campagna - St. Lévy, Sentiers
Lemaire

20 mai 1932

Leurs & agrément de la Comte de la
ville d'Altholoch, tenue en leur
ordinaire des semaines et quelques
jours de plus ou moins, et quelques
jours à huit heures P.M.

Sont présents: le Chevalier, Léopoldine
Lemaire, Maurice de Campagna,
Alexis St. Lévy, Haute St. Lévy,
et leur préface par le Chevalier M^{rs} de Campagna

Préface par le Chevalier Alexis St. Lévy
Que cette notice soit agrée et payable le
23 mai 1932 à l'heure P.M.

Et la notice se lie

Préposé par le chemin Alerte et Lévy
deuxième Maurice D. Campagna

Ces lettres ont été déposées au Bureau
de Messrs. Alfred Pommerehne et Mlle Marie
Ange Boudry, soient reçues

Demanderait être faite par le Bureau Municipal
d'Arthabaska, l'achat de deux nouveaux
véhicules pour ses membres.

Préposé par le chemin Royal Range
deuxième Alerte et Lévy

Quela ville accepte la demande
de M. Maxon, M. Macleod et M. Arthabaska
pour l'achat de deux nouveaux
véhicules pour les dits costumes seront
toujours en propriété de la ville.

Préposé par le chemin Alerte et Lévy
deuxième André Pommerehne

Ces demandes sont faites au
bureau des examinateurs électifs
pour le bureau municipal de la ville d'Arthabaska

Préposé par le chemin Maurice D. Campagna
deuxième Royal Range

Que les personnes suivantes
soient nommées administrateurs
M. Pommerehne, M. L'abbé
Adolphe Marcotte, M. Alerte
M. Pommerehne et M. de la
ville de la ville. M. Pommerehne
M. Pommerehne, M. Pommerehne
M. Pommerehne, M. Pommerehne
M. Pommerehne, M. Pommerehne
M. Pommerehne, M. Pommerehne

solaires de sept à dix par jour, et que de
plus, le sec. Pommerehne agisse comme
greffier

Préposé par le chemin Maurice D. Campagna
deuxième Alerte et Lévy

Ces lettres ont été déposées au Bureau
de Messrs. Alfred Pommerehne et Mlle Marie
Ange Boudry, soient reçues

Préposé par le chemin André Pommerehne
deuxième M. D. Campagna

Que cette demande soit déposée à
mardi le 30. mai 1952 à 8 heures
P.M.

De la ville de la ville
M. Pommerehne M. Pommerehne

LA VILLE D'ARTHABASKA

Arthabaska P. Q. Municipal 1952	
Municipal	19
Taxes Hospitalières, année 1952	19
Aqueduc, rétro de l'air	19
Parcs	19
Volontaires	19
Taxes d'Électricité	19
Taxes de Commerce	19
Taxe de Chiens	19
Arrière	19
Autres	19
Total, \$	

Veuillez être en possession de ces taxes

Secrétaire Municipal

23 mai 1952

Seance d'apurement du Conseil
de la Ville d'Arthabaska tenue
au lieu ordinaire des seances
ce 23^e jour de mai 1952 a
9 heures P.M.

Sont presents: son honneur le
Maire Elphège Lefebvre M.M.
les echevins: René Roux,
Alcide St. Laurent

Haute de qu'on cette seance
est apurée le 26
mai 1952 a 8 heures P.M.

Est la tenue de la

Mairie Elphège Lefebvre
Maire

26 mai 1952

Seance d'apurement du Conseil
de la Ville d'Arthabaska tenue au
lieu ordinaire des seances ce
26^e jour de mai 1952 a huit
heures P.M.

Sont presents: son honneur le
Maire Elphège Lefebvre M.M.
les echevins: Richard Champagne,
Maurice A. Champagne, René Roux,
Maurice Bergeron, Alcide St. Laurent
André Gauthier present par
son la présidence du Maire

Les demandes expresses des propriétaires
des rues Parson, rue Coeur et Cité
St. Jean

Il est proposé par Lefebvre, Lefebvre
deuxième

Les demandes ont été faites de la
Municipalité par l'intermédiaire de M. Lefebvre
Lefebvre M.M. le passage en l'absence de
Parson, rue Coeur et Cité St. Jean
tenement pour grand lieu
suffisant de son hygiène et propriété.

Proposé par Lefebvre René Roux

deuxième Richard Champagne

Une demande est faite de la
Municipalité par l'intermédiaire
de M. Lefebvre Lefebvre M.M. le
passage d'une route de travers
sur les rues Lefebvre et Lefebvre, pour
apurer les routes appartenant au Village
d'Arthabaska.

Lecture est donnée du jugement de
l'honorable juge Dugas dans la
cause de la Ville d'Arthabaska
vs. M. Lefebvre Lefebvre Lefebvre

Proposé par Lefebvre Alcide St. Laurent
deuxième André Gauthier

Une loi sur le service des
travaux sont autorisés pour une
évaluation avec M. Lefebvre
Lefebvre avocat conseil de
l'apurement, résider dans le Cas
de la Ville d'Arthabaska vs. M. Lefebvre
Lefebvre Lefebvre, et cela approuvé
les echevins René Roux et Lefebvre
Lefebvre auront en leur présence
avec M. Lefebvre Lefebvre Lefebvre

Lechevalier René Roux propose
que le compte de M^{rs} J. H. Hély, tenu
dans la cause de la Ville d'Arthabaska
de Monsieur Beaudet Vallée
soit remis à sa source régulière de
voies de juillet 1952 pour étude
adapté convenablement.

Proposé par Lechevalier André Fleury
secondé René Roux

Que les cartes d'assurances Publiques
de M^{lle} Marie-Louise Duroy hôpital
Lévesque à l'hôtel Des Monts,
soient acceptées
Adopté unanimement.

Attendu qu'à une séance régulière
tenue le long mois mai, neuf cent
vingt-neuf dans le conseil de la
paroisse de Ste. Victoire d'Arthabaska
a adopté le règlement No 6-1952
acceptant le règlement No 137-De
la Ville d'Arthabaska.

Attendu qu'à une assemblée des
electeurs propriétaires de la paroisse
de Ste. Victoire d'Arthabaska tenue
le 24 mai mil neuf cent cinquante
deux 100% des electeurs propriétaires
ont approuvés le règlement
No 6-1952 de la paroisse Ste. Victoire
d'Arthabaska, approuvant le règle-
ment (No 137) de la municipalité
de la Ville d'Arthabaska.

En conséquence il est proposé

par Lechevalier André Fleury approuvé
par Lechevalier René Roux que le règle-
ment no 137 de la Ville d'Arthabaska
concernant l'annexion d'une certaine
parcelle de terrain de la paroisse Ste. Victoire
d'Arthabaska de la Municipalité de la
Ville d'Arthabaska soit adopté en
démocratie et demeuré tel.

Adopté convenablement.

Épave marine de la
Nelle Roux Éphigie Lobbé-maire
Nelle Roux

2 Juillet 1952

Reques régulières du conseil de la
ville d'Arthabaska tenues au lieu
ordinaire des séances et tenu-
es pour le 24 juillet 1952 à
8 heures P.M.
Sont présents: son honneur le
Maire M. Ephigie Lobbé par M.
Lechevalier André Fleury,
M^{lle} Bergeon, André Lobbé,
formant quorum sans la pré-
sence du Maire.

Proposé par Lechevalier M^{lle} Bergeon
secondé André Fleury

Que les minutes des deux
dernières assemblées soient accep-
tées.

Proposé par Lechevalier André Fleury
secondé André Lobbé

Que les comptes ci-après soient
acceptés et posés

Lechevrons Roulé Roux déposés
dans le compte de M^{rs} J. H. Malph, dans
dans la caisse de la Ville d'Arthabaska
de Mme Lucille Beaudet Vallée
sont remis à la séance régulière du
soir du jeudi 1952 pour étude
et adopter unanimement.

Rapport par Lechevrons André Giguère
Secrétaire - - - - - Roulé Roux

Que les comptes d'activités Pédagogiques
de M^{lle} Mary-Louise Bouchard, professe
trice à l'école de la paroisse de Montcal,
sont acceptés
et adoptés unanimement.

Attendu qu'à une séance régulière
tenue le 24 mai 1952, ont
composé dans le conseil de la
paroisse de Ste. Victoire d'Arthabaska
et adopté le règlement no 137 - de
la Ville d'Arthabaska

Attendu qu'à une assemblée des
électeurs propriétaires de la paroisse
de Ste. Victoire d'Arthabaska, tenue
le 24 mai 1952, ont
composé dans 100% des électeurs propriétaires
ont approuvés le règlement

no 137 - de la paroisse Ste. Victoire
d'Arthabaska, approuvant le règle-
ment no 137 de la municipalité
de la Ville d'Arthabaska

En conséquence, il est proposé

LA VILLE D'ARTHABASKA

Arthabaska, P. Q. le 11 juillet 1952

Novembre, 1952

Venez dans pour tous

Taxes Municipales, année 1952		
Appeler, cela le 1er juillet	10 58	15 35
Egouts	10 58	5 00
Vidanges	10 58	2 50
Taxe d'Entrepreneur		
Taxe de Commerce		
Taxe de Chien		
Airways		
Totals		

Vous êtes remis immédiatement.

Doc. 8

Secrétaire-Treasurer

deux régularisés du conseil de la
ville d'Arthabaska tenus au lieu
ordinaire des séances et tenu
en ce jour de jeudi 1952 et
S. figures P. M.

ont présents: son honneur le
maire M. Ephraïm Lohbi p. m.
les seigneurs M^{rs} J. H. Giguère,
M^{lle} Bouchard, André Lumbert,
formant un conseil sous la pré-
sidence du Maire

Rapport par Lechevrons M^{lle} Bouchard
Secrétaire - - - - - André Lumbert

Que les minutes des deux
séances assemblées soient accep-
tées

Rapport par Lechevrons André Giguère
Secrétaire - - - - - André Lumbert

Que les comptes ci-après soient
acceptés et proposés

Gabrielle Lenoir	\$ 35.00
George G. G.	3.70
Richard Bransford	207.78
René Compagnon	42.00
René Compagnon	37.80
René Compagnon	20.00
René Compagnon	12.70
Ch. Compagnon	2.00
Richard Compagnon	2.00
Ch. Ed. Compagnon	2.00
René Compagnon	2.00
Wm. Maillet	2.00
Robt. Maillet	2.00
Paul Maillet	2.00
Ch. Compagnon	2.00
Paul Compagnon	16.12
René Compagnon	30.00
Wm. Maillet	6.60
René Compagnon	7.20
Paul Compagnon	7.80
Wm. Maillet	5.70
René Compagnon	22.80
Ch. Compagnon 387 M.G. 08	30.96
W. Maillet	1.02
W. Maillet 600 Champs Elysées	6.36
W. Maillet Téléph.	4.00
W. Maillet	.55
George G. G.	3.70
W. Maillet 600 Champs Elysées	302.58
W. Maillet	77.06
W. Maillet	206.50
W. Maillet 600 Champs Elysées	477.77
W. Maillet	37.77
W. Maillet	16.70
W. Maillet	22.66
W. Maillet 600 Champs Elysées	257.55
W. Maillet des finances Haute Savoie	160.77
W. Maillet	46.15

J. J. Maillet Comptable 8238.73

Demande est faite par M. W. F. Lenoir
de lui être fait en 1857-58 "Cote Stain"

L'affaire est renvoyée pour étude.

Proposé par l'échevin André Lenoir

Secrète Alcides Lenoir

Une demande est faite à M. W. F. Lenoir
par M. le S. d. Lenoir au sujet de
la zone Minières de la Haute Savoie
qui est renvoyée pour étude
des lieux pour un projet d'amélioration
de la Cote Stain, en le faisant
approuver 15' et éléger à 50' avec des
travaux le coût approximatif des
travaux.

En plus, faire faire un tracé pour
un projet de détournement de la
même Cote, avec des travaux le
coût approximatif des travaux.

Et la somme de 1000
M. W. F. Lenoir S'élève 1000 francs
Total

26 Juillet 1857

Le conseil municipal de la Ville
de Thoiry a été tenu le 26 juillet
1857, à 8 heures du soir, sous
la présidence de M. W. F. Lenoir
M. W. F. Lenoir, M. W. F. Lenoir
M. W. F. Lenoir, M. W. F. Lenoir
M. W. F. Lenoir, M. W. F. Lenoir
M. W. F. Lenoir, M. W. F. Lenoir

Ronald Ross, Mullis Buzen,
présentés par le président
du Maire.

Proposé par Richard Alceide St. Louis
Secrétaire Adolphe Champagne

Et de voter unanimement
que les comptes acceptés de propos
la Shawmignon Water & Power Co.
une contribution spéciale, mais
ne dépassant pas mille \$/100
dollars pour la construction
d'une ligne de transmission
servant au fonctionnement de
la pompe qui sera installée
sur le puits Jarry dans le mur
occidentale de St. Michel & Mullis
avec exception en plus d'un
prix maximum de trente dollars
biens par mois pour usage
des Courants.

Proposé par Richard Ronald Ross
Secrétaire Adolphe Champagne

Que les comptes de la Maire
et M. M. les échovins Mullis
Buzen, Maurice D. Champagne
André Jarry, soient acceptés
à l'exception de M. Paul F. André
Spencer pour le montant de
droit de brevet de usage pour
la construction de la ligne de transmission
par la Shawmignon Water & Power Co. pour servir
au puits Jarry.

Que les comptes de la Maire
et M. M. les échovins Elphège Subit
sont

6 Août / 57

les comptes ordinaires du Comité de la Ville
d'Alphégo, tenus au lieu ordinaire
des réunions et au cours de la nuit
même neufs cent cinquante deux
à huit heures P. M.
sont présents par le Maire
M. Elphège Subit, M. M. les échovins
Alceide F. Jarry, André
Jarry, Maurice D. Champagne,
Adolphe Champagne, présentés
quatre-vingt sous le président
du Maire.

Proposé par Richard Alceide St. Louis
Secrétaire Adolphe Champagne
Que les comptes des deux der-
nières assemblées soient acceptés

Proposé par Richard Adolphe Champagne
Secrétaire Maurice D. Champagne
Que les comptes et après
soient acceptés et payés

Richard Desjardins	5 00
Cécile Marand d'Alphégo	252 75
Alphonse Desjardins	31 31
Honorables Jarry & C. R.	22 00
Jules Marand	2 50
Shawmignon Water & Power	111 00
Mullis Michaud	124 11
Syndicats d'Alphégo	4 84
Milford Jarry	37 02
Honorables Champagne & Co.	91 00
Rodolphe Champagne	26 30
André Jarry	51 58
Milford Jarry	7 13

Demersy & Jofus	\$ 178.50
Georg L. Demersy	3.27
Monte en fait de nos papiers	507.57
Comité d'Angle	480.00
Ville de Montreuil	15.00
Comité de campagne	47.50
Charles Bezon	6.60
Elphège Pons	13.60
Jean Hamon	8.40
Charles Gaudin	7.80
Jean Demersy	8.40
Adolphe Mignette	21.00
Joseph Demersy	21.00
André Madec	21.00
Joseph Blanchard	43.20
Albert Archambeault	5.00
Emerch Proulx	12.40
Robert Laroché	7.90
Robt. Gambeau	8.00
W. Portier	3.10
Rene Campagna	61.53

Proposé par l'échevin André Demersy
 Seconde Adolphe Campagna
 Que la carte d'abonnement
 publiée de même M. Jofus
 19 ans par le com. de Sherbrook. Proposé
 tel que à l'Hotel. Deux de Sherbrook
 ont accepté.

Proposé par l'échevin Adolphe Campagna
 Seconde Alcide St. Léger
 Que ce conseil a approuvé
 avec plaisir la nomination de
 M. Melford Jofus en tant que
 membre d'Etat dans le
 sacrement de la Province

de Québec. Et deux lui ont remis ses
 plus sincères félicitations.

Proposé par l'échevin André Demersy

Seconde - Maurice D. Campagna

Il a reçu en reconnaissance que
 ce conseil par l'honorable
 M. Melford Jofus, Ministre d'Etat
 et député du Comté d'Outremont,
 d'accepter ses plus sincères
 remerciements, pour réception
 d'un chèque de deux mille dollars
 "2200" étant la balance de l'ordonne
 de cinq mille dollars, pour travaux
 pour protection contre l'incendie
 année 1952.

Lecture est donnée de la carte d'abonnement
 publique de M. Jofus, par
 pétition à l'Hotel. Deux de Sherbrook

L'affaire est renvoyée pour enquête
 sur ces cas.

Sur ordre du conseil, le secrétaire
 deux ans M. Melford Jofus qui
 partit le 7 août 1952; deux autres
 de lui, seulement de l'ord. des
 livres à M. Robert Laroché.

Et la séance se lève
 Melford Jofus Alcide St. Léger
 Secrétaire Elphège Libbi-maire

3 septembre 1952

Leçon reçue de la
ville d'Uttahatcha tenue au lieu
ordinaire des réunions ce soir
par le 3 septembre 1952 à huit
heures P.M.

Sont présents par honneur le Maire
M. Elphège Lefebvre M.M. les
membres Alceste St. Lévy, André Fernand,
Maurice D. Campagna, Adélard
François, Noël Roux, M. L. B.
Bergson. Formant quatorze
membres la présidence du Maire

Proposé par l'échevin Alceste St. Lévy
Seconde M. L. B. Bergson

Que les minutes de la dernière
assemblée soient acceptées

Proposé par l'échevin Adélard François
Seconde Noël Roux

Que les comptes de l'après
soient acceptés et payés

Ernest Croteau	57.50
Margot H. Lévesque	7.00
Alphonse Robyge	3.00
Robert Laroché	6.00
Clara Campagna	14.90
Charles Beland	11.50
Thérèse Lefebvre, M. L. B. Bergson	22.13
La Reine Municipale	15.00
Maurice St. Lévy	76.20
Ville de Uttahatcha	24.75
M. L. B. Bergson	23.27
Alceste St. Lévy	15.00

Le Maire Elphège Lefebvre	5.00
Robert St. Lévy	217.98
Alceste St. Lévy	4.30
M. L. B. Bergson	8.60

Demande d'adhésion est faite par M. L. B. Bergson
de lui donner l'adhésion
pour la construction d'une maison
et lui donner les sommes d'argent
de 100.00. Les M.M. de Uttahatcha

Proposé par l'échevin Adélard François
Seconde Maurice D. Campagna

Que le conseil accepte la demande
de M. L. B. Bergson, et accepte
à lui donner les sommes d'argent
et de 100.00 dans le plus court
délai possible

Proposé par l'échevin Adélard François
Seconde Noël Roux

Que l'échevin Maurice D. Campagna
soit nommé trésorier pour la
prochaine séance

Proposé par l'échevin Alceste St. Lévy
Seconde Maurice D. Campagna

Que la carte d'adhésion de M. L. B. Bergson
à l'hôtel de ville de Uttahatcha
soit acceptée.

Propose par l'ancien Adolphe St. Lévy
 Seconde - Michel Bergues

Que la carte d'assistance publique
 de Mlle Marie Fugère passe
 de l'Hotel de la Cour d'Orléans
 soit refusée

Propose par l'ancien André Jommers
 Seconde - Adolphe Champoux

Que la carte d'assistance pu-
 blique de M. Jaffroy Compagnie
 hospitalière soit refusée
 de l'Hotel de la Cour d'Orléans

Propose par l'ancien Michel Bergues
 Seconde - Raoul Roux

Une somme montant de 2200 \$
 ont été payés à M. Bertrand
 Vernille entrepreneur pour
 dommages causés au conteneur
 par la construction d'une ligne
 électrique comprenant par
 exemple puits boyaux de la ville
 d'Orléans, dans la même
 de St. Christophe d'Orléans

Propose par l'ancien Adolphe St. Lévy
 Seconde - Michel Bergues

Que le conseil municipal
 signataire du secrétaire puisse
 être les documents de la ville

à la construction d'une ligne électrique
 passant à la suite de la rue de
 Compagnie - Shannon - Notre-Dame

Etant donné que le conseil de la ville
 d'Orléans a été obligé de
 faire à moins son budget sur lequel
 sont compris des dépenses
 dépenses spéciales dues à la cons-
 truction d'habitation pour les
 services d'égout et de puits

Il est proposé par l'ancien
 André Jommers

Seconde par l'ancien Marcel Compagnie

Une demande d'accréditation
 ont été faite à la Commission
 Municipale de Québec que
 le conseil temporaire approuve
 par un arrêté en date du 26 mars
 1952 au montant de cinq mille
 dollars "5000" remboursable le
 au avant le 26 septembre 1952
 soit prolongé et payable dans
 la Cour de l'année 1953.

Sur une plainte des Chef de
 Police M. André Compagnie
 et daté du 9 août 1952

Il est proposé par l'ancien M. Bergues
 Seconde par l'ancien Adolphe Champoux

Une somme soit fournie à M. St. Lévy

Mise en exécution de l'arrêté
avec rappel du règlement No 133
concernant la formation des comités
locaux en vue de cette œuvre
mémoriale.

Il est demandé que se soient
les comités locaux, survenant à
votre sujet, le Comité se verra
faire par des moyens légitimes
de faire respecter le dit règle-
ment.

Rapport par l'échevin Alcide Fleury
Secrétaire - André Perron

Que cette séance s'ajourne
à samedi le 20 septembre 1952
à 8 h 30 P.M. sous l'égide de
la loi de dévolution 1952

Et la séance se tient
M. Fleury Elphège Subli-maire
président

20 Septembre 1952

Après l'ajournement du Comité
de la ville de Belphabon tenu au lieu
à peine ordinaire des séances
le dimanche soir de septembre
1952 à 8 h 30 P.M.
Sont présents: un représentant de
Monsieur M. Elphège Subli-maire
l'échevin Alcide Fleury et l'échevin
Roual Proulx. M. Fleury

Alcide Fleury, président provisoire sous
la présidence de M. Proulx.

Rapport par l'échevin M. Fleury
Secrétaire - Alcide Fleury
Que la dévolution de la loi de dévolution
soit lue à 8 h 30 P.M. et que soit un
nouveau rôle.

Rapport par l'échevin Roual Proulx
Secrétaire - Alcide Fleury
Que les modifications des propriétés
approuvées soient faites au rôle
de dévolution.

M. Fleury et M. Proulx ont
M. Proulx et M. Fleury ont
M. Proulx et M. Fleury ont
M. Proulx et M. Fleury ont
M. Proulx et M. Fleury ont

Rapport par l'échevin M. Fleury
Secrétaire - Alcide Fleury

Que la loi de dévolution 1952
soit lue à 8 h 30 P.M. et que
les modifications des propriétés
approuvées soient faites au rôle
de dévolution et que soit un
nouveau rôle.

Et la séance se tient

M. Fleury Elphège Subli-maire
président

Le 20 Octobre 1952

Assemblée régulière du conseil de la ville d'Arthabaska tenue au bureau et tenue ordinaire des affaires seules pour le 20 Octobre 1952. Le conseil est composé de :

Le Maire M. Elphège Jodanis M. M.
Les conseillers M. Louis Bergeron
Alcide St. Laurent Maurice G.
Campagna Louis Jodanis M. M.
M. M. Jodanis sans de présidence
des Maires

Rapport par Lechevin M. Louis Bergeron
deuxième - Maurice G. Campagna

Que les minutes des dernières
séances assemblées soient
acceptées

Rapport par Lechevin Alcide St. Laurent
deuxième - Maurice G. Campagna

Que les comptes ci-après
soient acceptés et qu'en ce qui
concerne le compte de l'assistance publique
pour le montant de \$ 538.15 dont
le paiement est différé à plus
tard

M. Elphège Jodanis	61.14
M. Louis Bergeron	23.23
M. Alcide St. Laurent	28.72
M. Maurice G. Campagna	7.57
M. Louis Jodanis	10.10
M. M. Jodanis	116.43
M. Louis Bergeron	76.41
M. Alcide St. Laurent	16.53

M. Maurice G. Campagna	167.20
M. Louis Bergeron	755.10
M. Alcide St. Laurent	35.73
M. Maurice G. Campagna	15.80
M. Louis Bergeron	6.77
M. Alcide St. Laurent	7.87
M. Maurice G. Campagna	15.10
M. Louis Bergeron	8.47
M. Alcide St. Laurent	7.80
M. Maurice G. Campagna	1.80
M. Louis Bergeron	4.80
M. Alcide St. Laurent	2.20
M. Maurice G. Campagna	25.00
M. Louis Bergeron	2.30
M. Alcide St. Laurent	14.30
M. Maurice G. Campagna	6.10
M. Louis Bergeron	21.83
M. Alcide St. Laurent	838.15

Rapport par Lechevin Maurice G. Campagna
deuxième - Louis Bergeron

Que le conseil d'Arthabaska
soit autorisé à payer de son
compte de l'assistance publique
le montant de \$ 538.15 dont
le paiement est différé à plus
tard

Adopté à l'unanimité

À la séance suivante

M. Maurice G. Campagna Pr. Maire
M. Louis Bergeron
M. Alcide St. Laurent

Après avoir lu le rapport de l'assemblée de la ville d'Uttahatcha, nous sommes allés à la séance de la Commission de la présente assemblée et consentons à prendre sur la question de la tenue de l'assemblée de la ville d'Uttahatcha.

Enfin le jeudi nous sommes allés à Uttahatcha à l'hôtel de ville ce vingt-neuvième jour de Octobre 1952.

Ephige Satti maire
 Francis D. Campaigne
 Albert J. Perry
 Donald W. King
 Melford Chapman
 Walter Burgess
 André Lamer

Tenue de l'Assemblée de la ville

- 27 Octobre 1952 -

La séance spéciale du Conseil de la ville d'Uttahatcha tenue au lieu ordinaire des séances ce vingt-neuvième jour de Octobre 1952. Les membres ont été présents de dix à dix heures P.M.

Sont présents: Son honneur le Maire M. Ephige Satti P.M. et les conseillers Melford Chapman, Francis D. Campaigne, Albert J. Perry, Donald W. King, Walter Burgess. Notre premier formant quorum sans la présence du Maire.

Les cahiers ont été remis à l'assemblée pour être lus et approuvés de la présente assemblée.

Lecture est donnée dans un rapport d'un groupe de citoyens de la ville d'Uttahatcha demandant au conseil de la ville d'Uttahatcha la permission d'organiser, sans société appelée "Comité des citoyens de la ville d'Uttahatcha".

Proposé par l'échevin Albert Perry
 Secondé par Melford Chapman

Qu'il est de l'avis de ce conseil de permettre en la ville d'Uttahatcha la réorganisation de "Comité des citoyens de la ville d'Uttahatcha" dans un but récréatif et d'améliorations.

Et la séance se lève.

Melford Chapman
 Secrétaire

Francis D. Campaigne, P.M.

5 novembre 1952

Leaves régulières du conseil de la
ville de Belthobacke, tenue au lieu
ordinaire des séances et compri-
sant pour le mois de novembre 1952 a
été présentée par M. Spitz (présent).
M. M. Les membres présents de
Compagne, Alceide de la Roche,
Adolphe Kumpour, Joseph Kumpour,
André Demicour, Maurice Buis-
son formant pour le
mois la présidence de la Commune
de Compagne

Propose par le chef de la commune Alceide de la Roche
deuxième Adolphe Kumpour

Que les délibérations des
dernières assemblées soient
acceptées

Propose par le chef de la commune André Demicour
deuxième Alceide de la Roche

Que les comptes soient
acceptés et qu'ils soient

Alceide de la Roche	127.57
Maurice Buisson	11.16
Adolphe Kumpour	13.35
Joseph Kumpour	9.75
Philippe Bongrand	5.55
Joseph Demicour	27.82
André Demicour	17.15
Joseph Demicour	9.20
Charles Baron	10.88
Philippe Bongrand	21.10
Benoit Compagne	35.22
Emile Compagne	37.10

Emile Compagne	61.60
Joseph Demicour	7.00
Joseph Demicour	318.28
Joseph Demicour	167.50
André Demicour	3.90
Joseph Demicour	288.78
Emile Compagne	29.89
Joseph Demicour	1.53
Joseph Demicour	35.35
Joseph Demicour	5.21
Joseph Demicour	2.20
Joseph Demicour	31.00
Joseph Demicour	119.29
Joseph Demicour	35.00
Joseph Demicour	19.80
Joseph Demicour	76.57

Communication est donnée d'une
requête d'un groupe de citoyens
de la ville de Belthobacke, demandant
au conseil de la ville de Belthobacke
la permission d'incorporer une associa-
tion sous le nom officiel de:
"Le Club de Football des Cadets de
la Ville de Belthobacke"

Après proposition de le chef de la commune
Alceide de la Roche, proposition par
le chef de la commune André Demicour
est résolue à l'unanimité, que ce
accord permet par la ville de Belthobacke
d'incorporer une association
sous le nom officiel de:
"Le Club de Football des Cadets
de la Ville de Belthobacke, sous
un statut officiel et d'incor-
porer"

Lecture est donnée dans lettre de
la Coopération agricole d'Anthologie
approuvé à la lettre d'Anthologie
de la loi réelle sont approuvés par
surtout à partir de la loi de décembre 1902
à condition toutefois que la dite
Coopération agricole soit inscrite
des de pages le tiers d'égale pour
un an soit du 1^{er} au 31^{er} 1903 au 31^{er}
déc 1903

Il est proposé par l'échevin

Alc. H. Luyf
deuxième professeur Richard Pansens
que ce conseil de l'agriculteur
est par ce moyen de prendre au
charge les intérêts particuliers
de la Coopérative agricole
de la Coopérative agricole
de la loi de décembre 1902
à condition toutefois que la dite
Coopération agricole soit inscrite
des de pages le tiers d'égale pour
un an soit du 1^{er} au 31^{er} 1903 au 31^{er}
déc 1903

Commissaire est donné
dans lettre de M. Paul Émile
Pellier recommandant. L'objet de
rencontrer pour chercher des
dommages subis par le
territoire

Proposé par l'échevin Alc. H. Luyf
deuxième professeur Richard Pansens

De la lecture de l'Union Bergeron
André Luyf, Maurice Luyf
sont délégués par le conseil pour
rencontrer M. E. Pellier afin de
s'entendre sur les dommages
subis par le territoire

Proposé par l'échevin Paul Roy
deuxième professeur Alc. H. Luyf

que ce conseil de l'agriculteur
est par ce moyen de prendre au
charge les intérêts particuliers
de la Coopérative agricole
de la loi de décembre 1902
à condition toutefois que la dite
Coopération agricole soit inscrite
des de pages le tiers d'égale pour
un an soit du 1^{er} au 31^{er} 1903 au 31^{er}
déc 1903

Proposé par l'échevin M. Bergeron
deuxième professeur André Luyf

que ce conseil de l'agriculteur
est par ce moyen de prendre au
charge les intérêts particuliers
de la Coopérative agricole
de la loi de décembre 1902
à condition toutefois que la dite
Coopération agricole soit inscrite
des de pages le tiers d'égale pour
un an soit du 1^{er} au 31^{er} 1903 au 31^{er}
déc 1903

Proposé par l'échevin Alc. H. Luyf
deuxième professeur Richard Pansens

que ce conseil de l'agriculteur
est par ce moyen de prendre au
charge les intérêts particuliers
de la Coopérative agricole
de la loi de décembre 1902
à condition toutefois que la dite
Coopération agricole soit inscrite
des de pages le tiers d'égale pour
un an soit du 1^{er} au 31^{er} 1903 au 31^{er}
déc 1903

Proposé par l'échevin Paul Roy
deuxième professeur Alc. H. Luyf

que ce conseil de l'agriculteur
est par ce moyen de prendre au
charge les intérêts particuliers
de la Coopérative agricole
de la loi de décembre 1902
à condition toutefois que la dite
Coopération agricole soit inscrite
des de pages le tiers d'égale pour
un an soit du 1^{er} au 31^{er} 1903 au 31^{er}
déc 1903

le phénicien appelé Otto Stjern a la
 conduite de la ville d'Arthabaska.
 Sa différence avec le Centre
 du Gouvernement Provincial
 et le prix fixe par le Contracteur
 soit \$2000 au mille
 Adapte

Préparé par l'échevin G. Thompson
 Secrétaire le 17 novembre
 Que cette séance s'ajourne
 à lundi le 17 novembre
 soit neuf cent cinquante deux
 à 8 pm P.M.

Et la séance se termine

M. Romp
 Secrétaire

Elphège Sully maire

17 novembre 1952

Séance d'ajournement du conseil de la
 ville d'Arthabaska, tenue au lieu
 ordinaire des séances ce dimanche
 quatre novembre mille neuf cent
 cinquante deux à huit
 heures P.M. sont présents
 M. M. des échevins Romp
 Romp, Alcide St-Jean,
 Éphège Sully, Secrétaire
 G. C. est proposé par l'échevin Romp
 Secrétaire par l'échevin Alcide St-Jean
 cette séance s'ajourne à lundi le 23
 novembre 1952 à huit heures P.M.

Et la séance se termine

M. Romp
 Secrétaire

Elphège Sully maire

24 novembre 1952

Séance d'ajournement du conseil de la
 ville d'Arthabaska, tenue au lieu
 ordinaire des séances ce dimanche
 quatre novembre mille neuf cent
 cinquante deux à huit heures P.M.
 sont présents les échevins de la ville
 M. M. des échevins Romp
 Romp, Alcide St-Jean,
 Éphège Sully, Secrétaire
 sous la présidence de M. M.

Etude est faite par les membres du
 conseil du rapport financier en
 31 octobre 1952, du budget de la
 ville d'Arthabaska.

Sur décision du conseil, il est
 proposé par l'échevin Alcide
 St-Jean et approuvé par l'échevin
 Éphège Sully.

Que pour payer certaines le-
 gionnaires provinciales, la Corporation
 de la ville d'Arthabaska soit au-
 torisée à faire un emprunt
 temporaire sur lequel promysaire
 au montant de deux mille cinq
 cent dollars (\$2500) et que
 les échevins attendent la perception
 des taxes de la source fiscale
 accablante.

Que le Maire et le secrétaire
 fassent les autorisations et signes
 le dit billet pour et au nom de
 la dite municipalité.

Et que copie de la présente
 résolution soit envoyée à

à la Banque d'Arthabaska
 pour qu'elle
 prête

le chevron appelé Ste. Etienne a la
 limite de la ville d'Arthabaska.
 La différence entre le terrain
 des deux environnements de terrain
 et le prix par acre contractuels
 est de 2000 de mille
 Adapte

Proposé par l'échevin G. Champagne
 secondé par le conseil
 Que cette mesure s'ajoute
 à l'ordre le 17 novembre
 soit au plus tard en septembre 1902
 à 6 hrs. P. M.

Et la mesure est lue

M. Proulx
 1877

Elphège Sabli-maire

17 novembre 1902

Le conseil d'administration publie dans
 la ville d'Arthabaska, tenu au lieu
 ordinaire les séances et dispositions
 pour le 17 novembre 1902 au plus tard
 soit au plus tard en septembre
 heures P. M. soit au plus tard
 M. Proulx les échevins Roux
 Roux, Alceide, Fleury
 Agente de finances

Il est proposé par l'échevin G. Champagne
 secondé par le conseil d'administration
 cette mesure s'ajoute à l'ordre le 17
 novembre 1902 à 6 hrs. P. M.

Et la mesure est lue

M. Proulx
 1877

Elphège Sabli-maire

LA VILLE D'ARTHABASKA

Arthabaska, P. Q.		19 05
Mortuar	M. Proulx	15 00
Vins de la ville pour taxes		
Taxes Municipales, année 19 05		15 00
Aqueduc, église de la		15 00
Eglise		15 00
Vidanges		15 00
Taxe d'Entrepreneur	1000 00	
Taxe de Commerce		
Taxe de Chiens		
Arbitrage		
Totaux		1600 00

Veuillez faire remise immédiatement

Total

M. Proulx
 Maire

Le conseil d'administration de la ville d'Arthabaska
 propose par l'échevin G. Champagne
 secondé par le conseil d'administration
 M. Proulx les échevins Roux
 Roux, Alceide, Fleury

Que pour payer certaines le-
 gislation provinciales, la Confédération
 de la ville d'Arthabaska soit au-
 torisée à faire un emprunt
 temporaire pour l'achat de machines
 au montant de deux mille cinq
 cent dollars (2500 \$) à l'usage
 des travaux de la ville d'Arthabaska
 et de la ville d'Arthabaska
 Le conseil d'administration de la ville d'Arthabaska
 propose par l'échevin G. Champagne
 secondé par le conseil d'administration
 M. Proulx les échevins Roux
 Roux, Alceide, Fleury

Que le Maire et le conseil d'administration
 soient autorisés à signer
 le dit billet pour et au nom de
 la dite municipalité

Et que copie de la présente
 résolution soit envoyée à

Propose par Richemont Louis Bonin
 Secunde Andre Jemmercy
 Lesdits comptes ci-apres ont
 acceptes et payes

Mlle Jeanne Payeur/Bande	553
Elle Beaudryevne	4 62
Jeanne Marie Bole/Dam	116 02
Jeanne Garange	4 00
Jeanne Marie d'Arbore	2 16
Mlle Marie d'Arbore	174 15
Jeanne Marie d'Arbore	67 04
Elle Capagnon	20 52
Mlle Marie d'Arbore	12 51
Jeanne Marie d'Arbore	17 57
Jeanne Marie d'Arbore	17 76
Mlle Marie d'Arbore	2 00
Elle Marie d'Arbore	2 00
Mlle Marie d'Arbore	2 00
Mlle Marie d'Arbore	2 00
Mlle Marie d'Arbore	2 00
Mlle Marie d'Arbore	222 81
Mlle Marie d'Arbore	10 80
Mlle Marie d'Arbore	35 15
Mlle Marie d'Arbore	2 25
Mlle Marie d'Arbore	2 11
Mlle Marie d'Arbore	2 71
Mlle Marie d'Arbore	4 76

Propose par Richemont Louis Bonin
 Secunde Andre Jemmercy
 Lesdits comptes ci-apres ont
 acceptes et payes

en bien estre de la famille, tantote
 Babronne une Dame d'Arbore

Propose par Richemont Louis Bonin
 Secunde Andre Jemmercy
 Lesdits comptes ci-apres ont
 acceptes et payes

Propose par Richemont Louis Bonin
 Secunde Andre Jemmercy
 Lesdits comptes ci-apres ont
 acceptes et payes

Propose par Richemont Louis Bonin
 Secunde Andre Jemmercy
 Lesdits comptes ci-apres ont
 acceptes et payes

Propose par Richemont Louis Bonin
 Secunde Andre Jemmercy
 Lesdits comptes ci-apres ont
 acceptes et payes

Elphig. Suble. moire

6 Décembre 1952

Reçu d'apurement du Conseil de la
Villevillette, tenu au lieu
ordinaire des conseils ce samedi
jour de décembre 1952 (à 7-39) par
les soins de M. Elphège Sabbe, pour
le Maire M. Elphège Sabbe, M. M. Les
Espérance, Alcide, Roulet, Roulet
Roux, Adolphe, Roulet, Roulet
Maurice, D. Compteur, Michel, Les
Bergues, Roulet, Roulet, Roulet
la présidence du Maire

Reçu par le chef de M. M. D. Compteur
secondaire Alcide, Roulet, Roulet
de la section Roulet, Roulet
sont nommés, Roulet, Roulet pour le
prochain dimanche.

Reçu par le chef de M. M. D. Compteur
secondaire Roulet, Roulet

Que sur l'ordre du Maire
M. Elphège Sabbe, soit autorisée
la proclamation de la réunion
ordinaire le 26 décembre 1952
et ordinaire le 2 janvier 1953
Alcide

Reçu par le chef de M. M. D. Compteur
secondaire Maurice, D. Compteur

Que ce conseil autorise l'apure-
lation des comptes d'arrapage de
tous les jours, Roulet, Roulet
Roux, Roulet, Roulet, Roulet
Roux, Roulet, Roulet, Roulet
Roux, Roulet, Roulet, Roulet

Albert Compteur	10.00	1950
M. M. D. Compteur	20.00	
M. M. D. Compteur	7.00	
M. M. D. Compteur	2.00	
M. M. D. Compteur	10.00	1951
M. M. D. Compteur	10.00	1951
M. M. D. Compteur	4.00	1952
M. M. D. Compteur	7.00	1952
M. M. D. Compteur	2.00	1952
M. M. D. Compteur	7.00	1952
M. M. D. Compteur	10.00	1951
M. M. D. Compteur	7.00	1952
M. M. D. Compteur	7.00	1952
M. M. D. Compteur	10.00	1951
M. M. D. Compteur	7.00	1952
M. M. D. Compteur	3.00	1952
M. M. D. Compteur	10.00	1952
M. M. D. Compteur	10.00	1952
M. M. D. Compteur	20.00	1951
M. M. D. Compteur	2.00	1951
M. M. D. Compteur	20.00	1952
M. M. D. Compteur	30.00	1952
Total	568.70	

Reçu par le chef de M. M. D. Compteur
secondaire Alcide, Roulet, Roulet
Que cette réunion s'apure
ordinaire le 10 décembre 1952 à
sept heures P.M.

Et le signe de leur

M. M. D. Compteur Elphège Sabbe, Maire

12 décembre 1952
 Séance d'approbation du Com-
 sént de la Ville d'Urbahaska tenue
 au lieu ordinaire des séances
 ce dimanche 12 décembre
 1952 à huit heures P.M.
 Sont présents: Sont présents le maire
 M. Elphège Sabbe, M. M. Les
 conseillers Alceste H. Lévesque,
 Romuald Roux, Charles Bégin,
 Adolphe Champagne, présent également
 sous la présidence du Maire

Entrevue & discussions avec M. R.
 Talbot au sujet de son appartement
 municipal

Approuvé l'offre de location pour un logement
 Proposé par le sieur Adolphe Champagne
 Alceste H. Lévesque
 Que cette séance s'appuie à
 reprendre le 13 décembre 1952 à
 huit heures P.M.

Et la séance est levée.

W. P. Roux Elphège Sabbe maire
 22/12

13 décembre 1952
 Séance d'approbation du Com-
 sént de la Ville d'Urbahaska tenue au lieu
 ordinaire des séances ce dimanche
 13 décembre 1952 à huit heures
 P.M.
 Sont présents: sont présents le
 Maire M. Elphège Sabbe,
 M. M. Les conseillers Charles Bégin,

Romuald Roux, Adolphe Champagne, Alceste
 H. Lévesque, Charles Bégin, présent
 également sous la présidence du Maire

Attendu que M. Romuald Talbot, de cette
 municipalité, se plaint que depuis le
 passage des troupes d'ignif sur sa proprié-
 té son puits a été affecté graduellement
 et qu'il attribue ce fait au drainage fait
 par les troupes d'ignif.
 Attendu que si il y avait lieu de faire
 un rapport sur définitivement
 régler cette difficulté, il le dit R.
 Talbot a consenti à une levée
 des subsides.

Il est proposé par le sieur Adolphe Champagne
 d'approbation l'offre de location
 des lieux, consistant de six unités
 Walters 3000 ou un peu à Moncton
 Casaria Talbot en règlement com-
 plet et futur de tous honoraires quel-
 conques tout prochain, que future
 en rapport avec cette affaire de puits
 dans le dit montant de \$ 600.00 sera
 payable au plus tard le 31 janvier 53
 à destination

Proposé par le sieur Alceste H. Lévesque
 second - Adolphe Champagne
 Que ce conseil approuve avec regret le
 montant de \$ 600.00 en sus au cabinet
 de cette municipalité. Et que s'ajoute
 toute la somme de ces pas-sances d'ignif
 Et la séance est levée

Elphège Sabbe maire

26 - Janvier - 1953

Assemblée générale et spéciale
des électeurs de la ville d'Arthabaska
suivant l'avis public donné à
cet effet pour l'élection d'un
maire et de deux conseillers du
Quartier Nord de la ville d'Arthabaska,
en remplacement de
M. Elphège Sabbe, maire sortant
de charge, et de M. M. Duchesne
Bergeon et Alcide à leurs
échecures sortant de charge.

Le sondage sur l'avis public
nécessaire a été accompli vers 5
heures de l'après-midi devant
l'assemblée par la lecture de
l'avis public donné à cet effet
et au surplus par la publication
par requête les électeurs pré-
sents de nommer les personnes
qu'ils désiraient choisir
comme maire et conseillers
du Quartier Nord de la ville d'Arthabaska
et vice versa de la ville d'Arthabaska.

Le bulletin de présentation de
M. Elphège Sabbe est produit
présenté accompagné de son dépôt
revêtu de toutes les formalités
requises par la loi à la demande
de M. Robert Noël qui atteste
sa signature au même temps
que celle de M. M. J. B. Noël
Ch. Ed. Lévesque, Ch. Bergeron,
W. Michaud, J. N. Canture,
Raymond Lévesque, Marcel Gagnier.

Alcide Leclercq, J. H. Juge, Maurice L.
Campagne, J. Paul Michaud, Felix Gauthier,
Justin Vallières, Achille Côté, Alfred Marton,
Léonide Pellerin, Maurice Carrier,
électeurs de la ville d'Arthabaska
à l'effet de voter à une élection
municipale de la ville
d'Arthabaska.

Le dit bulletin de présentation portant
l'acceptation des candidats sus-nommés
de se servir en nomination comme
maire de la ville d'Arthabaska en premier
de M. Robert Noël, lui qui se présente
autrement prêt par lui-même à faire
et qui se trouve annexé au bulletin
sus-dit.

Quartier Nord

Sous-ville

Le bulletin de présentation de M.
Maurice Carrier est produit présenté
accompagné de son dépôt revêtu
de toutes les formalités requises par
la loi à la demande de M. Robert
Noël qui atteste sa signature au
même temps que celle de M. M.
J. B. Noël, Ch. Ed. Lévesque, W. Michaud,
Achille Côté, Maurice Bonture, Henri
Lévesque, Raymond Gagnier, J. Paul
Michaud, Louis Gagnier, Gilbert
Forsyth, Jacques Pellerin, Félix Gauthier,
Alfred Marton, électeurs de la ville
d'Arthabaska à l'effet de voter à une élection
municipale par le quartier Nord
de la ville d'Arthabaska.

Le dit bulletin de présentation por-
tant l'acceptation des candidats
sus-nommés de se servir en nomi-
nation comme chacun en son
Nom - des Quartiers Nord de la ville

d'Arthabaska en présence de
 M. J. R. Noël tel qu'il apparaît
 au sommaire prêté par lui en deux
 jours et qui se trouve annexé au
 bulletin sus-dit.

Page no 2

Le bulletin de présentation de
 M. Léonidas Lévesque est produit pré-
 sente accompagné de son dépôt,
 revêtu de toutes les formalités
 requises par la loi à la demande
 de M. Robert Noël qui attende en
 signature au même temps que
 celles de M. M. Ed. Bergeron
 Gabriel Michonard Ch. Ed. Gagnon
 J. J. Jacques J. R. Noël J. Paul
 Mahabud Maurice Carrier
 Joseph Hambe Labille Geste Justin
 Vallée Maurice Casparyna
 Alfred Martin. Le bulletin sus-
 mentionné qualifié à voter à une
 election municipale pour le
 Quartier Nord de la ville d'Artha-
 baska.

Le dit bulletin de présentation
 portant l'acceptation de candidature
 au page no 2 des Quartiers Nord
 de la ville d'Arthabaska en présence
 de M. Robert Noël tel qu'il apparaît
 au sommaire prêté par lui en deux
 jours et qui se trouve annexé au
 bulletin sus-dit.

Lesdits bulletins de présentation
 sont déposés le 15 novembre
 au bureau du maire et ont
 été produits par les charges
 de M. Noël et de Lévesque des

PAGE(S) MANQUANTE(S)

Reçus par Lecheur Adolphe Champagne
second

Maurice D. Champagne
Des le minutes des quatre des
meurs assemblées sont acceptés

Reçus par Lecheur André Benoit
second

Alcide Hébert
Des le comptes et après
sont acceptés et payés

Armand Paroche	7.70
Engèle Fenwick	33.20
Edouard W. Duro	439.21
Emil Champagne	71.04
Emil F. Fournier	33.30
Mme. F. Hébert	3.00
Philippe Boncland	0.50
Emil D. Fongle	15.00
René Fournier	3.60
Auguste Talbot	3.50
Emil Duro	12.00
Thomas Michel	15.00
Germain Létourneau	16.00
Auguste Roy	30.00
Charles Fournier	12.20
René Fournier	13.75
Emil Fournier	7.00
Auguste Fournier	2.00
Ch. Édouard Couture	4.00
Auguste Fournier	87.00
Alcide Hébert	4.00
Ch. Fournier	4.00
René Fournier	0.60
Auguste Fournier	3.00
Ch. Fournier	5.64
Ch. Fournier	24.36
Mme. Fournier	3.00
Ch. Fournier	6.00

Robert Roy	12.00
Ch. Fournier	3.20
Mme. Fenwick	10.24
Ch. Fournier	12.23
Mad. Fournier	1.53
Mme. Fournier	6.23
Alcide Hébert	6.78
Joseph Fournier	32.36
Mme. Fournier	16.41
Auguste Fournier	10.58
Alcide Hébert	88.00
Auguste Fournier	127.16
Auguste Fournier	7.04
Auguste Fournier	25.20
Auguste Fournier	15.12
Auguste Fournier	17.10

Reçus par Lecheur Maurice Currier
second

Alcide Hébert
Des le Carte de l'Évêque de
publique de Mgr. Pierre de Salari
Mgr. Émile Arthabois et hospitaliers
à l'Hôtel Dieu de Montréal
sont acceptés

Reçus par Lecheur André Benoit
second

Adolphe Champagne
Des le carte d'assistance publique
de Mlle. Fournier et de
Mgr. Émile Arthabois et hospitaliers
à l'Hôtel Dieu de Montréal
sont acceptés

Proposé par l'échevins Roux, Roux
 Secours Alende, Henry

Un montant de \$11.00 ont
 versé à la Comp. Roux, Deschamps
 Desrosiers et l'Éthiopiens

Unin de moyen est donné par
 l'échevins Roux, Roux que le
 conseil a la prochaine séance
 pour un règlement concernant
 les dépenses nécessaires pour
 subsides aux dépenses de ce
 conseil pour l'année 1953

Lectures est donné deux contrats
 d'énergie électrique, entre la
 Corporation de la Ville d'Arthabaska
 et la Compagnie Water & Power Co
 pour le fonctionnement de son
 usine de pompage sur la Rte
 St Paul en la Ville d'Arthabaska

Il est proposé par l'échevins
 Secours Alende, Henry
 Roux, par l'échevins Maurice Carrière
 que la convention passée
 entre la Corporation de la Ville d'Arthabaska
 et la Compagnie Water
 & Power concernant la
 acquisition par l'usine électrique
 pour le fonctionnement de son
 usine de pompage sur la Rte
 St Paul en la Ville d'Arthabaska
 à compter du premier
 jour de décembre 1952 ont
 été acceptés.

La durée de ce contrat sera d'une
 année
 Unanime

Il est unanime

M. Roux, Maurice B. Champagne, Président
 Secours

4 mars 1953

Assemblée régulière du Conseil de
 la Ville d'Arthabaska tenue au lieu
 ordinaire des séances et présidée
 par le maire qui a pu être com-
 munié à 8 heures 30 minutes P.M.
 ont présents les échevins
 Alende, Henry, Adolphe Champagne,
 Maurice B. Champagne, Maurice
 Carrière formant quorum

En l'honneur le Maire M. E. Foubert
 et le conseiller M. Roux étaient
 absents pour cause de santé.
 Il est proposé par l'échevins
 Adolphe Champagne, approuvé
 par l'échevins Alende, Henry
 que l'échevins Maurice B. Champagne
 soit nommé pré-
 sident de l'Assemblée
 Proposé par l'échevins Adolphe Champagne,
 Secours Maurice Carrière
 que les minutes de la dernière
 assemblée soient acceptées.

Proposé par le docteur Alcide Fleury
Secrétaire Maurice Carrière
Des livres comptés et spécialement
acceptés et payés

Émile Campagna	24 80
Proposé Assurances "Famulus"	321 76
Philippe Beaumont	5 00
René Girard	12 00
Joseph Lefebvre	5 00
Guillaume Gaudreau	6 00
Maurice Campagna	6 00
Émile Lacombe	7 80
Richard Campagna	1 50
Émile Gagnier Watier Power	334 22
Leclercq C. P.	17 20
Paul Joseph Yves Burt	12 70
Émile G. Bédard	27 59
Alcide Beaumont	71 30
J. B. Deschamps	1 70
Markoite Monney Co	2 00
M. H. Desrosier	2 77

Proposé par le docteur A. Champagne
Secrétaire Maurice Carrière
Des livres comptés Alcide Fleury
et nommé Beaumont pour le
prochain exercice.

Les livres sont dans le système budgétaire
préparé pour l'année 1933

Proposé par le docteur Alc. Fleury
Secrétaire Maurice Carrière
Des livres budgétaires et spécialement
tel que fait pour l'année 1933

BUDGET POUR L'ANNÉE 1933.

REVENUS

Taxe foncière	\$1,059,400.00 @ 1.20 par \$100. =	\$12,712.80
Taxe locative	30,500.00 @ 60	1,830.00
Taxe personnelle		6.00
Taxe de Commerce		1,170.00
Loyer des salles		500.00
Détails divers		5,041.95
Entretien de cours l'hiver		250.00
Intérêt sur taxes		80.00
Divers		50.00
Agenda		9,000.00
Égouts		2,000.00
Taux de change		70.00
	Total	\$15,416.00

DEPENSES

Chemins	\$2,600.00	
Égouts	2,600.00	
Hôtel-de-ville	2,000.00	
Trattori	400.00	
Police	400.00	
Dept-de-Pan	500.00	
Éclairage des rues	1,400.00	
Swiss sur obligations	4,900.00	
Intérêt sur "	6,310.00	
Ind. Albert Lamotte	350.00	
Évaluation	85.00	
Indy & Allende	2,800.00	
Caution	350.00	
Police Assurance	500.00	
Divers	1,500.00	
Administration	500.00	
Égouts	200.00	
Galaire du secrétaire	1,000.00	
Intérêt sur emprunt long.	400.00	
Paiement sur prêts emprunt temporaire "pauvre Loyer"	1,000.00	
	TOTAL	\$12,385.00

Surplus

\$31.00

Proposé par le docteur A. Champagne
Secrétaire Alcide Fleury

Des M. Joseph Desrosiers
et nommé inspecteur des
affaires municipales pour la
ville de St-Hubert

Propos par Lecheur Alcide H. Perroy
 Secours Maurice Carrière
 Que les comptes ci-après sont
 acceptés et payés

Paul Champagne	27 80
Rosyl Assurances "Lombard"	321 76
Philippe Perroy	5 07
Paul Perroy	42 02
Joseph Lythe	5 00
Yves Perroy	2 00
Maurice Champagne	6 00
Yves Perroy	4 50
Richard Champagne	1 00
Changement Blotter	334 22
Yves Perroy C. B.	17 20
Yves Perroy	12 70
Yves Perroy	29 54
Alcide Bergeron	71 30
J. B. Larocque	1 90
Markete Monop Co	2 02
M. V. Larocque	2 77

Propos par Lecheur A. Champagne
 Secours Maurice Carrière
 Que Lecheur Alcide H. Perroy
 est nommé Procureur pour le
 prochain exercice

Lecture est faite de l'ancien budget
 laire préparé pour l'année 1913

Propos par Lecheur Alc. H. Perroy
 Secours Maurice Carrière
 Que le budget est accepté
 tel que fait pour l'année 1913

BUDGET FOUR L'ANNEE 1913.

REVENUS

Taxe foncière	\$1,064,490.00 @ 1.00 par \$100. --	\$13,013.40
Taxe locataire	30,562.00 @ .40	1,222.48
Taxe personnelle		4.00
Taxe de Commerce		1,190.00
Loyer des salles		500.00
Contributions divers		1,243.75
Intérêt de la caisse d'épargne		250.00
Intérêt sur taxes		50.00
Divers		50.00
Agences		2,000.00
Egouts		2,000.00
Taxe de chemin		50.00
Total		\$23,256.87

LA VILLE D'ARTHABASKA

Arthabaska, P. Q. le 11 Mars 1913

Monsieur, *Yves Perroy*

Vous devez pour taxes

Taxes Municipales, année 1913 \$ 3.00

Aqueduc, acte de loi 15

Égouts 15

Vidanges 20

Taxe d'Éclairage Total \$ 5.00 / 20%

Taxe de Commerce

Taxe de Chemin

Arrière

Intérêt

Total \$ 3.00

Veuillez faire votre paiement.

M. Perroy
 Secrétaire-Treasurer

Propos par Lecheur A. Champagne
 Secours Alcide H. Perroy

Que M. Joseph Perroy substituera
 soit nommé inspecteur des
 égouts de la ville d'Arthabaska

Dans l'avis de 1951 donné à ses séances précédentes, il est proposé par l'ancien Adjoint Morissette assisté par l'échevin Abel de faire qu'il soit fait un règlement pour prélever une taxe de une piastre et vingt centimes par cent piastres, et les autres taxes ordinaires des locataires, taxes personnelles et autres pour l'année mil neuf cent cinquante trois (1953).

RÈGLEMENT N° 138

Une taxe de une piastre et vingt centimes par cent piastres est par le présent règlement imposée sur tous les biens fonds imposables de cette municipalité, d'après le dernier avis d'évaluation en vigueur pour subvenir aux dépenses courantes de ce conseil suivant budget pour l'année mil neuf cent cinquante trois (1953).

Les taxes spéciales des locataires des immeubles seront comme suit:

- \$1.00-- Taxe personnelle
 -- Du loyer annuel pour locataires
 \$100.00 Pour les Dampers & Co d'Éclairage électrique
 \$25.00 -- Sur toute personne, société, ou corporation exploitant une usine de pasteurisation de lait ou vendant des produits laitiers ne provenant pas exclusivement de son troupeau.
 \$15.00-- Sur tout boulanger ou commerçant de pain et pâtisseries étranger
 \$15.00-- Sur tout boucher étranger
 \$35.00-- Sur tout épicer étranger
 \$10.00-- Sur tout colporteur étranger
 \$25.00-- Sur tout commerçant de fruits et légumes étrangers
 \$10.00-- Sur tout vendeur de remède patenté étranger
 \$10.00 Sur tout commerçant de poisson étranger
 \$50.00-- Sur tout cirque étranger
 \$50.00-- Sur tout entrepreneur, contracteur étranger
 \$200.00-- Sur toute personne ou société ayant un permis de vente de liqueurs alcooliques
 \$100.00 Sur tout commerçant de rebuts, vieux fer, vieilles ferrailles de toutes sortes.

Sur toute personne exploitant dans la ville des instruments de jeux appelés, trois, quatre, palets, bagatelle, ou simili, devra prendre un permis et payer une licence de vingt-cinq (\$25.00) pour chaque instrument.

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais légaux après sa promulgation.

Welf Parnoy
 Secrétaire

Guillaume D. Compagnon
 Président

Proposé par l'échevin Morissette
 second Abel

Que ce conseil procède à la formation des Comités suivants:

Comité Morissette Abel

Comité des Finances Abel Blouin McGee

Comité de l'Éducation Blouin McGee
Abel

Comité de l'Énergie & Électricité McGee Blouin
Abel

Comité Police & Feu McGee Blouin
Abel

Comité des Affaires Indiennes Blouin McGee
Abel

Comité d'Urbanisme Blouin McGee
Abel

Auditeurs Blouin McGee

Secrétaire Welf Parnoy

Le Maire fait passer ces affaires de tous les comités.

Communication est donnée d'une lettre de la Ligue des Saurs Coeur d'Éthiopiens page 200, signé par son Président

M. Albert Martin, demandant au Conseil de passer un règlement prohibant toute vente de dans publique dans la ville d'Éthiopiens

Proposé par l'échevin Abel
 second Morissette

Que l'affaire soit renvoyée à une prochaine séance pour étude.

Propose par Sichevons Maurice Carrière
 Secrétaire Alcide Héland

Que cette séance soit ajournée
 à mardi le 16 mars 1923 à huit
 heures P.M.

Et la séance se lève.

Maurice Carrière
 Secrétaire

Elyhige Patti-maire

Monsieur le Maire et mes
 sieurs de la Ville de Bethshook nous
 reconvoquent à l'avis de Convocation
 de la présente assemblée et nous
 nous sommes à procéder sur toutes questions
 à être soulevées au con-
 sent. Notre présence nous permet
 le défaut d'avis:

En foi de quoi nous avons signé
 à Bethshook le 14 Hotel de Ville
 ce vingt sept mars 1923

Elyhige Patti-maire
 Louis Lemire
 Maurice D. Campegne
 Adolphe Champoux
 Raoul Héland
 Maurice Carrière
 Alcide Héland

Maurice Carrière
 Secrétaire

27 Avril 1923

Monsieur le Maire de la Ville
 de Bethshook, nous avons ordonné des
 séances ce vingt sept mars pour de nous
 quel motif est important pour à 8 h
 P.M. Soit présente par Monsieur le
 Maire M. Elyhige Patti-maire les
 citoyens Louis Lemire, Maurice
 D. Campegne, Adolphe Champoux,
 Raoul Héland, Maurice Carrière,
 Alcide Héland, formant quorum sous
 la présidence du Maire.

Les citoyens ont signé une attestation
 concernant le défaut d'avis de la présente
 assemblée.

Attendu que la route qui
 relie les Villes de Bethshook et
 Bethshook, devient une route
 que arguments d'avis en accord:

Attendu que cette route fait
 partie des routes Provinciales de la
 Voie et relie des centres très
 importants de la Province.

Attendu que une détachement
 de cette route, des accidents non-
 brisés et fatale se produisent
 chaque année.

Maint propose par Monsieur le Maire
 Secrétaire par Monsieur Adolphe Champoux

Que ce conseil s'ajourne au
 Gouvernement de la Province

en retard sur l'Obituaire de
l'Association, et que copie de la présente
résolution soit transmise au Ministre
des Affaires Manuscrites pour son
approbation

Proposé par l'échevin G. Le Febvre
secondé par le conseil d'administration

Une session extraordinaire de la
M. Elphège Labbe est autorisée
d'avoir lieu le dimanche de l'Ascension.
M. François Doucques pour faire
certains travaux qui seront jugés
nécessaires par le Conseil
adopté unanimement

Proposé par l'échevin M. D. Charpentier
secondé par le conseil d'administration

Une session extraordinaire est
fixée le 7 avril 1913 à huit
heures P.M.

Et la séance est levée.

Elphège Labbe maire

9 Avril 1913

Travaux d'ajournement du Conseil
de la Ville d'Arthabaska tenus au lieu
ordinaire des séances et auxquelles
sont de huit heures neuf cent
cinquante francs à neuf heures
P.M. Sont présents: Son Honneur
le Maire M. Elphège Labbe, ses
conseillers M. Charles K. Levesque,
M. Adolphe Charpentier

M. de la Commission d'audit proposé par
l'échevin M. Charles K. Levesque, secondé par
l'échevin M. Adolphe Charpentier, que cette
séance est ajournée et suspendue de la discussion
jusqu'à la fin du mois de mai prochain
à 8 heures P.M.

Et la séance est levée.

Elphège Labbe maire

17 Avril 1913

Travaux d'ajournement du Conseil de
la Ville d'Arthabaska tenus au lieu
ordinaire des séances et auxquelles
sont de huit heures neuf cent
cinquante francs à neuf heures P.M.
Sont présents: Son Honneur le Maire
M. Elphège Labbe, M. M. Les G. Levesque,
M. Charles K. Levesque, M. Adolphe
Charpentier, M. Adolphe Charpentier, M. Adolphe
Charpentier, formant ensemble sous le
présidence du Maire

Le Maire est chargé du Rapport
financier pour l'année et l'exercice
le 31 décembre 1912

Proposé par l'échevin M. Adolphe Charpentier
secondé par le conseil d'administration

Une session extraordinaire de la
M. Elphège Labbe est autorisée
d'avoir lieu le dimanche de l'Ascension.
M. François Doucques pour faire
certains travaux qui seront jugés
nécessaires par le Conseil
adopté unanimement le 17/4/1913

Et la séance est levée

Elphège Labbe maire

de M^{re} C. R. Gambeau notaire.

Cette ~~lettre~~ decession devrait
être consentie, avec la garantie
ordinaire de droit comme pour
celle de toutes autres et
hypothèques quelconques
et sur son honneur de M^{re}
et de ses héritiers, consenti antérieurement
à ce jour, par et au nom de
la Ville d'Arthabaska.

Proposé par Lechevalier Ad. Champagne
Secrétaire - M^{re} D. Campagne

Par le conseil de M^{re} Louis
Compagnie surintendant de la
ville qui est actuellement
de 77 cts par semaine, soit aug-
menté à 84 cts par semaine, aux
mêmes conditions consenties
dans la résolution passée à
la séance ordinaire du 24 avril
1952.

Proposé par Lechevalier M^{re} D. Campagne
Secrétaire - Alcide Filion

Dimanche de remerciement pour
adresse à l'honorable Honoré Jarem
Ministre des Travaux publics pour
un montant de cinquante dollars
versé par chèques de la ville, consenti
et la moitié par les quinquante
autres de quinze mille dollars
15 000 \$ - l'après par l'intermédiaire
avec le l'honorable M^{re} Jarem
M^{re} C. R. Gambeau notaire d'Arthabaska.
et conforme par lettre cordiale

du 24 avril mille neuf cent cinquante

Proposé par Lechevalier Alcide Filion
Secrétaire - Alcide Filion

Par cette séance, soit ajourné
à samedi le 16 mai 1952 à 8 h 30 m.

Et la séance se lève.

M^{re} J. J. J. J.
notaire

Elphège Sibi-voire

LA VILLE D'ARTHABASKA

Montant	Arthabaska, P. Q. H. Courval	195 c
	M ^{re} J. J. J. J.	
	Votre devoir pour taxes	
Taxe Municipale, année 19	55 Prop	1 20
Aqueduc, eau le 1er	19	
Éclair	18	
Ordonnance pour le 1er	10	5 00
Frais d'Entrepreneur		
Taxe de Demage	Incertain	18 00
Taxe de Clé		
Amortissement		
Intérêt		

Veuillez faire remise immédiatement.

Total \$ 17 20

M^{re} J. J. J. J.
notaire

Et la séance se lève.

M^{re} J. J. J. J.
notaire

Elphège Sibi-voire

de M. M. Paul Cote et Kenner
Rogers ont accepté
Adopté unanimement.

Et la séance se lève.

M. Elphège Sabbe
17 Juin 1953

Assemblée spéciale du Conseil de
la Ville d'Arthabaska tenue au lieu
ordinaire des séances ce dix-
septième jour de Juin mil neuf
cent cinquante trois à huit
heures P.M. Sont présents: Son
honneur le Maire M. Elphège
Sabbe, M. M. Deschamps, André
Lemieux, Maurice D. Campagna,
Gydeland Champagne, Maurice
Carrier, Alceste St. Lévy, pré-
sident quarante ans et président
du Maire.

Le secrétaire, les conseils supérieurs
les membres du Conseil le délégué
de M. M. Emma Sabbe, par la
Honnorable de Ralphy Sabbe
M. le président de la Commission
d'Arthabaska, quinquante et
le jour courant.

Il est proposé par le Maire
secondaire par le Maire M. D. Campagna

Que ce conseil a approuvé
reçoit le délégué de M. M. Emma

Salle, épouse de l'Honorable Ralphy Sabbe.
M. et S. et leurs épouses et ce dernier,
aussi que sa famille ses plus
sincères condoléances

Adopté unanimement.

Et la séance se lève.

M. Elphège Sabbe
2 Juillet 1953

Assemblée spéciale du Conseil de la
Ville d'Arthabaska tenue au lieu
ordinaire des séances ce dix-septième
jour de Juillet mil neuf cent
cinquante trois à huit heures
P.M. Sont présents: Son honneur
le Maire M. Elphège Sabbe, M. M.
Deschamps, Maurice D. Campagna,
Gydeland Champagne, Maurice
Carrier, président quarante ans et
la présidente du Maire

Rapport par le Maire M. Elphège Sabbe
secondaire M. D. Campagna

Que les minutes des deux
dernières assemblées soient
acceptées

Rapport par le Maire M. Elphège Sabbe
secondaire M. D. Campagna

Que les comptes soient
acceptés et payés

George D. Lacroix	24.50
Ralphy Sabbe	2.00
M. D. C.	57.80
Armand Gauthier	5.95
Emil Lacroix	65.70

Arrest Bellavance	32 44
Arthur Gaudet	21 21
Leonard Côté	17 70
Jean Levesque	8 00
Joseph Bonneau	2 40
Walter Michel	2 40
Théophile Giguère	4 20
Alphonse Robitaille	2 40
Joseph F. Giguère	2 00
Charles Giguère	2 00
Joseph Giguère	2 00
W. D. Cantor	7 00
Hubert Malhot	7 00
Joseph Malhot	7 00
Charles Giguère	6 00
Alphonse Giguère	52 36
Joseph Giguère	25 74
Joseph Giguère & Bartholomae	16 83
Joseph Giguère	3 30
Joseph Giguère	6 33
Hubert Giguère & J. Giguère	11 00
Joseph Giguère & J. Giguère	72 72
J. E. Giguère	1 65
Hubert Giguère	7 10

Leure est donné de la Carte
d'Assurances Publiques de la
Paroisse admissibles comme indiquant
au Service Social de Québec
l'apaise par l'achèvement de l'Assurance
Secondaire. M. Currier
Pour la Carte d'Assurances
Publiques de la Paroisse
admissibles comme indiquant au
Service Social de Québec sont
acceptés. Supplémentairement
trois Mors

Et le service de la

Hubert Giguère & J. Giguère
10/10/10

le Comité 1953.

Assemblée générale du Comité de la
ville de Québec, tenue au lieu
ordinaire des séances et précédée par
le Comité 1953 à huit heures P.M.
Sont présents: son honneur le député
M. Elphège Lefebvre, M. Giguère,
E. Giguère, André Giguère, M. Giguère,
R. Giguère, Adolphe Giguère,
Maurice Currier, Adolphe Giguère,
Joseph Giguère, M. Giguère,
Général M. Giguère

Le secrétaire, informe les
membres du Comité de la ville de Québec
Pour copie des Minutes de cette
assemblée

Il est proposé par le Comité
secondaire

Que ce Comité se réunisse
après le décès de M. Giguère
Pour copie des Minutes de cette
assemblée et des décisions de M. Giguère
après avoir vu les membres de
sa famille et ses plus proches parents

Et le service de la

Hubert Giguère & J. Giguère
10/10/10

Edgar Bellavance	32 40
Arthur Gaudin	21 60
Ernest Côté	17 20
Josée Lavigne	5 00
Rodolphe Gagnon	2 90
Walter Mechet	2 90
Maurice Giguère	4 20
Alphonse Robitaille	2 90
George J. Giguère	2 00
Op. Louis Giguère	2 00
René Giguère	2 00
M. Ed. Giguère	2 00
Maurice Malhot	7 00
Richard Malhot	7 00
Paul Giguère	5 00
Yves Giguère	50 20
Georges Gagnon	20 70
L. Giguère d'Arthabaska	16 53
Laurin Giguère	8 30
J. P. Giguère	6 33
M. P. Giguère "Junior"	11 40
Émile Giguère	72 73
J. E. Giguère	1 65
Maurice Giguère	7 10

Le Maire a été donné de la Carte
d'Assurance Publique de Claude
Giguère adhésif comme indiquant
au Service Social de Nicolet
Gagnon par le chemin G. Gagnon
secondaire. Maurice Giguère
pour la Carte d'Assurance
Publique de Claude Giguère
adhésif comme indiquant au
Service Social de Nicolet par
accepté. En plus de ce service
trois mois.

Et le service de la

M. P. Giguère Adhésif Gagnon
100 700

In Arthabaska 1943

LA VILLE D'ARTHABASKA

Arthabaska, P. Q. le 10 mai 1943	
M. P. Giguère	
Vos taxes pour 1943:	
Taxes Municipales, année 1943	35 20
Arrière, c. 10 le	10
Égouts	10
Vidanges	10
Taxe d'Entrepreneur	
Taxe de Commerce	
Taxe de Clôture	
Arrière	
Intérêt	1 50
Total \$ 46 70	

Veuillez faire remise immédiatement.

M. P. Giguère
Maire - Trésorier

Il est proposé par le Maire G. Gagnon
secondaire. Maurice Giguère
pour la Carte d'Assurance
Publique de Claude Giguère
adhésif comme indiquant au
Service Social de Nicolet par
accepté. En plus de ce service
trois mois.

Et le service de la

M. P. Giguère Adhésif Gagnon
100 700

Propos par Lechevin Maurice Caron
 Seconde à Champigny
 Que la Carte d'Appartenance Publique
 de George Etienne Lefontaine soit
 acceptée

Propos par Lechevin Maurice Caron
 Seconde à Champigny
 Que la Carte d'Appartenance
 Publique de M^r de Lefontaine
 et rectifié soit refusée

Propos par Lechevin à Champigny
 Seconde Maurice Caron
 Que Lechevin accepte comme
 sept els première parcelle par
 exam amiable

à 9 h P.M. Sans honneur de M^r Caron
 prend son siège

Lecture est donnée du Reg. no 131

Il est proposé par Lechevin à Champigny
 Seconde à Champigny
 Que le règlement d'endement
 no 134 au montant de 8 67,000 fr
 soit accepté en dernier lieu
 et rendu à l'unanimité

Lechevin Alceide Felixy donne
 avis de motions dans règlement
 no 141 arrojant les amendements
 nos 12 + 26 et tous les amendements
 qui ont été faits environnant
 l'alignement et la construction
 en général

Propos par Lechevin Alceide Felixy
 Seconde par Lechevin Maurice Caron

Que M^r C. R. Frenon Maire soit autorisé
 à obtenir les consentes requises
 concernant le Reg. no 134 de cette même
 municipalité et que son honneur le Maire et le conseil
 soient autorisés à signer pour deux ans de la date Municipale
 Le receveur Lefontaine au conseil
 que Lechevin Paul René du Breuil
 Que la carte municipale soit
 déclinée le 30 juillet 1902

En conséquence son honneur
 le Maire M^r Elphège Lefebvre finit
 le descriptif pour le no 134
 pour la nomination d'un ou
 de deux dates en remplacement
 de Lechevin Alceide

Municipalité de la Sainte
 7 h de l'après-midi

La séance est poursuivie sur
 avis que nous avons pris con-
 naissance des plans proposés à nos
 demands par M^r Frenon Maire
 en conséquence nous proposons et que
 nous les approuvons tels que faits
 après avoir changé le diamètre
 de l'égout de 6" à 8" dans la
 rue de la Sainte et en conséquence
 à la demande de M^r Frenon
 des Membres de la Sainte

En fin le Maire propose une
 résolution pour l'alignement
 (avis et votes à l'unanimité)

[Faint, mostly illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.]

payables au porteur seulement, aux adresses indiquées sur
le capital.

7e- La Corporation se réserve le
droit de racheter par anticipation au pair à toutes é-
chéances d'intérêts, les obligations émises sous l'au-
torisation du présent règlement. Un avis de tel rachat
sera publié une fois dans le Gazette officielle du Qué-
bec, peu avant de trente et plus de cinquante jours avant
la date du rachat et sera affiché ou publié en la manière
prescrite par les avis publics de la Corporation. Le même
avis sera donné sans la même délai, émis à la poste sans
péri renoncement à la dernière adresse connue de tout déten-
teur d'une obligation émise sous le rachat est ordon-
né. Toute obligation ainsi rachetée cessera de porter inté-
rêts à compter de la date mentionnée à l'avis prévu ci-des-
sus.

8e- Les obligations seront payables, au
porteur ou détenteur enregistré selon le cas, à son choix, à
la Banque du Montréal à Montréal, Québec ou Arthuroville.

9e- Il est par le présent règlement impo-
sé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens fonds
imposables de la Municipalité, une taxe spéciale à ce titre sur-
craint, d'après la valeur d'évaluation en vigueur chaque année,
pour pourvoir au paiement, au capital et intérêts, des échéan-
ces annuelles conformément au tableau ci-dessous, laquelle taxe
comportera les mêmes droits et privilèges que la taxe générale.

10e- Le présent règlement entrera en vigueur
après les délais, les formalités et les approbations requises et
prévus par la loi.

"S. 1901" Elphège Subit's maire

S. 1911 Wilfred Rameau
sec. tr.

Daté à Arthuroville, ce septième jour de août 1913.

Signé Wilfred Rameau
220-765

Et la séance est levée

Elphège Subit's maire

13 août 1913

Agonistes agréables du Conseil de la
Ville d'Arthuroville, Monsieur le
Maire et Messieurs les Conseillers
Municipaux. J'ai l'honneur de vous
adresser ci-joint le rapport annuel
de l'Administration de la Ville
pour l'année 1912. Ce rapport
contient les renseignements
généraux sur l'état de la Ville
et sur les travaux effectués
pendant l'année écoulée. Je
vous prie d'agréer, Monsieur le
Maire, l'assurance de ma haute
et dévouée estime.

Le Maire, M. Elphège Subit's

Proposé par l'échevin Maurice
D. Carrière. Approuvé par
l'échevin Wilfrid St. Laurent
Que le règlement no 141
de la Municipalité de la Ville
d'Arthuroville abrogeant les Reg.
124 et 26 concernant la cons-
truction en général soit acceptée

Tableau de répartition 1

240,000.00 - 50 - 20 ans

	Intérêt	Capital	Total	Balances
1953	1,400.00	1,400.00	2,800.00	48,000.00
1954	1,400.00	1,400.00	2,800.00	46,500.00
1955	1,400.00	1,400.00	2,800.00	45,000.00
1956	1,400.00	1,400.00	2,800.00	43,500.00
1957	1,400.00	1,400.00	2,800.00	42,000.00
1958	1,400.00	1,400.00	2,800.00	40,500.00
1959	1,400.00	1,400.00	2,800.00	39,000.00
1960	1,400.00	1,400.00	2,800.00	37,500.00
1961	1,400.00	1,400.00	2,800.00	36,000.00
1962	1,400.00	1,400.00	2,800.00	34,500.00
1963	1,400.00	1,400.00	2,800.00	33,000.00
1964	1,400.00	1,400.00	2,800.00	31,500.00
1965	1,400.00	1,400.00	2,800.00	30,000.00
1966	1,400.00	1,400.00	2,800.00	28,500.00
1967	1,400.00	1,400.00	2,800.00	27,000.00
1968	1,400.00	1,400.00	2,800.00	25,500.00
1969	1,400.00	1,400.00	2,800.00	24,000.00
1970	1,400.00	1,400.00	2,800.00	22,500.00
1971	1,400.00	1,400.00	2,800.00	21,000.00
1972	1,400.00	1,400.00	2,800.00	19,500.00
1973	1,400.00	1,400.00	2,800.00	18,000.00
1974	1,400.00	1,400.00	2,800.00	16,500.00
1975	1,400.00	1,400.00	2,800.00	15,000.00
1976	1,400.00	1,400.00	2,800.00	13,500.00
1977	1,400.00	1,400.00	2,800.00	12,000.00
1978	1,400.00	1,400.00	2,800.00	10,500.00
1979	1,400.00	1,400.00	2,800.00	9,000.00
1980	1,400.00	1,400.00	2,800.00	7,500.00
1981	1,400.00	1,400.00	2,800.00	6,000.00
1982	1,400.00	1,400.00	2,800.00	4,500.00
1983	1,400.00	1,400.00	2,800.00	3,000.00
1984	1,400.00	1,400.00	2,800.00	1,500.00
1985	1,400.00	1,400.00	2,800.00	0.00

Tableau de répartition 2

222,000.00 - 50 - 20 ans

	Intérêt	Capital	Total	Balances
1953	1,100.00	1,100.00	2,200.00	48,000.00
1954	1,100.00	1,100.00	2,200.00	46,500.00
1955	1,100.00	1,100.00	2,200.00	45,000.00
1956	1,100.00	1,100.00	2,200.00	43,500.00
1957	1,100.00	1,100.00	2,200.00	42,000.00
1958	1,100.00	1,100.00	2,200.00	40,500.00
1959	1,100.00	1,100.00	2,200.00	39,000.00
1960	1,100.00	1,100.00	2,200.00	37,500.00
1961	1,100.00	1,100.00	2,200.00	36,000.00
1962	1,100.00	1,100.00	2,200.00	34,500.00
1963	1,100.00	1,100.00	2,200.00	33,000.00
1964	1,100.00	1,100.00	2,200.00	31,500.00
1965	1,100.00	1,100.00	2,200.00	30,000.00
1966	1,100.00	1,100.00	2,200.00	28,500.00
1967	1,100.00	1,100.00	2,200.00	27,000.00
1968	1,100.00	1,100.00	2,200.00	25,500.00
1969	1,100.00	1,100.00	2,200.00	24,000.00
1970	1,100.00	1,100.00	2,200.00	22,500.00
1971	1,100.00	1,100.00	2,200.00	21,000.00
1972	1,100.00	1,100.00	2,200.00	19,500.00
1973	1,100.00	1,100.00	2,200.00	18,000.00
1974	1,100.00	1,100.00	2,200.00	16,500.00
1975	1,100.00	1,100.00	2,200.00	15,000.00
1976	1,100.00	1,100.00	2,200.00	13,500.00
1977	1,100.00	1,100.00	2,200.00	12,000.00
1978	1,100.00	1,100.00	2,200.00	10,500.00
1979	1,100.00	1,100.00	2,200.00	9,000.00
1980	1,100.00	1,100.00	2,200.00	7,500.00
1981	1,100.00	1,100.00	2,200.00	6,000.00
1982	1,100.00	1,100.00	2,200.00	4,500.00
1983	1,100.00	1,100.00	2,200.00	3,000.00
1984	1,100.00	1,100.00	2,200.00	1,500.00
1985	1,100.00	1,100.00	2,200.00	0.00

Signé Elphège Sabti Maire

Signé [Signature]

Date à Athabasca, ce septième jour d'août 1953.

Signé [Signature]

Et la séance est levée

Elphège Sabti Maire

13 août 1953

Approuvé par le Conseil de la Ville d'Athabasca. Tenue en séance ordinaire de la municipalité le premier jour de l'année 1953, ont été présents Messieurs Elphège Sabti, Maire, et Messieurs [List of names]. Le Conseil a adopté le règlement n° 140 abrogeant le Règlement n° 12826 de cette Municipalité.

Le Maire, Elphège Sabti, a donné lecture du Règlement n° 140 abrogeant le Règlement n° 12826 de cette Municipalité.

Proposé par Messieurs [List of names] et approuvé par Messieurs [List of names]. Que le règlement n° 140 de la municipalité de la Ville d'Athabasca abrogeant le Règlement n° 12826 concernant la construction en général soit accepté.

ARRÊTÉ NO. 140

Attendu que les règlements nos. 12 et 14 de cette Corporation de la Ville d'Arishabaza en rapport avec la construction et l'alignement ne répondent plus aux exigences créées par le développement de la ville et de l'évolution des affaires;

Attendu qu'il est à propos d'abroger ces règlements ainsi que tous règlements qui peuvent exister en rapport avec la construction, prévus au paragraphe 1 de l'article 425 de la Loi des Cités et Villes;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné;

DE QUÉBEC

Il est proposé par l'échevin *M. G. Champagne* et approuvé par l'échevin *Alcide Fleury* et résolu qu'un règlement portant le no. 140 soit et est adopté; et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

Les règlements nos. 12 et 14 et tous autres règlements qui peuvent exister, en rapport avec la construction prévus au paragraphe 1 de l'article 425 de la Loi des Cités et Villes, sont abrogés.

A présent révisé et adopté en séance, après en avoir été communiqué et approuvé, passé par la Ville d'Arishabaza, P.Q. ce 21 avril 1953

Signé *Éphège Subitton*

Signé *Maurice Carrière*

*Préparé par l'échevin Alcide Fleury
Secrétaire* *Maurice Carrière*

*Il est résolu que les autres
des dispositions de l'article*

311 du Code des Cités et Villes, les élections provinciales d'immobiliers, imposées de la Municipalité de la Ville d'Arishabaza, soient servies en assemblée générale que peut approuver ou désapprouver par leurs votes les règlements nos. 12 et 14 pour un emprunt par obligations au montant de \$63,000., et le règlement no. 140 de la dite municipalité abrogeant les Reg. nos. 12 & 14 et tous autres règlements qui peuvent exister en rapport avec la cons. Ordonné comme au paragraphe 1 de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes, et que la date de ces assemblées soient et sont fixées au 31 août et le 30 septembre 1953.

Adopté et communiqué

*Préparé par l'échevin Alcide Fleury
Secrétaire* *Maurice Carrière*

*Que cette motion soit approuvée et adoptée le 17 août 1953
à 9 h. P. M.*

Est la séance et lève

Maurice Carrière *Éphège Subitton*
Secrétaire *Président*

17 août 1953
 Leurs d'apurement au Conseil
 de la Ville d'Arthabaska tenue au
 lieu ordinaire des séances et
 paratourne par de l'électricité et
 vingt-cinq sous par poste par an
 7 pas P.M.
 Ont présents: Son honneur le
 Maire M. Elphège Sabbe P.M.
 par échecs M. Maurice L.
 Campagna, Adolphe Champagne,
 Maurice Currier, Adolphe Sabbe
 présent quorum sous la prési-
 dence du Maire

Proposé par l'échevin Adolphe Champagne
 second : Maurice Currier

Pour le Conseil de la Ville
 d'Arthabaska demande des sou-
 missions pour extension à
 son système d'aqueduc et
 d'égout et construction d'un
 édifice pour services à incendie

Demands de Soumissions
 La Ville d'Arthabaska, comté
 d'Arthabaska, demande des soumis-
 sions pour travaux d'extension
 à son système d'aqueduc et
 d'égout, et construction d'un
 Edifice pour services à incendie

Les soumissions devront être
 déposées dans une enveloppe
 scellée au montant de 2%

des pour global de leur soumission et le
 soumissionnaire qui sera obtenu le con-
 trat devra apporter un chèque recepte
 au montant de 2% de la soumission
 avant de pouvoir signer le contrat.

Les soumissionnaires qui désireront
 obtenir une copie des plans et voir les
 charges, peuvent le faire au dépôt de
 \$1.00 entre les mains de M. Raymond
 Bourgeois, ingénieur de la ville à
 R.P. No. 11, Victoriaville, Téléph. 3885
 dont \$1.00 sera remboursé aux gens
 dès que les plans et voir les charges

Les soumissions devront être faites
 séparément, une pour l'aqueduc et
 l'égout, et l'autre pour la construction d'un
 Edifice pour services à incendie.
 Les travaux ne seront exécutés que
 si le règlement est voté par les con-
 tréables de la ville et accepté par
 le Comptroller Municipal.

Le règlement est voté par le conseil
 le plus tard au 15 septembre
 des soumissions.

Les soumissions devront être
 rendues chez le secrétaire M. Elphège Sabbe
 le ou avant le 17 septembre 1953
 à 7 pas P.M. sous scellé

Les soumissions seront ouvertes à la
 séance régulière du Conseil soit le
 22 septembre 1953 à 8 pas P.M.

Et que copie de la présente résolution
 soit envoyée au directeur pour publication

En la séance de la
 M. Elphège Sabbe
 M. Elphège Sabbe

Le secretaires bien conformes le Journal
de l'Etat de Mont-Cas, Champagne,
Mirey de M. Adolphe Champagne
recheurs de cette occasion capitale

Rapport par Lechevin Maurice Camus
Secrétaire / Maurice D. Compegn

Qui se connaît a apprécier avec
respect, le don de M. Adolphe
Champagne, Mirey de M. Adolphe
Champagne, recheurs de cette
Commission de cette occasion capitale et
deux dépenses a, et devenues
annonciées par sa famille, ces
plus incertaines, cependant, au
l'adapte a l'union.

Et la source se livre

M. Adolphe Champagne / Elphège Patti, mais
intéressé

7 Octobre 1953

Le conseil régulier des Comités de
la Ville de Belphastro, tenu au
sein ordinaire des réunions se sont
comme pour le 7 octobre, ont pu être
composés, ceux a huit heures
M. M. Sont présents: M. Adolphe
de Mirey, M. Elphège Patti, M. M.
de recheurs André Fournier,
Adolphe Champagne, Maurice
Camus, Adolphe Champagne, Mirey
de Mirey, sous la présidence de
M. Mirey.

Rapport par Lechevin Adolphe Champagne
Secrétaire / Maurice Camus
Qui les minutes des deux dernières
assemblées sont acceptées

Rapport par Lechevin Maurice Camus
Secrétaire / Maurice Camus
Qui les comptes récapitulés sont
acceptés et payés

- Elphège Patti 2.10
- Albert Beauchamp 81.75
- Edgar Ballmann 79.20
- Adolphe Champagne 10.00
- Mirey de Mirey 18.70
- Comité d'urgence 33.00
- Adolphe Champagne 16.60
- Adolphe Champagne 5.00
- Mirey de Mirey 35.00
- Adolphe Champagne 21.00
- Comité d'urgence 33.12
- Mirey de Mirey 6.52
- M. Adolphe Champagne 25.25
- M. Adolphe Champagne 344.85
- Mirey de Mirey 100.00
- M. Adolphe Champagne 32.50
- M. Adolphe Champagne 10.20
- Mirey de Mirey 35.00
- Mirey de Mirey 23.70
- Mirey de Mirey 20.24
- Mirey de Mirey 1.25
- Mirey de Mirey 12.73
- Mirey de Mirey 33.00
- Mirey de Mirey 124.95
- Mirey de Mirey 19.31
- Mirey de Mirey 35.73
- Mirey de Mirey 253.80

Lecture est tenue de la Carte d'inspection
publique de J. Paul Richard hospitalier
et Hotel. D'une et l'autre
La question est remise à une prochaine
seance pour enquete

Lecture est tenue des communications
de M. M. Lucas, T. Hubert et B. Balle
rapport demandant le prix d'un camion
à acheter pour différents usages
de Comm. Nouv.

Après avoir reçu tous les renseignements
demandés par son procureur le Maire

L'ait proposé par M. Hubert
Secr. M. Hubert

Que ce rapport puisse en
en délibération le prix des dites
communications et qu'une décision
soit prise à une prochaine se-
ance, étant donné que le Maire
et la Comm. Municipale de Gaudin
n'ont pas encore donné leur approbation
au règlement no 137 de cette com-
mune.

Rapport par M. Hubert
Secr. M. Hubert

Pour le plan proposé par M. Hubert
M. Borel le J. de l'inspection, montrant
la subdivision en lots à bâtir
d'une partie du lot no 137, du cadastre
appart. du village de l'habitation de
l'ait accepté. Prop. Hubert. Comm. Nouv.

Lecture est tenue dans laquelle
M. Hubert, Maire et autres, demandant
la construction d'une maison de
cette nature à l'Hotel de Ville, en provision
de l'agrandissement de la grande salle de
l'Hotel de Ville

Rapport par M. Hubert
Secr. M. Hubert
Que la dite enquête soit prise
en délibération

Et la séance se lève

M. Hubert
M. Hubert

36 Octobre 1903

Le Maire expose aux membres de la
ville de l'habitation de la
ordinaire des seances et sont sur-
sede pour de ces dites, sur lesquels
enquêtes fait à huit heures P.M.
Sont présents: M. Hubert, Maire
M. Hubert, Secr. M. M. Hubert
M. Hubert, M. Hubert, M. Hubert
M. Hubert, M. Hubert, M. Hubert
M. Hubert, M. Hubert, M. Hubert
M. Hubert, M. Hubert, M. Hubert

Lecture est tenue dans laquelle
M. Hubert, Maire et autres, demandant
la construction d'une maison de
cette nature à l'Hotel de Ville, en provision
de l'agrandissement de la grande salle de
l'Hotel de Ville

Rapport par M. Chevreton Alceide H. Henry
Secrétaire Maurice Carrière

Que ce conseil pour l'achat & l'entretien
de l'édifice pour protection à incendie
de la Maison Pierre Thébaud le
présente pour un montant de
\$1699.00 que s'inscrit dans la
comptabilité du 27 oct 1953.

Et que son honneur le Maire et
le conseil ont accepté et approuvé
et signé pour et au nom de la dite
Corporation
Adopté unanimement.

Et le conseil se lève

Walter Dumas Elphège Dubé Maire
Secrétaire

4 novembre - 1953

Après réception du conseil de la
ville de Westborough tenue au lieu
ordinaire des réunions ce jeudi
novembre, mes registres ont été
présentés avec un point de vue
présenté. Son honneur le
Maire M. Elphège Dubé, M. M. M. M.
Dumas, sous-secrétaire.
Rouel C. E. Maurice Carrière.
Alceide H. Henry formant le conseil
sans la présence de M. M. M.

Rapport par M. Chevreton Alceide H. Henry
Secrétaire Rouel C. E.

Que les minutes des deux der-
nières assemblées soient acceptées

Rapport par M. Chevreton Maurice Carrière
Secrétaire Alceide H. Henry

Que les comptes et qu'ils soient
acceptés et payés. Terminé.

Albert Beauchamp	18.00
Expédition des comptes	26.50
Le Humber Municipal	25.00
Assurance contre	87.20
Assurance contre	18.30
Assurance contre	2.50
Assurance contre	20.00
Elgar Bellemare	7.20
Dr. Ed. Cantel	2.00
Roy Macpherson	7.00
Miss Macpherson	7.00
Dr. J. J. G. G. G.	7.00
Baron J. J. J.	7.00
George J. J.	7.00
Miss J. J.	7.00
Richard H. Henry	7.00
Exp. J. J.	26.32
Exp. J. J.	117.20
Exp. J. J.	7.00
Exp. J. J.	21.05
Exp. J. J.	17.50
Exp. J. J.	12.00
Exp. J. J.	15.00
Exp. J. J.	7.20
Exp. J. J.	2.00

Attendu que la Ville d'Actobrook
pouvoit l'entretien nécessaire pour
l'entretien d'un des des ses propres
chemins

Il est proposé par le Conseil
de la Ville d'Actobrook
d'acquiescer au projet

Que ce conseil pour l'entretien
d'un des chemins municipaux
soit réglé par le Maire de la
Ville:

Rte no 34	C. 67 M
Côte Ste & Côte Wilson	1.00 -
Rouge de St. Michael	0.99 -
Total	3.72 M

Proposé par l'échevin Maurice Carrière
deuxième
d'acquiescer au projet

Que l'entretien pour l'entretien
des chemins Côte Ste & la
ville de la Ville, Côte Wilson &
la Ville de la Ville pour l'année
1934, soit une somme de 1.10 M
soit donné à M. Alphonse Huet
entrepreneur de la ville
au prix unitaire de 3.500, les
dépenses devant les dépenses de la Ville
municipale.

Proposé par l'échevin Maurice Carrière
deuxième
André Lemieux

Que le plan proposé par M. Léonard
de la Ville, le J. de la Ville
soit réglé par le Maire de la
Ville d'une part du fait que 1933 soit
accepté par le Maire J. R. Blouin

Proposé par l'échevin Maurice Carrière
deuxième
André Lemieux

Et réglé au projet
Que le règlement no 111 au
sujet de la Ville de la Ville d'Actobrook
est en cours de l'acte
en stipulant que les obligations
sont de la Ville de la Ville de la Ville

L'acte de la Ville de la Ville de la Ville
est en cours de l'acte
en stipulant que les obligations
sont de la Ville de la Ville de la Ville
de la Ville de la Ville de la Ville

Adapté à la Ville de la Ville de la Ville
régulière de la Ville de la Ville de la Ville
1933

Et que copie de la présente
soit donnée au Maire de la Ville
de la Ville de la Ville de la Ville

Proposé par l'échevin Maurice Carrière
deuxième
André Lemieux

Et réglé au projet
Que le projet de la Ville de la Ville de la Ville
soit réglé par le Maire de la Ville de la Ville
de la Ville de la Ville de la Ville

Que le projet de la Ville de la Ville de la Ville
soit réglé par le Maire de la Ville de la Ville
de la Ville de la Ville de la Ville

7 Janvier 1954

Stance, régulière du Point de la Ville
de l'Église de la Tour au lieu ordinaire
des stances se effectuait par le
passer sur neuf cent cinquante
heures à huit heures P.M.

Ont présents: Bay Commune
M. Elphège Fatti, M. M. Les
échiquiers André Holmberg,
Maurice Carrière

Haute de stances:

Il est proposé par M. Carrière
secondé A. Holmberg

Qu'elle se agit soit approuvés à
l'unanimité 2 heures 1954 à
huit heures P.M.

Et la stances se lire

Welf... Elphège Fatti maire
100 fr

9 Janvier 1954

Stance, d'appareillement du Point de
la Ville de l'Église de la Tour au lieu
ordinaire des stances se effectuait
pour de passer sur neuf cent
cinquante heures à huit heures
P.M. Ont présents: Bay Commune
le Maire M. Elphège Fatti, M. M.
Les échiquiers André Holmberg,
Maurice Carrière, M. M. Les
échiquiers André Holmberg,
Maurice Carrière, M. M. Les
échiquiers André Holmberg,
Maurice Carrière

Proposé par l'échevin M. M. Les
échiquiers André Holmberg

Qu'elle se agit soit approuvés à
l'unanimité 2 heures 1954 à
huit heures P.M.

Proposé par l'échevin M. M. Les
échiquiers André Holmberg

Qu'elle se agit soit approuvés à
l'unanimité 2 heures 1954 à
huit heures P.M.

Maurice Carrière	20.00
Maurice Carrière	2.00
André Holmberg	11.00
George Carrière	2.00
Bay Commune	1.00
M. M. Les échiquiers	2.00
André Holmberg	1.00
André Holmberg	1.00
André Holmberg	8.00
Maurice Carrière	8.00
Bay Commune	25.21
Maurice Carrière	5.00
André Holmberg	7.00
Maurice Carrière	18.99
Maurice Carrière	20.00
Maurice Carrière	25.02
Albert Carrière	11.27
Maurice Carrière	5.23
Maurice Carrière	12.00
Maurice Carrière	111.62
Maurice Carrière	132.28
Maurice Carrière	125.00
Maurice Carrière	12.12
Maurice Carrière	1.21
Maurice Carrière	24.91
Maurice Carrière	86.91
Maurice Carrière	26.25
Maurice Carrière	167.22
Maurice Carrière	5.00

Herman Pages	21.00
Eglise, Pommery	3.71
Henri Pommery	7.21
Arthur Houde	14.78

Proposé par l'échevin *Maurice Compagne*
 Secours *Alfred Compagne*

Après le solaire des allocations pour
 pourvus au 1^{er} de l'année
 il y a le solaire des emplois fonciers
 de la ville au 1^{er} de l'année de
 l'année écoulée au 31^{er} de
 l'année écoulée au 31^{er} de l'année.

Proposé par l'échevin *Maurice Compagne*
 Secours *Alfred Compagne*
 Que l'échevin *Maurice Compagne* soit
 élu premier pour le premier trimestre.

Proposé par l'échevin *Maurice Compagne*
 Secours *Alfred Compagne*
 Que l'échevin *Maurice Compagne* soit
 élu premier pour le premier trimestre.

Le montant de 2,295.00 pour l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année

Après avoir donné à nos lettres de
 crédit et de l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année

actuel. *Jean Houde*
 Tant donné que la ville d'Archeville, possède
 un plan approuvé de cette partie de la ville
 et a été décidé par le Conseil d'étudier de
 nouveau ce plan et de remettre les autorisations
 pour l'année au 1^{er} de l'année.

Après avoir donné les jugements rendus
 par la Cour des Sessions, l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année

Proposé par l'échevin *Jean Houde*
 Secours *Alfred Compagne*
 Que les jugements de l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année

Proposé par l'échevin *Jean Houde*
 Secours *Alfred Compagne*

Que les personnes suivantes soient
 nommées juges suppléants de l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année

Proposé par l'échevin *Jean Houde*
 Secours *Alfred Compagne*

Le montant de 2,295.00 pour l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année

Donner 2,295.00

Recevoir 191.35

2,486.35

Total de 15,122.00
 Attendu que l'année écoulée au 31^{er} de l'année
 de l'année écoulée au 31^{er} de l'année

Projet par lecture M. D. Champagne
 Secrétaire U. Champagne

Dans lettre de communication adressée
 au corps de l'honorable Wilfrid Robit
 Ministre d'Etat pour l'Instruction
 publiquement des projets de dépenses sur
 les services financiers de la Cour
 de la Ville d'Arthabaska

Après explication donnée par le directeur
 et par le projet par lecture M. D. Champagne
 Secrétaire U. Champagne

Pour ce conseil annuel l'ensemble
 des dépenses et recettes pour les services
 publics dont les revenus appartiennent au
 rôle d'assurances et perceptions 1933

M. Jean Massé	17.98
Edouard Larocque	28.60
Henriette Mme. Pélissier	2.98
Polars Mme. Pélissier	12.74
Professeur Albert	19.98
Francis J. Pélissier	21.60
Joseph Pélissier	8.98
Yves Pélissier	12.94
Joseph Mme. Pélissier	8.24
Joseph Pélissier	14.40
Joseph Pélissier	20.00
Francis Pélissier	10.00
	\$ 427.27

PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE LA VILLE D'ARTHABASKA.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DE LA VILLE D'ARTHABASKA.

Séance d'ajournement du Conseil de la ville d'Arthabaska,
 tenue au lieu ordinaire des séances ce deuxième jour de Janvier
 mil neuf cent cinquante quatre à huit heures P.M.

Sont présents Son Honneur le Maire M. Elphège Labbé, M. Les
 Jérome André Lesieur, Maurice D. Champagne, Adolphe Champagne,
 René Gosselin, Maurice Carrier, prenant séance sous la présidence
 du Maire.

Attendu que notre Ville est à proximité de l'École d'arts
 et Métiers du Collège Sacré-Cœur;

Attendu que plusieurs de nos jeunes vont se spécialiser
 à cette école;

Attendu que cette école est maintenant trop petite et ne
 répond pas adéquatement aux besoins actuels;

Attendu que nous voudrions que nos jeunes puissent se
 spécialiser en radio, mécanique-automobile, soudure, etc..;

Attendu que l'école se trouve dans l'impossibilité d'ou-
 vrir ses départements;

Nous, membres du Conseil de la Ville d'Arthabaska, insin-
 tons auprès des autorités en vue d'obtenir l'agrandissement de
 l'École d'arts et Métiers sous la direction des Pères du
 Sacré-Cœur.

Nous ayons l'honneur d'adresser les observations déjà faites
 auprès de l'honorable Ministre d'Etat et lui demandons de hâ-
 ter la réalisation de ce projet.

Signé, Elphège Labbé, Maire

* Elphège Labbé, Secrétaire

Traité copie d'une résolution du Conseil de la ville d'Arthabaska
 adoptée unanimement à sa séance du 3 Janvier 1954.

Propose par l'homme Maurice P. Comfy
seconde Claude Lemieux

Le mandat de gouvernement est abrogé
à l'bon Wilfrid Laflamme Ministre d'Etat
concernant l'obtention de l'autorisation
des Ministres de la Justice la sous
direction de l'usage et l'usage des
services de l'Etat.

Re de la H. Beauchemin & Ernest Doye
Propose par l'homme Maurice Comfy
seconde Raoul Cote

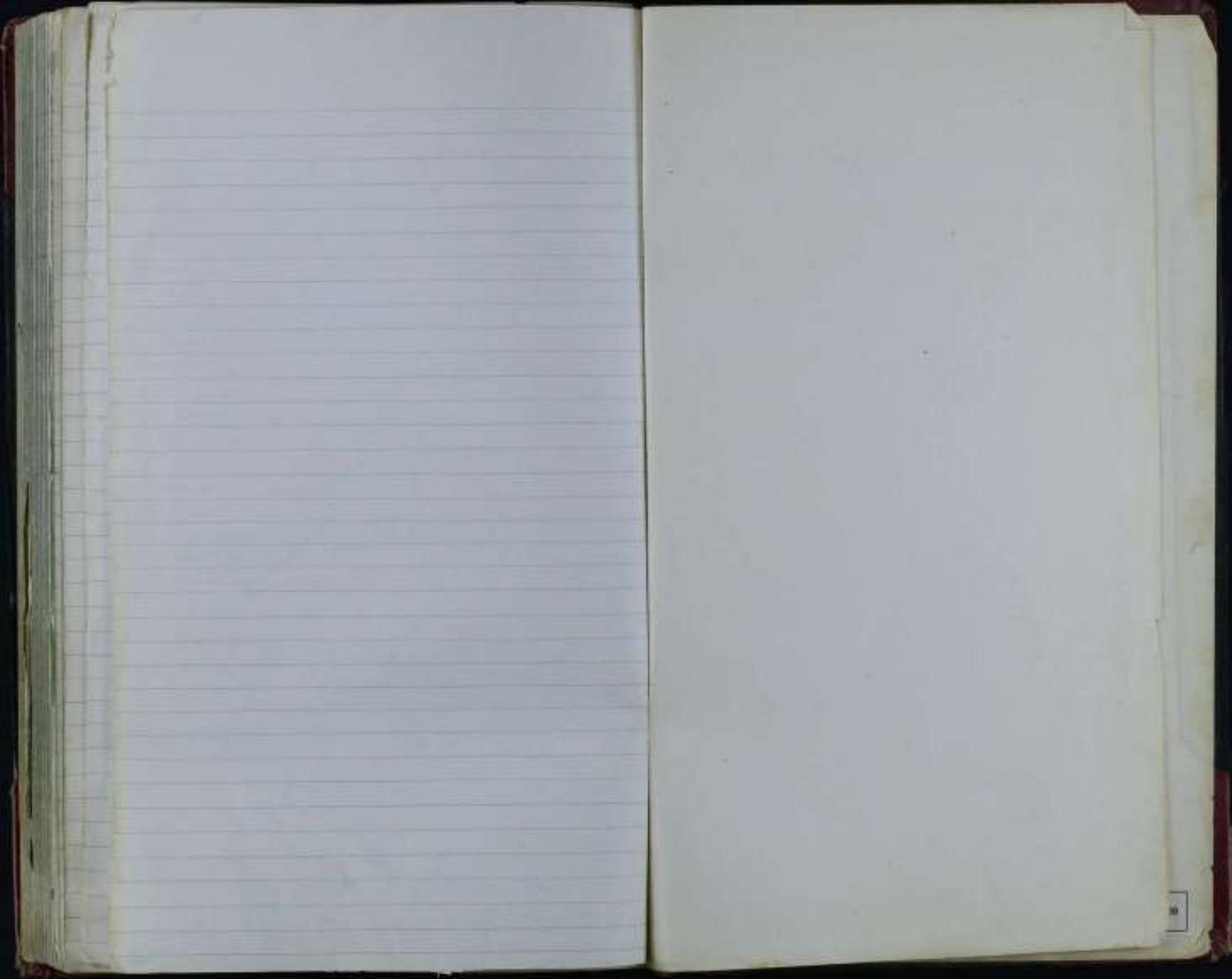
Les deux mandats sont envoyés
aux familles H. Beauchemin & Ernest Doye
pour les avis de cette municipalité
leur en venant.

Re. Travaux de la rue Suroy effectués sept
de la ville de Montréal en 1924.
résolution acceptée

Et la séance est levée

M. P. Comfy
sec. 1er

M. Comfy
sec. 2e



R. D. ...
177 93

